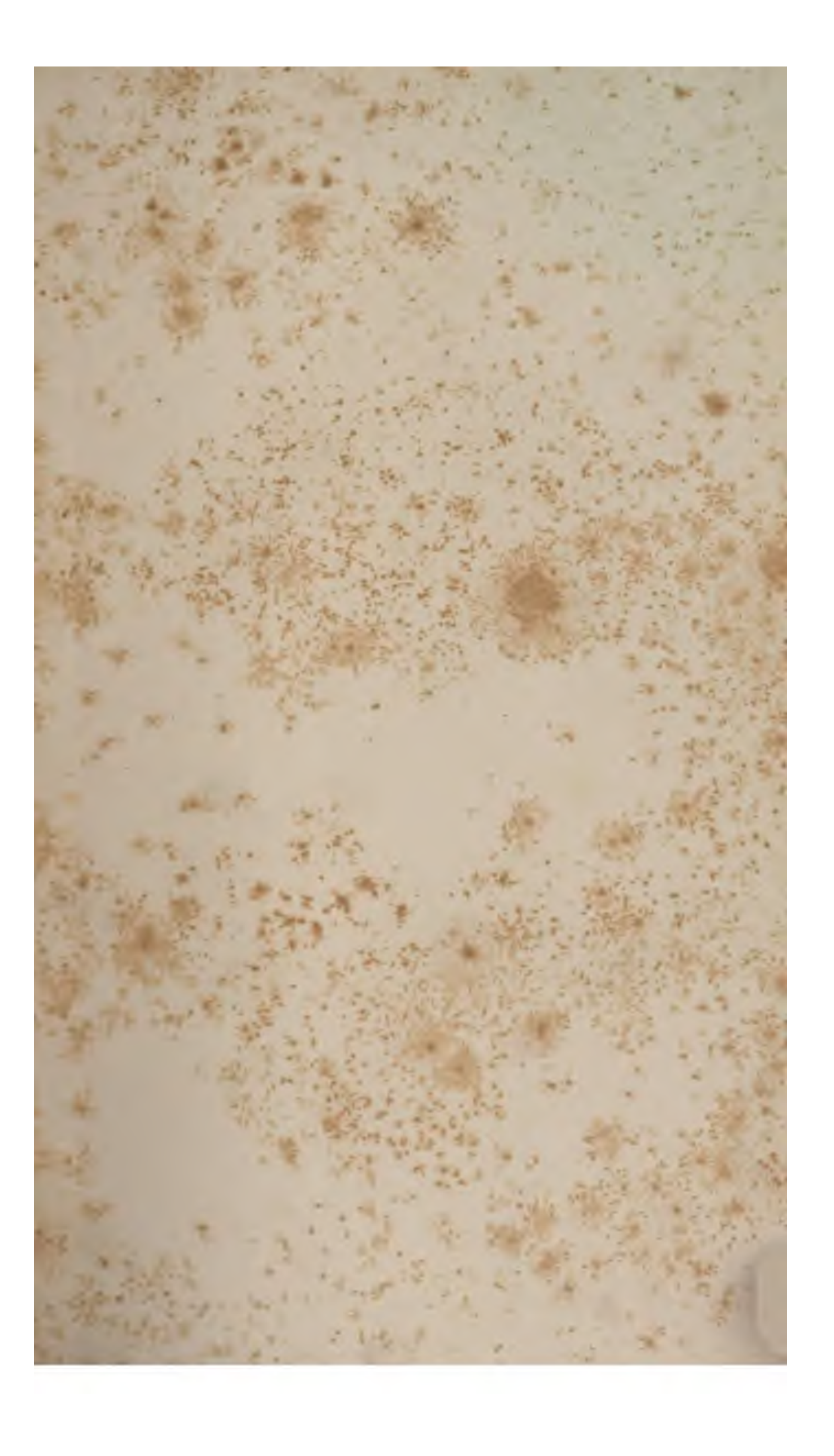










LE GOUVERNEMENT

DE M. THIERS

I

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

DU MÊME AUTEUR

SOUVENIRS DU 4 SEPTEMBRE.

— Origine et chute du second empire . . . . 1 volume

— Le Gouvernement de la Défense Nationale. . 1 volume

IMPRIMERIE A. CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 20, A PARIS. — 8276-8

LE GOUVERNEMENT

DE

M. THIERS

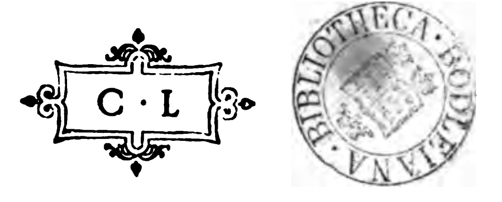
— 8 FÉVRIER 1871 — 24 MAI 1873 —

PAR

JULES SIMON

TOME PREMIER

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1878



LE GOUVERNEMENT
DE M. THIERS

CHAPITRE PREMIER

LES ÉLECTIONS.

Notre récit commence au 28 janvier 1871 ; — une date funèbre, celle de la capitulation de Paris. Le feu avait cessé le 27, à minuit, en vertu d'une convention verbale ; les ratifications devaient être échangées le lendemain. Le 28, M. Jules Favre se rendit de bonne heure à Versailles ; mais M. de Moltke, mécontent des stipulations convenues, montrait peu d'empressement ; l'état-major élevait à chaque instant des difficultés nouvelles ; il était dix heures du soir quand l'armistice fut enfin signé. M. Jules Favre ne put rejoindre ses collègues qu'à une heure du matin. On avait fait appeler les directeurs de chemins de fer ; il fallait avant tout

pourvoir au ravitaillement de Paris. Ce devoir accompli, le conseil ne voulut pas se séparer avant d'avoir réglé tout ce qui concernait la convocation de l'Assemblée. Le temps et l'autorité manquaient pour ébaucher une loi électorale. On résolut de remettre en vigueur, avec quelques modifications indispensables, la loi du 15 mars 1849, la dernière loi électorale de la République, qui peut se résumer ainsi : le scrutin de liste, le vote au canton, l'électorat à 21 ans, l'éligibilité à 25, sans aucune exclusion, ni de l'électorat ni de l'éligibilité, pour tous les Français non frappés d'indignité ou d'incapacité par une décision judiciaire. Dans un moment où tant de citoyens avaient accepté par dévouement des fonctions publiques, il sembla juste de supprimer la plupart des cas d'inéligibilité édictés par le législateur de 1849, et de suspendre par conséquent l'application des articles 81 à 90. L'interdiction d'élire les préfets et les sous-préfets dans le département où ils exerçaient leurs fonctions, fut seule maintenue. L'armée était appelée à voter, comme en 1849 ; cette mesure était plus nécessaire que jamais, puisque tous les Français valides étaient sous le drapeau. Le nombre des députés fut fixé à 753 pour la France continentale ; plus 6 députés pour l'Algérie et 9 pour les colonies : en tout, 768.

Le décret, signé aux premières lueurs du jour, fut inséré immédiatement au *Journal officiel* et placardé quelques heures après dans Paris. On donna l'ordre de l'expédier dans les départements, sans se dissimuler que

cette transmission serait impossible ou difficile pendant un certain nombre de jours. Les élections étaient fixées au mercredi 8 février ; la réunion de l'Assemblée devait avoir lieu à Bordeaux quatre jours après. Quand M. Jules Favre avait annoncé ces résolutions à M. de Bismarck, le premier mot du chancelier avait été : « C'est impossible. »

C'était, en effet, impossible ; et, cependant, ce fut fait.

Plus du tiers de nos départements étaient envahis par l'ennemi, et administrés par des préfets allemands. Il fallut confier les fonctions préfectorales au maire du chef-lieu, procéder aux élections sous le bon plaisir du vainqueur. Les autres départements n'étaient en relations qu'avec M. Gambetta ; et, malgré la levée du siége, les communications entre Paris et Bordeaux étaient lentes, difficiles, quelquefois périlleuses. Les dépêches télégraphiques passaient nécessairement par Versailles, où elles étaient contrôlées par les Prussiens. M. Gambetta ayant télégraphié à M. Jules Favre le 30 janvier, ce fut M. de Bismarck qui lui répondit. Il annonçait dans sa réponse que la dépêche de M. Gambetta serait communiquée au destinataire « à titre de renseignement ». Les chemins de fer étaient dans un état déplorable : les rails enlevés, la route encombrée, les ponts rompus, le matériel dispersé ou détruit. C'est seulement à partir du 31 qu'il fut possible de se rendre de Paris à Bordeaux en chemin de fer ; encore la ligne était-elle interrompue au départ d'Orléans dans un espace de 6 kilomètres. Le train qui partit de Paris le 31 janvier,

à cinq heures du matin, n'arriva à Bordeaux le 1er février qu'à une heure de l'après-midi. Quatre cent mille soldats français et par conséquent quatre cent mille électeurs, étaient prisonniers en Allemagne ou réfugiés en Suisse. Six longs mois de guerre avaient désorganisé les services municipaux; les listes n'avaient pu être rectifiées; dans un très-grand nombre de mairies, elles avaient disparu; les employés n'étaient pas à leurs postes. Il fallait faire, en huit jours, dans ces conditions, ce qui demande plusieurs mois en temps ordinaire; les élections faites, il fallait, en quatre jours, recenser les votes, proclamer les résultats, expédier à Bordeaux les dossiers. Les nouveaux députés, pour arriver à temps, devaient se mettre en route à l'heure même où l'élection leur était connue. Il était aisé de prévoir que plusieurs, ne trouvant pas de route ouverte, seraient obligés à de longs détours; que d'autres apprendraient tout à la fois, dans les prisons de l'Allemagne, leur candidature et leur élection. On n'envisageait partout que des empêchements et des difficultés. Enfin, comme pour achever de rendre inextricable une situation déjà si tendue, un conflit s'éleva entre le Gouvernement de Paris et la Délégation de Bordeaux.

Dans sa correspondance avec M. Jules Favre pendant le siége, M. Gambetta avait à diverses reprises exprimé cette pensée, qu'il fallait exclure de la future Assemblée nationale les ministres de l'Empire, les sénateurs, les conseillers d'État, les préfets, et les anciens candidats

officiels. Déjà, avant de quitter Paris, il avait soutenu cette opinion dans les conseils du Gouvernement ; elle n'avait pas prévalu, et M. Gambetta avait signé avec ses collègues le décret du 8 septembre 1870, dont le nouveau décret n'était que la reproduction sous une forme plus législative. M Jules Favre, dans cette longue journée qu'il passa à Versailles pour attendre la ratification du traité, se demanda si le chef de la Délégation se rallierait encore cette fois à la décision de ses collègues, et se chargerait d'exécuter un décret dont il désapprouvait le principe. Dans l'incertitude, il résolut d'envoyer à Bordeaux un membre du Gouvernement chargé de pleins pouvoirs pour éviter le conflit, et. de Versailles, avant de consulter ses collègues, dont l'assentiment n'était pas douteux, il annonça cette résolution en termes généraux par une dépêche que M. de Bismarck se chargea de transmettre, et qui fut reçue à Bordeaux le 29. Le choix du conseil se porta sur M. Jules Simon, qui était, avant la révolution du 4 septembre, député de la Gironde, et membre du conseil général pour la ville de Bordeaux. Sa nomination fut arrêtée et ses pouvoirs furent signés dans la nuit du 30 au 31 janvier. Il partit le lendemain matin.

Il était extrêmement important, aux yeux du Gouvernement de Paris, de faire exécuter la clause du décret qui reconnaissait l'éligibilité de tous les citoyens, et il ne l'était pas moins d'éviter un conflit avec la Délégation. M. Jules Simon emportait avec lui deux décrets ;

le premier était ainsi conçu : « Le Gouvernement de la Défense nationale donne à M. Jules Simon mission de se rendre à Bordeaux, de s'y joindre à la Délégation pour y exercer l'autorité, de concert avec ses collègues, et faire exécuter les décrets du Gouvernement de la Défense nationale. Les délibérations de la Délégation seront prises à la majorité des voix, sans qu'un des membres ait voix prépondérante. Paris, le 30 janvier 1871. » Cette dernière stipulation était à peine nécessaire, puisque le nombre des membres de la Délégation allait se trouver porté à cinq par l'adjonction de M. Jules Simon. Elle ne faisait que constater une modification sérieuse dans la position de M. Gambetta qui, jusque-là, avait eu voix prépondérante.

Le second décret reproduisait les termes du premier et contenait en outre cette clause : « Dans le cas imprévu où la Délégation résisterait aux décrets et aux ordres du Gouvernement de la Défense nationale, M. Jules Simon est investi par ces présentes des pleins pouvoirs les plus absolus pour les faire exécuter. » Ce second décret ne devait être communiqué aux membres de la Délégation que quand tout espoir de conciliation serait perdu.

La ville de Bordeaux, au moment où M. Jules Simon s'y rendait, était en proie à la consternation et à la colère. La dépêche adressée le 28 à M. Gambetta était partie de Versailles à 11 heures 15 minutes du soir. M. Jules Favre annonçait la reddition de Paris, la conclusion d'un armistice de vingt et un jours, la convoca-

tion d'une Assemblée pour le 12 février, l'envoi à Bordeaux d'un membre du Gouvernement; rien de plus. Cette dépêche parvint à sa destination le 29 à trois heures du matin. La journée du 29 s'écoula à Bordeaux dans l'attente d'autres nouvelles. Le 30, M. Gambetta télégraphia à M. Jules Favre pour se plaindre de ce silence. Ce fut M. de Bismarck qui reçut le télégramme. Il ne le communiqua au gouvernement de Paris que le lendemain 31, mais il répondit lui-même, à midi, à M. Gambetta, et lui apprit que les hostilités continuaient, « jusqu'à entente », devant Belfort, et dans le Doubs, le Jura et la Côte-d'Or. Quoiqu'on sût depuis longtemps que Paris ne pouvait pas être secouru, et qu'il n'avait plus de vivres, sa chute fut ressentie comme une calamité inattendue. Il fallait, au lieu de se rendre, faire une sortie en masse, « la sortie torrentielle », si souvent réclamée par les futurs chefs de la Commune. On n'aurait laissé à l'ennemi que des cadavres et une ville déserte; la France n'aurait pas été engagée. Quelle que fût l'importance de Paris, ce n'était après tout qu'une place qui se rendait. Pourquoi la capitulation était-elle signée par M. Jules Favre, au nom du Gouvernement, et non par le gouverneur militaire au nom de la place? Pourquoi comprenait-elle un armistice pour toute la France (avec la fatale exception de l'Est), et l'engagement, pris avec l'ennemi, de convoquer une Assemblée? On n'avait donc pas stipulé uniquement pour Paris; cette capitulation d'une place était en

réalité un préliminaire de paix. Et quelle serait cette paix, où nous mènerait-elle, si les élections introduisaient dans la nouvelle Assemblée les complices du régime impérial, qui, ayant eu le pouvoir dans leurs mains pendant dix-huit ans, et n'en étant dépossédés que depuis six mois, conservaient encore une partie de leur influence, notamment sur les populations rurales? N'était-il pas à craindre qu'ils consentissent à consommer la ruine dont ils étaient les auteurs, et qu'ils cherchassent à nous ramener la dynastie impériale ? Toutes ces pensées s'agitèrent dans l'esprit de M. Gambetta pendant la journée du 30 janvier. Telle était la conclusion des efforts tentés par lui et ses collaborateurs depuis six mois pour défendre le territoire et fonder la République ! Après vingt-quatre heures d'attente, sans songer que M. Jules Favre lui avait écrit le 28, à la dernière heure, avant d'avoir pu délibérer avec ses collègues, que, le 29 et le 30, on avait eu à terminer la convention, à surmonter les derniers obstacles, à échanger les signatures, à rédiger une loi électorale, à choisir le commissaire qu'on enverrait à Bordeaux, à discuter les instructions qui lui seraient données, à mettre en état le chemin de fer, il fit adopter par la Délégation une loi électorale qui consacrait l'inéligibilité des fonctionnaires de l'Empire, et rédigea une proclamation où le Gouvernement de Paris était accusé de « légèreté coupable ». Cette proclamation suscita quelques jours après une réponse également irritée du Gouvernement de Paris

qui n'était qu'une représaille, mais qui approfondissait la scission entre les deux Gouvernements.

Il y eut un moment difficile à passer. C'était la première lutte entre le Gouvernement de Paris et la Délégation de Bordeaux. Elle était inévitable. L'armistice prenait M. Gambetta dans le plus fort développement de son énergie, au milieu d'une armée de combattants. Elle lui arrachait les armes de la main quand il se croyait encore en état de lutter, et même de vaincre. On peut dire sans exagération qu'il avait fait des prodiges. Il avait créé des armées et des généraux, gagné des batailles, réparé des défaites, pourvu aux nécessités les plus urgentes de l'ordre, ranimé les hésitants, surexcité le courage des autres, résisté aux intrigues et à la malveillance des partis, conclu des marchés et des emprunts, rempli les arsenaux, trouvant encore le temps, au milieu de ce travail, d'écrire des lettres dont quelques-unes sont admirables, et de prononcer des harangues enflammées qui remplissaient les cœurs d'enthousiasme. Il ne refusait pas de convoquer une Assemblée. Au contraire, il demandait cette convocation depuis longtemps; mais il y mettait une condition dont il ne voulait pas démordre, c'est que les impérialistes n'y entreraient pas. Il ne voulait céder le pouvoir qu'à des hommes résolus, comme lui, à poursuivre la guerre, et à fonder la République.

Il attendit de Paris, pendant deux jours, des explications qui ne vinrent pas. Après deux jours d'attente, voyant approcher le moment fixé pour les élections, il

lança trois décrets, portant tous les trois la date du 31 janvier, dont l'un contenait la convocation de l'Assemblée, l'autre l'exclusion prononcée contre les serviteurs de l'Empire; le troisième, qui devait servir de loi électorale, remettait en vigueur, avec les modifications nécessaires, la loi du 15 mars 1849. Il importe de remarquer qu'à l'heure où la Délégation publiait ces trois décrets, le Gouvernement de la Défense adoptait de son côté des dispositions différentes, mais le décret rendu à Paris, le 28, et inséré au *Bulletin des Lois* le 29, n'était pas connu à Bordeaux. En se hâtant comme il le fit, M. Gambetta ne songeait qu'à prendre les devants. Il n'entrait pas en lutte, de propos délibéré, avec ses collègues de Paris.

Le décret d'exclusion, signé : Crémieux, Gambetta, Glais-Bizoin, amiral Fourichon, était affiché sur tous les murs de Bordeaux quand M. Jules Simon y arriva. En voici le texte :

« Les membres de la Défense nationale, délégués pour représenter le Gouvernement et en exercer les pouvoirs,

» Considérant qu'il est juste que tous les complices du règne qui a commencé par l'attentat du 2 décembre pour finir par la capitulation de Sedan en léguant à la France la ruine et l'invasion, soient frappés momentanément de la même déchéance politique que la dynastie à jamais maudite dont ils ont été les coupables instruments;

» Considérant que c'est là une sanction nécessaire de la responsabilité qu'ils ont encourue en aidant et assis-

tant avec connaissance de cause l'ex-empereur dans l'accomplissement des divers actes de son gouvernement qui ont mis la patrie en danger;

» Décrètent :

» Art. 1. Ne pourront être élus représentants du peuple à l'Assemblée nationale les individus qui, depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, ont accepté les fonctions de ministre, sénateur, conseiller d'État et préfet.

» Art. 2. Sont également exclus d'éligibilité à l'Assemblée nationale, les individus qui, aux élections législatives qui ont eu lieu depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, ont accepté la candidature officielle, et dont les noms figurent dans les listes de candidatures recommandées par les préfets aux suffrages des électeurs, et ont été publiés au *Moniteur officiel*, avec les mentions *Candidat du gouvernement*, *candidat de l'administration*, ou *candidat officiel*.

» Art. 3. Sont nuls et de nullité absolue les bulletins de vote portant les noms des individus compris dans les catégories ci-dessus désignées. Ces bulletins ne seront pas comptés dans la supputation des voix. »

M. Jules Simon, en se rendant de la gare à la préfecture avec M. Lavertujon, descendit de voiture pour lire ce décret. On se réunit, sans perdre un instant, dans le cabinet de M. Crémieux. La situation était fort claire. Que représentait M. Jules Simon au milieu de ses collègues, partagés entre la colère et le désespoir? La capi-

tulation. Que leur apportait-il? L'ordre de reculer, de se désavouer; l'ordre pour M. Gambetta de renoncer à une idée qui lui était chère depuis longtemps, à une idée dont il avait dit dans une lettre à M. Jules Favre · « Si vous l'adoptez, je ferai les élections; si vous la » repoussez, je ne les ferai pas. »

M. Jules Simon fut assailli, à son entrée dans le cabinet où l'attendaient ses collègues, par les reproches les plus amers sur la capitulation, l'armistice, et la situation faite à l'armée de l'Est. M. Glais-Bizoin, dans une brochure intitulée: *Cinq mois de dictature*, a constaté lui-même cette violence. « Il se laissa, dit-il, injurier. » Loin d'en rougir, M. Jules Simon s'en est vanté depuis à la tribune. Il n'avait pas le droit, étant chargé de si grands intérêts, de se souvenir de lui.

Il aurait pu répondre, sur la capitulation, que personne n'avait lutté plus que lui pour l'empêcher ou la reculer; que, comme président de la commission des subsistances, il avait attendu, pour avertir le Gouvernement, que la place n'eût plus de vivres que pour huit jours; qu'il avait provoqué le dernier conseil de guerre; que les généraux ayant renoncé à faire une dernière sortie, une sortie de désespoir, il avait pris sur lui de réunir les colonels et de réclamer leur avis; que Paris avait capitulé après avoir héroïquement résisté, pendant cinq mois, au froid le plus rigoureux, à une épidémie, au bombardement et à la famine; que le Gouvernement, objet de toutes les récriminations, n'était coupable que

de n'avoir pas réussi dans une tâche impossible : celle de débloquer une place assiégée par une grande armée, et non secourue ; que ni lui, ni ceux qui aujourd'hui l'attaquaient, n'avaient pensé, dans le principe, que Paris pût se sauver par ses seules forces ; que ce Gouvernement, accusé d'inertie et d'incapacité, avait achevé les remparts, fondu des canons, armé et instruit 300,000 hommes, évité la guerre civile, tenu tête à l'émeute, fait durer pendant cinq mois des subsistances qui, au début, ne paraissaient à personne devoir suffire pour plus de quelques semaines ; que l'armée de secours, tant de fois annoncée par des dépêches ou encourageantes ou menaçantes, n'était pas venue ; que, si le gouverneur était coupable, comme on l'en accusait, de n'avoir pas fait assez de sorties et livré assez de batailles, les autres généraux, deux fois réunis en conseil de guerre, le 31 décembre et le 16 janvier, étaient aussi coupables que lui, puisqu'aucun d'eux n'avait proposé et fait accepter un plan nouveau ; qu'après la bataille de Buzenval, non-seulement les généraux, mais les colonels avaient déclaré qu'il était impossible à Paris de se débloquer par ses propres forces et qu'une sortie, générale ou partielle, n'aurait pour résultat qu'une tuerie, sans aucun profit pour la défense ; qu'au moment de la capitulation, il ne restait de vivres, et quels vivres ! que pour une semaine ; que Paris était menacé de mourir de faim si l'état des chemins de fer, comme il y avait tout lieu de le craindre, retardait le ravitaillement ;

que l'ennemi connaissait cette situation ; qu'il ava: parlé, au début des négociations, de rappeler Napoléon III de convoquer l'ancien Corps législatif, d'occuper mili tairement Paris, de désarmer la garde nationale, d'ôte aux régiments leurs drapeaux et aux officiers leur épées, de conduire la garnison prisonnière en Allemagne ; qu'on n'avait obtenu des conditions moin odieuses qu'après une lutte acharnée et des menace réitérées de rupture ; que l'armistice ne s'appliquai aux armées de province que trois jours après la signature et que, dès le 30 janvier, l'armée de l'Est avait franch la frontière suisse ; que, si l'on pouvait reprocher à l dépêche du 28 une omission regrettable, cette omissio du moins avait été sans influence sur la perte de notr armée. Mais au lieu de s'engager dans une discussio qu'on aurait prolongée à dessein et qui pouvait être interminable, M. Jules Simon refusa obstinément de répondr jusqu'à ce que la question électorale fût résolue.

Il n'eut pas de peine à en démontrer l'urgence, puisque deux décrets contradictoires étaient déjà promulgués. Il avertit ses collègues de Bordeaux que le Gouvernement de Paris ne voulait pas et ne pouvait pa céder sur la question des incompatibilités. Il invoqu l'autorité suprême du suffrage universel, devant laquell un gouvernement de droit est obligé de s'incliner, à plus forte raison un gouvernement de fait. Le suffrag universel est l'expression de la volonté nationale : au nom de quel principe, au nom de quels intérêts la Délé

gation oserait-elle lui prescrire des lois, lui tracer des limites? Que serait l'assemblée produite par le décret de Bordeaux? Une assemblée nationale? Non, une assemblée de parti. Son autorité, dans ces conditions, serait-elle subie en France? Serait-elle reconnue au dehors? Après avoir si souvent reproché à l'Empire les candidatures officielles, allions-nous les appliquer avec plus d'audace, et sur une échelle plus vaste? Quand nous pouvions donner pour assises à la République le vœu du pays, allions-nous la fonder sur un décret de MM. Gambetta, Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon? Même en n'écoutant que l'intérêt politique le plus étroit, pouvait-on croire que le vote des électeurs se porterait sur les complices de l'Empire cinq mois après la catastrophe de Sedan? Une poignée de bonapartistes réduits à l'état de minorité infime sur les bancs de la Chambre, était-elle plus redoutable qu'un parti mis tout entier au ban de la nation, ayant le droit d'invoquer contre nous nos propres principes, les principes mêmes sur lesquels repose la paix publique? Les députés bonapartistes, disait-on, entraîneraient la Chambre à accepter une paix honteuse. Parler ainsi, n'était-ce pas supposer une majorité bonapartiste, c'est-à-dire l'impossible? N'était-ce pas même, car il faut être juste envers ses ennemis, calomnier les bonapartistes? Six cents Français, quelles que fussent leurs opinions, choisis par leurs concitoyens, feraient la paix s'il le fallait, ou continueraient la guerre, s'ils le pouvaient. Était-ce

bien une paix honteuse qu'on redoutait? N'était-ce pas la paix, quelle qu'elle fût? Voulait-on la guerre à outrance, une guerre d'extermination? Cette guerre était-elle possible? Était-elle juste? Était-elle aussi patriotique qu'on le croyait de très-bonne foi? Où nous mènerait-elle? A faire de la France une Pologne, un désert. On luttait glorieusement depuis quatre mois; mais les meilleurs soldats étaient prisonniers ou morts, quelques-uns des meilleurs généraux prisonniers, l'armement s'épuisait, le pays s'agitait, le parti de la paix déjà tout formé s'accroissait de jour en jour, Paris venait de succomber : il restait une place pour des défaites héroïques, il n'en restait plus pour la victoire. On marchait à des défaillances, ou à un écrasement. L'abandon de l'Europe n'était que trop universel et trop évident. Serait-il éternel?



Un peuple qui n'est que vaincu peut toujours revivre. Sedan, comme Iéna, peut avoir son lendemain. Entre une guerre d'extermination et une paix débattue, qui sera juge, sinon le peuple, tout le peuple, votant dans sa liberté et sa toute-puissance? M. Jules Simon ne demandait pas à ses collègues d'abroger leur décret; il leur concédait tout, excepté cette clause impossible, de la mutilation du suffrage universel. Mais il eut beau raisonner, supplier, commander; tout échoua devant un parti pris invincible. Non-seulement M. Gambetta et M. Crémieux, mais M. Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon persistèrent à maintenir le décret de Bordeaux avec la clause d'inéligibilité.

Avant de partir pour Bordeaux, et pendant les longues heures de la route, M. Jules Simon avait profondément réfléchi aux diverses circonstances qui pourraient se produire. Deux résolutions étaient bien arrêtées dans son esprit : ne pas céder; ne recourir à une rupture ouverte, que s'il devenait absolument impossible de l'éviter. Il croyait de bonne foi que la France ne pouvait être sauvée par une Assemblée irrégulièrement élue, et il n'était pas moins persuadé qu'elle ne pouvait supporter une lutte entre deux fractions du parti républicain. Il ne vit que trop, à l'accueil qu'il reçut en entrant chez M. Crémieux, et aux premières paroles échangées, qu'il n'obtiendrait rien par la discussion. Devait-il se lever à la fin du conseil, protester contre les résolutions de ses collègues, leur lire le décret qui l'investissait de la plénitude de l'autorité et se retirer en les avertissant qu'il allait promulguer sans leur concours le décret de Paris? Agir ainsi, c'était peut-être dégager sa responsabilité; mais c'était probablement courir à un échec; dans tous les cas, c'était commencer la guerre.

Il était allé, en descendant du chemin de fer, à la préfecture et de là chez M. Crémieux, sans voir personne. La ville ressemblait à un camp. M. Gambetta y régnait en maître. M. Jules Simon, sachant bien que ses collègues étaient aussi incapables que lui de provoquer une guerre civile, se disait que, s'il avait la municipalité de Bordeaux de son côté, il pourrait les amener

à composition. Justement, le maire, M. Fourcand, aujourd'hui sénateur, et les conseillers municipaux, avertis de sa présence, se rendirent chez M. Crémieux, et furent introduits dans la salle où l'on délibérait. C'étaient tous ses amis personnels, ses électeurs, les promoteurs de son élection, les membres de son comité. La discussion recommença devant eux avec plus de calme. M. Jules Simon leur exposa le dissentiment qui venait de surgir, donna ses raisons, et leur demanda à qui ils obéiraient. M. Gambetta parla à son tour avec beaucoup d'éloquence et de véhémence. La réponse du conseil municipal fut qu'il ne se séparerait pas de la Délégation, et que les élections seraient faites à Bordeaux conformément au décret affiché le matin sur les murs. Le maire avertit M. Jules Simon que cette résolution serait aussi celle de la garde nationale et de l'immense majorité de la population ; en tout cas, de toute la partie républicaine de la population. M. Jules Simon répéta de son côté qu'il avait accepté la mission d'assurer aux électeurs l'absolue liberté de leurs choix ; que c'était pour lui une question de principe et une question de salut public ; qu'il était résolu à réussir, et qu'avant de procéder aux élections, la France entière



saurait que le Gouvernement de la Défense nationale voulait des élections libres, et une Chambre qui représentât le pays, non un parti. Il ajouta : « Vous entrez en lutte avec le Gouvernement. » On lui répondit : « Nous ne connaissons d'autre Gouvernement que celui

qui est ici. Nous vous voyons y entrer avec plaisir. Nous lui obéissons depuis quatre mois, et nous continuerons à obéir aux résolutions qu'il adoptera à la majorité des membres présents. »

Après le conseil, qui se termina vers cinq heures, M. Jules Simon vit séparément M. Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon. Ils lui répétèrent l'un et l'autre qu'ils étaient résolus à suivre la majorité de la Délégation. M. Glais-Bizoin ajouta qu'il approuvait, au fond, l'esprit du décret de Bordeaux et l'exclusion des bonapartistes. Le langage de l'amiral Fourichon fut tout différent. Il était de l'avis de M. Jules Simon et du Gouvernement de Paris; il regrettait que la Délégation refusât de se soumettre.

La popularité de M. Gambetta dans le parti républicain était immense ; elle était poussée si loin, que trois jours après, le dimanche 4 février, on organisa une réunion publique au Grand-Théâtre pour lui décerner la dictature. Il eut le bon sens de ne pas s'y rendre et de désavouer les projets de ses fanatiques amis. M. Jules Simon, au contraire, était fort déchu de son ancienne popularité ; on le rendait responsable de la capitulation comme tous les membres du Gouvernement de Paris. La vérité est que, sans eux, le siége n'aurait pas duré plus de deux mois ; mais cette vérité, contestée encore aujourd'hui par presque tout le monde, n'aurait pas trouvé un seul adhérent au lendemain de la capitulation. M. Glais-Bizoin, pour sa part, rendait justice au Gouver-

nement de Paris jusqu'à la capitulation exclusivement. « Il fallait sortir, disait-il, il fallait lancer sur l'ennemi les 300,000 hommes de la garde nationale et de l'armée. » Il déclarait bien qu'il se soumettrait à la majorité, mais il ajoutait qu'il voterait avec M. Gambetta et M. Crémieux. Quant à l'amiral Fourichon, qui n'avait certes pas la moindre illusion sur l'opportunité d'une sortie torrentielle, il objectait la résolution même de M. Glais-Bizoin : « A quoi bon voter avec vous, disait-il à M. Jules Simon? Nous ne serions jamais que deux contre trois. »

M. Jules Simon ne manqua pas de faire remarquer à ses deux collègues que la Délégation, en droit, ne faisait qu'un avec le Gouvernement de Paris ; que le décret de Paris était signé par sept membres du Gouvernement, et celui de Bordeaux seulement par quatre membres ; qu'il avait par conséquent la majorité. On lui répondit qu'il ne s'agissait pas de logique ; qu'il fallait la majorité à Bordeaux, qu'il y avait au fond de tout cela une question de guerre civile.

M. Thiers était à Bordeaux. M. Jules Simon se rendit chez lui et lui exposa la situation. Le premier mot de M. Thiers fut celui-ci : « Il faut publier votre décret. » — Il n'était pas démontré que cela fût possible. Il y avait à Bordeaux un Gouvernement qui refusait de reconnaître le décret. Pouvait-on croire que, refusant de le reconnaître, il le laisserait paisiblement publier dans les journaux, afficher sur les murs à côté du sien ?

Si tous les moyens de publicité étaient interdits dans la ville même de Bordeaux, pouvait-on espérer de mieux réussir au dehors ? Un fait désormais évident, c'est que le *Bulletin des Lois*, mis à la poste à Paris, n'avait pas franchi la Loire. Qu'étaient devenus les exemplaires distribués par M. Jules Simon dans le trajet de Paris à Bordeaux ? Les personnes qui les avaient reçus directement de lui à Orléans, à Vierzon, à Limoges, à Périgueux, n'avaient pu ni les faire réimprimer pour les répandre, ni les publier dans les journaux. On ne pouvait songer à un simple avis expédié par le télégraphe, parce que le ministère en arrêterait la transmission. Restait la poste, mais ce moyen même était loin d'être sûr. M. Jules Simon résolut pourtant de le tenter, et, pendant qu'il était chez M. Thiers, M. Lavertujon, entouré de quelques amis dévoués, préparait les expéditions. Les paquets contenant des imprimés n'arrivèrent pas à destination, il fallait s'y attendre. Il ne passa que quelques lettres privées, adressées à des correspondants sans caractère officiel.

Mais quand même le décret aurait forcé tous les obstacles, il ne serait parvenu dans les départements qu'à titre de nouvelle, et de nouvelle en quelque sorte proscrite, tandis que le décret de Bordeaux, transmis par dépêche officielle, était déjà affiché sur toutes les murailles. Les préfets voyant une lutte s'établir entre les deux fractions du Gouvernement, se sentiraient maîtres tout au moins de choisir entre les deux décrets. Ces

préfets, qu'étaient-ils? Des amis et des créatures de M. Gambetta, qui les avait choisis et nommés et qui, depuis quatre mois, dirigeait seul leur administration. Ils étaient pour la plupart tellement dévoués à la politique de la guerre à outrance, qu'on pouvait prévoir qu'ils obéiraient à regret au décret de Bordeaux : pour celui de Paris, ils le repousseraient, ils n'en tiendraient pas le moindre compte. Si quelques-uns cependant acceptaient cette politique, ils seraient en très-petit nombre ; les élections générales seraient faites, ici et là, dans des conditions différentes ; il n'en pouvait sortir que de la confusion et des troubles. En somme, il n'y aurait rien de fait ni de possible tant que la Délégation de Bordeaux maintiendrait son opposition.

M. Thiers n'avait pas besoin que M. Jules Simon lui développât ces objections ; il les avait toutes prévues. Mais, dans le premier moment, ne voyant pas d'autre issue qu'une lutte entre les deux fractions du Gouvernement, il penchait pour une action immédiate. « Vous n'avez pas le temps d'attendre. Vous aurez au moins une légion de la garde nationale, peut-être la neutralité des autres. Il faut tâter l'armée du général Billot. Disposez de moi, ajoutait-il avec son dévouement et sa résolution ordinaires. Si mon nom ou ma présence peuvent vous servir, me voilà prêt. »

M. Jules Simon regardait le recours à la force comme une calamité, quand même le coup de main réussirait, ce qui, à ce moment, n'était rien moins que prouvé. Il

voulait, avant de prendre une résolution de cette nature, avoir l'excuse de la nécessité, et pour cela avoir épuisé les autres ressources. L'amiral Fourichon n'était arrêté que par la crainte de la guerre civile ; M. Glais-Bizoin déclarait qu'il se soumettrait à la majorité, si une majorité pouvait se former à Bordeaux. Il suffisait, pour obtenir cette majorité, d'appeler de Paris trois nouveaux membres du Gouvernement. Ils seraient à Bordeaux le 6 février à neuf heures du matin. On aurait le temps de télégraphier dans les départements, et cette fois, au nom du Gouvernement tout entier ; dans ces conditions, aucune désobéissance ne serait possible. Sans doute la dépêche arriverait bien tard, la veille ou l'avant-veille du vote ; mais il ne s'agissait nullement des préparatifs de l'élection ; on levait une exclusion, voilà tout : cela pouvait se faire utilement à la dernière heure. M. Thiers, après réflexion, approuva ce plan de campagne. Il recommanda à M. Jules Simon d'écrire beaucoup de lettres dans les départements, aux préfets, aux journaux, à des amis, à d'anciens collègues. Il lui conseilla fortement de se préparer à la guerre, tout en se croyant sûr de la paix. M. Jules Simon lui dit qu'il avait l'intention de voir dans le plus grand secret les généraux, quelques officiers influents de la garde nationale, des magistrats ; qu'il ne donnerait rien au hasard, qu'il ferait appel à tous les dévouements, mais qu'il conservait la ferme espérance de réussir sans en venir à une lutte ouverte.

Ce plan fut exécuté de point en point. Le plus pressé était d'écrire à Paris. M. Thiers avait été d'avis de ne pas s'en fier à la poste, d'envoyer un ami. M. Cochery consentit à partir le soir même. Il s'arrêta à Orléans et, de là, fit connaître à M. Jules Favre ce qui se passait à Bordeaux. M. Albert Liouville partit le lendemain, et put assister à Paris, le 4 février, à la séance du conseil où le décret de Bordeaux fut annulé officiellement.

Pendant que M. Cochery et M. Albert Liouville se rendaient à Paris, M. Jules Simon vit les représentants de la presse, qui étaient alors fort nombreux à Bordeaux, et leur fit connaître sans réserve la mission qu'il était chargé de remplir. Il écrivit et fit écrire par quelques amis qu'il avait autour de lui une grande quantité de lettres pour les départements. Craignant que son écriture ne fût reconnue ou que des lettres adressées à des personnages politiques ne fussent interceptées, il en adressa une partie à des négociants, à des professeurs, en faisant écrire les suscriptions par une autre main. Enfin, il s'aboucha avec des généraux et des magistrats. Un général qui lui avait d'abord promis son concours pour le cas fort improbable où il faudrait recourir à la force, le refusa au dernier moment. Un autre, le général Foltz, promit le sien sans réserve. Le ministre lui expliqua que, pour certaines raisons, il comptait sur la démission de M. Gambetta pour le lundi 6 février, à neuf heures du matin;

que si, contre toute attente, les circonstances qui devaient amener cette démission ne se produisaient pas, il faudrait s'emparer de la Préfecture sans perdre un moment, afin de pouvoir disposer de la poste et du télégraphe pendant toute l'après-midi. Il ajouta que le plus sûr moyen d'éviter une collision était de décourager la résistance, en déployant une force militaire imposante.

Le général répondit qu'il n'avait sous ses ordres qu'un nombre d'hommes fort restreint, et que le droit de faire passer des régiments d'une division territoriale dans une autre était exclusivement réservé au ministre de la guerre; mais M. Jules Simon avait prévu le cas avant de partir de Paris; il était porteur d'un décret en blanc qui nommait un ministre de la guerre; il le remplit avec le nom du général Foltz, et mit cette pièce en dépôt entre les mains du premier président, M. Cellerier, avec tous les décrets nécessaires pour faire procéder aux élections. Dans le cas où M. Jules Simon viendrait à être arrêté avant le 6 février, M. Cellerier devait immédiatement publier ces décrets, et M. Foltz s'emparer de la Préfecture, d'après un plan préparé avec soin, et dont le succès n'était pas douteux.

Tout se trouvait ainsi prévu. Le 6 au matin, trois membres du Gouvernement de Paris devaient arriver à Bordeaux et terminer la crise par leur seule présence. Si, par un malheur imprévu, ils n'étaient pas dans le train qui arrive à neuf heures, les troupes se rangeaient

en bataille aux alentours de la Préfecture à onze heures du matin; à midi, le télégraphe portait dans tous les départements les ordres du Gouvernement de Paris. De toutes façons, la liberté des électeurs était assurée.

Le 2 février, dans la soirée, deux personnages importants qui furent l'un et l'autre membres de l'Assemblée, et dont l'un a été longtemps ministre, se rendirent auprès de M. Jules Simon pour l'engager à employer la force dès le lendemain. Ils renouvelèrent plusieurs fois ces instances. Une lutte entre les Gouvernements de Paris et de Bordeaux, c'est-à-dire entre républicains, ne les effrayait pas, et ils affirmaient, assez témérairement, qu'une partie de la garde nationale était avec eux. Les représentants de la presse monarchique agissaient dans le même sens auprès de M. Jules Simon. Mais il résista à toutes ces incitations, sans faire connaitre ses espérances et ses résolutions, se bornant à déclarer, comme il n'avait cessé de le faire depuis son arrivée, qu'il était sûr de réussir.

Le 3 au matin parut sur tous les murs de Bordeaux la proclamation suivante, qui fut expédiée aux préfets par le télégraphe :

« Citoyens, je reçois le télégramme suivant :

» Versailles, 6 heures 40 du soir.

» *Monsieur Léon Gambetta, à Bordeaux.*

» Au nom de la liberté des élections stipulée par la
» convention d'armistice, je proteste contre les disposi-

» tions émanées en votre nom (*sic*) pour priver du droit
» d'être élus à l'Assemblée des catégories nombreuses de
» citoyens français. Des élections faites sous un régime
» d'oppression arbitraire ne pourront pas conférer les
» droits que la convention d'armistice reconnaît aux
» députés librement élus. »

» *Signé :* BISMARCK. »

» Citoyens, nous disions il y a quelques jours que la Prusse comptait, pour satisfaire son ambition, sur une Assemblée où, grâce à la brièveté des délais et aux difficultés matérielles de toute sorte, auraient pu entrer les complices et les complaisants de la dynastie déchue, les alliés de M. de Bismarck. Le décret d'exclusion rendu le 31 janvier déjoue ces espérances. L'insolente prétention affichée par le ministre prussien d'intervenir dans la constitution d'une Assemblée française, est la justification la plus éclatante des mesures prises par le Gouvernement de la République. L'enseignement ne sera pas perdu pour tous ceux qui ont le sentiment de l'honneur national.

» *Le ministre de l'intérieur et de la guerre,*
» L. GAMBETTA. »

Rien n'était en effet plus contraire au droit des gens, à la justice, aux convenances, que la dépêche de M. de Bismarck, et rien aussi ne pouvait être plus maladroit. On disait tout haut dans l'entourage de M. Gambetta que M. Jules Simon et ses collègues de Paris

n'étaient plus que les agents de M. de Bismarck. En outre, les monarchistes, en prenant parti pour M. Jules Simon, semblaient le transformer en ennemi de la République et des républicains. M. Jules Simon, sentant le péril de cette situation, sachant d'ailleurs qu'il ne pouvait plus compter sur l'adhésion d'aucun des membres de la Délégation, et ayant pris toutes les mesures pour être maître de ses actions dans la journée du 6, se rendit à la Préfecture où ses collègues étaient assemblés, leur donna lecture du décret qui lui conférait la plénitude du pouvoir, leur annonça qu'il allait annuler officiellement l'article de leur décret du 31 janvier qui rendait inéligibles les anciens fonctionnaires de l'Empire, et sortit immédiatement du conseil avec M. Lavertujon sans répondre aux interpellations violentes dont il était l'objet. Il se rendit de là dans les bureaux du journal *la Gironde*, et rédigea, de concert avec M. Lavertujon, secrétaire du Gouvernement, venu avec lui de Paris pour l'assister dans cette crise, la proclamation suivante:

« Citoyens,

» On m'a remis ce matin, à 8 heures 45 minutes, la dépêche de M. de Bismarck.

» Je comprends l'irritation causée par cette dépêche, et je la partage.

» Mais le décret du Gouvernement séant à Paris est du 28 janvier ; il a été inséré le 29 au *Journal officiel* et au *Bulletin des Lois* ; je suis ici pour le faire appliquer.

Je n'ai jamais hésité à en exiger l'exécution, et je l'exige aujourd'hui comme hier parce que je la crois indispensable au salut de mon pays.

» Peu m'importe que des adversaires politiques se trouvent sur ce point d'accord avec le parti républicain, auquel j'appartiens. Tout doit céder en ce moment devant le plus indispensable des devoirs civiques.

» Le décret de Bordeaux étant seul connu des préfets et en cours d'exécution dans les départements,

» Vu l'urgence,

» En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le Gouvernement de la Défense nationale, et qui sont ainsi conçus :

« Dans le cas imprévu où la Délégation résisterait
» aux décrets et aux ordres du Gouvernement de la
» Défense nationale, M. Jules Simon est investi par
» ces présentes des pleins pouvoirs les plus absolus
» pour les faire exécuter.

» Fait à Paris, le 30 janvier 1871.

» *Signé :* JULES FAVRE, ERNEST PICARD,
» général TROCHU, EMMANUEL ARAGO,
» GARNIER-PAGÈS, EUGÈNE PELLETAN. »

» Je porte à la connaissance du public le décret suivant :

» Article 1er — Les élections auront lieu dans tous les départements le 8 février, conformément au décret publié à Bordeaux par les délégués du Gouverne-

ment, sauf la modification suivante : le choix des électeurs pourra se porter sur tout citoyen français, non frappé d'incapacité légale et ayant l'âge requis pour l'éligibilité. Toutes les incapacités édictées par les lois et décrets, et notamment par le décret publié à Bordeaux le 31 janvier, sont abolies.

» Article 2. — L'Assemblée se réunira à Bordeaux le dimanche 12 février. Le Gouvernement de la Défense nationale remettra aussitôt ses pouvoirs entre ses mains.

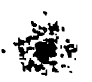
» Fait à Bordeaux, le 3 février 1871.

» *Le membre du Gouvernement délégué,*
» Jules Simon.

» *Le secrétaire du Gouvernement délégué,*
» André Lavertujon. »

La Gironde imprima aussitôt ce document, et fournit un grand nombre d'épreuves qui furent envoyées à tous les journaux. Elle imprima aussi de grandes affiches destinées à être collées sur les murs, et qui furent directement remises aux afficheurs. Une lettre fut en outre écrite au maire de Bordeaux pour le prier de procéder de son côté à l'affichage. Copie de de la proclamation fut remise au télégraphe pour être expédiée à tous les préfets.

Ces efforts pour arriver à la promulgation du décret furent inutiles, comme il fallait s'y attendre, et comme M. Jules Simon l'avait jugé dès le premier jour. La Délégation n'avait que deux partis à prendre : ou se



soumettre aux ordres venus de Paris, ou maintenir son décret, et empêcher la promulgation de l'autre. Laisser afficher côte à côte deux décrets qui se contredisaient, ce n'était pas une conduite de gens sérieux.

La Délégation fit défendre au télégraphe et à la poste de transmettre le décret ; elle menaça les afficheurs de les emprisonner s'ils posaient une seule affiche. Elle fit saisir *la Gironde*, et tous les journaux du 4 qui contenaient le décret de M. Jules Simon. L'ordre émanait du préfet de la Gironde. Il était conçu en ces termes :

« Le préfet de la Gironde donne ordre à M. Leclerc, commissaire de police, de saisir immédiatement tous les exemplaires du journal...., après s'être assuré que ce numéro contient un prétendu décret relatif aux élections, signé JULES SIMON ou ANDRÉ LAVERTUJON, et de mettre les exemplaires saisis à la disposition de M. le procureur de la République.

» Bordeaux, le 4 février 1871. »

La lettre, signée par le préfet de la Gironde, porte cette mention : « Approuvé.

« *Le directeur de la sûreté générale,*
« RANC. »

Le même jour, 4 février, plusieurs personnes vinrent dire à M. Jules Simon qu'il avait été sérieusement question de l'arrêter. L'amiral Fourichon s'y

était opposé avec la plus grande énergie, et il avait été secondé par M. Glais-Bizoin. Les ennemis de la République faisaient courir ce bruit dans l'espoir d'augmenter le dissentiment entre les deux fractions du Gouvernement. M. Glais-Bizoin dit à M. Jules Simon: « Il a été décidé qu'on ne vous laisserait aucun moyen de parler au public, mais que vous resteriez, de votre personne, en pleine liberté. »

Les représentants des journaux saisis se rendirent auprès de M. Jules Simon, pour protester contre la mesure dont ils étaient l'objet. Ils laissèrent entre ses mains une protestation qui se terminait ainsi : « En vertu des pouvoirs illimités que vous avez reçus du Gouvernement de Paris pour assurer l'exécution de ce décret, nous vous demandons de faire respecter, dans nos personnes et dans nos propriétés, la liberté de la presse et la soumission aux lois. » Les signataires de cette pièce savaient à n'en pas douter que celui auquel ils s'adressaient n'avait, à ce moment, d'autre moyen de leur faire rendre justice que de recourir à la force. Ils pensaient, comme les deux personnages dont il a été déjà question, qu'on pouvait s'appuyer sur les bataillons de la garde nationale appartenant aux quartiers du centre; et quelques-uns d'entre eux auraient peut-être vu, sans trop de regret, les deux parties du Gouvernement en venir aux mains. Mais M. Jules Simon, au contraire, n'envisageait cette éventualité que comme le plus grand des malheurs. Il

était persuadé que la lutte engagée ce jour-là, avec l'appui incertain de quelques bataillons, tournerait contre la cause qu'il était chargé de défendre. Il espérait fermement arriver, dans la journée du surlendemain, à une solution pacifique, et enfin, s'il n'y parvenait pas, il aurait à cette dernière heure des moyens assurés de succès. Il se borna donc à rédiger, en réponse à la protestation des journaux, la déclaration suivante, qu'il adressa aux membres de la Délégation, aux journaux intéressés, et dont il remit une copie signée de lui et de M. Lavertujon, à M. Cellerier

DÉCLARATION

« Le décret adopté à l'unanimité par le Gouvernement de la Défense nationale est daté du 28 janvier 1871.

» Il a été inséré au *Journal officiel* le 29 janvier, placardé le même jour à Paris. L'ordre a été donné, dès le 28, de l'expédier dans tous les départements.

» Je ne juge pas à propos d'en publier le texte complet ni d'en maintenir toutes les dispositions, pour éviter la confusion entre les instructions déjà reçues et celles qui résulteraient du décret du 28 janvier.

» Mais je réitère la déclaration que le décret délibéré le 28, publié le 29, signé de tous les membres présents à Paris, contient la clause expresse que tous les citoyens français jouissant de leurs droits civils sont éligibles.

» J'ai été chargé, non-seulement de faire exécuter ce décret, mais de veiller spécialement à ce que le suf-

frage universel ne fût entravé par aucune exception.

» J'étais autorisé, au besoin, à me conformer sur les autres points aux vues de la Délégation, mais j'avais le mandat impératif de faire en sorte que tous les citoyens jouissant de leurs droits civils fussent éligibles.

» Le décret que j'ai rendu est parfaitement régulier; mes pouvoirs ont été communiqués à la Délégation. J'en maintiens le texte de la manière la plus formelle.

» Les journaux qui l'ont publié ont agi conformément au droit et à la loi. La saisie dont ils sont l'objet est illégale. Ceux qui l'ont ordonnée, et, par suite de l'abolition de l'article 75, ceux qui l'ont exécutée, sont responsables des obstacles apportés par eux à la liberté de la presse.

» Bordeaux, le 5 février 1871.

» *Signé* · JULES SIMON, ANDRÉ LAVERTUJON. »

Toutes les fois que le délégué du Gouvernement de Paris avait à écrire une déclaration, une lettre, il prenait soin de répéter les termes de son décret, d'en expliquer les motifs et d'en démontrer la légalité. Malgré la surveillance dont ses moindres actes étaient l'objet, sa mission était connue à Bordeaux, et quelques-unes de ses lettres étaient parvenues au dehors. La Délégation avait pris le parti, dès le premier jour, d'exprimer des doutes, qu'elle n'éprouvait pas, sur l'authenticité du décret. Elle en avait réclamé, non pas le texte comme on

l'a dit, mais la minute originale, avec la signature des membres du Gouvernement. On avait d'autant moins pensé à la remettre à M. Jules Simon, qu'une contestation de cette nature ne pouvait être prévue, et que le décret était imprimé à l'*Officiel* et au *Bulletin des Lois*, expédié de tous côtés depuis le 29 janvier. On croyait à Paris que les communications par chemin de fer étant rétablies entre Paris et Bordeaux, le décret avait reçu toute la publicité ordinaire. Au premier mot de cette étrange et injurieuse hypothèse, M. Jules Simon, qui, à cette date, assistait encore au conseil de la Délégation, au lieu de s'indigner, comme il en avait le droit, proposa tranquillement d'envoyer un télégramme à Paris, la réponse de M. Jules Favre devant trancher la question. On y consentit d'abord, ou du moins on parut y consentir; mais il apprit le lendemain qu'on avait renoncé au télégramme, « parce que les dépêches passaient forcément par les mains de M. de Bismarck », et qu'on avait envoyé la demande par pigeon. Ce pigeon n'arriva jamais à Paris. Enfin, quand la rumeur publique devint presque menaçante après la saisie des journaux, on se décida, malgré l'envoi du pigeon, à faire partir pour Paris M. Crémieux, chargé de vérifier si « le prétendu décret » était, oui ou non, une réalité. La décision prise à cet égard, avec les mots « prétendu décret », fut affichée sur les murs de la ville. M. Jules Simon en fut averti, avant d'avoir vu l'affiche, par un membre du Gouvernement, qui en était indigné, et qui n'en avait pas moins signé

comme les trois autres; mais, très-fermement décidé à marcher vers son but, à ne tenir aucun compte des questions personnelles et des incidents, il se contenta de secouer les épaules. M. Crémieux partit le 5. A Vierzon, il se croisa avec MM. Garnier-Pagès, Emmanuel Arago et Pelletan, qui le ramenèrent avec eux à Bordeaux, où ils arrivèrent le 6 à neuf heures du matin. Dès qu'on connut leur arrivée, et qu'il fut évident que la majorité des membres du Gouvernement présents à Bordeaux voulait la suppression de la clause d'inéligibilité, le télégraphe ne fit plus aucune difficulté d'expédier le décret, même avant la réunion du conseil. M. Jules Simon le porta lui-même au directeur général, qui le fit partir immédiatement dans toutes les directions. Sur l'ordre de M. Jules Simon, le général Foltz leva aussitôt la consigne qui retenait les troupes dans leurs quartiers. La crise était finie, pacifiquement, et après une lutte inquiétante qui n'avait pas duré moins d'une semaine, la bonne entente entre les membres du Gouvernement de la Défense nationale se trouvait rétablie.

Il restait au Gouvernement un grave souci : qu'allaient faire les préfets?

Personnellement, M. Gambetta avait toujours été d'avis de faire les élections, pourvu qu'on les fît d'après son système. Tous ses préfets (à peu près tous) pensaient comme lui sur le second point : l'exclusion des bonapartistes; quelques-uns n'obéissaient qu'en frémissant sur le premier : la convocation des électeurs. A Tou-

louse, le préfet, M. Duportal, faisait publier la proclamation suivante :

« Chers concitoyens,

» Conformément au vœu unanime des patriotes éprouvés, le Gouvernement de la République entendait ne convoquer les colléges électoraux qu'après avoir accompli le patriotique mandat de défense nationale qu'il a courageusement accepté. Le sort des armes et la fortune adverse de la France en ont disposé autrement... Chose affligeante et pourtant nécessaire à dire ! c'est sous le canon triomphant de l'envahisseur, sous la botte sanglante du Prussien, que nous sommes appelés à voter ! etc. »

La municipalité de Saint-Étienne envoya, le 31 janvier, une députation à M. Gambetta; elle lui portait une adresse qui fut affichée le même jour sur les murs de Saint-Étienne, et qui contenait ce passage :

« Prenez toutes les mesures énergiques pour continuer la guerre : ou une paix honorable, ou la guerre jusqu'à complet épuisement.

» Nous vous demandons encore une fois des pouvoirs absolus, civils et militaires, pour notre autorité départementale ; il s'agit de mettre sous les armes tout ce qu'il y a de valide et de ne plus faire d'exception pour personne.

» Quant aux élections, si elles devaient avoir lieu, et notre opinion est qu'il ne faut pas en faire, nous de-

mandons qu'un décret décide que tous les hommes qui ont directement servi l'Empire, sénateurs, chambellans, préfets et autres, ainsi que les prétendants, ne seront pas éligibles à la Constituante.

» Nous demandons, en outre, que tout réfractaire soit privé du droit de vote. »

Le préfet des Bouches-du-Rhône, homme énergique et intelligent, avait été jusqu'à donner sa démission plutôt que de coopérer à la formation d'une Assemblée nationale. Il consentit, sur les instances de M. Gambetta, à rester et à publier le décret de Bordeaux ; mais il se refusa jusqu'au bout, même après la démission de M. Gambetta, à donner une publicité officielle aux actes du Gouvernement de Paris. M. Cochery a donné sur cet incident, dans la séance du 11 mars 1871, des détails très-précis : « M. Gent, appelé à nous donner des explications, nous a répondu que, en effet, il aurait reçu, dès le 30 janvier, un télégramme parti de Bordeaux, qui lui enjoignait de publier le décret de convocation pour les élections du 8 février ; mais M. Gent était contraire aux élections et partisan de la guerre à outrance. En conséquence, il s'empressa de télégraphier le jour même au ministre de l'intérieur qu'il ne pouvait accepter cette nouvelle politique et qu'il le priait de lui envoyer un successeur pour remplir les formalités électorales.

» C'est seulement le 3 février, que M. Gent, cédant à de pressantes instances parties du ministère, se serait

décidé à faire imprimer et afficher le décret de convocation.

» Il est également certain que les décrets du 29 janvier, l'annulation du décret sur les incompatibilités, la démission de M. Gambetta, n'ont pas été publiés officiellement par le préfet des Bouches-du-Rhône. »

M. Gent, M. Duportal, le maire de Saint-Étienne, n'étaient pas seuls à protester contre la convocation des électeurs ; on se résignait cependant, mais pourvu que les élections se fissent dans les conditions du décret de Bordeaux, c'est-à-dire avec la clause d'inéligibilité. Le préfet d'un département du centre fit amener devant lui un jeune avocat qui avait reçu une lettre de M. Jules Simon, et en répandait des copies. Il le menaça de le jeter en prison, de lui faire un procès. On pourrait citer beaucoup d'exemples de ce genre. des proclamations de préfets et de sous-préfets où le Gouvernement de Paris était violemment attaqué. Un savant célèbre, homme distingué à tous égards, M. Paul Bert, préfet du département du Nord, avait pris les précautions les plus minutieuses pour empêcher l'élection des fonctionnaires et des anciens candidats de l'Empire. L'affiche où il désigne par leurs noms les candidats à exclure est du 6 février.

« Liste des candidats frappés d'inéligibilité :

Brame (Jules), ancien ministre de l'Empire ;

Plichon, ancien ministre de l'Empire ;

Des Rotours, candidat officiel en 1868 et 1869

Quelques heures après, le préfet lisait dans les journaux de Lille le texte du décret promulgué à Paris le 29 janvier, et aussitôt il faisait afficher une nouvelle proclamation qui contient ces paroles : « Ce décret rendu par le Gouvernement prisonnier dans Paris qui, depuis quatre mois, ignorait l'état de la province et ne peut même encore communiquer librement avec elle, qui ne pouvait savoir ce que ferait sa Délégation de Bordeaux, ne saurait, ni en droit strict ni en équité, être mis en opposition avec le décret rendu à Bordeaux par cette Délégation, véritablement libre dans sa pensée et dans ses actes. Suivant les règles de droit, le décret du 31 janvier doit avoir force de loi, en supposant même l'existence de celui du 29. »

On ne peut citer que quatre préfets qui refusèrent d'appliquer la clause d'inéligibilité : M. Mestreau, préfet de la Charente-Inférieure, M. Achille Delorme, préfet du Calvados, M. Emile Lenoël, préfet de la Manche, et M. Ricard, commissaire-général pour les Deux-Sèvres et la Vienne. M. Ricard avait fait parvenir à M. Jules Simon le billet suivant : « On dit que vous êtes porteur d'un décret qui consacre l'éligibilité de tous les citoyens ; faites-m'en connaître le texte, et je vous réponds qu'il sera obéi partout où j'ai de l'autorité. »

M. Bethmont donna lecture à l'Assemblée, dans la séance du 9 mars 1871, des télégrammes échangés entre M. Mestreau et M. Gambetta.

« *M. Mestreau au ministre de l'intérieur :*

» Il m'est impossible de publier les documents que vous venez de m'adresser ; ils produiraient le plus défavorable effet dans la Charente-Inférieure. »

— « *Le ministre à M. Mestreau.*

» Je ne me préoccupe pas de l'esprit de votre département, mais de celui de la France. En ma qualité de ministre et de républicain, je vous donne l'ordre de faire afficher ma proclamation sous ma responsabilité personnelle. »

— « *M. Mestreau au ministre.*

» C'est en envisageant l'état général de la France aussi bien que celui de mon département, et c'est aussi en m'inspirant des principes républicains non autoritaires, que j'ai refusé de publier votre proclamation, dans laquelle il y avait un outrage pour le Gouvernement de la Défense nationale. — Je maintiens donc ma déclaration première. »

En quittant le pouvoir, M. Gambetta adressa aux préfets une circulaire importante. Il y maintenait son opinion à l'égard des bonapartistes ; mais il donnait le conseil formel de procéder aux élections, et ce conseil, venant de lui, triompha des dernières hésitations.

« Bordeaux, le 6 février 1871, 3 heures du soir.

» *Le ministre de l'Intérieur aux Préfets et sous-préfets.*

» Malgré les objections graves, les résistances que soulevait l'exécution de la convention de Versailles, je m'étais

résigné, pour donner, comme je le disais, un gage incontestable de modération et de bonne foi, et pour ne pas quitter le poste sans en avoir été relevé, à faire procéder aux élections.

» Vous connaissez, monsieur le préfet, par divers documents qui vous ont été transmis, quels devaient être la nature et le caractère de ces élections. Je persiste à croire qu'il en peut sortir, malgré les difficultés matérielles de toutes sortes dont nous accable l'ennemi, une Assemblée fidèle et résolue.

» Le décret, suivant moi, satisfait à la fois à un besoin de justice à l'égard des complices responsables du régime impérial, et à un sentiment de prudence vis-à-vis des intrigues étrangères. Il a excité une injurieuse protestation de M. de Bismarck.

» Depuis lors, à la date du 4 février 1871, les membres du Gouvernement de Paris ont, par une mesure législative, rapporté notre décret. Ils ont de plus envoyé à Bordeaux MM. Garnier-Pagès, Eugène Pelletan, Arago, signataires du décret d'abrogation, avec mission de le faire appliquer.

» Le Gouvernement de Paris avait d'ailleurs passé directement des dépêches à plusieurs préfets de différents départements pour l'exécution du décret du 4 février.

» Il y a là tout à la fois un désaveu et une révocation du ministre de l'intérieur et de la guerre.

» La divergence des opinions sur le fond des choses au point de vue extérieur et intérieur se manifeste

ainsi de manière à ne laisser aucun doute. Ma conscience me fait un devoir de résigner mes fonctions de ministre du Gouvernement avec lequel je ne suis plus en communion d'idées ni d'espérances.

» J'ai l'honneur de vous informer que j'ai remis ma démission aujourd'hui, en vous remerciant du concours patriotique et dévoué que j'ai toujours trouvé en vous, pour mener à bonne fin l'œuvre que j'avais entreprise.

» Je vous dirai que mon opinion profondément réfléchie est qu'à raison de la brièveté des délais et des graves intérêts qui sont en jeu, vous rendrez un suprême service à la République en faisant procéder aux élections du 8 février. Vous aurez ainsi le délai nécessaire pour prendre telles déterminations qui vous conviendront.

» Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments fraternels.

» Léon Gambetta. »

Le conseil se réunit chez M. Crémieux aussitôt après l'arrivée de MM. Garnier-Pagès, Arago et Pelletan. M. Gambetta ne s'y rendit pas ; il envoya la lettre par laquelle il donnait sa démission, et ses collègues ne le revirent plus qu'à l'Assemblée. L'amiral Fourichon était heureux d'un dénoûment qu'il avait toujours désiré; M. Glais-Bizoin se sentait battu, le disait, et n'en faisait pas moins bon accueil à ses trois amis. M. Crémieux se soumettait par nécessité, regrettant

amèrement la politique qui venait de succomber, et persistant à croire que l'on aurait pu continuer la guerre. Il donna sa démission le lendemain ; le conseil le pria de la retirer, tous les membres du Gouvernement devant donner leur démission collective cinq jours après.

Quelque court que fût cet intervalle, il fallait donner un successeur à M. Gambetta. Ce successeur était déjà nommé, c'était M. Jules Simon. Les délégués arrivés le matin lui avaient apporté sa nomination, signée par MM. le général Trochu, Jules Favre, Garnier-Pagès, Arago, Pelletan et Ernest Picard. M. Glais-Bizoin se récria contre cette désignation qui approfondissait, disait-il, la défaite de la Délégation. « Je me résigne de bonne grâce à être battu, disait-il, mais je ne voudrais pas l'être à ce point. » M. Crémieux dit aussi qu'il ne fallait pas aller, d'un seul bond, de M. Gambetta à celui des membres du Gouvernement qui représentait la politique la plus modérée. M. Jules Simon fut lui-même de cet avis. Il savait bien que le conseil, tel qu'il se trouvait actuellement composé, serait unanime dans ses résolutions, aussitôt après cette première séance. Il ne s'agissait que de substituer un nom à un autre. Il pensa que le nom de M. Arago aurait, sur les préfets nommés par M. Gambetta, plus d'autorité que le sien. Presque tous avaient pris parti contre lui pendant la semaine qui venait de s'écouler ; il leur serait plus facile de se soumettre aux

nouveaux ordres qu'ils allaient recevoir, s'ils n'étaient pas signés de son nom. Ces raisons parurent décisives. On obtint, non sans difficulté, le consentement de M. Emmanuel Arago. Une circulaire fut immédiatement rédigée, et adressée par le télégraphe à tous les préfets et sous-préfets des départements non envahis.

Tout se passa à Bordeaux avec le plus grand calme. M. Arago se rendit dans la soirée à la séance du conseil municipal, où il reçut le meilleur accueil. L'habileté et la popularité de M. Fourcand furent d'un grand secours pour éviter toute agitation. Il n'y en eut d'ailleurs nulle part en France. Les élections eurent lieu le 8 conformément au décret de Paris, et, le dimanche 12 février, l'Assemblée put tenir une première séance et se déclarer constituée.

CHAPITRE II.

L'ASSEMBLÉE A BORDEAUX.

Qui n'a pas vu la ville de Bordeaux quand elle était capitale de la France, se ferait difficilement une idée de la population bruyante et affairée qui encombrait alors ses hôtels et ses rues. Cette belle ville calme, polie, aimable, était à la fois une capitale politique, une Bourse gigantesque, et le quartier général d'un corps d'armée. La place des Quinconces disparaissait sous de longues files de canons ; la préfecture, où M. Gambetta résidait, renfermait à la fois le Gouvernement, le ministère de l'intérieur, le ministère de la guerre, la police, l'administration des télégraphes et la préfecture de la Gironde. Dans les grandes salles du conseil général qui longent le théâtre, fonctionnaient les anciens commis du temps de l'Empire, rangés sous les yeux de leurs directeurs, comme des écoliers sous la férule de leurs maîtres

d'étude ; le cabinet du préfet, les anciens salons de réception et même un peu les antichambres étaient encombrés par des employés d'une autre espèce, plus remuants, tout aussi affairés, qu'on avait pu voir cinq mois auparavant dans les bureaux de rédaction des journaux démocratiques. C'est à peine si le tout-puissant ministre s'était réservé un cabinet pour lui seul. Avait-il besoin d'un peu de tranquillité pour écrire un arrêté ou une circulaire, il s'abritait derrière un paravent. Il donnait ses audiences à la foule sur le balcon, aux députations du haut de l'escalier, et aux individus derrière la porte. Le grand escalier, dans ce va-et-vient général, ressemblait à l'escalier d'un chemin de fer, au moment où le train va partir. Les ministres, les généraux se frayaient un passage à coups de coudes; on ne se dérangeait que pour le maître et deux ou trois de ses familiers. Cette foule grouillante et hurlante était égayée par la quantité et la variété des uniformes. M. Gambetta avait créé des armées avec une énergie incomparable, et toutes les colères, toute la malveillance de ses ennemis ne lui en raviront jamais l'honneur ; il avait aussi créé, à profusion, des officiers, et les officiers avaient créé des uniformes. Les fonctionnaires civils s'en étaient donné à cœur-joie : un directeur de télégraphe portait autant de plumes à son chapeau et était aussi galonné qu'un général. Les Bordelais, ceux qui étaient restés à leurs affaires, ne se retrouvaient plus dans leur propre ville ; on leur avait pris leurs rues, leurs places, leur

préfecture, leurs théâtres, leurs comptoirs et jusqu'à leurs maisons. Bordeaux, dans le cours d'un trimestre, fut pris d'assaut deux ou trois fois par des armées différentes : par les fonctionnaires civils, par les brasseurs d'affaires, par les officiers, et finalement, après la retraite de M. Gambetta, par les députés.

On n'avait eu que huit jours pour toute cette grosse besogne des élections, qui, dans les temps ordinaires, met tant d'hommes en mouvement ; encore ces huit jours avaient-ils été remplis de surprises, au moins dans les départements non envahis. On avait commencé les opérations le 2 ou le 3 février d'après le décret de Bordeaux ; puis étaient venus, presque à la veille du vote, le décret de M. Jules Simon et ceux du Gouvernement de Paris. Les préfets, dans plusieurs départements, avaient été obligés de changer leurs instructions et de contredire leurs proclamations. Quelques-uns s'étaient retirés. A Lille, le nouveau préfet, M. Hendlé, arriva le jour même où l'on procédait au vote. Les difficultés furent différentes, mais ne furent pas moindres, dans les départements envahis par les Prussiens. Comme il n'y avait plus de préfets, une circulaire de M. Hérold, ministre de l'intérieur, délégua la partie la plus essentielle de leurs attributions aux maires de chefs-lieux. L'ennemi, qui tenait à la convocation de l'Assemblée, n'apporta point d'obstacle aux opérations. On put se réunir, afficher, correspondre, voter en liberté ; mais l'état de guerre était, par lui-même, un terrible empê-

chement. Presque partout les mairies étaient converties en casernes, les listes électorales étaient perdues ou déchirées, les chemins de fer encombrés ou rompus; beaucoup de citoyens, les plus actifs, les plus importants, étaient sous le drapeau. Malgré tout, les élections furent faites, et à l'heure dite, dans la France entière. Elles furent faites régulièrement, librement. M. Thiers en a rendu témoignage dans la séance du 10 mars 1871 :

« Jamais, dit-il, non, jamais un pays n'a été interrogé plus sincèrement, et jamais il n'a répondu plus sincèrement que dans cette dernière occasion. (*Marques d'assentiment.*)

« Le pays était en partie occupé, et là où il y avait occupation, l'étranger ne s'est pas mêlé du tout de vos élections. Dans les autres parties de la France, certains préfets auraient voulu s'en mêler, ils n'en ont pas eu le temps.

« Ainsi, grâce à l'indifférence de l'étranger, grâce au défaut de temps pour l'administration qui a précédé celle que vous avez instituée, les élections n'ont été [illegible] »

[illegible] de dire, depuis, que le Gouvernement [illegible] sur les élections, mais [illegible] absurde. [illegible] pour [illegible] élections [illegible] que [illegible] dans les

Hautes-Alpes, Marc-Dufraisse dans les Alpes-Maritimes, Mestreau dans la Charente-Inférieure, Lamorte dans la Drôme, Girot-Pouzol dans le Puy-de-Dôme). Encore ces élections furent-elles annulées uniquement en vertu du principe de l'inéligibilité des préfets dans les départements qu'ils administrent. Il est donc vrai de dire que les élections de toute la France furent déclarées régulières, à l'exception de celles d'un seul département.

La Délégation avait autorisé la candidature des préfets dans leurs départements, ce qui était, à ses propres yeux, une dérogation à tous les principes ; elle avait cru que les circonstances permettaient cette exception et qu'on ne pouvait, sans injustice, frapper d'inéligibilité des hommes qui avaient accepté des préfectures, non comme une carrière, mais comme une occasion de servir et de se dévouer. M. Jules Simon, qui avait besoin de ne pas décourager les préfets, ne voulut pas risquer de pousser à la désobéissance ceux d'entre eux qui, à la date où son décret leur serait connu, pouvaient avoir posé depuis plusieurs jours leur candidature. Il se trouva que la plupart des préfets s'étaient volontairement mis à l'écart. Onze préfets seulement et deux sous-préfets furent nommés députés. Plusieurs des élus avaient donné leur démission en temps opportun. L'un des invalidés, M. Marc-Dufraisse, avait été élu en même temps dans le département de la Seine. Les quatre autres se présentèrent de nouveau et furent élus.

On ne releva aucun fait de corruption. Quelques faits d'intimidation qu'on essaya de grossir ne furent pas prouvés : l'Assemblée n'en tint pas compte. Plusieurs préfets avaient conseillé de voter pour des partisans de la guerre à outrance. Le changement survenu dans l'administration deux jours avant le vote rendit leur influence nulle. Elle ne pouvait être grande auparavant ; tout le monde savait qu'ils allaient disparaître. On ne pouvait compter sur leurs promesses ; on ne pouvait craindre leurs menaces. Le Gouvernement, à la date des élections, et ses agents à tous les degrés, en y comprenant les maires, n'avaient d'autorité morale que sur les hommes qui partageaient leur opinion ; quiconque n'était pas ardemment avec eux était contre eux. On reprochait au Gouvernement de Paris la capitulation ; on reprochait au Gouvernement de Bordeaux la dictature. En réalité, il n'y eut d'autre influence collective que celle du clergé, resté tout entier à son poste avec son organisation intacte, quand la révolution et la guerre avaient si profondément troublé et si cruellement décimé la société laïque. Le clergé commença, dès lors, à se mêler ouvertement et ardemment à la lutte des partis.

On vit arriver les députés à Bordeaux dès le lendemain des élections. Beaucoup d'entre eux venaient de l'armée ou des ambulances, et n'avaient pas pris le temps d'aller embrasser leur [illegible] ; quelques-uns portaient encore l'[illegible] de leurs régiments. On

avait disposé le Grand-Théâtre pour servir de salle des séances ; salle magnifique, beaux et commodes dégagements. Le foyer du public fut la salle des conférences ; on installa comme on put les bureaux dans les loges des acteurs ou les magasins d'accessoires. Le seul inconvénient, mais il était assez grave, c'est que la salle ne prenait pas jour au dehors et qu'il fallut constamment l'éclairer au gaz.

L'Assemblée se réunit le dimanche 12 février, à trois heures de l'après-midi, dans le foyer du théâtre. On ne voulait d'abord que prendre langue ; mais le comte Benoit-d'Azy, appelé à présider la séance comme étant le plus âgé des membres présents, proposa à l'Assemblée, vu la gravité des circonstances, de se déclarer immédiatement constituée. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité. On nomma aussi le bureau provisoire. M. Benoist-d'Azy fut continué dans les fonctions de président. MM. Duchâtel, de Castellane, L'Ebraly et Paul de Rémusat furent désignés comme secrétaires. L'Assemblée s'ajourna au lendemain pour commencer la vérification des pouvoirs. Le nombre des députés présents était déjà considérable. Lorsqu'on procéda, le 16, à l'élection du bureau définitif, il n'y avait pas moins de 533 votants.

Ni le Gouvernement de Paris, ni la Délégation de Bordeaux n'avaient songé à définir les pouvoirs de l'Assemblée, ou à fixer un terme à son mandat. Il était clair que l'Assemblée issue du suffrage universel possé-

dait un pouvoir absolu et souverain, et qu'à partir du moment où elle se trouvait réunie, il n'y avait plus en France d'autre autorité que la sienne. On pensait assez généralement qu'elle avait été appelée pour décider de la paix et de la guerre : que sa mission serait épuisée par le vote qu'elle émettrait sur cette question formidable, et qu'il ne lui resterait plus ensuite qu'à faire une loi électorale, et à appeler ses successeurs. Ceux qui connaissaient l'histoire savaient bien qu'une assemblée prend toujours tous les pouvoirs qu'on [illegible] laisse prendre et dure aussi longtemps qu'on la laisse durer. Il est certain, cependant, qu'on aurait bien étonné les députés si on leur avait dit qu'ils siégeraient quatre ans, et qu'ils feraient une Constitution.

Dans ces premiers jours de février, on étudiait avec anxiété la liste des nouveaux élus, dont le sort du pays allait dépendre. Cette liste ne parlait pas clairement. Il y avait beaucoup de noms nouveaux, et, parmi les anciens députés, on pensait, avec raison, qu'il y aurait des conversions nombreuses. On était réduit à des conjectures. Les plus habiles statisticiens craignaient d'être trop affirmatifs.

Un premier fait, éclatant, rassurant, c'est que les bonapartistes n'avaient pas été élus. On n'en comptait pas plus d'une trentaine, et dans ce petit groupe, à peine y avait-il quelques noms connus : M. Conti, M. Gavini, A. Galloni, M. Daru, M. Brame. Sur ces trente membres qui formèrent plus tard le noyau du groupe de

l'Appel au peuple, les deux tiers au moins auraient regardé comme injurieuse la qualification de bonapartiste. Les appréhensions de M. Gambetta, qui craignait une Chambre toute remplie d'anciens candidats officiels, étaient loin d'être justifiées. La France s'était souvenue du 2 Décembre, des commissions mixtes, des transportations, de la loi de sûreté générale, des tripots, des filles, du Mexique, de Sedan. Le chef du parti, M. Rouher, était alors à l'étranger. Il ne se présenta qu'aux élections du 2 juillet; et, même à cette date, il fut battu dans la Charente-Inférieure et dans la Gironde. Il fallut que M. Séverin Abbatucci donnât sa démission pour lui procurer une élection dans le département de la Corse, considéré alors comme un bourg-pourri bonapartiste. Le parti ne peut pas dire qu'il a subi les conséquences du décret de Bordeaux, car il n'a pas été plus heureux le 2 juillet que le 8 février.

On ne comptait guère que 250 républicains : c'était un échec. On pouvait prévoir, dès lors, que tous les partis monarchistes se ligueraient contre la République; que la République finirait par l'emporter, mais qu'il faudrait du temps pour la faire proclamer à titre de gouvernement définitif, et plus de temps encore pour la débarrasser des retours offensifs des partis vaincus. Si l'on avait fait les élections plus tôt, en septembre ou octobre 1870, l'Assemblée presque tout entière aurait été républicaine.

Un fait nouveau, assez inattendu, explicable surtout

par l'intervention du clergé, c'était la résurrection du parti légitimiste. La France ne connaissait plus ce parti: elle le croyait mort. Il n'avait plus depuis longtemps que des chefs sans soldats; mais cette fois tous les chefs avaient été nommés. Il fut évident, au bout de quelques séances, que ces représentants de l'ancien régime n'étaient plus au courant de rien, et qu'il n'y avait parmi eux aucun de ces hommes supérieurs qui donnent de l'éclat à leur parti, qui se font redouter par les autres, et arrivent quelquefois, à force d'habileté politique ou de talent oratoire, à déplacer une majorité.

Il n'en était pas de même du centre droit, groupe très-nombreux, plus nombreux que le groupe républicain, et dans lequel il fallait compter M. Thiers, M. Dufaure, M. Léonce de Lavergne, M. Casimir Perier, M. Laboulaye, un grand nombre d'hommes instruits, éloquents, rompus aux affaires, accoutumés au maniement des assemblées, hommes de gouvernement jetés dans l'opposition par l'Empire, et qui, s'ils avaient assez d'élévation dans l'esprit pour se soustraire à d'anciens préjugés et à des intérêts de coterie, ne pouvaient manquer d'exercer une influence prépondérante sur l'Assemblée.

Ainsi, le centre droit formait le groupe le plus important; venaient ensuite les républicains, avec quelques orateurs de premier ordre, M. Jules Favre, M. Gambetta, M. Pelletan, M. Picard; puis les légitimistes, et, après tout le monde, une infime minorité de bonapartistes. Si on

ajoute une trentaine de *nulli-fidiens*, d'expectants, dont personne ne connaissait les opinions, et qui certainement ne savaient pas eux-mêmes où se classer, on aura un aperçu à peu près exact de la situation des partis dans l'Assemblée au moment de sa réunion.

Aucun groupe n'avait la majorité. Le centre droit et les républicains arrivaient au premier rang, avec des forces inégales. Ce résultat était fait pour décourager les bonapartistes et pour attrister les républicains. Les partisans de la monarchie constitutionnelle avaient seuls le droit de se féliciter et de croire que la France leur revenait. Habitués à regarder le parti républicain comme un parti sans habileté politique, ils comptaient que l'échec subi par lui en février 1871 irait en s'approfondissant au moment des élections complémentaires. Les républicains ne pouvaient manquer de faire des fautes, et ils ne pouvaient manquer, eux, d'en profiter. Parmi les légitimistes, tout ce qui n'était pas trop engagé, tout ce qui était capable d'ouvrir les yeux sur l'état vrai de la société moderne, viendrait à eux. Ne fallait-il pas, avant tout, échapper à la République? Les constitutionnels seraient, pour la seconde fois dans le cours du siècle, un expédient nécessaire. Pour commencer, ils étaient sûrs de donner un chef au gouvernement dans la personne de M. Thiers. Enfin, comme pour assurer le triomphe du centre droit, les républicains ne furent pas plutôt réunis, qu'ils commencèrent à s'entre-déchirer.

M. Gambetta et les principaux chefs du parti républicain avaient vu le double péril que faisaient courir à la République le parti orléaniste, d'une part, et le parti bonapartiste de l'autre. Contre les bonapartistes ils avaient la ressource des incompatibilités, qu'ils croyaient pouvoir justifier par une sorte de loi du talion, en les donnant comme représailles des candidatures officielles. Ils n'avaient pas une arme semblable contre la monarchie constitutionnelle. Ils croyaient avec raison que tous les esprits d'élite finiraient par regarder la République comme le seul gouvernement possible et le meilleur des gouvernements, et que la foule, désabusée du césarisme, ne pouvait désormais appartenir qu'à la cause républicaine. Mais le progrès, dans les sociétés humaines, n'a pas lieu suivant une marche continue. Il s'avance pas bonds, puis il recule; il subit des intervalles, jusqu'à ce qu'ayant triomphé des derniers obstacles, il acquière enfin une force irrésistible. Si les membres du centre droit avaient obéi à une direction unique, s'ils avaient pratiqué le seul genre de désintéressement que puisse montrer un parti, c'est-à-dire la patience; si surtout ils étaient restés fidèles à la politique libérale, invoquée par eux sous l'Empire avec tant d'éclat, au lieu de faire cause commune avec la réaction et le cléricalisme, la France eût peut-être recommencé, quoique dans des conditions moins viables, l'épreuve de 1830. Leurs divisions intestines furent une chance heureuse pour la République. Ils n'avaient de

commun entre eux que leur attachement pour le régime représentatif et leur aversion pour les aventures. Ils étaient séparés par des différences profondes, qui se manifestèrent dès les premières séances. Quelques-uns, en très-petit nombre, ne voyaient de salut que dans une restauration orléaniste, et sacrifièrent tout à cette pensée. D'autres avaient, pour toute foi politique, une aversion instinctive contre la démocratie, et la peur d'être privés des avantages politiques et sociaux dont ils jouissaient. Ils avaient aimé la liberté en théorie, et n'auraient même pas refusé de l'appliquer, pourvu qu'ils restassent maîtres d'en mesurer la dose. Leur libéralisme tempéré et conditionnel ne résista pas au spectacle de la Commune, et quand il leur parut bien démontré, trois ans plus tard, qu'une restauration orléaniste était impossible, obligés de choisir entre deux maux, l'Empire et la République, ils firent le choix qui leur parut le plus rassurant, sinon le plus honorable, et on les vit entrer l'un après l'autre, la rougeur sur le front, dans les rangs du parti qui s'est longtemps caché sous le nom de parti de l'Appel au peuple.

Entre les orléanistes persistants et les orléanistes bonapartisants, il y avait dans le centre droit une centaine de fermes esprits, également incapables d'abandonner les principes sur lesquels toute société repose, et de renoncer à la liberté. Ils auraient préféré à toute autre forme de gouvernement la monarchie constitu-

tionnelle, s'ils l'avaient trouvée établie, ou s'ils avaient pu la restaurer par un vote, sans recourir à la force. Mais ils comprenaient bien vite que ni les légitimistes, ni les bonapartistes n'accepteraient la forme constitutionnelle ; qu'elle n'aurait de majorité ni dans le Parlement, ni dans le pays ; qu'elle était, par sa nature et par le tempérament de ses défenseurs, dans l'heureuse impuissance de recourir à la force ; que la réapparition sur la scène politique du parti légitimiste n'était qu'un incident sans durée et sans portée ; que la seule monarchie possible était celle dont ils ne voulaient à aucun prix, celle qui, débarrassée de tout scrupule, faisait ouvertement appel aux intérêts et à la force. La République leur inspirait des défiances qui, chez quelques-uns, dans les commencements, allaient jusqu'à l'aversion. Mais persuadés qu'il n'y avait à choisir qu'entre elle et l'Empire, et que l'Empire ne se concilierait jamais ni avec les principes du droit et de la justice, ni avec la liberté, ils ne désespéraient pas de faire une République libérale et conservatrice. En un mot, ils repoussaient la légitimité comme chimérique, la dictature républicaine et la dictature césarienne, comme odieuses ; ils préféraient une monarchie libérale à une République modérée, mais sans estimer qu'il y eût lieu de recourir à une révolution, uniquement pour que la présidence de la République fût héréditaire.

M. Thiers était non-seulement le chef de ce parti, il était ce parti lui-même ; car c'est en le suivant, en le

comprenant, que les autres arrivaient à cette conclusion : qu'il fallait garder provisoirement le gouvernement qu'on avait, laisser cependant la lice ouverte, réserver au pays la faculté de choisir librement entre les deux formes de gouvernement constitutionnel, et attendre, pour provoquer son jugement, le jour où la nation serait refaite, c'est-à-dire le jour où elle aurait de nouveau une administration, une armée et des finances.

La séance du lundi 13 février fut véritablement la première séance de l'Assemblée. Elle s'ouvrit à deux heures dans la salle du théâtre, sous la présidence de M. Benoist-d'Azy. Les députés y pénétrèrent en perçant une foule énorme, qui voulait voir les plus importants et les plus populaires d'entre eux. Garibaldi, qui vint avec son uniforme, et Victor Hugo furent les plus entourés et les plus acclamés. Toute cette foule était ardemment républicaine, et les députés de la droite ne tardèrent pas à se plaindre de ces cris étourdissants de: *Vive la République!* qui les poursuivaient à l'entrée ou à la sortie du théâtre.

M. Jules Favre prit la parole au début de la séance pour déposer les pouvoirs du Gouvernement de la Défense nationale entre les mains des représentants du pays.

« Depuis que les membres du Gouvernement de la Défense nationale ont été chargés du fardeau qu'ils ont accepté, ils n'ont pas eu, dit M. Jules Favre, d'autre préoccupation ni d'autre désir que de pouvoir arriver

au jour où il leur serait possible de se trouver en face des mandataires du peuple. (*Très-bien !*)

» Ils y sont dans les circonstances les plus douloureuses et les plus cruelles ; mais grâce à votre patriotisme, Messieurs, grâce à l'union de tous, à laquelle, j'en suis convaincu, nous ne faisons pas un stérile appel (*bravo ! bravo !*) et qui, au besoin, nous serait conseillée à la fois par le malheur, par le bon sens, par le souci des intérêts de notre chère patrie... (*Nouvelle approbation.*) Nous arriverons à bander ses plaies et à reconstituer son avenir. (*Vif mouvement d'adhésion et applaudissements.*)

» C'est à vous, Messieurs, qu'appartient cette œuvre. Quant à nous, nous ne sommes plus rien, si ce n'est vos justiciables, prêts à répondre de tous nos actes, convaincus que nous ne rencontrerons dans leur examen que la loyauté qui inspirera chacune de vos délibérations, comme vous pouvez être certains que jamais une autre pensée ne nous guidera dans les explications que nous aurons à vous présenter. (*Marques unanimes d'assentiment.*) »

M. Jules Favre ajouta quelques mots sur les négociations qu'il avait entamées, et qui l'obligeaient à repartir le jour même pour Paris. « Mon premier devoir sera de reporter à ceux avec qui nous négocions cette affirmation, que la France est prête, quoi qu'il arrive, à faire courageusement son devoir. (*Vive approbation et applaudissements.*)

» L'Assemblée décidera en pleine liberté, comme il

appartient à des représentants du pays, qui ne prennent conseil que du salut de la France et n'ont d'autre souci que son honneur. (*Bravo! bravo! nouveaux applaudissements.*) »

Le président donna lecture de la lettre de démission collective des membres du Gouvernement, et des lettres de démission de chacun des ministres.

Il donna aussi connaissance à l'Assemblée de la lettre suivante :

« Citoyen président de l'Assemblée nationale,

» Comme un dernier devoir rendu à la cause de la République française, je suis venu lui porter mon vote que je dépose entre vos mains.

» Je renonce au mandat de député dont j'ai été honoré par divers départements.

» Je vous salue,

» G. GARIBALDI. »

L'Assemblée procéda au tirage des bureaux, et leva immédiatement la séance, pour commencer, dans les bureaux, le travail de la vérification des pouvoirs.

Le public évacuait déjà les tribunes, et les représentants commençaient à sortir de la salle, quand le général Garibaldi se leva et demanda la parole.

On cria de divers côtés : « Il est trop tard! La séance est levée ! » Un membre ajouta : « On n'a plus le droit de prendre la parole dans une Assemblée, quand on a donné sa démission. »

En effet, le général aurait dû parler pendant la séance, et avant de donner sa démission. Il fut évident que les membres de la droite étaient bien aises de lui opposer cette double fin de non-recevoir, et de n'avoir pas à l'entendre. On eut pour lui, de ce côté, quelques jours plus tard, des paroles blessantes. M. de Lorgeril le traita de « comparse de mélodrame ». A gauche, au contraire, on s'empressa de rentrer dès qu'on apprit que Garibaldi voulait parler. Non-seulement les républicains éprouvaient pour la personne du général les sentiments de respect et d'admiration qui lui sont dus, mais ils pensaient que, par courtoisie pour un étranger, et par reconnaissance pour un général qui avait combattu pour nous, on pouvait bien reprendre la séance pour quelques minutes. Malheureusement ils n'étaient pas en majorité. M. Benoist-d'Azy reparut au fauteuil, sans se découvrir, et prononça ces paroles : « J'ai déclaré la séance levée, et je ne puis qu'engager mes collègues à se retirer dans leurs bureaux. J'ordonne que les tribunes soient immédiatement évacuées. »

On se sépara au milieu d'une agitation assez vive. Les représentants, retirés dans leurs bureaux, entendirent pendant longtemps retentir sur les places environnantes, les acclamations qui suivaient Garibaldi. Il partit le soir même pour l'Italie.

L'Assemblée procéda rapidement à la vérification des pouvoirs. Le 16 février, elle fut en mesure de nommer son bureau définitif. Elle nomma son président à l'una-

nimité, et ce président fut un républicain. M. Grévy était si évidemment imposé par la situation, que son élection ne fournit aucune lumière sur la force respective des partis. Ni les légitimistes, ni le centre droit ne pouvaient se flatter de faire élire un candidat pris dans leur sein; on ne pouvait passer qu'avec l'appui du parti républicain. Le 4 septembre, M. Grévy n'avait pas approuvé la formation du Gouvernement acclamé à l'Hôtel-de-Ville. Il avait refusé de recevoir de lui les fonctions de ministre de la justice. Il s'était même chargé de lui porter, le soir, les propositions du Corps législatif. Honoré des républicains pour son talent, son caractère, et la solidité de ses convictions, il était en faveur auprès des monarchistes pour s'être constamment tenu en dehors de la révolution depuis le jour où elle s'était faite. M. Thiers, alors tout-puissant sur l'Assemblée et particulièrement sur le centre droit, avait le premier prononcé le nom de M. Grévy, qui ne souleva pas une seule objection. Les partis se comptèrent sur les autres membres du bureau.

Il fallait quatre vice-présidents. On nomma MM. Martel, Vitet, Léon de Maleville, du centre droit, et M. Benoist-d'Azy, légitimiste. Le dernier élu, M. Léon de Maleville, eut 288 voix. Le candidat qui venait après lui, avec 214 voix, était un légitimiste, M. de Vogüé. Le centre droit eut deux questeurs, qui passèrent avec 458 et 430 voix; les légitimistes réussirent avec beaucoup de peine à faire passer M. Princeteau. Il n'eut que 222 voix

[illegible] voix pour le scrutin. [illegible] le candidat républicain n'en eut que [illegible] au scrutin de ballottage.

Enfin les six secrétaires furent MM. Bethmont, Paul de Rémusat, de Barante, Johnston, de Castellane et de Meaux. Sur ce nombre, il n'y avait qu'un républicain. M. Bethmont [illegible] en tout, deux républicains dans un bureau composé de quatorze membres. La force du parti républicain se mesure très-exactement par le nombre de voix données à M. Martin pour les fonctions de questeur et à M. Charles Rolland pour celles de secrétaire. M. Martin eut 147 voix, M. Rolland 145. C'est que les républicains votaient sans alliés. Les membres les plus libéraux et les plus intelligents du centre droit, qui devaient, quelques mois après, se rallier à la République et former le centre gauche de l'Assemblée, étaient encore hésitants. Ils votèrent pour les candidats monarchistes, qui entrèrent dans le bureau avec des majorités de 300 et 400 voix.

Le devoir le plus pressant de l'Assemblée était de créer un gouvernement provisoire : d'abord parce qu'il fallait à la France un Gouvernement, et ensuite parce qu'il lui fallait un négociateur qui pût parler avec autorité. Il resterait ensuite à discuter sur les propositions de paix qui seraient faites, et à fixer le lieu où résiderait le Parlement. Élection d'un gouvernement, fixation du séjour de l'Assemblée, discussion du traité de paix, telles étaient en ce moment les affaires urgentes de l'Assemblée et de la France.

L'Assemblée ne pouvait hésiter à remettre le Gouvernement dans les mains de M. Thiers. Elle n'avait pas à le choisir, elle n'avait qu'à suivre les indications du pays. Non-seulement il était élu député par vingt-six colléges, mais il avait recueilli dans plusieurs autres des minorités imposantes, et le nombre total de voix qui s'étaient portées sur lui dépassait deux millions. Quand il avait été nommé député de Paris en 1863, cette élection avait été considérée en Europe comme un événement considérable. Il avait fallu le contraindre à se laisser porter. Quelqu'un lui avait dit : « Ce sera un dialogue entre l'empereur et vous. » Au mois de juillet 1870, le Gouvernement, qui faisait le fanfaron, mais qui commençait à trembler, le supplia d'entrer dans le Conseil de Défense. Il déclara qu'il n'y consentirait que sur l'invitation de toute la Chambre. Toute la Chambre pensa, comme le Gouvernement, qu'on ne pouvait se passer de lui dans ce grand péril. Le 4 septembre, elle le pria de présider sa dernière séance. Le Gouvernement provisoire, à son tour, eut recours à lui. Il lui demanda d'être, auprès des peuples et des souverains, l'avocat de la France. Il n'avait jamais cherché la popularité ; il l'avait bravée. Tout le monde, amis et ennemis, savait qu'il était notre seul homme d'État, et que son nom était pour nous une protection, une force morale.

La proposition de le mettre à la tête du Gouvernement fut faite dans la séance du 16 février. Elle était signée par MM. Dufaure, Jules Grévy, Vitet, Léon de Maleville,

Rivet, Mathieu de la Redorte, Barthélemy Saint-Hilaire. Elle fut votée le 17, sur le rapport de M. Victor Lefranc.

« La commission, dit le rapporteur, ne croit pas avoir à motiver le choix de l'homme à qui elle vous demande de déléguer le pouvoir exécutif de la République française.

» L'inspiration qui lui a fait, il y a trente ans, fortifier ce Paris que la famine seule a pu réduire... (*Mouvement*) ; la prévoyance qui lui a fait, il y a quelques mois, combattre la guerre quand il était possible de la conjurer ; le dévouement qui l'a conduit chez tous les peuples de l'Europe, pour y défendre, avec les intérêts de la France, les droits de la civilisation ; enfin, l'hommage que lui rendent en ce moment les votes de tant de départements, tout l'indiquait à notre choix. (*Bravos et applaudissements.*)

» Donnons-lui la force de notre unanimité : c'est le seul moyen d'ajouter à la force de son patriotisme. (*Nouveaux applaudissements.*)

» Il saura trouver de dignes auxiliaires parmi ceux qui, à Paris comme en province, ont supporté les travaux et les douleurs de la lutte. (*Approbation.*)

» Que la France tout entière s'unisse dans la pensée de cette Assemblée, et elle pourra accomplir tous les devoirs que lui imposent son passé, son présent et son avenir. (*Applaudissements prolongés et redoublés.*) »

La proposition était ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale, dépositaire de l'autorité souveraine,

» Considérant qu'il importe, avant qu'il soit statué sur les institutions de la France, de pourvoir immédiatement aux nécessités du Gouvernement et à la conduite des négociations,

» Décrète :

» M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française. Il exercera ses fonctions sous l'autorité de l'Assemblée nationale, avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera. »

Il n'y eut pas de scrutin public. Le *Journal officiel* constate le vote en ces termes : « La proposition est mise aux voix et adoptée à la presque unanimité. »

Le considérant avait été ajouté par la commission à la proposition primitive. Il avait pour but de constater que la Chambre n'acceptait la forme républicaine que provisoirement, et avant de statuer. M. Louis Blanc en fit la remarque à la tribune. Il y porta les protestations de ceux des membres du parti républicain qui considéraient la forme républicaine comme supérieure à toute discussion et à toute contestation. Il déclara que la France voyait avec inquiétude les monarchistes faire des réserves pour une révolution future, dans l'acte même qui constituait le Gouvernement. Jamais vérité ne fut plus évidente.

La majorité de l'Assemblée commençait sa lutte contre la majorité du pays.

M. Thiers s'était occupé de former son ministère avant même d'être chargé du pouvoir exécutif. Dès qu'il fut [illegible] par les premiers résultats des élections, qu'il allait se trouver à la tête du gouvernement, il résolut de prendre ses ministres dans les deux grandes fractions de l'Assemblée, la gauche et le centre droit. M. Dufaure était très-naturellement indiqué pour le ministère de la justice. Le ministère du commerce fut confié à M. Lambrecht, qui avait fait partie du Corps législatif de [illegible] à [illegible], y avait constamment voté avec M. Thiers, et s'était fait remarquer par l'étendue de ses connaissances, la droiture et la précision de son esprit, l'élégance et la netteté de sa parole. M. Thiers, qui l'aimait beaucoup et le connaissait de longue date, disait de lui familièrement qu'il était « le sage des sages ». M. de Larcy, légitimiste libéral, membre de la Chambre des députés sous Louis-Philippe, très-ardent ennemi de l'Empire, devint ministre des travaux publics. Ce ministère non politique fut toute la part attribuée aux légitimistes dans la formation du cabinet. M. de Larcy, avocat, ancien magistrat de la Restauration, faisait partie depuis longtemps des assemblées politiques, et n'avait aucune compétence pour le ministère qui lui était attribué; M. Lambrecht, qui était ingénieur des ponts et chaussées, aurait été mieux placé que lui aux travaux publics, si M. Thiers n'avait tenu à avoir au commerce un ministre qui partageait ses opinions en matière de douanes. Le président

conserva à la guerre le général Le Flô, et confia à l'amiral Pothuau le portefeuille de la marine. Plus tard, M. Le Flô vota avec la droite de l'Assemblée et M. Pothuau fit partie du centre gauche; mais, ni dans la pensée de M. Thiers, ni dans celle de la Chambre, leur nomination, au moment où elle eut lieu, n'avait un caractère politique. M. Thiers a pris soin d'expliquer lui-même le choix de l'amiral Pothuau dans son discours du 10 mars 1871. « Le ministre de la marine, dit-il, pouvait rester à Bordeaux; nous l'avons pourtant voulu à Paris, parce qu'il y est populaire, parce qu'il y est illustre, non-seulement par beaucoup de sens, mais par un courage calme qui a frappé tous les habitants de Paris, et qu'il s'y est acquis une popularité dont nous sommes heureux de nous servir. »

M. Thiers n'avait réservé que trois portefeuilles sur neuf aux républicains; mais, en leur donnant les affaires étrangères et l'intérieur, il pensait avec raison qu'il leur faisait la situation la plus importante. M. Jules Favre était le ministre des affaires étrangères du Gouvernement de la Défense nationale; il avait fait en septembre ce courageux voyage à Ferrières, qui séparait nettement la politique impériale et la politique républicaine, dégageait la responsabilité du Gouvernement, et donnait à la France et à la Prusse leur situation véritable; il avait négocié et conclu la convention du 28 janvier; il était naturel qu'il devînt l'associé et le collaborateur, ou plutôt, comme il le dit ensuite

lui-même, le compagnon de martyre de M. Thiers, dans les négociations qui allaient s'ouvrir. M. Jules Favre ne mit qu'une condition à son acceptation, c'est que M. Picard serait ministre de l'intérieur. M. Ernest Picard était son plus intime ami; dans les premières années de l'Empire, quand il n'y avait au Corps législatif que cinq dissidents, M. Jules Favre était, comme on sait, le chef de cette petite, mais glorieuse phalange, où il avait pour compagnons de lutte M. Ollivier et M. Ernest Picard. Avec le temps, M. Ollivier devint ministre, tandis que M. Picard restait dans l'opposition républicaine à côté de M. Jules Favre. Ils entrèrent ensemble au Gouvernement de la Défense, dont ils prirent la direction. M. Thiers, qui connaissait la valeur de M. Picard, accepta sa collaboration avec empressement. Il pria M. Jules Simon de conserver le ministère de l'instruction publique. Telle fut la première formation du cabinet de M. Thiers, communiquée par lui à l'Assemblée nationale, dans la séance du 19 février.

Dans cette énumération manque le nom du ministre des finances. « Le choix est déjà arrêté dans la pensée du conseil, dit M. Thiers; mais l'honorable membre auquel sera attribué ce département n'étant pas encore à Bordeaux, je n'ai pas cru devoir livrer son nom à la publicité. »

M. Thiers avait un instant songé à M. Buffet pour le poste de ministre des finances. De retour à Paris, il résolut d'appeler M. Pouyer-Quertier, l'un de nos

grands manufacturiers, qui avait été un des orateurs les plus puissants et les plus originaux du Corps législatif dans les questions d'affaires. « Il est calculateur de premier ordre, écrivait-il à M. Jules Simon, fécond en ressources, vaillant au dernier point. » Il le choisissait surtout pour ses opinions économiques, partagées aussi par M. Lambrecht, mais combattues avec beaucoup de vivacité par M. Jules Simon, dans les dernières années de l'Empire. Cette question préoccupait à juste titre le chef du pouvoir exécutif. Dans le conseil comme dans l'Assemblée et dans toute la France, les sujets de dissentiment n'étaient que trop nombreux; celui-là ne pouvait manquer de donner lieu à des complications prochaines, puisqu'il faudrait, à bref délai, établir de nouveaux impôts; M. Thiers comptait sur la modération et le patriotisme de ses collègues, sans espérer pourtant de les ramener tous à ses vues économiques. Il écrivit à M. Jules Simon : « J'ai dit à M. Pouyer-Quertier qu'il fallait se borner à relever modérément les tarifs, mesure d'ailleurs indispensable pour les finances, car les douanes seules pourront nous donner cent millions de francs, ressource principale du futur budget; j'ai ajouté que sa nomination était subordonnée à votre agrément. Comme il faut absolument compléter le ministère, surtout pour les finances, qui exigent une création de ressources dès les premiers jours de mars, je vous prie de convoquer le conseil immédiatement et de me répondre par le télégraphe,

sans perdre un instant. » L'acquiescement que M. Thiers demandait lui fut envoyé sur-le-champ par dépêche télégraphique, mais M. Jules Simon lui écrivit le même jour : « M. de Larcy fait ses réserves en faveur du libre-échange. M. Dufaure fait les siennes d'une façon tout aussi formelle, et m'a chargé expressément de vous l'écrire. Il m'a chargé d'ajouter qu'il craignait le mauvais effet de cette nomination sur l'Angleterre, si elle était interprétée comme un abandon du principe de la liberté des échanges. Je n'ai pas besoin de vous dire que je fais toutes les mêmes réserves, et j'ai bien des raisons de croire que Jules Favre est dans le même sentiment.

» Je regrette bien d'avoir à vous parler en ce moment d'autre chose que de la mission que vous remplissez avec un si admirable dévouement ; mais la première condition d'un ministère honnête comme le nôtre, est d'avoir sur tous les points une situation parfaitement nette. Il est donc bien entendu que je reste avec toutes les déplorables doctrines que vous me connaissez : le libre-échange, l'instruction obligatoire, etc. Cela dit, soyez sûr que je vous aiderai de toutes mes forces à conclure la paix, et à avoir la paix dans l'intérieur du pays. »

En annonçant à l'Assemblée, le 19 février, la composition du ministère (dont M. Pouyer-Quertier ne faisait pas encore partie), M. Thiers prononça un discours mémorable, dans lequel il développa ce qu'on

a appelé depuis le pacte de Bordeaux. C'était le programme du cabinet. Il fut très-scrupuleusement observé par les ministres et leur chef illustre ; mais la majorité de la Chambre, qui parut s'y associer ce jour-là, ne voulut y voir, dans la suite, que des réserves contre le Gouvernement républicain. Où M. Thiers ne voulait qu'ajourner, elle voulait condamner:

« Vous m'avez laissé, dit-il, le choix de mes collègues. Je les ai choisis sans autre motif de préférence que l'estime publique universellement accordée à leur caractère, à leur capacité, et je les ai pris, non pas dans l'un des partis qui nous divisent, mais dans tous, comme a fait le pays lui-même en vous donnant ses votes, et en faisant figurer souvent sur la même liste les personnages les plus divers, les plus opposés en apparence, mais unis par le patriotisme, les lumières et la communauté des bonnes intentions. (*Très-bien! très-bien!*)

» ... La France précipitée dans une guerre sans motif sérieux, sans préparation suffisante, a vu la moitié de son sol envahie, son armée détruite, sa belle organisation brisée, sa vieille et puissante unité compromise, ses finances ébranlées, la plus grande partie de ses enfants arrachés au travail pour aller mourir sur les champs de bataille, l'ordre profondément troublé par une subite apparition de l'anarchie, et après la reddition forcée de Paris, la guerre suspendue pour quelques jours seulement, et prête à renaître, si un

Gouvernement estimé de l'Europe, acceptant courageusement le pouvoir, prenant sur lui la responsabilité de négociations douloureuses, ne vient mettre un terme à d'effroyables calamités.

» En présence d'un pareil état de choses, y a-t-il, peut-il y avoir deux politiques ? Et, au contraire, n'y en a-t-il pas une seule, forcée, nécessaire, urgente, consistant à faire cesser le plus promptement possible les maux qui nous accablent ?

» Quelqu'un pourrait-il soutenir qu'il ne faut pas, le plus tôt, le plus complétement possible, faire cesser l'occupation étrangère au moyen d'une paix courageusement débattue, et qui ne sera acceptée que si elle est honorable ? (*Très-bien! très-bien! — Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

» Débarrasser nos campagnes de l'ennemi qui les foule et les dévore ; rappeler des prisons étrangères nos soldats, nos officiers, nos généraux prisonniers ; reconstituer avec eux une armée disciplinée et vaillante ; rétablir l'ordre troublé ; remplacer ensuite sur-le-champ les administrateurs démissionnaires ou indignes ; réformer par l'élection nos conseils généraux, nos conseils municipaux dissous..... (*Très-bien! très-bien!*) ; reconstituer ainsi notre administration désorganisée, faire cesser des dépenses ruineuses, reconstituer ainsi, sinon nos finances, — ce qui ne saurait être l'œuvre d'un jour, — du moins notre crédit, moyen unique de faire face à des engagements pressants ; renvoyer

aux champs, aux ateliers, nos mobiles, nos mobilisés; rouvrir les routes interceptées, relever les ponts détruits; faire renaître ainsi le travail partout suspendu, le travail qui peut seul procurer le moyen de vivre à nos ouvriers, à nos paysans! (*Oui! oui! très-bien!*) y a-t-il quelqu'un qui pourrait nous dire qu'il y a quelque chose de plus pressant que tout cela? Et y aurait-il, par exemple, quelqu'un ici qui oserait discuter savamment des articles de constitution, pendant que nos prisonniers expirent de misère dans des contrées lointaines, ou pendant que nos populations mourantes de faim sont obligées de livrer aux soldats étrangers le dernier morceau de pain qui leur reste? (*Sensation marquée.*)

» Non, non, messieurs; pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail, voilà la seule politique possible et même concevable en ce moment. A celle-là, tout homme sensé, honnête, éclairé, quoi qu'il pense sur la monarchie ou la République, peut travailler utilement, dignement; et n'y eût-il travaillé qu'un an, six mois, il pourra rentrer dans le sein de la patrie, le front haut, la conscience satisfaite. (*Très-bien! très-bien!*)

» Ah! sans doute, lorsque nous aurons rendu à notre pays les services pressants que je viens d'énumérer, quand nous aurons relevé du sol où il gît le noble blessé qu'on appelle la France, quand nous aurons fermé ses plaies, ranimé ses forces, nous le rendrons à lui-même, et rétabli alors, ayant recouvré la liberté de

son esprit, il veut [illegible], il veut vivre. (Vive approbation.)

« Quand cette œuvre de réorganisation sera terminée, et elle ne saurait être bien longue, le temps de discuter, de peser les théories de gouvernement sera venu ; et ce ne sera plus un temps dérobé au salut du pays. Déjà un peu éloignés des souffrances d'une révolution, nous aurons retrouvé notre sang-froid ; ayant opéré notre reconstitution sous le gouvernement de la République, nous pourrons prononcer en connaissance de cause sur nos destinées, et ce jugement sera prononcé, non par une minorité, mais par la majorité des citoyens, c'est-à-dire par la volonté nationale elle-même. (*Nouvelle approbation.*) »

M. Thiers termina son discours par un appel chaleureux à la concorde. La salle retentit pendant plusieurs minutes des applaudissements donnés par tous les partis à ses nobles et courageuses paroles. Il renouvela les mêmes déclarations avec la même précision et le même succès dans la dernière séance tenue à Bordeaux, le 10 mars. Il s'agissait de déterminer le lieu où siégerait l'Assemblée. La gauche la plus avancée voulait Paris, la droite demandait Fontainebleau ; le gouvernement désignait Versailles. Après avoir discuté la question avec une grande élévation [illegible], M. Thiers fut amené à parler de la durée de l'Assemblée. « Vous êtes souverains, dit-il à ses collègues ; aucune Assemblée ne fut nommée plus librement et ne reçut des pouvoirs

plus étendus. Vous pourriez même, si vous le vouliez, faire une Constitution. Mais vous avez la sagesse de ne pas user de votre droit. » Et comme ces paroles rencontraient quelque opposition sur les bancs de la droite, il insista sur les divisions de l'Assemblée, et sur les conséquences infaillibles de ces divisions si l'on choisissait un pareil moment pour faire une Constitution. « La France a besoin de tous nos efforts, elle a besoin de notre union, pour renaître. Ajournons ce qui nous divise; travaillons au plus pressé, sous le gouvernement de fait, qui nous permet de réserver l'avenir. » Arrivant à caractériser les partis, il n'en signale que deux, en homme pratique, qui connaissait l'impuissance des légitimistes et l'indignité des bonapartistes. « Vous êtes divisés en deux grands partis: l'un, — et ceci est parfaitement légitime, parfaitement respectable, — croit que la France ne peut trouver un repos définitif que sous une monarchie constitutionnelle; l'autre, tout aussi sincèrement, pense qu'avec les institutions que vous vous êtes données, qu'avec cette grande institution du suffrage universel, avec le mouvement des esprits, qu'avec cette agitation qui se produit dans le monde entier au centre de tous les gouvernements, il y a quelque chose qui entraîne les générations actuelles vers la République. » M. Thiers parlait des partis opposés avec un égal respect. Ce respect chez lui était sincère, en même temps que très-politique. « Cessons de nous calomnier, disait-il; sachons nous rendre justice; respectons les pensées les

uns des autres. » Il fit une courte allusion aux divisions intérieures des partis. Il y a des républicains qui croient que la République, même quand elle n'est pas dans leurs mains, est encore la République. Il en est d'autres qui n'admettent la République que quand elle est entre leurs mains. Se rappelant les fautes commises par la première République dans les dernières années de son existence, le long retentissement qu'elles avaient eu, tandis qu'on s'efforçait de tenir dans l'ombre les excès de la terreur blanche, sachant d'ailleurs qu'un parti n'improvise pas du premier coup des administrateurs capables, et qu'il faut avoir été quelque temps au pouvoir pour savoir user du pouvoir, cédant peut-être encore à ses préjugés d'ancien monarchiste, M. Thiers laissa entendre ce mot de République sans républicains, qui pouvait être tout un système, qui chez lui n'était qu'une exhortation à la sagesse et à la modération, qui devint après lui une arme entre les mains des ennemis de la République appelés momentanément à la gouverner. « Je ne veux flatter personne, ce n'est pas à mon âge que je commencerai, car je ne l'ai fait sous aucun régime; je n'ai flatté ni roi, ni peuple, ni parti; — j'honore profondément les hommes qui ont le bon sens de reconnaître que l'institution elle-même n'étant pas rassurante, il faut que les hommes le soient. »

Quel est notre devoir, disait en terminant M. Thiers ? Quel est mon devoir, à moi que vous avez, je le dirai, accablé de votre confiance ? C'est la loyauté

envers tous les partis qui divisent la France et qui divisent l'Assemblée.

» Ce que nous leur devons à tous, c'est de n'en tromper aucun ; c'est de ne pas nous conduire de manière à préparer à votre insu une solution exclusive qui désolerait les autres partis. (*Très-bien !*)

» Non, je le jure devant le pays, et si j'osais me croire assez important pour parler de l'histoire, je dirais que je jure devant l'histoire de ne tromper aucun de vous, de ne préparer, sous le rapport des questions constitutionnelles, aucune solution à votre insu, et qui serait de notre part, de ma part, une sorte de trahison. (*Vifs applaudissements.*)

» Monarchistes, républicains, non, ni les uns ni les autres vous ne serez trompés : nous n'avons accepté qu'une mission déjà bien assez écrasante : nous ne nous occuperons que de la réorganisation du pays. Nous vous demanderons toujours votre appui pour cette réorganisation, parce que nous savons que si nous sortions de cette tâche limitée, nous vous diviserions et nous nous diviserions nous-mêmes.

» Nous ne travaillerons qu'à cette œuvre déjà bien assez difficile. Mais qu'il me soit permis de dire aux hommes qui ont donné leur vie entière à la République : Soyez justes envers les membres de cette Assemblée qui ne pensent pas comme vous...

» Vous m'avez appelé chef du pouvoir exécutif de la République française. Dans tous les actes du Gouver-

nement, ce mot de République se trouve sans cesse répété. Cette réorganisation, si nous y réussissons, elle se fera sous la forme républicaine et à son profit. (*Mouvement. — Très-bien ! très-bien ! sur plusieurs bancs.*) Maintenant, ne venez pas nous dire : Ne sacrifiez pas la République ! je vous répondrais : Ne la perdez pas vous-mêmes !

» La République est dans vos mains, elle sera le prix de votre sagesse, et pas d'autre chose. Toutes les fois que vous vous emporterez, toutes les fois que vous soulèverez des questions inopportunes, toutes les fois que, — malgré vous, je le sais, — vous paraîtrez, je dirai les confidents ou les complices sans le vouloir — sans le vouloir, certainement, — des hommes de désordre, dites-vous bien qu'en acceptant ces apparences de complicité, vous portez à la République le coup le plus violent qu'elle puisse recevoir. (*Mouvement.*)

» Lorsque le pays sera réorganisé, nous viendrons ici si nous avons pu le réorganiser nous-mêmes, si nos forces y ont suffi, si dans la route votre confiance ne s'est pas détournée, nous viendrons le plus tôt que nous pourrons, bien heureux, bien fiers d'avoir pu contribuer à cette noble tâche, vous dire : Le pays, vous nous l'aviez confié sanglant, couvert de blessures, vivant à peine ; nous vous le rendons un peu ranimé ; c'est le moment de lui donner sa forme définitive. Et je vous en donne la parole d'un honnête homme, aucune des questions qui aura été réservée n'aura été

résolue, aucune solution n'aura été altérée par une infidélité de notre part. »

Ce discours fut suivi des acclamations les plus enthousiastes. Pendant longtemps M. Thiers se trouva entouré, et comme pressé par des membres de l'Assemblée, qui lui exprimaient leur admiration, quelques-uns avec larmes. Ce n'était pas l'orateur qu'on admirait, qu'on remerciait, quoiqu'il n'eût jamais été plus grand; c'était l'homme d'État, le patriote, et, — le mot n'aurait alors paru trop fort à personne, — le sauveur. On était au 10 mars. M. Thiers avait presque annoncé dans une autre partie de son discours l'insurrection qui se produisit le 18. Plus d'un parmi ses auditeurs put se rappeler dans la suite ces paroles mémorables : « Toutes les fois que, — malgré vous, je le sais, — vous paraîtrez les confidents et les complices des hommes de désordre, dites-vous bien qu'en acceptant ces apparences de complicité, vous portez à la République le coup le plus violent qu'elle puisse recevoir ! » Et que de fois aussi, dans la suite, l'Assemblée tout entière, à gauche comme à droite, aurait dû se souvenir de ces autres paroles, prononcées avec une tristesse solennelle : « Nous nous calomnions trop ! Respectons les pensées les uns des autres ! » La France avait tant besoin de paix ! Il y avait une si grande œuvre à faire en commun !

Mais il n'était pas facile d'avoir la paix dans l'intérieur du pays. La guerre civile était sur le point d'éclater à Paris. Une guerre moins sauvage, mais qui, pour le

malheur de la France, devait se prolonger pendant bien des années, existait déjà au sein de l'Assemblée nationale. Deux fois seulement, pendant le séjour à Bordeaux, les partis semblèrent se fondre dans une intention commune : c'est le jour de la nomination de M. Thiers, et celui où fut proclamée la déchéance de l'Empire. Cette décision solennelle fut provoquée par un incident de la séance du 1er mars.

M. Bamberger, député de Metz, était à la tribune pour protester contre le traité de paix, « ou plutôt, disait-il, le traité de honte ». — « Un seul homme aurait dû le signer, disait M. Bamberger, c'est Napoléon III. » On entendit aussitôt M. Galloni s'écrier : « Napoléon III n'aurait jamais signé un traité honteux ! » En un instant la salle fut dans un état de confusion inexprimable. Tout le monde était debout, tout le monde parlait ou plutôt criait à la fois. Le public des tribunes partageait l'indignation des membres de l'Assemblée, mêlait ses cris à leurs cris. M. Conti se dirigea vers la tribune. « Cédez-lui la parole ! qu'il s'explique ! qu'il justifie l'empereur ! Qu'il ose défendre celui qui a trahi et perdu la France ! » — « Je viens défendre avec conviction, dit M. Conti, un passé glorieux, un souverain vénéré, que la France a acclamé par quatre plébiscites, auquel ceux qui m'injurient avaient prêté serment comme moi, qui a donné au pays quinze ans de repos et de prospérité. Si ma protestation est étouffée ici, j'espère, je suis sûr qu'elle retentira dans le pays entier. »

— Un passé glorieux, s'écrie M. Vitet; dites un passé honteux ! — Des plébiscites imposés par la ruse et par la force ! — Votre empereur n'avait-il pas prêté serment à la République ? — Vous appelez des années de paix, des années d'oppression et de tyrannie. — La paix ! vous avez fait quatre fois la guerre malgré la France ! Quand M. Thiers demandait le maintien de la paix, vous l'avez arraché de la tribune ! Vous avez menti pour faire la guerre ! Vous avez fait la guerre en insensés, sans alliance, sans ressources, sans généraux ! Vous êtes responsables du sang de nos soldats, sacrifiés par votre criminelle folie ! responsables de notre humiliation ! de notre ruine ! responsables du démembrement de la France ! » M. Galloni, M. Gavini, M. Haentjens appuient M. Conti. Ils sont seuls avec lui. M. Bamberger reparaît à la tribune à côté de M. Conti. M. Victor Hugo y monte avec eux et essaie de parler. Le président ne parvient plus à se faire entendre. Un membre s'écrie : « Il faut proclamer la déchéance ! » — « La déchéance ! La déchéance ! » Ce mot retentit de toutes parts dans l'Assemblée. Il roule, comme un tonnerre, dans les tribunes, dans les couloirs, sur les escaliers, parmi la foule profonde qui encombre la place de Tourny et les rues voisines; l'armée entière, sous les armes aux alentours de la salle, le répète. Le président suspend la séance ; elle est reprise au bout d'une demi-heure, et M. Grévy lit le texte d'un ordre du jour qui a été déposé sur le bureau.

« L'Assemblée nationale clôt l'incident, et dans les

circonstances douloureuses que traverse la patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà proclamée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. »

Cette lecture est suivie de longues acclamations. Tous les membres de l'Assemblée se lèvent en applaudissant et en criant bravo ! Parmi les signataires, il y a beaucoup de républicains ; mais tout le monde aurait voulu signer, tous les partis sont représentés. Les noms de MM. Lambert de Sainte-Croix, de Brettes-Thurin, Wallon, Victor de Laprade, Baragnon, de Marmier s'y rencontrent avec ceux de MM. Target, Paul Bethmont, Charles Rolland. Trois fois les bravos se renouvellent. M. Conti demande encore la parole, au milieu de l'indignation générale. « Laissez-lui la parole ! dit M. Thiers ; monsieur le président, donnez-lui la parole ! Maintenez-lui la parole ! » Mais le président est impuissant pour obtenir le silence. M. Thiers se décide alors à monter à la tribune.

« Messieurs, dit-il, je vous ai proposé une politique de conciliation et de paix, et j'espérais que tout le monde comprendrait la réserve et le silence dans lesquels nous nous renfermions à l'égard du passé; mais lorsque ce passé se dresse devant le pays, quand il semble se jouer de nos malheurs dont il est la cause, non-seulement par ses fautes, mais par ses

crimes, nous devons répondre à l'instant même, et faire éclater la vérité. Savez-vous ce que disent en Europe les princes que vous représentez? Ils disent que ce ne sont pas eux qui sont coupables de la guerre; ils disent que c'est la France, ils disent que c'est nous. Eh bien! je leur donne un démenti à la face de l'Europe. Non, la France n'a pas voulu la guerre; c'est vous, vous qui protestez, c'est vous qui l'avez voulue! Vous avez méconnu la vérité. Elle se dresse aujourd'hui devant vous, et c'est comme une punition du ciel de vous voir ici obligés de subir le jugement de la nation qui sera le jugement de la postérité. »

Après ces foudroyantes paroles, l'ordre du jour fut mis aux voix. « L'Assemblée confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion, et du démembrement de la France. » Quelques membres se levèrent à la contre-épreuve. « Je constate, dit M. Cochery, que cinq membres seulement se sont levés à la contre-épreuve. » — « Il y en a six, dit à son tour M. Wilson, pas un de plus! Je demande que cela soit constaté au *Moniteur*. »

Après une pareille séance et l'effet qu'elle produisit dans le pays, on pouvait croire le bonapartisme définitivement et irrémédiablement vaincu. Les républicains n'avaient pas montré plus d'indignation que les constitutionnels et les légitimistes. M. Vitet, ordinairement si mesuré, M. de Franclieu, étaient restés pendant toute

la scène au pied de la tribune, au milieu des groupes les plus animés. Leurs amis avaient peine à les contenir. Ce parti ainsi condamné, flétri, déshonoré par un vote solennel auquel tous les autres partis, sans exception, avaient pris part, réduit à six membres dans l'Assemblée, et n'ayant pour organes que M. Conti, qui mourut quelque temps après, M. Gavini et M. Galloni d'Istria, était pourtant destiné à devenir, avec le temps, le parti le plus influent dans cette même Assemblée. Il se fit d'abord tolérer par les monarchistes, comme un utile auxiliaire dans leurs combats incessants contre la République et les républicains; puis il devint un appoint nécessaire, portant la victoire du côté où il penchait; puis il profita des campagnes étourdies des orléanistes et des légitimistes qui semblèrent courir au-devant de la défaite, et finalement il resta le principal directeur des manœuvres de la droite, et leur bénéficiaire éventuel.

Pour se rendre compte de cette prodigieuse fortune, il faut bien en saisir, à Bordeaux même, le point de départ dans la haine de tous les monarchistes pour la République et les républicains. L'explosion de colère contre le régime impérial, qui eut lieu dans la séance du 1er mars, s'explique par les souvenirs alors tout récents de nos malheurs, et par la discussion, qui avait lieu ce jour même, des préliminaires de la paix. Mais les bonapartistes savaient que la haine contre la République était un sentiment plus ancien, plus profond, et qui devait être plus persistant chez la

plupart des monarchistes. Les républicains étaient constamment représentés comme des ennemis de la religion et de la propriété. En les identifiant avec les impies et les socialistes, on ne faisait que continuer un système de calomnies qui remonte aux premières luttes des royalistes contre la révolution, en 1789. Les bonapartistes entreprirent encore d'ajouter à ces griefs celui d'avoir amené nos désastres en poussant à la guerre, en désorganisant l'armée, en faisant une révolution devant l'ennemi, en prolongeant la résistance, en refusant de convoquer l'Assemblée. Non, les républicains n'avaient pas poussé à la guerre, ils avaient, au contraire, résisté de toutes leurs forces à la déclaration de guerre, que les meneurs du parti bonapartiste firent malgré les républicains et malgré toute la France ; non, les républicains n'avaient pas désorganisé l'armée, ils avaient seulement adhéré, avec tout le Corps législatif, à une réduction de 10,000 hommes sur le contingent proposé par le ministère Émile Ollivier ; non, les républicains n'avaient pas fait une révolution devant l'ennemi, ils avaient eu le courage et le patriotisme de prendre le pouvoir quand l'Empire était à bas, écrasé sous le poids de ses fautes et de nos malheurs, hors d'état de trouver un soldat ou un fonctionnaire qui lui obéît ; non, les républicains n'avaient pas prolongé volontairement la résistance après le 4 septembre : l'entrevue de Ferrières était là pour le prouver; forcés, malgré eux, de continuer la guerre, ils l'avaient alors poussée, selon les

lois de l'honneur, jusqu'au moment où la résistance était devenue impossible; non, ils n'avaient pas refusé de convoquer une Assemblée nationale, mais ils n'avaient pas cru possible de la convoquer sans armistice, et quand la moitié du territoire était envahie. Ces accusations contradictoires, dont quelques-unes étaient d'une absurdité révoltante, répétées par les bonapartistes dans tous leurs journaux, avaient pour but avoué de détourner l'attention publique des crimes de l'Empire.

Le pays reçut ces calomnies avec le mépris qu'elles méritaient; mais il en fut autrement dans l'Assemblée, où siégeaient les conservateurs les plus tremblants et les cléricaux les plus fanatiques. Ce parti pris d'en finir avec la République et de faire la guerre aux républicains, éclata surtout quand il fut question de placer hors de Paris le siége du Gouvernement. Paris, à ce moment-là, et pour les députés de la droite, voulait dire : République.

Il faut bien se rappeler qu'il s'agissait alors de placer hors de Paris, et même, si on avait écouté les plus violents, très-loin de Paris, non-seulement l'Assemblée, mais le chef de l'État, les ministres et toutes les administrations. La question a changé de face à l'heure qu'il est. Le président de la République et tous les ministres résident à Paris. Les ministères y sont toujours restés. Ils se contentent d'envoyer quelques chefs de service à Versailles, pendant les séances, pour obéir à la loi, ou paraître lui obéir. Tout ce qui subsiste, en fait, des réso-

lutions adoptées à Bordeaux, et consacrées par la loi constitutionnelle, c'est que les députés et les sénateurs, au lieu de siéger au Palais-Bourbon et au Luxembourg, siégent à Versailles. C'est un grand inconvénient pour les membres des deux Assemblées, qui perdent chaque jour beaucoup de temps, sont moins assidus dans les commissions, ont moins d'occasions de se voir et de se comprendre ; c'en est un plus grand encore pour les ministres, éloignés de leurs bureaux et par conséquent du centre des renseignements et des affaires pendant la plus grande partie de la journée. Mais Paris, que perd-il à cela ? Moins que rien. Il s'agissait de toute autre chose, quand la discussion eut lieu à Bordeaux, le 10 mars, huit jours avant l'explosion de la Commune.

M. Thiers proposait Versailles. Au fond il était pour Paris. Jamais il n'aurait renoncé à diminuer Paris, qu'il aimait réellement et profondément. Il sentait bien que le mouvement des affaires était là, que le Gouvernement ne pouvait s'éloigner du plus grand centre financier ; que le péril même, si cette agglomération d'hommes et cette population flottante étaient une cause de péril, rendait la présence du Gouvernement encore plus nécessaire. « Un préfet à Paris, disait-il ? Si vous en connaissez un qui soit capable de le gouverner et de le contenir, indiquez-le-moi, j'en serai ravi. Ce sera le chef du Gouvernement. Il me débarrassera d'un bien lourd fardeau. » Il sentait la nécessité de rendre toute sa splendeur à cette ville, qui est la capitale littéraire, scientifique, indus-

nelle, financière, autant que la capitale politique du pays. Diminuer Paris, c'est diminuer l'esprit de la France, c'est diminuer sa richesse. Les étrangers viennent voir Paris, plutôt que la France. La France, pour toute l'Europe riche et éclairée, c'est Paris. On juge, au dehors, la force et la splendeur de la France par la force et la splendeur de Paris. On prend les goûts, les modes, les usages de Paris, on subit son jugement ; on y vient, comme au rendez-vous général, comme au centre de la civilisation. Notre histoire même se comprendrait moins, si Paris n'était plus la capitale, si Paris n'était plus Paris. On n'a qu'à relire le discours de M. Thiers dans la séance du 10 mars, un des plus admirables qu'il ait jamais prononcés. Tout concluait à Paris. « Je ne vous le propose pas, dit-il à plusieurs reprises. » Mais pourquoi ? Il n'en donne pas la raison. La raison qu'il ne donnait pas, qu'il ne pouvait pas donner, c'était l'agitation croissante dont il venait d'y être témoin, et qui, huit jours après, devait aboutir à l'insurrection. Il ne proposait donc pas Paris. S'il l'eût proposé, malgré son influence presque toute-puissante, il est vraisemblable qu'il eût échoué. C'était encore une raison de s'abstenir. Il ne le proposait pas, mais il proposait une station à ses portes, avec la certitude que, le calme une fois établi, le Gouvernement, selon l'Assemblée, viendrait à Paris pour n'en plus sortir. Le temps lui a donné promptement raison. La majorité monarchique, venue à Versailles malgré elle, a multiplié les efforts pour y retenir le

Gouvernement. Les millions ne lui coûtaient pas pour cela. Elle aurait construit tous les bâtiments nécessaires, sans songer qu'elle n'aboutirait peut-être qu'à faire un Paris plus colossal, car enfin du Palais-Bourbon au palais de Versailles, il n'y a que trente minutes. Elle insérait même dans la Constitution un article qui faillit tout brouiller, qui est mis en pratique par les deux Chambres, parce qu'elles peuvent lui obéir au prix de quelque gêne, et qui est ouvertement violé par le président de la République, par les ministres et par les grandes administrations, parce qu'il serait à la fois désastreux et impossible de s'y conformer. Comment les monarchistes, qui prévoyaient ces conséquences, et qui, pour les éviter, voulaient Fontainebleau, ont-ils cédé sur Versailles? Beaucoup d'entre eux, les moins clairvoyants, se sont dit : Ce n'est pas Paris. Les autres, comprenant l'énormité de leur prétention, ont manqué de courage pour la soutenir. Ils se voyaient forts dans l'Assemblée, mais ils étaient très-faibles dans le pays, et ils le savaient. Ils n'osèrent même pas proposer ouvertement Bourges, qui était leur idéal. Ils s'en tinrent à Fontainebleau. Fontainebleau ne voulait pas dire: une autre capitale, mais: aucune capitale. Il ôtait au Gouvernement les moyens d'action, et ne les ôtait pas à l'émeute. Fontainebleau, pour dire le mot juste, n'était qu'une sottise. Bourges aurait été un attentat. Versailles était un expédient. Il l'emporta à une grande majorité.

Les vrais sentiment des monarchistes se font jour à plusieurs reprises dans le débat. M. Louis Blanc prend le premier la parole : « Pourquoi, dit-il, faire suivre une installation provisoire d'une autre installation provisoire ? Pourquoi nous condamner à donner à l'Europe le spectacle d'une Assemblée errante, qui, dans le pays même qu'elle représente, semble en quête d'un refuge et en peine d'un gîte ?

» Serait-ce que Paris fait peur ?

» *Un membre.* — Oui ! »

On comprend vite, dans l'Assemblée, l'imprudence de ce mot, et l'on crie de tous côtés : « Non ! non ! » La rectification pouvait être d'une bonne politique, mais le mot était lâché.

Un peu plus loin, M. Louis Blanc pose cette question : « N'y aurait-il pas dans l'Assemblée un parti qui veut, pour désarmer ce qu'il appelle la révolution, transporter pour toujours hors de Paris le siége du Gouvernement ?

» *Une voix à droite.* — Oui !

» *M. Louis Blanc.* —Vous dites : Oui ! — O mes concitoyens! songez-y, ne touchez pas, je vous en conjure, à l'unité nationale. Ce serait achever par des mains françaises ce démembrement de notre France bien-aimée que des mains ennemies ont commencé, et faire sortir peut-être des cendres de l'horrible guerre étrangère qui finit à peine une guerre civile plus horrible encore. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*)

» L'autre jour, un de nos collègues disait en ma pré-

sence : — Jusqu'ici la révolution a marché de Paris sur la province. Eh bien! il est temps que l'ordre marche de la province sur Paris. (*Très-bien! à droite.*) »

M. Alfred Giraud répond à M. Louis Blanc. « Beaucoup de représentants ont reçu comme moi, non pas un mandat impératif, nous ne l'aurions pas accepté, mais un mandat impérieux. Ce mandat, c'est de faire en sorte que l'Assemblée ne délibère, ni sous le canon prussien, ni sous le pavé de l'émeute. »

Et plus loin : « La peur ! On a prononcé ce mot, je le relève. Oui, j'ai peur ! Non pas pour moi. J'ai peur pour l'Assemblée nationale. J'ai peur pour mon pays. La France a vu assez de malheurs pour que nous ayons pitié de cette grande, de cette chère, de cette triste naufragée ! »

M. de Belcastel s'exprime avec une complète franchise :

« Quelle est, dit-il, la pensée de la grande majorité de la France sur ce sujet vital ? La voici, à mon avis :

» La France sait que, dix fois en quatre-vingts ans, Paris lui a expédié des gouvernements tout faits par le télégraphe. (*Adhésion à droite.*)

» Elle sait que les insurrections, même vaincues, sont des dates sinistres. Elle sait que Paris est le chef-lieu de la révolte organisée (*Assentiment à droite*), la capitale de l'idée révolutionnaire, d'une manière transitoire, je l'espère, je le crois; mais tant que durera cet état violent de crise dont elle est juge, la France ne veut pas, parce qu'elle ne le doit pas, livrer sa fortune et sa dernière

citadelle, — votre Assemblée, messieurs, — aux hasards d'un combat et à la pression de cette idée. »

M. Fresneau, qui pourtant fait un bel et sérieux éloge de Paris, prononce cette phrase : « Du seul fait de ces délibérations, il semble résulter que lorsque toutes nos industries sont complétement désorganisées, il y en aurait une qui resterait florissante, et cette industrie serait celle des gens qui font métier de renverser les gouvernements comme on arrête une diligence au coin d'un bois, et d'empoigner en deux heures la souveraineté de trente millions d'hommes. Dans cette situation, lorsque nous avons été nommés ici, oui, quelque chose qui ressemble à la peur s'est emparé de mon esprit. »

Et M. de Boisboissel s'écrie, dans une interruption : « Si vous voulez que nous allions à Paris, désarmez au moins les faubourgs. »

Cette peur de Paris, ou, comme ils le disent, de l'idée révolutionnaire, éclate dans tous les discours. Ils ne veulent pas de Paris pour capitale, parce qu'ils regardent Paris comme la capitale de la République. Personne ne dit, ce qui eût été vrai : Paris est, en ce moment, en proie à une agitation, facile à expliquer, mais certainement menaçante. Il peut y avoir, en ce moment, à Paris, un danger pour l'Assemblée, un danger qui naît des circonstances présentes, et qui disparaîtra avec elles. Cette préoccupation était celle de M. Thiers. Il acceptait l'idée d'un séjour provisoire hors de Paris, mais à la porte de Paris, à Saint-Cloud ou à Versailles. Saint-Cloud lui aurait

paru préférable, s'il avait eu une salle convenable; mais le château était détruit, le village en ruines. Même avec la crainte d'une prochaine émeute, il aurait accepté Paris, s'il n'avait pas désespéré du vote de l'Assemblée. Il n'allait pas jusqu'à croire, comme M. Louis Blanc, que le séjour à Versailles serait une des causes principales de l'insurrection, ni surtout qu'avec l'Assemblée dans Paris, on aurait des chances certaines de la conjurer. Cependant, cette preuve de confiance, donnée à la capitale dans un tel moment, pouvait apaiser les esprits. Le Gouvernement, appuyé sur l'Assemblée, présente, comme lui, au lieu du péril, aurait été beaucoup plus fort. Il n'aurait même pas fallu hésiter, si l'Assemblée avait été républicaine. En tout cas, on pouvait expliquer par les circonstances un ajournement à bref délai; mais un parti pris de ne pas rentrer à Paris ne pouvait s'expliquer que par un parti pris de renverser la République.

Sans doute, on avait peur. Mais cette peur venait des arrière-pensées que l'on se sentait. Il n'aurait jamais été facile à une assemblée siégeant à Paris, de déclarer qu'elle substituait la monarchie à la République. Napoléon lui-même quand il a voulu faire le 18 brumaire, a transféré le Conseil des Anciens à Saint-Cloud, avec la connivence de son frère. Le Conseil avait le droit, en vertu de la Constitution, de fixer le lieu de sa résidence. Reste à savoir, au point de vue des peureux, si un tel droit n'est pas plus rassurant qu'un article de Constitution qui rend le séjour de Versailles obligatoire. Avant la Constitution

de février 1875, une assemblée était toujours maîtresse de se transférer hors de Paris. En juin 1848, quand on put croire un moment que l'émeute allait triompher, on donna un blanc-seing au président, M. Senard, pour réunir ses collègues dans la ville de France qu'il désignerait. M. Jules Simon, pendant sa délégation à Bordeaux, avait un pareil blanc-seing du Gouvernement de la Défense.

Dans cette discussion passionnée qui aboutit à faire de Versailles le siége du Gouvernement, ce qui éclate, ce n'est pas la rancune des provinces, c'est celle du parti légitimiste et clérical. Les grandes villes, et même en général toutes les villes, ont l'esprit parisien, peut-être parce qu'elles ont l'esprit républicain ; l'esprit provincial, qui perd de jour en jour du terrain, est réfugié dans les petites villes peu manufacturières et dans les campagnes, où les curés et les hobereaux conservent de l'influence. Les Prussiens avaient intérêt à propager ces discussions entre Parisiens et ruraux. On lit dans *le Nouvelliste de Versailles* du lundi 24 octobre 1870, l'article suivant : (*le Nouvelliste de Versailles* est le journal officiel de l'armée allemande.)

« Il y a deux nations en France qu'il faudrait toujours distinguer. Il y a les *Parisiens* et les *Français* proprement dits. Depuis la grande centralisation, œuvre des Richelieu et des Mazarin, les Parisiens ont toujours usurpé la domination sur les véritables Français des provinces. Ce sont les Parisiens qui ont décidé de la

paix et de la guerre, de la monarchie et de la République, de la liberté et du despotisme; enfin ils ont traité, gouvernants de fait qu'ils étaient, les habitants en *ilotes*. Quant à l'administration, elle a eu de tous temps son centre à Paris, et les préfets furent imposés pour ainsi dire aux provinces, de façon qu'aucun de ces fonctionnaires n'a pu être nommé sans avoir fait préalablement son stage à Paris, afin de devenir au moins, à défaut de la naissance, parisien d'adoption.

» Aussi ce n'est pas, en vérité, contre la province française que l'Allemagne est sous les armes en ce moment. Seulement les départements, subissant jusqu'à présent presque involontairement le joug ou la domination des Parisiens, il est naturel qu'ils subissent aussi les conséquences d'une guerre dont Paris et le gouvernement qu'il s'est donné les a gratifiés sans leur aveu. Ce sera à la province française de s'émanciper d'une tutelle qui n'est plus justifiée par rien au monde; ce sera aux départements de montrer à la capitale dominatrice que désormais ils ne veulent pas se laisser exploiter par elle au détriment de leurs intérêts les plus chers... »

C'est tout au plus si *le Nouvelliste de Versailles* ne présente pas les Prussiens comme les libérateurs des provinces françaises opprimées par Paris. Nos habiles ennemis connaissaient trop bien l'opinion de l'Europe pour ne pas savoir qu'abaisser Paris, c'était abaisser la France.

L'Assemblée décida, le 10 mars, qu'elle tiendrait le lendemain une dernière séance à Bordeaux, et qu'elle se réunirait à Versailles le 27 mars. M. Thiers avait proposé le 16, qui eût mieux valu, mais sans insister.

Pendant son séjour à Bordeaux, l'Assemblée avait tenu dix-sept séances, en comptant la séance préliminaire. Elle avait examiné toutes les élections, formé le Gouvernement provisoire, proclamé la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, voté la loi sur les échéances, nommé quinze commissions chargées d'étudier la situation politique, financière, industrielle, militaire de la France, désigné Versailles pour la résidence provisoire de l'Assemblée et du Gouvernement; enfin, ratifié les préliminaires de paix. Elle prenait une semaine de congé après toute cette besogne. Beaucoup de ses membres étaient arrivés directement à Bordeaux, venant de l'armée ou des prisons de l'Allemagne, et avaient besoin de donner quelques jours à leurs familles et à leurs affaires. Cette semaine destinée à un repos nécessaire, eut une date sinistre, le 18 mars. Mais avant d'esquisser l'histoire de la Commune, nous devons rassembler et mettre sous les yeux du lecteur tout ce qui concerne la négociation et la ratification des préliminaires de la paix.

CHAPITRE III.

PRÉLIMINAIRES DE PAIX.

Pendant la guerre, il s'était formé en France deux courants d'idées opposés, aussi violents l'un que l'autre; ceux-ci voulant la guerre à outrance, la guerre jusqu'à l'extermination ou la victoire, et ceux-là désirant ardemment la paix, et résignés à la subir au prix de cruels sacrifices. Le Gouvernement de la Défense, objet en toutes choses d'accusations contradictoires, a été maudit par les uns pour avoir voulu la paix, et condamné par les autres pour avoir, disent-ils, retardé la paix en retardant la convocation d'une assemblée. Il est certain que la Délégation de Tours et Bordeaux était, en majorité, pour la guerre à outrance, et que le Gouvernement siégeant à Paris a constamment désiré la paix. Cette différence d'opinions a éclaté dans les derniers jours; elle était sensible dès le commencement, sans amener un dés-

accord dans la pratique, parce que les Prussiens se montrèrent décidés à abuser de la victoire. On était aussi incapable, à Paris, d'accepter une paix honteuse, qu'on l'eût été, à Bordeaux, de refuser une paix honorable. Les efforts tentés à Ferrières, par M. Jules Favre, et à Versailles par M. Thiers, pour obtenir un armistice, n'ayant pas abouti, le Gouvernement de Paris prit la résolution d'attendre le secours que Bordeaux ne cessait de promettre, et de soutenir le siége jusqu'au moment où la famine y mettrait fin. Convoquer une assemblée sans armistice, quand le tiers de la France était envahi, et mettre entre les mains de cette réunion d'hommes, appelés très-irrégulièrement, peut-être inconnus les uns aux autres, nécessairement troublés par la gravité des événements et la responsabilité immense, lui mettre entre les mains la direction des armées ou la négociation de la paix, cela paraissait à tous les esprits l'approfondissement de notre désorganisation matérielle et morale, presque l'équivalent d'une reddition à merci. Le 14 janvier, un ami particulier de M. Thiers, sachant que le siége allait finir parce que la famine était imminente, lui écrivit de Paris une lettre tout à fait privée, pour lui demander s'il ne serait pas possible, dans la situation des départements, de convoquer immédiatement une assemblée en réservant la place des députés que Paris nommerait après la levée de l'état de siége. « C'est le seul moyen, disait-il, d'avoir un négociateur pour la paix qui n'ait pas à traiter en même temps de la reddition de la

place. Le jour où le général Trochu se rendra à Versailles, et ce jour n'est pas éloigné, puisque nous n'avons plus rien, M. de Bismarck va lui demander la France. » La bataille de Buzenval précipita tout, acheva tout.

Il est à remarquer que, pendant toute la durée du siége, le Gouvernement ne put faire de démarches pour la paix qu'en se cachant. Il n'en fit plus après le 31 octobre. La population voulait la guerre pour la guerre et conservait l'espoir de vaincre. Tout le monde s'était enrôlé dans la garde nationale; on avait eu pour les régiments de marche, et sur-le-champ, plus d'engagements qu'il n'en fallait. Ces soldats improvisés ne demandaient qu'à s'instruire, à servir aux avant-postes, à faire des sorties. Ils étaient affolés de l'idée que la garde nationale pouvait vaincre l'armée prussienne. Ils ne redoutaient que de voir le Gouvernement entrer en pourparlers avec les assiégeants. Quand M. Jules Favre alla à Ferrières, il cacha son départ à la population et à la majeure partie du Gouvernement. Son rapport, publié quelques jours après, obtint un succès universel, moins pour le courage du négociateur, que tout le monde d'ailleurs admira, que parce qu'on y trouvait de nouveaux griefs contre la Prusse, et de nouveaux motifs de s'encourager dans la résistance. La fatale journée du 31 octobre fut faite à ce cri: « Pas d'armistice! » L'émeute du 31 octobre réussit en effet à rendre l'armistice impossible; elle ne réussit qu'à cela. Les mêmes meneurs, pour les mêmes motifs, firent la journée du 22 janvier. Au moins le 31 octobre,

on pouvait conserver des espérances ; on avait des vivres ; des secours étaient promis. Le crime était de placer à cette date une explosion de haine contre la bourgeoisie, et la démence était de vouloir remplacer le général Trochu par M. Gustave Flourens. Mais quand on fit l'émeute du 22 janvier, nous n'avions plus de pain, on ne pouvait plus espérer de secours, on ne pouvait plus se tromper, après l'épreuve de Buzenval, sur nos ressources militaires ; cependant, on tira le fusil contre le Gouvernement. Une seconde fois, M. Jules Favre fut obligé de se cacher comme un voleur pour accomplir la tâche la plus pénible qui pût être imposée à son ardent patriotisme. Dans cette population menacée de mourir de faim tout entière, à bref délai, le moindre bruit de négociation soulevait des cris de colère. Il y avait des provisions, mais on les cachait pour affamer le peuple et le forcer à se rendre ! Un officier écrivait dans un journal : « Vous avez des provisions pour six mois ! » On avait été battu à Buzenval, mais par la faute des généraux. La sortie n'avait pas été vraiment « torrentielle » ! Les journaux révolutionnaires imprimaient tous les matins que, quand le peuple entier marche, il est invincible. Six semaines plus tard, à Bordeaux, dans cette séance du 10 mars où M. Thiers apporta les préliminaires de la paix, comme il ne cessait de dire aux héroïques, aux belliqueux, qui ne voulaient rien entendre : « Et le moyen ! et le moyen ! » — « Le moyen, lui répondirent des hommes éclairés, intelligents (voir le compte rendu

officiel de la séance), le moyen ! On vous l'apprendra si vous l'ignorez. La levée en masse ! Que les 750 députés se mettent à la tête de la nation armée, et nous culbuterons l'ennemi ! » Cela se disait le 10 mars, par des députés, après plus d'un mois de réflexion, avec l'état de nos troupes et de nos armements sous les yeux. Faut-il s'étonner qu'à Paris, au moment du coup d'assommoir qui faisait perdre la raison aux plus forts, lorsqu'il fut manifeste que le Gouvernement négociait, un cri se soit élevé dans toute cette grande ville décimée par l'épidémie et par le feu, à demi mourante de faim : « Nous sommes trahis ! »

Ce cri eut de l'écho en province. C'est une des plus grandes injustices de l'histoire. On disait unanimement que la population s'était immortalisée ; mais beaucoup ajoutaient que le Gouvernement avait trahi parce qu'il avait capitulé; les plus modérés l'accusaient d'incapacité et de faiblesse. On s'étonnait de la chute : il aurait fallu s'étonner qu'elle n'eût pas eu lieu trois mois plus tôt. Ce Gouvernement incapable avait mis en état les fortifications ; il avait créé une armée qui, quoique improvisée, et ne pouvant pas avoir la solidité des vieilles troupes, fit parfaitement le service de place, et montra de l'entrain et du courage quand on la déploya sous le feu de l'ennemi ; il avait fait durer les vivres au delà de toute espérance ; il avait tenu tête à deux émeutes ; il n'avait, après la révolution du 4 septembre, ni versé une goutte de sang, ni ordonné une arrestation, ni fait un acte

quelconque de vengeance ; il avait assuré dans Paris, pendant cinq mois, l'ordre matériel. Paris n'avait été ni pris, ni rendu : il avait été affamé. Le Gouvernement avait prolongé si longtemps la résistance, qu'il ne lui restait plus de temps pour négocier. Tous les magasins publics étaient vides, les routes étaient rompues ; l'ennemi le savait ! Un retard d'un jour ou deux pouvait causer une des plus effroyables famines dont on eût gardé le souvenir. La convention d'armistice fut moins dure qu'on ne devait le craindre dans de pareilles circonstances, et c'est méconnaître la vérité que de n'en pas attribuer tout le mérite à M. Jules Favre.

Il ne serait pas moins injuste de nier le service que le Gouvernement rendit à la France, en faisant procéder aux élections avec une liberté complète, et une telle promptitude, que l'Assemblée put tenir sa première séance quatorze jours après la date du décret de convocation. La principale mission de cette Assemblée une fois réunie, quelques-uns disaient : sa seule mission, était de délibérer sur la paix ou sur la guerre. On n'avait que douze jours pour prendre un parti : l'armistice expirait le 22 février.

La paix avait des adversaires dans l'Assemblée. Nous en savons le nombre : ils étaient 107. Il y avait sans doute parmi eux des hommes sincères qui, croyant de bonne foi que la France pouvait encore lutter avec des chances de succès, regardaient le traité de paix comme une lâcheté et une trahison. Il y avait aussi des députés

de l'Alsace et de la Lorraine, qui ne pouvaient se résigner à comprendre la vérité, ou peut-être à s'avouer à eux-mêmes qu'ils la comprenaient. M. Thiers eut un mot terrible pour une troisième classe de partisans de la paix « qui venaient courtiser à la tribune une fausse popularité au risque de perdre leur pays ». La France certainement pouvait encore lutter, mais elle ne pouvait plus vaincre. Nous avions été battus, et on peut dire, écrasés dans la période de guerre qui venait de finir; comment pouvions-nous sérieusement espérer la victoire dans une période nouvelle, quand nous avions perdu trente et un départements, Strasbourg, Metz, Paris, une partie des généraux et quatre cent vingt mille hommes prisonniers en Allemagne, sans compter les hommes tués sur le champ de bataille? Ceux qui voulaient encore combattre disaient qu'il nous restait 200,000 hommes. Mais de quelles troupes? et avec quels officiers? Nous avions encore, suivant eux, un bon matériel. Qui aurait osé comparer ce qui restait dans nos arsenaux, ce que nous avions dans nos camps, avec les immenses ressources de l'Allemagne, et les cinq cent mille hommes disciplinés, aguerris, bien commandés, qu'elle pouvait mettre immédiatement en ligne contre nous? On parlait de levée en masse; mais ce ne sont que des mots. Une multitude n'est pas une armée. Des hommes qui ne savent ni marcher, ni tirer, ni soutenir le feu, ni braver la fatigue et les privations, sont une faiblesse et non une force. Elle était faite, la levée en

masse ; l'épreuve était complète ! M. Gambetta avait tiré de la nation avec une vigueur admirable tout ce qu'elle pouvait et voulait donner. La révolution, disait-on, avait vaincu le monde par la levée en masse. La révolution a commencé par des victoires, parce qu'elle avait à sa disposition la vieille armée française, disciplinée, aguerrie, et Dumouriez pour la commander. Quand elle a opposé à l'Europe des recrues, commandées par des généraux de rencontre, elle a subi une suite de revers qui ont mis la patrie à deux doigts de sa perte. Et pourtant la science de la guerre était loin de la perfection où le génie de Napoléon la porta quelques années après. Aujourd'hui les voies ferrées, la transformation des armes donnent à une armée bien commandée, et fournie d'un grand et bon matériel de guerre, une puissance contre laquelle la simple supériorité du nombre ne peut rien. Les Allemands avaient contre nous, au commencement de février 1871, la supériorité du nombre, la supériorité du commandement, la supériorité des ressources en matériel de guerre et en argent. Ils avaient la force morale que donnent six mois de succès inouïs. La lutte que nous aurions continuée aurait été terrible pour eux; pour nous, elle aurait été mortelle. La France, en traitant, pouvait compter qu'elle se relèverait un jour, comme la Prusse elle-même se relevait, soixante ans après Iéna ; en continuant la guerre, elle se condamnait au sort de la Pologne. Espérait-on que l'Europe interviendrait pour nous sauver ? Était-elle intervenue après le 4 septem-

bre? On put mesurer, au cours de la négociation, l'étendue des secours que nous réservait la diplomatie européenne. Tout le monde nous plaignait, et tout le monde nous laissait égorger. En Russie, le peuple était pour nous; l'empereur était pour son oncle, l'empereur d'Allemagne. Il lui recommandait la modération dans la victoire; mais il déclarait à l'Autriche, dont les sympathies nous étaient acquises, que si elle se mettait du côté de la France, il se mettrait, lui, du côté de la Prusse. L'Italie, que tant de raisons devaient rattacher à nous, s'effrayait déjà de la puissance du parti clérical dans l'Assemblée, et comprenait que, si ce parti doublement aveugle arrivait au pouvoir, il mettrait nos armées au service du Pape. L'Espagne, très-sympathique, mais en proie à des déchirements intérieurs, ne pouvait rien. L'Angleterre, aussi impolitique que l'avait été le Gouvernement français après Sadowa, ne nous accorda que son appui moral, et le donna seulement à la fin des négociations, quand il ne pouvait plus servir qu'à irriter M. de Bismarck, sans aucun profit pour nous.

Le patriotisme, dans les circonstances où nous nous trouvions, conseillait, ordonnait de subir la paix. On parlait de paix déshonorante, de paix honteuse: la résistance de Paris, la glorieuse lutte de la province mettaient l'honneur à l'abri. Sans doute, s'il avait fallu, pour avoir la paix, sacrifier l'avenir de la France; mourir pour mourir, mieux valait mourir en combattant. Si, au contraire, en acceptant pour la génération présente

toutes les calamités, on conservait le droit de compter sur l'avenir, le véritable honneur était de se soumettre à un désastre que l'Empire avait organisé de ses propres mains. L'unique préoccupation des hommes sérieux, des vrais patriotes, était celle-ci : avoir un lendemain !

Quelles seraient les prétentions de la Prusse ? Elle demanderait une rançon énorme, peut-être une diminution de nos forces en effectif et en forteresses, certainement une cession de territoire. Nous ne pouvions conserver aucune illusion sur ce dernier point. Même avant la guerre, on savait que la Prusse menaçait l'Alsace et la Lorraine. On en riait aux Tuileries ! Quand le général Ducrot, qui commandait à Strasbourg, avertissait le Gouvernement impérial des propos qui se tenaient à Berlin, des études qu'on y faisait pour préparer une campagne d'invasion, on en riait ! L'Allemagne avoua tout haut ses prétentions dès nos premiers désastres. Circonstance à noter : l'Europe se tut. Le lendemain de Sedan, M. de Bismarck dit au général de Wimpffen, qui avait pris le commandement à la dernière heure : « C'en est assez, il faut que la France soit châtiée de son orgueil, de son caractère agressif et ambitieux. Nous voulons pouvoirenfin assurer la sécurité de nos enfants et, pour cela, il faut que nous ayons entre la France et nous un glacis : il faut un territoire, des forteresses et des frontières qui nous mettent, pour toujours, à l'abri de toute attaque de sa part. »

Quelques jours après, a lieu l'entrevue de Ferrières. Voici un passage de la conversation entre M. de Bismarck et M. Jules Favre : « Vous nous avez déclaré la guerre sans motif, dit le chancelier, et dans l'unique dessein de nous prendre une partie de notre territoire. L'Allemagne, qui n'avait pas cherché cette occasion, l'a saisie pour sa sécurité, et cette sécurité ne peut être garantie que par une cession de territoire. Strasbourg est une menace perpétuelle contre nous. Il est la clef de la maison et nous la voulons. »

« J'ai répliqué : « Alors, c'est l'Alsace et la Lorraine. » Le comte a répondu : « Je n'ai pas parlé de la Lorraine. Mais quant à l'Alsace, je suis très-net. Nous la regardons comme absolument indispensable à notre défense. »

M. de Bismarck, à un autre moment, dans cette même entrevue, parla de la Lorraine. Il le déclare expressément dans une lettre écrite par lui à Ferrières, le 24 septembre, pour rectifier quelques-unes des assertions contenues dans le rapport de M. Jules Favre, et qui fut publiée en allemand dans le *North German Correspondant*.

« J'ai déclaré expressément à M. Jules Favre que je me refusais à entamer le sujet de la nouvelle frontière réclamée par nous, jusqu'à ce que le principe d'une cession de territoire eût été ouvertement reconnu par la France. Comme conséquence de cette déclaration, la formation d'un nouveau département de la Moselle, contenant les circonscriptions de Strasbourg, Château-

Salins, Sarreguemines, Metz et Thionville, fut mentionnée par moi, comme un arrangement conforme à nos intentions.... »

M. Jules Favre, rectifiant à son tour les rectifications de M. de Bismarck, résume ainsi, dans une circulaire adressée aux représentants de la France à l'étranger, cette partie si importante de la conférence :

« J'ai reconnu que sur ce sujet le chancelier de la Confédération du Nord m'avait opposé, dès les premiers mots, une sorte de fin de non-recevoir tirée de ma déclaration absolue que je ne consentirais à aucune cession de territoire ; mais mon interlocuteur ne peut pas avoir oublié que, sur mon insistance, il s'expliqua catégoriquement, et mentionna, pour le cas où le principe de la cession territoriale serait admis, les conditions que j'ai énumérées dans mon rapport : l'abandon par la France de Strasbourg avec l'Alsace entière, de Metz et d'une partie de la Lorraine. »

Les intentions de l'Allemagne étaient si bien connues de tout le monde en France, que M. Michel Chevalier, dans une lettre écrite à M. Gladstone le 12 septembre, en parlait ainsi : « La conquête de l'Alsace et de la Lorraine par la Prusse est une affaire de caprice. Nancy est aussi Français que Paris, et les deux capitales de l'Alsace, Strasbourg et Mulhouse, à peu près autant. L'Allemagne n'a aucun intérêt à s'incorporer l'Alsace et la Lorraine, qui sont en dehors de sa topographie et de son hydrographie. »

On pouvait, d'ailleurs, avant la conclusion de la paix, constater un fait frappant et significatif. Quand l'Allemagne envahissait un pays qu'elle voulait conserver, elle y mettait aussitôt des institutions allemandes définitives. Quand, au contraire, à ses yeux, l'occupation n'était que provisoire, elle nommait un administrateur qui laissait subsister les institutions françaises. Les alarmes des populations lorraines n'étaient pas moins vives que celles des populations alsaciennes. Les unes et les autres s'étaient traduites, à Bordeaux, par une déclaration que M. Keller se chargea de porter à la tribune, dans la séance du 17 février, quelques heures avant le vote qui confia le Gouvernement de la France à M. Thiers. Elle était signée par tous les députés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et de la Meurthe, au nombre de trente-cinq. « L'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées... Tous unanimes, les citoyens demeurés dans leurs foyers, comme les soldats accourus sous les drapeaux, les uns en votant, les autres en combattant, signifient à l'Allemagne et au monde l'immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester françaises. La France ne peut consentir ni signer la cession de la Lorraine et de l'Alsace sans mettre en péril la continuité de son existence nationale et porter elle-même un coup mortel à sa propre unité... »

L'émotion de l'Assemblée fut poignante en entendant cette lecture. L'Assemblée avait de grandes choses à faire ce jour-là : il s'agissait de constituer le Gouverne-

ment. On proposa de renvoyer au lendemain l'examen de la proposition de M. Keller. M. Thiers exigea qu'elle fût discutée le jour même.

« L'Assemblée doit comprendre que, sur un sujet aussi grave, il faut agir en hommes sérieux.

» Il ne faut pas que les paroles nous entraînent; il faut que nous sachions ce que nous voulons mettre derrière nos paroles.

» Il n'y a qu'une chose digne de vous, digne de la France, digne d'un vrai patriotisme; c'est de prendre votre parti tout de suite pour qu'on sache ce que vous voulez tous. Renvoyer à demain serait une puérilité. Sachez-le bien, vous ne pouvez vous cacher derrière le Gouvernement que vous instituerez. Ayez le courage de votre opinion : ou la guerre, ou la paix.

» Je vous promets, si je puis quelque chose sur vos destinées, de vouer, comme d'autres, mes efforts au service du pays, tant que je pourrai lui être utile; mais je ne saurais, — je vous le dis dès à présent — accepter une mission qu'en honnête homme et en bon citoyen je ne saurais remplir. »

Une heure après, M. Beulé, nommé rapporteur pendant l'interruption de la séance, proposait la résolution suivante, qui fut votée à une très-grande majorité :

« L'Assemblée nationale, accueillant avec la plus vive sympathie la déclaration de M. Keller et de ses collègues, s'en remet à la sagesse et au patriotisme des négociateurs. »

C'était un blanc-seing. La nomination de M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif eut lieu immédiatement après. La nuit et la journée du lendemain furent employées par lui à former son cabinet. Il put communiquer à l'Assemblée la composition du nouveau ministère et développer son programme, le dimanche 19. Il partit le même soir, avec M. Jules Favre, pour Paris, ou plutôt pour Versailles, où il se rendit de très-bonne heure, le mardi, 21. Il avait voulu, pour cette fois, y aller seul. Il y trouva une difficulté inattendue.

L'Assemblée avait nommé une commission de quinze membres, qui devait se rendre à Paris pour assister les négociateurs de sa présence et de ses conseils, sans néanmoins partager leur responsabilité, et pour diminuer ainsi autant que possible les inconvénients du séjour de l'Assemblée à Bordeaux, pendant que les conditions de la paix se discutaient à Versailles. Les commissaires avaient eu la pensée de faire demander des saufs-conduits à Londres par M. de Chaudordy, précaution absolument inutile, qui eut le double inconvénient de retarder d'un jour leur voyage, et d'irriter M. de Bismarck, fort préoccupé d'éviter toute intervention des neutres. Ce fut lui qui se chargea de donner ces détails à M. Thiers au début de l'entrevue, avec un emportement à peine tempéré par la courtoisie qu'il se sentait obligé de montrer envers son illustre interlocuteur. Après ce désagréable incident, on convint d'une prolongation d'armistice.

M. Thiers écrivait le soir à M. Jules Simon : « Je me suis battu tout un jour avec M. de Bismarck. J'ai obtenu une prolongation d'armistice jusqu'à minuit dimanche (on était au mardi) ; il a fallu pour cela une lutte acharnée, ce qui vous prouve que la crise ne saurait se prolonger longtemps. » M. de Bismarck, à ce moment-là, voulait enfermer les négociateurs dans de très-courts délais, parce qu'il avait la prétention de faire accepter ses propositions comme un ultimatum ; nous verrons qu'il se relâcha de cette rigueur à la fin des négociations, quand on fut d'accord sur les bases principales, et qu'il consentit alors, sans difficultés, à prolonger l'armistice jusqu'au 12 mars ; mais le mardi 21 février, jour de l'arrivée de M. Thiers, il entendait que tout fût convenu et signé le 26, et refusa avec obstination d'accorder un seul jour de plus. Ce premier point réglé, il fit connaître ses propositions : la France paierait une rançon de six milliards; elle livrerait toute l'Alsace, y compris Belfort, Metz avec ses forteresses et une notable partie de la Lorraine; les Prussiens entreraient dans Paris et y resteraient jusqu'à l'échange des ratifications.

M. Thiers protesta contre des conditions qu'il déclara non-seulement exorbitantes, mais irréalisables. Six milliards représentaient plus de deux fois l'épargne de la France. Ce n'était pas une contribution de guerre : pour compenser les dépenses et les pertes matérielles de l'Allemagne, deux milliards auraient suffi. On en demandait six, dans le but évident d'épuiser les ressources

de la France. Avait-on réfléchi aux conséquences, pour l'Allemagne elle-même, et pour l'Europe tout entière, de l'appauvrissement, de la ruine d'une nation placée géographiquement comme nous le sommes, et mêlée à toutes les opérations commerciales et financières du monde? Avait-on mesuré les suites de la perturbation monétaire que devait infailliblement entraîner l'acquittement d'une pareille charge? Le démembrement de la France n'était ni plus politique, ni plus praticable. Les populations ne se donneraient pas; la France ne pourrait pas les livrer; la commission des quinze n'accepterait pas que la discussion fût continuée sur de pareilles basse La sagesse conseille de faire toujours succéder à la guerre une paix sérieuse et durable; mais ici, on condamnait les deux pays à rester profondément divisés; on ne finissait pas la guerre, on la suspendait seulement, car la patrie ne se sentirait pas maîtresse d'elle-même, tant que ces deux provinces seraient exilées de son sein. Nous ne pouvions sans forfanterie prétendre qu'en continuant la guerre, nous avions l'espérance de triompher; mais l'Allemagne savait ce qu'il lui en coûterait à elle-même pour anéantir les dernières armées de la France. Si l'on nous poussait au désespoir, nous nous ferions écraser, plutôt que de subir des conditions déshonorantes. M. Thiers ne se contenta pas de faire entendre ce langage à M. de Bismarck. Il voulut voir l'empereur. L'audience fut accordée à contre-cœur: elle fut très-courte. L'empereur déclina tout debat poli-

tique. Il ne put empêcher M. Thiers de lui rappeler en quelques paroles enflammées, quoique respectueuses, toutes les raisons qui condamnaient cette politique d'extermination. Au total, rien ne fut obtenu dans cette première journée. Toute l'habileté de M. Thiers, toute son éloquence se brisèrent devant une résolution immuable. Il retourna à Versailles le lendemain, et cette fois encore, il ne voulut pas être accompagné. Ayant une opinion très-élevée de la capacité politique de M. de Bismarck, il voulait lui parler dans le tête-à-tête le langage de la politique. Il espérait lui démontrer que la cession de Metz rendrait les deux nations irréconciliables, et que la France, y mît-elle toute sa bonne volonté, ne pourrait pas payer les six milliards. Mais il trouva le chancelier de l'empire plus inflexible que la veille, plus hostile à toute idée de négociation ou d'arrangement. M. de Bismarck déclara qu'en Allemagne « les esprits les plus sérieux » évaluaient les pertes éprouvées à quinze milliards. Il était universellement taxé de faiblesse pour en avoir demandé six. Il fut même sur le point de refuser toute conversation, prétendant que ses propositions étaient un ultimatum, auquel il fallait répondre par oui ou par non.

M. Thiers répondit qu'un armistice avait été conclu; qu'en vertu des termes mêmes de cette convention, une Assemblée avait été convoquée pour discuter sur la paix ou la guerre; qu'il se présentait, au nom de cette Assemblée, et par conséquent au nom de la France

entière, en vertu d'une convention signée par M. de Bismarck, sur la foi d'un traité, en qualité de négociateur ayant le droit d'être entendu, et non comme l'envoyé d'une armée qui s'est rendue à discrétion et n'a plus qu'à attendre les ordres du vainqueur. M. de Bismarck se sentit un peu confus d'avoir cédé à un emportement si blessant pour nous et si peu digne de lui. Il reprit la conversation, mais sans céder un pouce de terrain. Il annonça même à M. Thiers qu'il s'était bénévolement occupé de nous faciliter le paiement des six milliards; qu'il avait sous la main deux financiers disposés à se charger de l'opération par des moyens qui la rendraient sûre et facile. « Vous paierez, dit-il, sans vous en apercevoir. » M. Thiers revint à Paris, croyant n'avoir rien gagné.

Le lendemain (jeudi 23 février), les deux banquiers annoncés se présentèrent. M. de Bismarck avait eu raison de vanter leur habileté et leur importance : ce n'étaient rien moins que le comte de Heukel et M. Black-Schröder, les deux premiers banquiers de l'Allemagne. M. Thiers ne voulut les entendre qu'en présence de la commission. Leur système était ingénieux en effet; il nous donnait du temps, ou plutôt il nous le vendait, et aboutissait, en dernière analyse, à doubler notre rançon. Ils insistèrent longtemps, ce qui se comprend à merveille; mais on comprend aussi que nos commissaires n'étaient pas, plus que M. Thiers, tentés d'accepter leurs offres; qu'ils subissaient cette entrevue comme

une aggravation de peine, et qu'ils avaient, à l'avance, résolu de se confier à la France pour sortir de nos embarras, et non à l'habileté intéressée de nos ennemis.

Après cette entrevue, qui eut lieu le matin, M. Thiers retourna à Versailles, cette fois avec M. Jules Favre, qui ne le quitta plus jusqu'à la fin des négociations. En les recevant, M. de Bismarck leur fit connaître que l'empereur consentait à une réduction d'un milliard. Toutes les instances, toutes les argumentations des négociateurs, pour obtenir une fixation plus équitable et moins accablante, demeurèrent inutiles. On était convenu, pour arriver plus vite à une conclusion, de ne faire qu'un traité préliminaire, qui fixerait seulement les bases de la paix d'une manière définitive, et renverrait à un traité ultérieur les stipulations de détail. On discuta donc, pendant les trois journées du jeudi, du vendredi et du samedi, sur le chiffre de la rançon, sur le mode et les époques de paiement, correspondant à l'évacuation successive du territoire par les troupes allemandes, sur les concessions territoriales, et sur l'entrée des Prussiens à Paris. Le grand succès de M. Thiers, fut d'obtenir que Belfort nous serait conservé. Il l'emporta, pour ainsi dire, de vive force. M. Jules Favre, témoin oculaire, a raconté toute la scène avec tant de passion et d'énergie, que nous ne saurions nous dispenser de mettre son récit sous les yeux de nos lecteurs.

« Je le vois encore, dit M. Jules Favre, pâle, agité, s'asseyant et se levant tour à tour; j'entends sa voix brisée

par le chagrin, ses paroles entrecoupées, ses accents à la fois suppliants et fiers, et je ne sais rien de plus grand que la passion sublime de ce noble cœur, éclatant en plaintes, en menaces, en prières...

» Quand il eut fait valoir, avec son inimitable éloquence, l'énormité de nos sacrifices, la rigueur inouïe qui nous imposait, outre la mutilation de notre territoire, une écrasante rançon, les liens antiques qui nous rattachaient à une ville qui n'avait jamais appartenu à l'Allemagne et qui n'avait rien de germanique, voyant l'inflexibilité de son interlocuteur, il s'écria : — « Eh bien ! qu'il » en soit comme vous le voulez, monsieur le comte ! ces » négociations ne sont qu'une feinte. Nous avons l'air » de délibérer, nous devons passer sous votre joug. Nous » vous demandons une cité absolument française, vous » nous la refusez : c'est avouer que vous avez résolu contre » nous une guerre d'extermination, faites-la. Ravagez nos » provinces, brûlez nos maisons, égorgez les habitants inof- » fensifs ; en un mot, achevez votre œuvre. Nous vous com- » battrons jusqu'au dernier souffle. Nous pourrons suc- » comber, au moins nous ne serons pas déshonorés ! » —

» M. de Bismarck parut troublé. L'émotion de M. Thiers l'avait gagné ; il lui répondit qu'il comprenait ce qu'il devait souffrir et qu'il serait heureux de pouvoir lui faire une concession. — « Mais, ajouta-t-il, il serait mal à » moi de vous promettre ce que je ne peux vous accorder. » Le roi m'a commandé de maintenir nos conditions, lui » seul a le droit de les modifier. Je dois prendre ses

» ordres. Il importe, toutefois, que je confère avec M.
» de Moltke. Si j'ai son consentement, je serai plus
» fort. » — Il sortit.

» Il était de retour au bout d'un quart d'heure. Le roi était à la promenade et ne devait rentrer que pour dîner. M. de Moltke était également absent. On ne peut se figurer notre anxiété. Elle fut à son comble, lorsque, une demi-heure après, environ, M. de Moltke fut annoncé. Nous ne le vîmes point, M. de Bismarck s'enferma avec lui.

» Je ne crois pas que jamais accusé ait attendu son verdict dans une plus fiévreuse angoisse. Immobiles et muets, nous suivions d'un œil consterné l'aiguille de la pendule qui allait marquer l'heure de notre arrêt. La porte s'ouvrit enfin, et, debout sur le seuil, M. de Bismarck nous dit : — « J'ai dû, selon la volonté du roi,
» exiger l'entrée de nos troupes à Paris. Vous m'avez
» exposé vos répugnances et vos craintes, et demandé
» avec instance l'abandon de cette clause. Nous y renon-
» çons, si, de votre côté, vous nous laissez Belfort. »

» — Rien, répondit M. Thiers, n'égalera la douleur de
» Paris ouvrant les portes de ses murailles intactes à
» l'ennemi qui n'a pu les forcer. C'est pourquoi nous
» vous avons conjuré, nous vous conjurons encore de ne
» pas lui infliger cette humiliation imméritée. Néanmoins.
» il est prêt à boire le calice jusqu'à la lie, pour conser-
» ver à la patrie un coin de son sol et une cité héroïque.

» Nous vous remercions, monsieur le comte, de lui

» fournir l'occasion d'ennoblir son sacrifice. Son deuil
» sera la rançon de Belfort, que nous persistons, plus que
» jamais à revendiquer. » — « Réfléchissez, nous dit M. de
» Bismarck ; peut-être regretterez-vous d'avoir rejeté
» cette proposition. » — « Nous manquerions à notre devoir
» en l'acceptant, répliqua M. Thiers. » — La porte se referma
et les deux hommes d'État prussiens reprirent leur
conférence.

» Elle nous parut durer un siècle : après le départ de
M. de Moltke, le chancelier nous fit connaître qu'il n'y
avait plus que le roi à convaincre. Il dut, malgré notre
impatience, attendre que le monarque eût achevé son
repas ; vers six heures et demie, il se rendit auprès de
lui. A huit heures, M. Thiers recueillait le fruit de son
vaillant effort. Il avait rendu Belfort à la France. »

Pour comprendre l'importance du succès obtenu, il
faut se rappeler qu'entre le ballon des Vosges et la
ligne du Jura, il existe un creux profond par lequel,
à toutes les époques, toutes les invasions ont passé. On
y a construit la place de Belfort, qui commande cette
trouée. Si Belfort était resté aux Allemands, ils avaient
une voie toute tracée, entre le Jura et les Vosges, pour
pénétrer au cœur de la France. Après la perte de Strasbourg,
la possession de cette forteresse nous devenait
indispensable. M. Thiers lutta quatorze heures, et pendant
cette lutte en quelque sorte désespérée, lui qui
regardait la paix comme absolument nécessaire, il se
demanda plusieurs fois s'il ne valait pas mieux conti-

nuer la guerre, que de laisser notre frontière de l'est ouverte à de prochaines invasions.

Lorsqu'à son retour à Paris, M. Thiers fit connaître ce succès inespéré à la commission parlementaire, tous les membres lui exprimèrent, avec chaleur, une reconnaissance sans bornes. Ce n'était pas seulement quelques lieues de territoire qu'il nous rendait; c'était une position importante sur nos frontières. Chaque soir, en revenant de Versailles, M. Thiers, non sans demander le secret le plus absolu, mettait la commission au courant de ce qui s'était passé. Il trouvait encore le temps, avant de prendre quelques heures de repos, d'écrire à M. Jules Simon. « Nous avons fait hier un premier rapport à la commission, lui écrivait-il le 24 février. Elle n'a pas semblé trop mécontente. Nous lui avons tant et tant demandé le secret, que j'y compte un peu. L'ignorance où est la Bourse me prouve que le secret n'est pas trop mal gardé. Dans deux jours nous saurons où nous en sommes. »

Il lui écrivait le 25 : « Hier, M. Jules Favre et moi avons passé huit heures en conférence avec M. de Bismarck. Partis à onze heures et demie du matin, nous étions à dix heures du soir à Paris. Je voudrais que la France pût voir ce que nous avons fait pour lui épargner des pertes et des humiliations. La paix sera signée ce soir, et je me suis demandé vingt fois si nous finirions par l'avoir. Elle est certainement moins mauvaise qu'on n'aurait pu le craindre dans notre position, nous trou-

vant aux pieds d'un vainqueur qui sait que nous pouvons exposer la France à d'affreux ravages, prolonger une lutte sanglante et destructrice, mais non changer le résultat final. Ne dites un mot de cela à personne, surtout rien sur le caractère de la paix. Il faut qu'elle ne soit pas défigurée d'avance par les mauvais propos des partis. Si, comme nous l'espérons, elle est signée ce soir (sous forme de préliminaires très-précis), nous vous l'annoncerons par le télégraphe demain matin. Nous partirons lundi si nous le pouvons, car chaque heure nous coûte des millions. »

La paix ne fut pas signée le samedi. M. Thiers trouva, ce jour-là, en arrivant à Versailles, M. de Bismarck particulièrement excité. Sa réception fut contrainte et hautaine, son langage acerbe, presque menaçant. Il accusa M. Thiers de vouloir traîner les pourparlers en longueur, de chercher des prétextes pour recommencer la guerre. Cette irritation avait une cause que nos négociateurs pénétrèrent aisément. Il avait été averti officiellement la veille que le gouvernement anglais était dans l'intention de faire des représentations à l'Allemagne sur le chiffre de l'indemnité de guerre. Il se laissa aller jusqu'à dire : « Je le vois bien, vous n'avez d'autre but que de rentrer en campagne, vous y trouverez l'appui et les conseils de vos bons amis [illegible] les Anglais. » L'Angleterre, en témoignant le désir que l'indemnité fût réduite à une somme [illegible] [illegible] raisonnablement attendre [illegible] [illegible] [illegible] l'appui.

que nous pouvions espérer d'elle, après tout ce qui s'était passé, et loin de penser à recommencer la guerre, M. Thiers et M. Jules Favre n'étaient préoccupés que de hâter la conclusion de la paix. M. de Bismarck repoussa durement, violemment, les assurances qui lui furent données de nos intentions pacifiques, dont il n'aurait pas douté, à cette date, s'il avait été de sang-froid. « Je suis bien bon, s'écria-t-il, de prendre la peine à laquelle vous me condamnez ; nos conditions sont des ultimatums, il faut les accepter ou les rejeter. Je ne veux plus m'en mêler ; amenez demain un interprète, désormais je ne parlerai plus français. » Et il se mit en effet à discourir en allemand avec une extrême véhémence.

M. Thiers laissa voir qu'il était offensé, mais sans se départir un instant de sa dignité et de son calme. Cette orageuse et cruelle journée ne fut en somme qu'une journée perdue. M. de Bismarck insista vivement pour nous faire accepter ses deux banquiers, et son système d'échéances et d'opérations de trésorerie ; M. Thiers persista dans son refus. Quand on se sépara le soir à dix heures, tout restait convenu dans les termes acceptés les jours précédents. Il ne restait plus qu'à transcrire les conventions à la suite les unes des autres, et à les signer. Il fut décidé qu'on échangerait les signatures le lendemain dimanche, 26 février, à une heure et demie. Nos négociateurs furent exacts au rendez-vous ; mais il fallut attendre pendant trois heures que le travail des bureaux de la chancellerie fût terminé. Les doubles apportés et

collationnés, M. de Bismarck annonça qu'il allait faire entrer « ses collègues » de Bavière, de Wurtemberg et de Bade. Ils entrèrent en effet, entendirent la lecture du traité sans se permettre une observation, et y apposèrent leur signature. M. de Bismarck envoya chercher une plume d'or que les dames d'une ville allemande lui avaient offerte pour la circonstance. M. Thiers et M. Jules Favre ne trouvèrent pas une parole à échanger en revenant à Paris. M. Thiers eut constamment les yeux mouillés de larmes ; il les essuyait sans dire un mot, en proie à la plus effroyable douleur que le cœur d'un homme puisse ressentir. En mettant le pied au ministère des affaires étrangères, il fit partir pour Bordeaux un télégramme chiffré dont voici la teneur.

Le chef du pouvoir exécutif à M. Jules Simon.

« Paris, 27 février, 7 heures du soir.

» Les préliminaires de paix ont été signés aujourd'hui après de longues et pénibles luttes. Ils sont rigoureux comme argent, mais sous le rapport du territoire, ils sont moins désavantageux qu'on ne pouvait le craindre. On nous rend Belfort et les cinq sixièmes de la Lorraine. L'indemnité de guerre est de cinq milliards dont le paiement est réparti sur plusieurs années.

» Comme il convient de réserver à l'Assemblée nationale la première connaissance des conditions, ne publiez que le fait de la conclusion de la paix. »

M. Thiers arriva à Bordeaux le 28 février ; il entra sur-le-champ dans l'Assemblée, qui était en séance, et lut un projet de loi commençant par ces mots : « L'Assemblée nationale, subissant les conséquences de faits dont elle n'est pas l'auteur, ratifie les préliminaires de paix dont le texte est ci-annexé, etc. » M. Barthélemy Saint-Hilaire donna ensuite lecture des articles.

L'article 1er comprend la cession de territoires. Nous perdons toute l'Alsace, moins Belfort et son territoire. Nous gardons toute la Lorraine, moins Metz, son territoire et quelques villages.

L'article 2 stipule la rançon de cinq milliards. Un milliard sera payé dans le cours de 1871, et le reste de la dette dans un espace de trois années à partir d la ratification.

L'article 3 règle les détails de l'évacuation, qui aura trois périodes principales : la première commencera aussitôt après la ratification, la seconde après le versement du premier demi-milliard, et la troisième après le paiement de deux milliards. Pendant cette troisième période, et jusqu'au complet acquittement, les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, ainsi que Belfort et son territoire, continueront seuls d'être occupés.

L'occupation de l'intérieur de Paris et des forts de la rive gauche cessera après la ratification ; celle des forts de la rive droite et du département de la Seine, après le versement du premier demi-milliard.

L'armée française se retirera derrière la Loire jusqu'à la signature du traité de paix définitif, ne laissant sur la rive gauche du fleuve que les garnisons indispensables pour les forteresses, et quarante mille hommes pour la garde de Paris. A partir du paiement de deux milliards, le chiffre de l'armée d'occupation ne pourra dépasser cinquante mille hommes. A la même date, l'empereur d'Allemagne déclare qu'il sera disposé à accepter une garantie financière comme équivalent de la garantie résultant de l'occupation territoriale.

L'article 4 supprime toutes réquisitions en argent et en nature, à la charge par le Gouvernement français de pourvoir à l'alimentation des troupes allemandes.

L'article 5 sauvegarde les intérêts des citoyens dans les territoires cédés, et leur assure le droit d'opter pour la France, sans avoir à supporter aucune perte dans leurs propriétés.

L'article 6 dispose que les prisonniers de guerre seront rendus immédiatement après la ratification des préliminaires, et prescrit les mesures nécessaires pour accélérer cette opération.

L'article 7 désigne Bruxelles comme le lieu où s'ouvriront les négociations pour le traité de paix définitif, aussitôt après la ratification du traité préliminaire.

L'article 8 rend immédiatement aux autorités françaises la perception des impôts; l'administration proprement dite leur sera remise seulement après la ratification du traité de paix définitif.

Les deux derniers articles (articles 9 et 10) sont de pure forme.

A cette convention était jointe une convention spéciale en quatre articles, dont M. Barthélemy Saint-Hilaire donna également lecture à la tribune.

L'article 1er prolonge l'armistice jusqu'au 12 mars.

La convention du 28 janvier portait dans son article 4 que les troupes allemandes n'entreraient pas dans Paris. Cet article était remplacé par un article 2 ainsi conçu : « La partie de la ville de Paris, à l'intérieur de l'enceinte et comprise entre la Seine, la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'avenue des Ternes, sera occupée par les troupes allemandes, dont le nombre ne dépassera pas 30,000 hommes. Le mode d'occupation et les dispositions pour le logement des troupes allemandes dans cette partie de la ville seront réglés par une entente entre deux officiers supérieurs des deux armées, et l'accès en sera interdit aux troupes françaises et aux gardes nationales pendant la durée de l'occupation. »

L'article 3 interdisait aux troupes allemandes de lever des contributions en argent dans les territoires occupés, mais il y autorisait la perception par les Allemands des impôts dus à l'État.

Enfin, en vertu de l'article 4, les deux parties contractantes demeuraient libres de dénoncer l'armistice à partir du 3 mars, avec un délai de trois jours pour la reprise des hostilités, s'il y avait lieu.

En se rappelant les exigences formulées le 21 février

par M. de Bismarck, on voit sur-le-champ ce qui avait été obtenu par nos négociateurs. En première ligne, on leur devait la forteresse de Belfort et la réduction d'un milliard sur le chiffre primitif de la demande. On leur devait aussi la substitution éventuelle d'une garantie financière à la garantie territoriale, après le paiement de deux milliards, la suppression des réquisitions en argent et en nature, le rapatriement immédiat des prisonniers, le rétablissement des autorités françaises après la signature de la paix. Ces concessions, péniblement arrachées à M. de Bismarck, à force de talent et d'énergie, avaient paru autant de victoires à M. Thiers, à M. Jules Favre, à la commission parlementaire; l'Assemblée, qui ne voyait que le résultat total des négociations, le trouvait accablant. La lecture des conventions fut entendue avec consternation, dans un silence morne, interrompu de temps en temps par un gémissement qui courait sur tous les bancs. Tout était prévu, et tout paraissait nouveau. Il en est ainsi de ceux qui entourent un moribond; ils ont beau savoir que l'agonie ne peut pas se prolonger, la mort les surprend toujours, et leurs angoisses redoublent toujours.

M. Thiers demanda l'urgence. Il y avait mille raisons de la voter. Mais quoi! sur l'heure, à peine remis des émotions poignantes de cette lecture, consommer un tel sacrifice! Ceux qui auraient voulu la continuation de la guerre demandaient, au moins, le temps d'étudier et de discuter. M. Tolain, M. Millière, M. Langlois, M. Turquet,

combattirent l'urgence, qui fut votée à une grande majorité. M. Schœlcher, M. Gambetta, demandèrent alors la remise au lendemain, pour qu'on eût le temps d'imprimer et de distribuer le projet de loi. Mais M. Thiers insista pour que la Chambre, malgré l'heure avancée, se retirât immédiatement dans ses bureaux. « Il n'y a pour vous dans ce traité que trois ou quatre questions à résoudre. Il fallait un long et sérieux examen aux négociateurs qui ont discuté avec désespoir, et même avec des larmes, chaque disposition du traité, et qui ont usé de toutes leurs forces pour conserver au pays son territoire et ses richesses ; mais pour vous, je le répète, il n'y a que trois ou quatre questions dont la solution est dans tous les esprits et dans tous les cœurs. » Il revint à la charge à plusieurs reprises, répondant à toutes les objections : « Je ne vous demande qu'une chose ; c'est de témoigner, par un vote, tout le zèle que vous voulez apporter dans l'exécution du traité.

» En montrant seulement cette disposition, vous pouvez exercer sur l'état de Paris une influence considérable, et peut-être même pouvez-vous épargner ainsi à notre capitale une grande douleur. »

Il disait là la véritable raison, la raison principale de son insistance. Les Prussiens, d'après les termes du traité, devaient évacuer Paris aussitôt la ratification prononcée. Ils n'étaient pas encore dans Paris le 28. Il y avait des dispositions à prendre, d'accord avec l'intendance

et l'état-major de la place. Ils devaient entrer seulement le 1er mars, et l'empereur se proposait de venir, le 3, passer une revue aux Champs-Élysées. On ne pensait qu'à cela à Paris, tandis qu'à Bordeaux, où le traité était nouveau, on ne pensait qu'à cette paix « honteuse et inacceptable ». M. Jules Favre écrivait à M. Jules Simon le 26 février : « Rien ne peut assurer qu'il n'y ait pas quelque acte de folie au moment de l'entrée des Prussiens. Ils occuperont les Champs-Élysées jusqu'aux Tuileries. Ils resteront jusqu'à la ratification des préliminaires. Il faudra donc que cette ratification soit prompte. Du reste, à quoi bon discuter ? Qui n'a son avis ? Étaler les malheurs de la patrie, n'est-ce pas une impiété ? Y ajouter le spectacle des dissensions civiles, n'est-ce pas un crime ? L'Assemblée le comprendra. Le cœur de nos collègues saigne avec le nôtre. Ils auront la même pensée que nous. »

La discussion qui eut lieu le 1er mars, fut en effet très-courte, puisqu'elle n'occupa qu'une séance ; mais elle fut très-passionnée. Le rapporteur était M. Victor Lefranc. « Nous ne désirons qu'une chose, dit-il, pour l'affermissement et l'apaisement de nos consciences. C'est que cette paix ne soit désapprouvée que par ceux qui auraient osé décider la prolongation de la guerre. » Tout était là en effet. M. Edgar Quinet, M. Victor Hugo, M. Louis Blanc prononcèrent d'admirables discours, tous roulant à peu près sur le même thème : l'horreur des concessions demandées, et la possibilité de recom-

mencer la lutte. « Jusqu'ici, dit M. Quinet, les conquérants se contentaient de mettre la main sur un territoire, de s'en emparer par la force. Ils le gardaient s'ils le pouvaient. C'était le droit de la guerre. Aujourd'hui les prétentions de la Prusse sont toutes nouvelles. Après avoir saisi l'Alsace et la Lorraine, elle prétend faire consacrer cette prise de possession par le suffrage universel. Ce qui n'est jusqu'ici qu'une déprédation deviendrait ainsi le droit, consacré par les Français ! » M. Victor Hugo montra, avec une grande profondeur, les conséquences politiques du démembrement. « Il y a désormais en Europe deux nations qui seront redoutables: l'une, parce qu'elle sera victorieuse, l'autre, parce qu'elle sera vaincue. » Il affirma que l'Allemagne ne garderait pas sa conquête. « Prendre n'est pas posséder. Possession suppose consentement. Est-ce que la Turquie possédait Athènes ? Est-ce que l'Autriche possédait Venise ? Est-ce que la Russie possède Varsovie ? Est-ce que l'Espagne possède Cuba ? Est-ce que l'Angleterre possède Gibraltar ? » M. Victor Hugo avait raison ; mais il avait tort d'avoir raison, devant une Assemblée qui subissait la loi d'une nécessité inexorable. Plus l'Assemblée voyait et sentait comme lui, plus elle s'irritait contre lui. Elle finit par perdre le respect, qui était doublement dû à la personne de M. Victor Hugo et à la cause qu'il défendait. Il s'en souvint, le 8 mars, lorsque, ayant voulu exprimer la reconnaissance des républicains pour le général Garibaldi, il se vit une seconde fois

interrompu et attaqué par la droite. On sait qu'il donna sur l'heure sa démission. M. Grévy le pria vainement de la retirer, il refusa même de la lire; mais M. Victor Hugo persista. La lettre de démission fut lue à la séance du lendemain : « C'est un malheur ajouté à tant d'autres, s'écria M. Louis Blanc, que cette voix puissante ait été étouffée au moment où elle proclamait la reconnaissance de la patrie pour d'éminents services. Ce sentiment sera partagé par tous ceux qui chérissent ou révèrent le génie combattant pour la liberté. »

M. Victor Hugo, en combattant le traité de paix, avait annoncé qu'un jour la France prendrait sa revanche contre l'Allemagne. « On entendra la France s'écrier : C'est mon tour! Allemagne, me voilà!!! Suis-je ton ennemie?... Non! je suis ta sœur! Je t'ai tout repris, et je te rends tout, à une condition, c'est que nous ne ferons plus qu'un seul peuple, qu'une seule famille, qu'une seule République. Je vais démolir mes forteresses, tu vas démolir les tiennes. Ma vengeance, c'est la fraternité! »

Les orateurs qui, après lui, montèrent à la tribune, ne parlèrent que de la guerre. Ils s'attachèrent à démontrer que nous pouvions encore combattre avec des chances de succès. M. Brunet proposa la création d'une commission militaire qui examinerait nos moyens d'action. M. Louis Blanc demanda « si nous ne trouverions pas le moyen de déconcerter les Prussiens dans la science du meurtre et les mathématiques du carnage, en faisant de tous les éléments de nos forces un tout homogène, en substituant

la guerre de partisans à la grande guerre, en évitant les batailles rangées, en opposant aux armées ennemies, si fortes par l'organisation et par le nombre, non plus des masses d'hommes levés au hasard et indisciplinés, mais un grand nombre de petits corps mobiles dont l'action variée, continue, imprévue, aurait pour but de harceler l'ennemi, de l'épuiser, et de déjouer sa stratégie savante... »

M. Thiers n'était monté une première fois à la tribune que pour demander, en quelque sorte, à ne pas prendre la parole.

« S'il y avait à mes yeux une seule chance de soutenir la lutte, de la soutenir heureusement, jamais je ne me serais imposé une douleur qui a été une des plus grandes de ma vie, celle de signer les préliminaires du traité que je vous ai apporté. C'est la conviction absolue que j'ai de l'impossibilité de continuer cette lutte qui m'a contraint à courber la tête sous la force de l'étranger. Je supplie qu'on ne m'impose pas la nécessité de donner les motifs de ma conviction ; mon silence est un sacrifice que je fais à la sûreté et à l'avenir de mon pays. (*Très-bien ! très-bien !*) Oui, ma conviction profonde, c'est qu'en faisant la paix aujourd'hui et en nous soumettant à une grande douleur, c'est l'avenir du pays que nous sauvons, c'est sa future grandeur que nous assurons. Il n'y a que cette espérance qui ait pu me décider.

» Je ne conseille rien à l'Assemblée; je ne puis la con-

seiller que par mon exemple. (*Très-bien! très-bien!*) Je me suis imposé, je le répète, une des plus cruelles douleurs de ma vie. (*Ici l'orateur est arrêté par son émotion, et l'Assemblée éclate en applaudissements.*) Je conjure mes honorables collègues de ne pas m'obliger à m'expliquer davantage. Il faudrait que j'y fusse contraint par l'intérêt du pays, par l'intérêt de la patrie, pour entrer plus longuement dans cette discussion. »

On peut dire que presque toute l'Assemblée comprenait ces paroles, qu'elle s'associait à ces sentiments. Même parmi les 107 représentants qui devaient, quelques heures après, voter contre la ratification du traité, plus de la moitié reconnaissait, non pas l'impossibilité de la lutte, car cette impossibilité n'existait pas, mais l'impossibilité d'une lutte heureuse. Quelques orateurs cependant s'obstinèrent à parler, contre le vœu assez manifeste de l'Assemblée ; dans quel espoir? il est difficile de le comprendre, car chacun avait réfléchi, avait étudié : c'était le gros souci, la grosse peine du moment ; aucun Français n'aurait pu l'arracher de sa pensée ; les députés, chargés d'une si grande responsabilité, n'étaient pas venus à la séance pour y recevoir tout à coup des lumières sur l'état de nos ressources. Le parti de chacun était donc pris. Tout au plus, dans les bureaux, où l'on pouvait entrer dans tous les détails, où la publicité n'existe pas, aurait-on pu discuter pour convaincre ; mais en séance publique, on ne pouvait discuter que pour accuser.

Et, en effet, tous les discours concluaient à une accusation contre M. Thiers. « C'est une paix inacceptable, disait-on. C'est un traité de honte ! — Que celui qui parle de honte se lève ! » s'écria-t-il. A la fin, il fut obligé de remonter à la tribune et de mettre la vérité sous les yeux de ceux qui ne la voyaient pas ou feignaient de ne pas la voir. Il le fit en peu de mots. Il montra ce qu'étaient nos régiments au début de la guerre. Des cadres vides. Nous faisions la guerre avec des cadres vides, un matériel insuffisant, un général incapable, et un plan de campagne absurde. Voilà le crime de l'Empire. 117 régiments, sur 120, furent faits prisonniers à Sedan et à Metz. Sans doute, on créa des armées pour les remplacer, mais ces armées n'étaient que des agglomérations d'hommes, vouées malgré leur bravoure et l'habileté de quelques généraux, à la défaite et au carnage. On ne fait pas un soldat en un jour; on ne fait pas des cadres en une année. Où sont-elles, ces armées sorties du sol? En Allemagne ; il ne nous reste sous les drapeaux que deux cent mille recrues. La levée en masse, en la supposant possible, ne vous donnera pas un officier, pas un sergent. Nous reprendrions la lutte quand nous avions perdu quatre cent vingt mille hommes, tous nos anciens cadres d'officiers et sous-officiers exercés et aguerris, un matériel immense, Strasbourg, Metz, Paris, toutes les positions au nord de la Loire? « Ce n'est pas la faiblesse de la France que je viens plaider. Je mour-

rais plutôt que de la plaider. Je veux conserver l'espérance, car sans l'espérance je ne pourrais pas vivre. Je veux seulement vous dire que votre organisation a été brisée, et que vous ne pouvez pas la refaire en quelques jours. S'il y a des hommes du métier qui croient pouvoir dire le contraire, qu'ils viennent le déclarer du haut de cette tribune, et je leur répondrai. »

M. Thiers indiquait à grands traits, dans ce discours qui ne dura que quelques minutes, la vérité sur notre situation ; ce n'était ni le temps, ni le lieu d'entrer dans des détails précis. Le malheur des gouvernements représentatifs, c'est que trop souvent, dans les situations critiques, on ne peut pas tout dire, on ne peut pas donner le vrai motif. L'Assemblée, sur la proposition de M. Barthélemy Saint-Hilaire, avait prescrit dans la séance du 19 février une enquête sur l'état de nos ressources militaires. Cette enquête avait été faite rapidement ; les résultats n'en furent publiés que le 11 mars, mais déjà les membres de la commission en connaissaient les principaux chiffres ; M. Brunet le déclara à la tribune ; il affirma que nous pouvions mettre en ligne un million d'hommes et 12,000 canons attelés. « Je fais partie de la commission militaire, et depuis le premier jour jusqu'au dernier, j'ai cherché à me rendre compte de l'état réel de nos forces..... Je dis que, tant au point de vue du personnel, qui comprend un million d'hommes, qu'au point de vue du matériel, qui comprend 12,000 canons attelés, nous sommes

dans une position telle que, avec de grands efforts et une bonne direction venant d'un pouvoir exécutif convenable, il est possible de rétablir nos armées et de continuer la lutte. » Ainsi, dans cette même séance du 1er mars, M. Brunet, membre de la commission, parle d'un million d'hommes, et M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, déclare que nous ne pouvons pas tenir tête à une armée régulière de 300.000 hommes. L'Assemblée se serait expliqué cette contradiction apparente, elle aurait vu la vérité avec évidence, si elle avait eu sous les yeux le rapport de l'amiral Jauréguiberry, qui ne fut distribué que dix jours après. Oui, la France avait appelé un million d'hommes; mais sur ce million, il y avait 430.000 prisonniers. Elle avait encore une armée active de 534.000 hommes, une réserve de 354.000 hommes, et la classe de 1871, qu'on pouvait appeler à bref délai, formant 132,000 hommes. Cela faisait plus d'un million sur le papier. L'illusion était de croire qu'on avait ce million dans la main.

Par malheur, le rapport de M. Jauréguiberry mettait cette illusion à néant. Nous dirons tout à l'heure comment il juge l'armée active. Commençons, avec lui, par l'armée de réserve : « Les hommes existant dans les divisions territoriales, dans les dépôts, en Algérie, et un grand nombre de gardes nationaux mobilisés réunis dans les camps d'instruction, formeront, lorsqu'ils seront armés, équipés et instruits, la réserve de l'armée

active : ils ne pourraient mettre en ligne aujourd'hui plus de 53,087 soldats d'armes diverses. — Il sera possible d'ajouter, plus tard, à ces forces la classe de 1871, dont l'effectif atteint 132,000 recrues. Mais le ministre de la guerre n'a pas jugé convenable d'appeler encore ces jeunes gens sous les drapeaux, parce qu'il est hors d'état de les armer, de les habiller et de les exercer. » Voilà donc environ 354,000 hommes qui forment notre réserve, comme le dit l'amiral, et qui pourront être une armée quand on les aura exercés, disciplinés, équipés, aguerris. On pourra alors compter sur eux « pour rétablir nos armées », comme le dit M. Brunet; mais il ne s'agit pas d'armées à rétablir, il s'agit d'armées à mettre en ligne le 6 mars, jour où les hostilités peuvent être reprises d'après les termes de l'armistice. Or, sur ces 354,000 hommes, ou 500,000 hommes, si l'on tient à compter la classe de 1871, combien pouvait-on en mettre en ligne, à cette date, puisque c'est la date qui importe? L'amiral Jauréguiberry répond, avec une précision inexorable : 53,087. M. de Guiraud, dans un rapport supplémentaire sur l'effectif de l'armée, donne le même chiffre, mais, circonstance à noter, à ces mots : « 53,100 hommes prêts à servir », il ajoute : « manquant d'armement ». C'est donc, en définitive, sur les armées actives, et sur elles seules, qu'il faut compter. « La France ne peut donc compter, en ce moment, dit le rapport, que sur les troupes entrant dans la composition des armées actives. Ce sont ces armées qui seront immédiatement

appelées à soutenir la lutte, si les hostilités recommencent. » Veut-on savoir maintenant quel était, au 1er mars 1871, l'effectif des dix corps d'armée composant notre armée active ? Il montait à 534,552 hommes, ce qui est un peu moins que le million de M. Brunet. Sur ces 534,552 hommes, il faut défalquer pour la gendarmerie, 2,090 hommes, pour l'état-major 2,375, pour les services administratifs 6.408, soit environ 11,000 hommes. M. de Mornay, autre rapporteur, défalque, en outre, les corps francs, 16,022 hommes. « Les corps francs, dit-il, très-nombreux au commencement de la guerre, sont aujourd'hui excessivement réduits. Leur présence en avant des armées a d'ailleurs été fort peu avantageuse; et à l'exception de quelques corps francs spéciaux dont les exploits rappellent les plus beaux traits d'héroïsme de notre histoire, l'autorité militaire s'est vue dans la nécessité de dissoudre la plupart de ces compagnies franches quelquefois plus dangereuses qu'utiles, et dont l'insoumission et l'indiscipline étaient un entraînement très-fâcheux pour les soldats réguliers. » Les deux rapporteurs, l'amiral Jauréguiberry et M. de Mornay, jugent très-sévèrement les mobilisés. Il faut citer les paroles de l'amiral : « Quant aux gardes nationaux mobilisés, dont tous les cadres sont le produit de l'élection, on est malheureusement forcé d'admettre qu'ils n'ont généralement rendu presque aucun service, et que leur ignorance du métier de la guerre, leur indiscipline et leur manque de fermeté en présence de l'ennemi, ont fré-

quemment été la cause d'échecs sérieux. Quelques glorieuses exceptions doivent être cependant signalées, car on pourrait citer des bataillons de mobilisés qui ont rivalisé d'ardeur avec de vieux soldats.

» Il n'est pas impossible, ajoute-t-il, de remédier à l'infériorité relative de cette portion considérable de nos troupes ; mais, pour y parvenir, il faudrait refaire complétement leurs cadres, leur donner une instruction militaire et des habitudes de discipline qui ne peuvent s'acquérir qu'au bout d'un certain temps, sous la direction de chefs capables, en même temps énergiques et patients. » Il faut donc encore éliminer, avec l'amiral, 135,735 gardes nationaux mobilisés qui, de même que les hommes de réserve, auraient pu devenir de bons soldats avec le temps ; mais le temps était précisément ce qui nous manquait le plus, et l'Allemagne, qui nous savait désorganisés, n'avait même pas voulu nous donner jusqu'au 12 mars ; elle avait tenu à rester maîtresse de recommencer immédiatement la guerre. « L'armistice pourra être dénoncé le 3 ; les hostilités pourront recommencer le 6. » Toutes ces éliminations faites, que nous restait-il à mettre en ligne, comme infanterie ? 69,307 hommes, provenant des régiments de marche, et 135,735 mobiles, en tout 204,942 hommes. C'est le chiffre de l'amiral Jauréguiberry : « En résumé, on ne peut réellement aujourd'hui opposer aux armées ennemies que les 205,000 hommes d'infanterie appartenant aux régiments de marche et de mobiles ; presque

tout le reste est un embarras, une source de désordre, et ne peut fournir des soldats dignes de ce nom que dans quelques mois. »

Ajoutons cependant une petite troupe que mentionne plus loin l'amiral; petite par le nombre, grande par l'habitude de toutes les vertus militaires; une petite troupe de 14,000 soldats d'infanterie de marine. Cela porte notre infanterie à un total de 220,000 hommes.

Et voici comment conclut l'amiral Jauréguiberry :

« Il ne nous reste donc, en dehors des armes spéciales, que 220,000 hommes d'infanterie capables d'opposer quelque résistance.

» Cette résistance sera-t-elle couronnée du succès que nous désirons tous si ardemment? Nous n'osons même pas l'espérer; car, il ne faut pas se le dissimuler, pour vaincre des armées aussi nombreuses, aussi bien organisées que le sont, à tous égards, celles contre lesquelles nous sommes appelés à lutter, il est indispensable que nos troupes soient, non-seulement instruites et bien armées, mais surtout animées d'un esprit de ténacité indomptable, d'un mépris du danger, d'un sentiment exalté de patriotisme, que malheureusement tous ne possèdent pas.

» Les 220,000 soldats d'infanterie sur lesquels nous pouvons compter, jusqu'à un certain point, se laissent trop facilement décourager. Une lutte qui dépasse quelques heures les fatigue, les déconcerte, et comme nos ennemis ont toujours à leur disposition des réserves

que la faiblesse numérique de nos armées nous empêche de préparer, il en résulte qu'à la suite d'un combat acharné, pendant lequel nous avons réussi à conserver nos positions, nous sommes contraints de finir par nous replier, parce que l'ennemi a pu opérer, à grande distance, un mouvement tournant, ou recommencer l'attaque avec des troupes fraîches.

» Nos soldats lutteraient avec plus d'opiniâtreté, et ne se débanderaient pas, si les cadres de nos régiments étaient mieux composés.

» Les désastres du début de la guerre ont enlevé à la France presque tous les meilleurs officiers et sous-officiers de son armée..... »

Il faut insister sur ces détails, parce qu'on entend aujourd'hui des hommes de bonne foi répéter aveuglément que nous avions un million d'hommes à mettre en ligne, ou qu'on pouvait ramener la victoire en décrétant la levée en masse. Ce sont les faits constatés par un homme tel que Jauréguiberry qui répondent. La commission comptait dans son sein huit généraux, trois colonels en activité, plusieurs anciens officiers. Il n'est pas possible, après de telles constatations, d'accuser la France de lâcheté. Elle a subi la paix, parce qu'elle ne pouvait continuer la guerre sans courir à des catastrophes irréparables. Les 205,000 hommes que nous pouvions opposer aux 500,000 hommes aguerris de l'armée allemande, étaient composés de soldats provenant d'armes et de régiments divers, car nous n'avions

plus un seul régiment de ligne ancien. Ces soldats formaient, si l'on veut, un régiment, puisqu'ils avaient un numéro, un drapeau, un colonel; mais le vrai régiment, le régiment qui est une famille, où les officiers connaissent leurs soldats, et les soldats leurs officiers, où tout le monde se sent entouré d'amis et de témoins, où l'on a un héritage d'honneur à défendre en commun, ce régiment, l'honneur et la force de la vieille armée française, où était-il? « Tous ces corps, dit Jauréguiberry, en parlant des 205,000 hommes qui formaient, à eux seuls, presque toute notre armée, tous ces corps ont des cadres pour la plupart nouveaux, dont la capacité et l'expérience laissent trop souvent à désirer. » Quand l'amiral se prononçait ainsi sur le chiffre et le moral de nos troupes, avec la sûreté de jugement d'un véritable homme de guerre, il ne pouvait pas prévoir le spectacle que donnerait à Paris, le 18 mars, une partie de notre armée; il n'avait pas vu, le lendemain de l'insurrection, les soldats réunis à Versailles, sans résolution, sans discipline, sachant à peine s'ils se décideraient à obéir et à combattre. Sans doute, cette même armée se reforma rapidement après le premier feu. Mais qui ne se souvient encore aujourd'hui des angoisses de tous les patriotes jusqu'au moment où le corps d'armée du général Vinoy, descendant des hauteurs de Montretout, dispersa les insurgés et les chassa derrière Neuilly? Déjà, à cette date, l'Allemagne nous avait rendu une partie de nos soldats prisonniers; on avait pu reconstituer

les cadres, ce qui est capital, et ce qui était impos sible sans la paix. Juger de ce qu'aurait pu faire notre armée si tous les prisonniers étaient restés en Allemagne, par ce qu'elle a fait avec les bons officiers et les bons sous-officiers qui appartenaient aux anciens régiments et qui venaient de nous être rendus, ce serait commettre une erreur aussi grave que celle des orateurs qui, dans la séance du 1er mars, comptaient comme effectif de guerre, prêt à entrer en ligne le lendemain, des recrues ne sachant pas se servir d'un fusil, et même n'en ayant pas. Deux grands faits ressortent invinciblement du rapport de l'amiral Jauréguiberry : nous ne pouvions pas combattre aujourd'hui, et nous pouvions revivre demain. Donc, il fallait subir la paix, afin de réserver l'avenir. Qu'on relise le discours de M. Thiers, dans la mémorable et funèbre séance où il fit ratifier le traité de paix; c'est cette double conclusion qu'on y trouvera. Et les années écoulées depuis ont consacré sur les deux points l'exactitude de ses paroles.

L'Assemblée, qui avait alors en lui une confiance sans bornes, devina ce qu'il taisait, lui sut gré de sa réserve, et se hâta, comme il en exprimait le désir, et comme chacun en sentait la nécessité, de clore la discussion. Il était plus que temps d'en finir. C'est ce jour même, 1er mars, que les Prussiens envahissaient les Champs-Élysées; l'empereur d'Allemagne devait faire son entrée solennelle le surlendemain. En votant immédiatement, on pouvait délivrer Paris après une occupation

de quarante-huit heures, empêcher des fêtes militaires qui auraient été pour nous une insulte, et pour tout le monde un péril. M. Thiers n'avait pu que le faire entendre; M. Cochery ne cessait de le rappeler. La séance s'était déjà prolongée, à cause de l'incident imprudemment soulevé par M. Conti, et qui avait amené la déclaration de déchéance. De nombreux orateurs étaient encore inscrits, M. Henri Martin, M. André (de la Moselle), M. Langlois, M. Brisson, M. Delescluze, M. Floquet, M. Clémenceau, M. Tolain. Ils renoncèrent successivement à la parole. Qu'auraient-ils pu dire après M. Victor Hugo, M. Edgar Quinet, M. Louis Blanc? Qu'auraient-ils répondu à M. Thiers? Le général Changarnier, en quelques mots d'une dignité suprême, avait conseillé la paix. L'Assemblée la vota par 548 voix contre 107. On remarqua beaucoup, dans le recensement des votes, et on a souvent répété depuis, que quatre généraux, MM. Billot, Chanzy, Loysel et Mazure, avaient voté contre la paix. Le général Deligny s'était abstenu ainsi que les princes d'Orléans. En revanche, la ratification avait été votée par 19 généraux et amiraux, MM. d'Aurelles de Paladines, Chabaud-Latour, Chabron, Changarnier, Chareton, Dompierre d'Hornoy, Ducrot, Fourichon, Frébault, Jauréguiberry, La Roncière le Noury, Le Flô, Martin des Pallières, Montaignac, Pellissier, Pothuau, Saisset, du Temple, Trochu. Parmi les quatre opposants qui, ce jour-là, votèrent silencieusement, un seul, le général Chanzy, a fait connaître son opinion en parlant, le 18 mai 1871,

contre le traité de paix définitif. Il serait téméraire d'exprimer une opinion sur l'arrière-pensée des trois autres, mais on peut très-bien admettre que, dans l'hypothèse, invraisemblable mais non impossible, d'une reprise des hostilités, ils ne voulaient pas avoir déclaré avant de se battre, qu'on ne pouvait plus se battre avec succès.

M. Jules Simon avait pris ses mesures pour que le texte de la loi, revêtu de toutes les formalités officielles, pût être immédiatement porté à Paris et communiqué à M. de Bismarck. Le document était copié à l'avance et prêt à recevoir les signatures nécessaires, qui furent apposées dans la salle même, immédiatement après le vote. Un train attendait sous vapeur, et partit aussitôt pour Paris, lui portant la délivrance.

La ratification du projet de loi fut le signal de nombreuses démissions. M. Girot-Pouzol avait donné la sienne au début de la séance. « Je ne saurais me résoudre à voter le projet, mais comme je sais qu'en agissant ainsi je ne donnerais pas satisfaction à mes électeurs, je donne ma démission. » La démission de M. Grosjean et de ses collègues de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, émut péniblement l'Assemblée. En voici les termes :

« Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une déclaration affirmant de la manière la plus formelle, au nom de ces pro-

vinces, leur volonté et leur droit de rester françaises.

» Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

» Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

» La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun, dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

» Au moment de quitter cette enceinte, où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés.

» Nous vous suivrons de nos vœux, et nous attendrons avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

» Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection fidèle, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. »

Cette démission était signée de vingt-huit députés ; elle fut suivie de la démission de trois députés de la Meurthe : MM. Varroy, Brice et Claude. Quelques-uns des démissionnaires revinrent ensuite siéger dans l'Assemblée par des élections nouvelles, ou à la suite d'un

incident parlementaire qui fut suscité dans la séance du 11 mars par la démission de MM. Georges et Denfert-Rochereau, et dont nous rendons compte sur-le-champ.

M. Grévy, après avoir donné lecture des lettres de ces deux députés, prononça les paroles suivantes :

« Le président saisit l'occasion qui lui est offerte de faire observer à M. Georges et à M. Denfert, ainsi qu'à ceux de nos collègues qui, se trouvant placés dans une situation analogue, ont cru devoir donner leur démission, que malgré les changements qu'ont pu subir dans leur état les populations qui les ont élus, ils sont et doivent rester les représentants du peuple français. Il est de mon devoir de faire cette réserve dans l'intérêt de l'Assemblée comme des populations de l'Est qui doivent rester françaises. Je ne puis qu'inviter M. Georges et ceux de nos collègues qui sont dans la même situation à ne pas persévérer dans leur retraite et dans leur démission. »

Ces paroles furent accueillies par un assentiment unanime. M. Georges, présent à la séance, retira sa démission immédiatement; MM. Varroy, Brice, Claude, Bamberger, André et Deschange l'imitèrent. Mais vingt députés furent définitivement perdus pour la représentation nationale. Ce fut un deuil pour la patrie. C'en fut un aussi pour le parti républicain, qui voyait ainsi diminuer sa force numérique, et qui eut à le regretter amèrement dans deux ou trois occasions solen-

nelles où il fut battu par une ou deux voix de majorité.

Le 2 mars vinrent des démissions d'une tout autre nature : d'abord la démission collective de MM. Rochefort, Ranc, Tridon et Malon. Ce dernier signe : B. Malon, de l'Internationale. Leur lettre déclare l'Assemblée déchue ; c'est un acte formel d'insurrection, un avant-coureur de l'insurrection du 18.

« Par son vote du 1er mars, l'Assemblée a livré deux provinces, démembré la France, ruiné la patrie. Elle n'est donc plus l'expression du pays, et ses délibérations sont désormais frappées de nullité.

» D'ailleurs, le vote de quatre généraux commandant nos corps d'armée, et l'abstention significative de trois autres, donnent un démenti formel aux assertions de M. Thiers sur notre impuissance à continuer la guerre.

» En conséquence, notre conscience nous défend de siéger un jour de plus dans une Assemblée dont nous ne pouvons reconnaître les actes comme valables. »

Les trois généraux dont l'abstention est mentionnée dans cette lettre, sont le général Deligny, le duc d'Aumale et M. de Charette. M. de Charette était à Rennes au moment du vote. Sa démission, fondée sur de tout autres motifs que le vote du 1er mars, parvint à l'Assemblée le 6.

La lettre de M. Félix Pyat est conçue dans le même esprit que celle de MM. Rochefort, Ranc, Tridon et Malon :

« Citoyen président,

» Le vote de l'Assemblée nationale m'impose un devoir de conscience : le devoir de déclarer que ce vote a porté atteinte à mon mandat de représentant. Je suis le mandataire du peuple souverain et non son maître, et si je me suis tu avant le vote, c'est que je n'étais pas autorisé à débattre un pareil traité.

» J'ai reçu du peuple un mandat impératif. Je ne connais pas le mandat des autres, mais je connais le mien. Le voici : Paix honorable, France et république indivisibles.

» Je dois donc protester; non pas donner ma démission, que l'Assemblée n'a pas le pouvoir d'accepter, car elle est dissoute de droit par son vote, car elle ne représente plus la France, toute la France qui l'a nommée le 8 février : elle n'est plus.

» Je dois, fidèle à mon mandat, à l'unité de la France, au devoir de la représenter telle qu'elle était quand sa capitale m'a fait l'honneur de me nommer, je dois protester en sortant de l'Assemblée qui ne peut plus la représenter tout entière, et je n'y rentrerai plus tant que ce vote parricide ne sera pas annulé.

» Salut et fraternité.

» FÉLIX PYAT. »

M. Ledru-Rollin avait pris les devants. Sa démission est du 28 février; mais elle est fondée sur les mêmes motifs, car en la donnant, il avait protesté par avance

« contre ce qui va se passer de déchirant et de funeste ».

Telle est, en bref, la douloureuse histoire des préliminaires du traité de paix.

Le traité définitif, qui n'était que l'application des bases posées par ces préliminaires, fut discuté à Francfort pendant l'insurrection de Paris, et voté à Versailles le 20 mai 1871.

CHAPITRE IV

PARIS AVANT LE 18 MARS.

L'insurrection de la Commune, qui triompha le 18 mars, n'a pas commencé ce jour-là. On retrouve les mêmes acteurs avec le même but dans toutes les insurrections qui ont troublé Paris en février et mars 1871 ; on les retrouve le 31 octobre et le 22 janvier. Il y aurait sans doute de l'exagération à prétendre qu'ils prirent une part principale dans la journée du 4 septembre : c'est la population tout entière, c'est une foule où tous les partis étaient confondus et que l'indignation rendait toute-puissante, qui renversa le gouvernement impérial sans se demander, dans ce premier moment de colère, ce qu'elle mettrait à la place ; mais les futurs organisateurs de la Commune étaient là ; eux seuls peut-être avaient un parti pris et une direction ; ils entrèrent les premiers dans l'Assemblée, ils marchèrent à l'Hôtel-

de-Ville avec l'intention préméditée d'y saisir le pouvoir. Ils avaient constitué d'avance leur gouvernement, dont Blanqui et Delescluze étaient les principaux chefs, et ils en jetaient déjà les listes par les fenêtres de la salle Saint-Jean, quand M. Jules Favre, paraissant sur le balcon, fut salué par des acclamations qui rendirent toute compétition impossible. Ils subirent, avec un regret amer qu'ils n'essayèrent pas de dissimuler, la création du Gouvernement de la Défense, improvisée sur l'heure par les cinq cent mille hommes qui encombraient la place de la Concorde, la place de Bourgogne, les quais, la place de l'Hôtel-de-Ville et l'Hôtel-de-Ville lui-même, et qui, d'une commune voix, pour éviter les hésitations et les délais, imposèrent ce fardeau aux députés de Paris. Décimés après le coup d'État du 2 décembre et les proscriptions qui en furent la conséquence, ils avaient laissé les républicains libéraux et conservateurs engager seuls la lutte contre l'Empire. Ils ne parurent, ni comme orateurs dans les réunions électorales, ni comme candidats, aux élections de 1857, 1858, 1863. Ils eurent pour la première fois un candidat à eux dans les élections partielles de 1864.

La première organisation des ouvriers, et elle n'avait au début rien de politique, remonte à 1862. Soixante délégués, désignés par eux dans les différents corps d'état, furent envoyés, aux frais du Gouvernement, à l'exposition de Londres. De retour à Paris, il fallut rédiger les rapports, les lire en commun, en surveiller la publi-

cation, ce qui prit beaucoup de temps. Les soixante ne demandaient pas mieux que de devenir une représentation permanente des ouvriers, et les ouvriers ne demandaient pas mieux que d'en avoir une. Deux ans après, en 1864, les soixante formaient encore une sorte de comité central, qui prétendait parler au nom des ateliers de Paris. L'occasion des élections partielles leur parut bonne pour s'affirmer. Ils publièrent un manifeste politique et social, et voulurent avoir un candidat ouvrier. Ce candidat fut M. Tolain, qui se porta contre M. Garnier-Pagès, et n'eut que 495 voix.

C'est alors que Proudhon publia son livre sur *la Capacité politique des classes ouvrières*. « Puisque c'est, dit-il, aux élections de 1863-64 que la plèbe ouvrière a fait pour la première fois acte de volonté et de personnalité ; puisque c'est à cette occasion que nous l'avons entendue bégayer son idée ; puisque son début a été tout à la fois une grande victoire et une grande faute, commençons par lui montrer les conséquences de son coup d'essai. » La grande victoire était d'avoir battu le Gouvernement par un coup de boutoir populaire, et la grande faute, selon Proudhon, d'avoir sacrifié les candidatures ouvrières aux candidats *bourgeois*.

A partir de ce moment, le mouvement socialiste, qui s'était arrêté en 1852, prit de jour en jour plus d'importance. Proudhon y contribua par ses livres, M. Tolain par son activité très-intelligente, et le gouvernement par la tactique qu'il adopta, après quelques hésitations, d'exa-

gérer, dans ses journaux et dans ses discours, la force des socialistes, et d'imputer la responsabilité de leurs doctrines à tous les républicains, afin de pouvoir se présenter lui-même comme l'unique sauvegarde des intérêts sociaux. Le 26 septembre 1864, M. Tolain se rendit à Londres, avec deux autres délégués ouvriers, pour assister au grand meeting de Saint-Martin'sHall, où furent jetées les bases de l'Association internationale des travailleurs. A son retour, il établit rue des Gravilliers le bureau de la section française, et prit soin d'envoyer les statuts de l'association au ministre de l'intérieur et au préfet de police. Il assista, comme délégué de la section française, aux divers congrès de l'association, qui eurent lieu à Londres en 1865, à Genève en 1866, à Lausanne en 1867, à Bruxelles en 1868, à Bâle en 1869. Avec le sens pratique dont il a toujours fait preuve, et qui n'a cessé de se développer chez lui, il y défendait les droits de la propriété individuelle contre les communistes, qui finirent par devenir prépondérants, et par donner à l'Internationale, dont le but avait été mal défini pendant les trois premières années, le caractère d'une association politique, ayant pour objet immédiat la revendication des droits politiques des ouvriers, et pour théorie le communisme.

La revendication des droits politiques des ouvriers n'aurait eu aucune opportunité pour des citoyens français, même sous l'empire, si on l'avait prise dans son sens naturel. Tous les Français avaient en effet les mêmes

droits civils et politiques ; les ouvriers pouvaient être élus, comme les autres citoyens, personne ne songeait à le contester. Mais ce qu'ils appelaient leurs droits politiques, ce n'était pas le droit de courir dans les élections les mêmes chances que les autres ; c'était le droit d'avoir une représentation directe, spéciale dans le Parlement; un banc des ouvriers au Corps législatif, comme il y avait au Sénat un banc des évêques. C'était bien sans doute une question sociale; car si l'ouvrier est élu en vertu du droit commun, il représente l'égalité, et s'il est élu parce qu'il est ouvrier et sous prétexte que les ouvriers ont un droit exceptionnel à envoyer quelques-uns des leurs au Parlement, il ne représente plus que la lutte du travail contre le capital. En 1867, à la suite de la manifestation avortée du 2 novembre, on fit une perquisition chez M. Chouteau, membre, en 1871, du Comité central, et on y trouva les statuts d'une société secrète, qui s'appelait : la Commune révolutionnaire des ouvriers de Paris.

Tous les ouvriers n'étaient pas socialistes, et tous les ouvriers socialistes n'étaient pas de l'Internationale. Cette dernière association devait beaucoup de son importance à la peur qu'on avait d'elle dans le parti conservateur. Elle grandissait cependant. L'union se faisait tout naturellement entre elle et les écrivains communistes, ou simplement socialistes, qui se chargeaient de répandre, par des brochures, des conférences ou des articles de journaux, les idées de Proudhon et celles de Blanqui. Les révolutionnaires non socialistes, qui rêvaient le re-

tour aux principes de 1791, et qui avaient pour principal meneur Delescluze, ne pouvant réussir qu'avec le concours des ouvriers, les appuyaient dans leur révolte, sans s'associer à leurs théories. Les promenades à la tombe de Baudin, mort pour la liberté dans les journées de décembre, et les poursuites dont elles furent l'occasion et le prétexte cimentèrent l'alliance. Des réunions populaires où les attaques contre le Gouvernement se mêlaient aux attaques contre la propriété, et qui se multiplièrent à partir de 1868, mirent en évidence la plupart des hommes de la future commune, Peyrouton, Gaillard père et fils, Longuet, Briosne, le menuisier Pindy, Vermorel, Ducasse, Lefrançais, Humbert. M. Félix Pyat, eut aussi, en 1863, sa condamnation, et, comme conséquence, un renouveau de popularité. Les hommes de combat, — combats de la presse, combats des sociétés secrètes, combats de la rue, — réapparaissaient de tous côtés. Puis vinrent les grèves, les coalitions menaçantes, les répressions atroces. Les troubles de la Ricamarie laissèrent derrière eux onze cadavres (neuf hommes et deux femmes). Les scènes d'Aubin ne furent pas moins lugubres.

Ces terribles commentaires rendaient plus odieuses les prédications communistes, et le Gouvernement, fidèle à sa politique, s'en servit contre ses ennemis, qui, pour l'immense majorité, les répudiaient, en avaient horreur. Les républicains conservateurs, objet de la haine ou des méfiances des communistes, ne pensèrent pas qu'il fût possible d'égarer l'opinion au point de les rendre soli-

daires de doctrines et de pratiques anti libérales. Ils ne luttèrent pas assez énergiquement contre la calomnie, et il leur arriva plusieurs fois de lui fournir des prétextes. Tandis que le Gouvernement leur imputait tous les désordres matériels et toutes les idées fausses ou perverses, ils se contentaient de dénégations dédaigneuses, et même, dans leur besoin de trouver des auxiliaires pour la lutte, ils subissaient, non des alliances, mais des voisinages compromettants. Ils combattaient les doctrines, mais ils montraient trop d'indulgence pour les hommes. Ce fut une faute, qu'expliquent sans la justifier les violences électorales de l'Empire, ses abus d'autorité de toutes sortes, ses scandales financiers, et sa déplorable politique extérieure.

La séparation se fit pourtant, et très-formelle, et très-décisive, en 1869, à l'époque des élections. Les révolutionnaires opposèrent Rochefort à Jules Favre, Raspail à Garnier-Pagès, Vallès à Jules Simon, Barbès à Glais-Bizoin. Ils avaient pensé à présenter Ledru-Rollin, puis Louis Blanc dans tous les arrondissements : ces deux noms ne parurent pas « assez purs ». L'élection de leurs candidats devait être le préliminaire de l'émeute. Pour bien exprimer leur but, et quoique Rochefort et Raspail eussent prêté serment, ils appelèrent leurs candidats : les inassermentés. M. Lullier, aussi candidat en 1869, et qui, depuis, fut général de la Commune, s'écriait dans sa circulaire : « Danton sortira de l'ombre ! » M. Maurice Joly demandait le droit pour le peuple de s'opposer à la

promulgation des lois, le mandat annal, le mandat impératif, une constituante. « On attend des électeurs de Paris, disait Lefrançais, une manifestation qui rende à la France l'entière conscience d'elle-même. » Le citoyen Lombard attaquait directement les députés de la gauche. « Nous avons, disait-il, quatre députés à nommer ; quel avantage aurons-nous à avoir quatre députés irréconciliables de plus? Nous les avons vus, ces députés irréconciliables : un bien grand mot, de bien petits députés. Qu'ont-ils fait ? Rien, rien, rien. Votez pour un inassermenté sans vous inquiéter de sa personnalité; votez pour qui vous voudrez, pour le plus misérable, pour le plus obscur, pour un chiffonnier si vous voulez; mais, je vous en supplie, votez pour un inassermenté. »

Après les élections qui donnèrent la victoire aux républicains modérés, l'agitation continua. Le Gouvernement n'avait pas convoqué les Chambres pour le 26 octobre, comme il y était obligé par la loi. M. de Kératry proposa à ses collègues de se réunir sans convocation, et de se rendre solennellement le 26 au Palais Bourbon pour y tenir une première séance. C'était, pour les meneurs, une occasion d'émeute toute trouvée ; mais la réaction, de son côté, se promettait, non sans raison, un éclatant triomphe. Les républicains conservateurs firent avorter la manifestation. M. Jules Simon revint de Naples tout exprès. « J'ai fait tout au monde, écrivait-il quelque temps après dans une lettre qui fut rendue publique, pour qu'il n'y eût le 26 ni mouvement, ni

apparence de mouvement ; si ma popularité en souffre, comme vous le dites, tant pis pour moi, tant pis peut-être pour la cause que je sers. » Sa popularité n'en souffrit pas dans son parti. Les républicains sensés, modérés, approuvèrent hautement l'abstention des députés. Il en fut autrement dans le parti révolutionnaire. Une réunion qui se tenait au boulevard Clichy, et que Millière présidait, convoqua MM. Jules Simon, Pelletan, Bancel, Ferry, « pour s'expliquer », disait-elle. L'explication, dès le commencement, tourna en altercation, et les députés, voyant que la discussion ne serait ni libre, ni loyale, se retirèrent après avoir protesté.

Chaque jour élargissait l'abîme entre les révolutionnaires et les libéraux. MM. Raspail et Rochefort, qui siégeaient à côté du groupe républicain de la gauche, mais sans assister à ses réunions, et sans avoir même des relations de simple politesse avec les membres qui la composaient, présentèrent le 8 décembre un projet de loi que M. Forcade de La Roquette qualifia de conception ridicule : « Un État est le multiple de la Commune, la Commune est le multiple de la famille. Le Conseil municipal élu pour trois ans, nommera le maire pour un an. En cas de différends entre deux communes, un jury de dix membres les juge ; si c'est entre deux arrondissements, ils sont soumis au Corps législatif.

» Le Corps législatif, librement élu par le suffrage universel, est la Commune des Communes... L'impôt progressif remplace tous les autres impôts. Le Corps légis-

latif fixe annuellement le chiffre de l'impôt ; il est réparti par la Commune.

»... Le Corps législatif nomme les généraux. »

Ces belles imaginations passionnèrent la foule toujours grossissante des révolutionnaires et des communistes.

M. Rochefort était l'idole de cette foule. Il la tint tout entière dans sa main le jour des funérailles de Victor Noir. Il eut la sagesse de ne pas la lancer sur Paris. Un mot lui suffit pour la contenir ; nul autre, si ce n'est M. Raspail, n'aurait pu se faire écouter. M. Rochefort fut arrêté quelques jours après dans des conditions déplorables, qui devinrent l'occasion d'une émeute. M. Flourens séquestra un commissaire de police ; Mégy tua un agent d'un coup de révolver. La police fit 450 prisonniers. La gauche protesta contre une politique de provocation et de répression à outrance, sans accepter d'ailleurs aucune solidarité avec les principes et la personne des manifestants. « Je ne comprends pas, dit M. Ollivier, (15 février 1870), que les membres qui siégent à l'opposition, qui ont toujours très-nettement déclaré que leur politique n'était pas une politique révolutionnaire ; que les hommes qui représentent d'une manière si libre et si éclatante l'opposition légale constitutionnelle, s'associent à une politique qui est la négation et la satire de leur propre politique autant que de la nôtre. » La gauche ne s'associait ni à la politique de Flourens, ni au crime de Mégy ; elle réclamait, comme c'était son devoir, pour des hommes qui la calomniaient, qui la

condamnaient, les formes protectrices de la loi. Qu'avait-elle de commun avec les doctrines et la conduite d'Assi, le meneur des grévistes du Creuzot, avec le discours régicide de Félix Pyat au banquet anniversaire du 21 janvier, avec la tentative d'assassinat de Beaury, avec les trente-huit prévenus du procès de l'Internationale et les soixante-douze accusés du procès de Tours? Les députés de la gauche, et c'était là leur tache indélébile aux yeux des jacobins et des socialistes, étaient des libéraux et des bourgeois; républicains à leur manière, qui n'était pas la bonne; partisans de l'égalité devant la loi, qui laisse subsister les priviléges, puisqu'elle maintient la propriété, l'hérédité et les prétendus droits du capital. Dans la séance du conseil fédéral de l'Internationale, tenue le 12 janvier 1871, comme on proposait à l'association internationale d'accepter pour organe *la Lutte à outrance*, journal fondé par une société qui prenait le titre d'association républicaine, Léo Frankel, membre important du conseil fédéral, et depuis membre de la Commune, prononça ces paroles : « J'accepte *la Lutte à outrance*. L'ouvrier français (Frankel est prussien) a besoin d'avoir une idole, laissons-le en avoir; mais haïssons et combattons avec lui la bourgeoisie. La république bourgeoise n'est plus à discuter; *la Lutte à outrance* devra discuter la république sociale. » Tous ces hommes qui furent plus tard la Commune : Protot, Millière, Félix Pyat, Cournet, Razoua, Flourens, Ferré, Fontaine,

Jaclard, Gromier, Mégy, Sapia, Tibaldi, Raoul Rigaut; tous ces hommes avaient pour la république bourgeoise le même mépris et le même dégoût que Léo Frankel. Protot, Tridon, avocats; Millière, docteur en droit; Félix Pyat, un lettré; Flourens, un professeur; Raoul Rigaut, étudiant en médecine, étaient ennemis de la bourgeoisie, comme les révolutionnaires de 1793 pouvaient l'être de la noblesse; les députés de la gauche leur étaient odieux comme bourgeois, ou, ce qui était la même chose à leurs yeux, comme ennemis du socialisme. Ils auraient tous dit, avec le docteur Tony Moillin, qui devint un des maires de Paris sous la Commune: « Les députés vous trompent indignement. »

Leur colère, déjà violente sous l'Empire, grandit encore après le 4 septembre, où le pouvoir leur avait glissé des mains. Lacord disait, le 19 juin 1871, au conseil fédéral des associations ouvrières: « Les travailleurs devaient s'emparer du pouvoir le 4 septembre. S'ils avaient fait leur devoir, tout aurait tourné autrement le 31 octobre. Si l'Internationale avait eu son journal, elle aurait tué le Gouvernement. » D'autres, du même parti, sinon de la même association, avaient des journaux, avec lesquels ils s'efforçaient, selon le vœu exprimé par Lacord, de tuer le Gouvernement. Ce sont eux qui ne cessèrent pendant le siége de répéter que le peuple était invincible, qu'il suffisait pour débloquer Paris de mettre en campagne la totalité de la garde nationale; eux qui demandèrent pour Flourens le poste de gouverneur

de Paris et de général en chef de l'armée ; eux qui soutinrent, au moment de la capitulation, que nous avions une armée intacte de trois cent mille hommes, et des vivres pour trois mois, pour six mois. Émeutes, journaux, pamphlets, affiches, déclamations dans les clubs, dans les rues, dans les cafés, dans les corps de garde, tout leur était bon contre le Gouvernement de bourgeois installé à l'Hôtel-de-Ville.

Non-seulement les hommes de la Commune ne sont pas sortis de terre le 18 mars comme une génération spontanée ; mais on les connaissait par leurs noms depuis plus de deux ans ; on les devinait, on les sentait depuis plus de six ans ; on savait leur but, leurs moyens d'action ; on pouvait compter leurs échecs, et mesurer d'un échec à l'autre le progrès de leurs forces.

Ils avaient déjà sous l'Empire leurs journaux, leurs clubs, et l'Internationale, groupe tres-restreint, mais que son organisation rendait puissant. Il leur fallait, pour arriver à leurs fins, une organisation plus compréhensive, une autorité plus définie. Dès que la garde nationale fut rétablie, après le 4 septembre, dans des proportions qu'elle n'avait jamais connues auparavant, ils comprirent que, s'ils pouvaient y fonder solidement leur influence, ils seraient les maîtres du Gouvernement, car ils auraient à la fois le nombre et la force. Il n'y avait pas à songer aux grades, qui étaient très-disputés, et qui d'ailleurs créaient des influences personnelles, au lieu de l'influence collective qu'ils

recherchaient. Ils s'efforcèrent d'entrer dans les conseils existants, et d'en créer de nouveaux. Des efforts multiples, tentés par d'autres dans le même but, leur profitèrent. Il y avait des réunions d'officiers, des réunions de chefs de bataillons, des comités de vigilance ; les comités et les réunions étaient la grande mode du moment, parce que tout le monde voulait faire des discours, des manifestations, être président ou délégué. Les futurs membres de la Commune se faufilèrent partout. Ils entrèrent aussi dans les comités d'armement et les conseils de famille, que le Gouvernement lui-même avait institués dans chaque compagnie. Ces derniers conseils étaient chargés de détails administratifs, et investis de certaines attributions disciplinaires. Ils prirent rapidement une influence, qui, dans certains bataillons, devint prépondérante. L'autorité y contribua, en leur confiant le service de la solde. D'abord centralisé entre les mains des secteurs, qui ne connaissaient pas le personnel des bataillons, et n'avaient ni le temps ni le moyen de se livrer à un contrôle efficace, le service de la solde passa ensuite aux maires d'arrondissements ; mais les mêmes inconvénients se reproduisirent, quoiqu'à un moindre degré, et les maires, accablés d'attributions, demandèrent à être exonérés de celle-là. Les conseils de famille étaient mieux placés pour apprécier les besoins et découvrir les fraudes ; ils acceptèrent avec empressement une tâche que les autres délaissaient. Maîtres de la solde, ils furent bientôt maîtres des hommes. En se fédérant, ils deve-

naient maîtres du bataillon. Presque partout, le conseil de famille absorba le comité d'armement et le comité de vigilance, et se chargea de leurs fonctions. Il y avait aussi des comités de vigilance d'arrondissement, sortis de l'initiative des gardes nationaux, comités dont la puissance était d'autant plus grande qu'elle était collective et irresponsable. Les officiers furent réduits en quelques semaines à n'être plus que des instructeurs. Ils commandaient l'exercice, mais ils étaient soumis comme leurs hommes à une autorité occulte qui était celle des comités et des conseils. Cela fut très-frappant dans la journée du 31 octobre. Quelques bataillons vinrent à l'Hôtel-de-Ville tambours battants, avec des officiers dévoués au Gouvernement, qui paraissaient les conduire. Arrivés devant la grille, les hommes s'arrêtaient tout à coup, mettaient la crosse en l'air, et criaient: « Pas d'armistice ! » Plus d'un officier, appréciant la différence entre l'être et le paraître, entre l'autorité et le clinquant, déposa ses galons pour être simplement membre du conseil de vigilance ou du conseil de famille. L'idée de fédération entre les bataillons, ou les comités qui menaient les bataillons, fut soufflée par l'Internationale et se propagea rapidement. Tous les affiliés comprirent que s'ils donnaient à la garde nationale une organisation politique en dehors de son organisation militaire, ils la rendraient maîtresse absolue de Paris.

La fédération ne fut pas complète du premier coup. Là aussi, la même idée était venue à la fois de deux ou

trois côtés. Le Comité central de vigilance donna signe de vie avant tous les autres. Il existait depuis le 4 septembre et faisait afficher des proclamations qui disparaissaient dans le nombre et n'attiraient que faiblement l'attention publique. Après la bataille de Champigny (2 décembre), il demande, dans une affiche, la guerre à outrance et la mise en accusation des membres du Gouvernement. Ce coup d'éclat le met hors de pair. Il prend dès lors le nom de Fédération républicaine de la garde nationale, pour se distinguer des comités de vigilance d'arrondissement. Vingt jours après, il commence la publication périodique de ses affiches rouges, lues désormais avec avidité par tous ceux qui ont fait, voulu ou approuvé l'insurrection du 31 octobre. La Fédération républicaine de la garde nationale ne recherche pas la protection de l'anonymat. Les membres du Comité signent les affiches. Ceux qui signent le plus souvent, et prennent la part la plus active à la rédaction, s'appellent Bouis, Barroud, Chouteau, Fabre, Gandier, Gouhier, Grêlier, Lavalette, Moreau, Pougeret, Prudhomme et Rousseau.

Le général Vinoy croit trouver la première origine du Comité central qui a fait l'insurrection du 18 mars dans un appel à la garde nationale, signé Lemaître, qui fut répandu à profusion et dont nous reproduisons le texte :

« PROPOSITION FAITE A LA GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

» En vue d'assurer, tant pour le présent que pour l'avenir l'unité d'action de la garde nationale, nous

proposons d'établir immédiatement, dans chacun des arrondissements de Paris, un comité composé d'un garde et d'un officier de chaque bataillon. Chacun de ces comités nommera un délégué, et ces délégués réunis formeraient un comité central, qui devra s'occuper des questions urgentes relatives à l'organisation sérieuse de la garde nationale.

» Cette organisation nouvelle pourrait être ainsi composée :

» Chaque arrondissement mettrait à sa tête un officier de marine ou autre, avec le titre de général d'arrondissement.

» Les généraux choisiraient entre eux pour général en chef un homme ayant la conscience de son devoir et de la responsabilité qui lui incomberait à un moment donné ; il tiendrait entre ses mains toute cette armée colossale de citoyens, soit pour nous empêcher de tomber dans les piéges que l'ennemi pourrait nous tendre en vue de l'occupation de Paris, soit pour nous entendre sur le sort final de la France.

» *Les officiers du 145e bataillon réunis en commission d'initiative :*

LEMAITRE, commandant,
MAROTEL, capitaine, etc.

» Les bataillons voudront bien envoyer tout de suite eurs adhésions et les noms des délégués provisoires :

» Au café de la Garde Nationale, rue de Bretagne, 49. »

L'idée n'était pas nouvelle, comme le croit le général Vinoy. Elle était déjà venue aux membres de la Fédération républicaine, et la situation de Paris à la suite de la capitulation suggéra la même pensée à plusieurs groupes de citoyens.

Le 15 février, à l'instigation de Chalain, ouvrier tourneur, âgé de vingt-cinq ou vingt-six ans, qui était membre de l'Internationale et fit plus tard partie de la Commune, des habitants du xve arrondissement provoquèrent une réunion de délégués de tous les bataillons au Vaux-Hall. L'assemblée, après une délibération confuse, s'ajourna au 24. Ce jour-là, il ne vint pas moins de deux mille délégués. La Fédération républicaine de la garde nationale, déjà tout organisée, y était en nombre. Elle fit proposer des statuts qui n'étaient que la reproduction des siens. Dans le fond, les deux assemblées provoquées par Chalain n'aboutirent qu'à augmenter le nombre des adhérents de la Fédération, qui prit dès lors le nom de Comité central.

En dehors de la Fédération, et, conséquemment, du Comité central, il existait à cette date une agglomération de délégués, qui prenait le nom de Comité fédéral républicain. Ce n'était d'abord qu'une réunion de chefs de bataillon ayant pour but de discuter la question de solde. Des officiers de tout grade y entrèrent, et, en peu de temps, l'association prit un caractère politique. Les assemblées avaient lieu chez Lemardelay, sous la présidence du comte du Bisson, successivement colo-

nel dans l'armée de Cabrera, et général dans celle de Ferdinand II ; légitimiste jusqu'à l'âge de soixante ans, et que nous verrons bientôt général de la Commune. Le Comité central, qui voulait gouverner seul, et qui avait fait tourner à son profit les propositions du commandant Lemaître, et les réunions provoquées par Chalain, mit en avant l'idée d'une fusion. A la suite de divers pourparlers, des délégués furent nommés de part et d'autre : Bergeret, Bourdier, Chouteau, Courty, Pindy, Varlin, Viart, pour le Comité central ; et pour le Comité fédéral, Raoul du Bisson, Jaclard, Tribalet, Garcin, Grêlier, et un sous-lieutenant dont on n'a pu retrouver le nom. L'entente eut lieu. Dans une réunion commune, qui fut tenue le 3 mars, on décida de faire revivre le nom de Fédération républicaine de la garde nationale. Le nom complet du fameux Comité central était donc : Comité central de la Fédération républicaine de la garde nationale. Il conserva le local qu'il occupait rue de la Corderie, et les réunions de chez Lemardelay cessèrent. On adopta ensuite, presque sans discussion, dans cette même réunion du 3 mars, des statuts en dix articles, dont voici les principaux :

« FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE.

» *Déclaration préliminaire.* La République étant le seul gouvernement de droit et de justice ne peut être subordonnée au suffrage universel, qui est son œuvre.

» La garde nationale a le droit absolu de nommer tous ses chefs et de les révoquer dès qu'ils ont perdu la confiance de ceux qui les ont élus...

» Article 1er. — La Fédération républicaine de la garde nationale est organisée ainsi qu'il suit :

» 1° L'assemblée générale des délégués ;

» 2° Le cercle de bataillon ;

» 3° Le conseil de légion ;

» 4° Le comité central.

» Article 2. — L'assemblée générale est formée :

» 1° D'un délégué élu à cet effet dans chaque compagnie sans distinction de grade ;

» 2° D'un officier par bataillon, élu par le corps des officiers ;

» 3° Du chef de bataillon.

» Les délégués, quels qu'ils soient, sont toujours révocables par ceux qui les ont nommés.

» Art. 3. — Le cercle de bataillon est formé :

» 1° Du délégué à l'assemblée générale ;

» 2° De deux délégués par compagnie, élus sans distinction de grade ;

» 3° De l'officier délégué à l'assemblée générale ;

» 4° Du chef de bataillon.

» Art. 4. — Le conseil de légion est formé :

» 1° De trois délégués par cercle de bataillon, élus sans distinction de grade ;

» 2° Des chefs de bataillon de l'arrondissement.

» Art. 5. Le Comité central est formé :

» 1° De trois délégués par arrondissement, élus sans distinction de grade par le conseil de légion;

» 2° D'un chef de bataillon par légion, délégué par ses collègues ».

L'article 5 chargeait les comités, entre autres attributions, « de prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République, et d'élaborer un projet de réorganisation complète des forces nationales ».

Outre ces statuts, la réunion mit à l'étude des comités le projet de résolution suivant : « Dans le cas où, comme certains bruits tendent à le faire croire, le siége du Gouvernement viendrait à être transporté ailleurs qu'à Paris, la ville de Paris devrait se constituer immédiatement en République indépendante. »

Environ 215 bataillons adhérèrent à la Fédération, et envoyèrent leurs délégués, avec des procès-verbaux en règle, portant la signature des sergents-majors, à une nouvelle réunion, qui eut lieu au Vaux-Hall le 13 mars. Cette fois, on appliqua les statuts, en procédant à l'élection des principaux chefs de la garde nationale. Garibaldi fut nommé général, Lullier colonel d'artillerie, Jaclard et Faltot chefs de légion.

Ainsi le Comité central se rattache, par son origine, à tout le mouvement révolutionnaire et socialiste depuis les élections de 1864. Il absorbe l'ancien Comité de vigilance, qui prit aussi le nom de Comité central et de Fédération républicaine de la garde nationale, et qui publia des affiches rouges pendant le siége; le Comité provisoire

ou Comité central de la garde nationale, fondé le 15 février sur l'initiative de Chalain et de divers citoyens du xve arrondissement, et le Comité fédéral républicain, réunion d'officiers qui avait lieu chez Lemardelay sous la présidence de Raoul du Bisson. Il reçoit une organisation très-régulière dans les deux réunions du 3 et du 13 mars. Il est le produit d'une élection à quatre degrés, avec cette circonstance que les électeurs des degrés intermédiaires restent constitués en cercles et en comités, subordonnés au Comité central et transmettant ses ordres aux 215 bataillons fédérés. On a dit de ce Comité central qui fit la révolution du 18 mars, qu'il était composé d'inconnus; inconnus ou non, ses membres étaient investis d'une puissance formidable, et ils s'étaient dès longtemps accoutumés à l'exercer. Le 31 octobre, le 22 janvier ne furent pas, autant qu'on l'a cru, des coups de surprise. Ces émeutes furent réprimées à grand'-peine; elles le furent cependant, pour des causes qu'il importe de rappeler, précisément parce qu'elles avaient cessé d'exister à l'époque où nous sommes parvenus.

En premier lieu, l'organisation définitive des forces révolutionnaires par la constitution d'un Comité central unique ne remonte pas au delà des assemblées générales des 15 février, 3 et 13 mars.

Secondement, jusqu'à la capitulation, tous les bataillons appartenant au parti de l'ordre étaient au complet de leur effectif et ils faisaient plus que balancer les forces du parti révolutionnaire.

Troisièmement, l'armée de Paris proprement dite, l'armée régulière, la ligne, obéissait au Gouvernement.

Quatrièmement, on était, pendant le siége, en face de l'ennemi; on avait le sentiment d'un grand devoir patriotique à remplir; on conservait l'espérance de vaincre; on n'avait subi ni la honte de la capitulation, ni le désarmement.

Nous venons de voir comment les forces révolutionnaires avaient grandi depuis la fin du siége. Il sera facile de montrer que les forces de résistance avaient décru avec une rapidité au moins égale.

Aussitôt que les portes de Paris furent ouvertes, tous ceux qui avaient les moyens de s'éloigner s'empressèrent d'aller retrouver leurs familles. Les rapports de l'état-major de la garde nationale constatent que « soixante mille gardes nationaux, les plus dévoués, les mieux posés, ceux qui naturellement ont intérêt à défendre l'ordre, ont abandonné Paris à mesure que les voies de communication ont été praticables ». La proportion entre conservateurs et révolutionnaires, dans les rangs de la garde nationale, changea donc du tout au tout dans le courant de février, et c'est ce qui explique, sans remonter aux causes morales, pourquoi le rappel battu dans ce qu'on appelait les bons quartiers ne produisit aucun résultat appréciable ni le 24 février ni le 1er mars, ni surtout le 18. Ce départ en masse, dans de telles circonstances, était plus qu'une abdication, c'était presque une complicité. M. Jules Favre a demandé

pardon à Dieu et aux hommes d'avoir tant travaillé pour empêcher le désarmement de la garde nationale : il n'a pas besoin de pardon, d'abord parce que le désarmement était impossible à la date où il nous en a préservés, et ensuite parce que la conservation des armes de la garde nationale eût été sans danger, si seulement les gardes nationaux qui avaient sauvé le Gouvernement le 31 octobre étaient restés à leur poste.

Mais leur désertion ne s'explique pas seulement par le désir égoïste de revoir leurs familles, de remettre en ordre leurs affaires, de demander la santé à un ciel plus clément. Tandis que le parti révolutionnaire marchait à la Commune, ses adversaires ne savaient plus où ils allaient. Parmi ces adversaires, ceux qui étaient monarchistes comprenaient leur impuissance, dont leurs divisions n'étaient pas la seule cause; ceux qui étaient républicains se sentaient irrités et découragés. Quoique la fin du siége fût prévue, et qu'il eût duré au delà de toute espérance, bien peu parmi les républicains les plus sensés et les plus éclairés, consentaient à reconnaître que le Gouvernement avait obéi, en rendant Paris, à une nécessité inéluctable. Si même on lui pardonnait d'avoir cédé, on ne lui pardonnait pas le langage qu'il avait tenu pendant la lutte pour exciter et soutenir le courage des souffrants et des combattants. On mettait sur lui toute la responsabilité de la chute; selon les exaltés, il avait trahi; selon les modérés, il avait été incapable. Les trois cent mille hommes armés, les fortifications ache-

vées, les canons fondus, les vivres trouvés, les émeutes apaisées, l'ordre maintenu, tout cela était mis sur le compte de la population; on ne mettait au compte du Gouvernement que la défaite. Seul, M. Gambetta conservait son prestige; mais M. Gambetta ne faisait plus partie du Gouvernement; il n'avait pris aucune part à la capitulation. L'Assemblée de Bordeaux était, en majorité, monarchiste; elle avait mis à la tête du gouvernement M. Thiers, qui avait servi le roi Louis-Philippe, pendant dix-huit ans, avec un éclat incomparable. Comment ne pas craindre pour la République, avec ce chef et cette assemblée? Plus d'un républicain, qui n'était ni socialiste ni révolutionnaire, hésitait. On se demandait si, en combattant pour l'ordre, on n'allait pas en même temps combattre pour une dynastie.

L'Assemblée, dans tous ses actes, montrait pour Paris une défiance qui chez quelques-uns de ses membres allait jusqu'à l'hostilité. On avait traité les députés de ruraux, injure assurément fort déplacée; ils étaient au moins des provinciaux, très-décidés à ne plus souffrir la domination de Paris. M. Thiers qui, à ce moment, pouvait tout sur eux, n'essaya même pas la tâche impossible de les ramener au Palais-Bourbon; le triomphe de son influence et de son éloquence fut d'obtenir qu'on préférât Versailles à Fontainebleau pour les séances de l'Assemblée. Ainsi, pour prix de son courage pendant cinq mois de siége, Paris était déclaré suspect, perdait son rang de capitale! A tous ces griefs se joignaient, pour le plus grand

nombre, comme, causes d'agitation et de mécontentement, d'âpres soucis domestiques. Tandis que les ouvriers, voyant les ateliers fermés, et ne vivant, avec leur famille, que de leur solde, craignaient de perdre cette dernière ressource maintenant que la paix était faite, les petits bourgeois qui, depuis six mois, dépensaient sans rien gagner, manquaient de fonds et de courage pour rouvrir leur boutique ou leur atelier; une boutique, un atelier, sans chalands, sans fonds de roulement, et même, pour la plupart, sans outils, car tout était ravagé et dévasté! Et l'impossibilité de vivre était, en quelque sorte, peu de chose devant l'impossibilité de payer les anciennes dettes, c'est-à-dire de garder son honneur d'industriel ou de commerçant. Les loyers étaient échus, les termes n'avaient pas été payés, on en demandait la remise; les plus modérés, les plus sensés, ceux qui comprenaient que l'Assemblée ne pouvait pas sacrifier les droits des propriétaires, demandaient au moins un long ajournement. On s'ingénierait, on obtiendrait des indemnités, on se soumettrait aux plus dures économies; payer sur l'heure était impossible. De même pour les effets de commerce. Le Gouvernement de la Défense avait accordé des délais qui maintenant étaient expirés. Il fallait régler cette situation par une loi. L'Assemblée de Bordeaux, dans sa séance du 10 mars, avait voté une loi dont l'article principal était ainsi conçu : « Tous les effets de commerce échus du 13 août au 12 novembre 1870 seront exigibles sept mois, date pour date, après

l'échéance inscrite aux titres, avec les intérêts depuis le jour de cette échéance. Les effets échus du 13 novembre au 12 avril prochain, seront exigibles, date pour date, du 13 juin au 12 juillet, avec les intérêts depuis le jour de la première échéance. » C'était ne pas comprendre l'étendue du mal. Les billets échus le 13 août 1870 devenaient exigibles le 13 mars 1871, le jour même de la promulgation de la loi. Personne n'était en mesure. Les communications n'étaient pas rétablies entre Paris et les départements, les succursales de la Banque n'étaient pas ouvertes, les transactions commerciales étaient impossibles, on ne trouvait plus d'escompte. Du 13 au 17 mars, il y eut dans Paris près de cent cinquante mille protêts; il y aurait eu quarante mille déclarations de faillites si on avait exécuté la loi au pied de la lettre. Les réclamations s'élevèrent de toutes parts : de Lille, de Rouen, du Havre. Une pétition avait été signée à Paris par les bureaux de soixante chambres syndicales, représentant 7,000 commerçants. L'intérêt même du créancier, qui n'est pas de faire des frais inutiles, mais d'obtenir sécurité pour sa créance, exigeait un délai plus prolongé. On ne le comprit que plus tard; on refit la loi, le 27 avril, dans des conditions moins restrictives; mais, le 10 mars, on s'était montré dur, imprévoyant. Il ne fut pas même question à Bordeaux des loyers, autre plaie saignante pour tout ce qui avait été le théâtre de la guerre, et surtout pour une ville comme Paris dont le siége avait duré cinq mois, et dans laquelle le taux

des loyers est si élevé. M. Tirard, interrogé plus tard, dans la séance du 20 mars, sur les causes de l'abstention de la garde nationale dans le deuxième arrondissement, pendant les journées du 17 et du 18, répondit sans hésiter : « C'est la loi sur les échéances ». Presque tout le monde se trouvait menacé dans Paris : les ouvriers, de perdre la solde de garde national sans trouver du travail ; les locataires, d'être expulsés, de voir leurs meubles saisis ; les commerçants, d'être mis en faillite. Il est douloureux, mais il est vrai de dire qu'à la conclusion de la paix, ce fut Paris, après l'Alsace et la Lorraine, qui fut le plus durement frappé. Cette grande ville qui avait souffert le bombardement, la famine et les ravages de l'épidémie, sans se rendre, et dont les murailles étaient intactes, fut condamnée à subir l'injure d'une occupation. On eût dit que tout le monde s'entendait pour décourager les sages et enflammer les violents.

L'émotion profonde, mêlée de honte et de colère, causée par la capitulation, devait aller en grandissant. Elle ne produisit pas d'émeutes dans les premiers jours, car on ne saurait donner le nom d'émeutes aux promenades d'ouvriers et de soldats avinés, criant à la trahison et proférant des menaces contre les Prussiens et le Gouvernement. Le ravitaillement et les élections absorbaient alors tous les esprits.

Pendant la courte période électorale, qui s'ouvrit presque sur-le-champ, la violence des clubs n'eut pas de bornes. Les attaques contre la propriété et la bourgeoisie

furent aussi ardentes que les attaques contre le Gouvernement de la Défense nationale. Des comités électoraux se formèrent de toutes parts, en quantité prodigieuse. Il y eut aussi un nombre inouï de candidatures isolées. Si grand fut le nombre des concurrents, et si étrange l'éparpillement des votes, qu'il fallut plusieurs jours pour faire le dépouillement du scrutin, auquel avaient pris part 545,600 électeurs.

Rien n'est plus douloureux et plus instructif que de lire les affiches électorales. Il y en a de perverses, de grotesques ; il y en a, heureusement, mais en petit nombre, de courageuses. En voici une qui pourrait bien avoir été inspirée par le fameux Comité central. Elle est imprimée sur papier rouge.

COMITÉ CENTRAL

RÉVOLUTIONNAIRE ET SOCIALISTE

Des clubs et comités électoraux des 20 arrondissements de Paris.

« Attendu que Paris ne s'est pas, comme il a été dit, rendu pour éviter la famine ;

» Attendu que la conduite du Gouvernement de la Défense nationale, depuis le 4 septembre, a été une suite de mensonges, de lâchetés et d'infamies ;

» Attendu que le Gouvernement n'avait à traiter aucune capitulation ;

» Les députés envoyés à Bordeaux devront :

» 1° Mettre en accusation ce Gouvernement ;

» 2° Demander la guerre, et donner leur démission plutôt que de traiter la paix. »

Cette affiche est signée par Raoul Rigault, Lavalette, Tanguy et Varlet. Suit la liste des 43 candidats qu'elle recommande, et qui ont tous, à l'exception de trois ou quatre, fait dans la suite partie de la Commune.

Les membres du Gouvernement avaient été portés isolément sur quelques listes, suivant le caprice de ceux qui les avaient dressées. Ils n'avaient fait aucune liste collective, aucune profession de foi, aucune démarche. Le comité libéral modéré, que présidait M. Dufaure, les avait systématiquement exclus, non par hostilité, disait-il, mais pour ne pas affaiblir leur autorité en mêlant leurs noms aux discussions électorales. « Les noms des membres de la Défense nationale ne figurent pas sur notre liste. Le comité tient à dire que leur omission ne doit être prise ni pour une condamnation ni pour un blâme, mais pour un acte de prévoyance politique.

» Les honorables personnages que nous omettons ont été appelés au Gouvernement de Paris et de la France, le 4 septembre, par la nécessité ; le 3 novembre, par l'immense majorité de Paris ; entre eux et ceux qui leur donnèrent l'autorité, il était bien entendu qu'ils l'exerceraient jusqu'à ce qu'elle ait été confiée à d'autres mains par une Assemblée nationale. Ils doivent conserver cette autorité, et d'autant plus forte que l'on sera plus près du moment où elle prendra fin. Le comité

pense qu'elle pourrait sortir affaiblie ou compromise d'une lutte électorale dans laquelle les membres du Gouvernement seraient engagés...

» *Au nom du Comité, le président,*

» DUFAURE. »

Cet acte « de prévoyance politique » n'épargna aucune injure aux membres du Gouvernement. Au moment où la lutte fut terminée par la proclamation des élus, l'Assemblée existait déjà, et l'autorité du Gouvernement pour lequel on avait montré, dans son propre parti, tant de sollicitude, n'avait plus lieu de s'exercer. Il est d'ailleurs assez probable que l'appui même de ses amis, s'ils le lui avaient donné, ne l'aurait pas sauvé d'une défaite qui fut bruyamment saluée par les socialistes comme une condamnation et une « marque de mépris ». M. Jules Favre, qui passa seul, avec M. Dorian et M. Gambetta, croyait, à la date du 10 février, que les membres du Gouvernement de Paris ne seraient élus ni à Paris ni ailleurs. Il disait dans une lettre à M. Jules Simon, écrite le 10, à onze heures du soir : « La confusion a été si extrême que le dépouillement n'est pas fini à l'heure où je vous écris ; mais nous avons dès à présent la certitude que pas un membre du Gouvernement n'est élu. Cela nous crée une situation fort difficile. Toutefois, nous tâcherons de nous en tirer. Nous resterons à notre poste tant que cela sera nécessaire, en faisant tout ce qui sera possible pour précipiter la réunion et la mise en action de l'Assemblée. Ce qu'il

y a de plus important à l'heure où nous sommes, c'est d'obtenir de M. de Bismarck une prolongation de l'armistice. Je le verrai demain pour cela, et je ne suis pas sans inquiétude sur l'impression que lui causera le scrutin de Paris. »

La liste des élus ne fut publiée au *Journal officiel* que le 18 février. MM. Louis Blanc, Victor Hugo, Gambetta, Garibaldi et Quinet en tenaient la tête. M. Louis Blanc avait obtenu 216,530 suffrages; M. Edgar Quinet, 199,472. M. Rochefort venait immédiatement après lui, avec 165,670 suffrages. Quelques généraux qui s'étaient illustrés pendant le siége figuraient au nombre des quarante-trois élus : l'amiral Saisset, l'amiral Pothuau, le général Frébault. Le Gouvernement de Bordeaux n'était représenté que par M. Gambetta; celui de Paris par MM. Jules Favre et Dorian. M. Dorian était élu par 128,480 voix; M. Jules Favre arrivait le trente-quatrième, avec 81,722 voix. M. Thiers (103,226 voix) n'était que le vingtième élu. Il y avait quelques républicains modérés, en petit nombre : M. Henri Martin, M. Vacherot, M. Sauvage, M. Littré, M. Léon Say et deux ou trois autres. Les membres futurs de la Commune étaient MM. Delescluze (154,142 voix), Félix Pyat, Gambon, Ranc, Malon, Cournet. Paris avait élu, en outre, MM. Rochefort, Razoua; et enfin, MM. Lockroy, Clémenceau, Floquet, Millière, qui, sans appartenir, en aucune façon, à la Commune, donnèrent leur démission de députés de Paris après le commencement des hostilités.

Le ravitaillement marcha plus vite qu'on ne l'espérait, mais trop lentement encore pour les besoins d'une ville de deux millions d'habitants, mourant de faim et de froid, et surexcités par tant de raisons. La ville de Londres contribua à ce qu'on pourrait appeler le sauvetage de Paris, avec un empressement et une générosité que Paris n'oubliera jamais. M. Jules Favre, dans les beaux mémoires qu'il a publiés sur le *Gouvernement de la Défense nationale,* dit que les Prussiens facilitèrent de toute leur bonne volonté l'arrivage des approvisionnements, et que M. de Bismarck offrit tout son disponible, qui représentait pour nous un jour et demi de subsistance ; le général Vinoy affirme au contraire que, e 3 février, en recevant communication de la proclamation de M. Gambetta contre la conclusion de l'armistice, l'ennemi fit arrêter partout les convois d'approvisionnement en marche sur Paris. « Cependant, ajoute le général, il consentit ensuite à lever un interdit exorbitant qui, s'il eût été maintenu pendant quelques heures de plus, menaçait d'avoir des conséquences déplorables. »

Le général dit : pendant quelques heures de plus, et non pas : pendant un jour de plus. C'est qu'en effet, on était réduit à compter par heures. Les approvisionnements qui, selon les affiches de Raoul Rigault et les journaux hostiles, abondaient dans les magasins au moment de la capitulation, étaient en réalité tellement restreints qu'il fallut continuer le rationnement jus-

qu'au 10 février, et qu'on craignit de manquer très-littéralement de pain. Les chemins de fer étaient rompus, leurs ponts brisés, leur matériel roulant dispersé, hors de service, leur personnel désorganisé. Le fleuve même avait été barré au-dessus et au-dessous de Rouen par des vaisseaux coulés et par l'établissement de torpilles; il fallut du temps et des efforts pour le rendre à la navigation. Le *Journal officiel* constate qu'un premier train de farines, venant de Rennes, arriva le 3 février, à trois heures, par la gare de l'Ouest (Saint-Lazare). Le même jour la ligne d'Orléans apporta 248 bœufs, venant de Cholet, et trois wagons de foin. On reçut aussi, par la ligne du Nord, le premier envoi du comité de Londres. Ce premier arrivage se composait de lait concentré, de fromage, de lard, de bouillon Liebig, de biscuit de farine blanche, de soupe, de conserve, etc. Un train venant de Lille, le 4 février, apporta 6,000 quintaux de farine et un wagon de charbon. A partir de ce moment, les arrivages se succédèrent sans interruption. Mais les achats dans les lieux de production n'allaient pas aussi vite qu'on l'aurait voulu; le passage des armées avait affamé et dévasté le pays. M. Magnin se rendit à Dieppe pour hâter le ravitaillement.

Les cultivateurs des environs de Paris avaient établi un marché au pont de Neuilly; la foule s'y précipita il y eut des désordres graves, malheureusement trop explicables par la souffrance générale. Les gardiens de

la paix ne suffirent pas à les réprimer; il fallut recourir à la gendarmerie, qu'on ne put employer à cette proximité des avant-postes sans obtenir la permission des Prussiens. Presque tous les chemins de fer étaient ouverts à la circulation; mais il y avait deux millions de bouches à nourrir. On avait levé la réquisition des grains et farines le 7 février, comptant sur des arrivages plus rapides. Le 12 février, Belleville faillit manquer de pain; les boulangers ne reçurent que 325 sacs de farine au lieu de 800. Les derniers sacs furent distribués dans la matinée du 13; les autres vivres étaient totalement épuisés. Par un bonheur providentiel, c'est ce même jour, 13 février, que l'arrivage des farines, qui avait été très-restreint dans les dix jours précédents, devint assez général et assez complet pour faire cesser toute appréhension. On ne peut songer, sans frémir, aux malheurs qu'aurait occasionnés un seul jour de retard. Huit jours après, les marchés de la ville avaient à peu près repris leur aspect accoutumé. Paris pouvait manger: le Comité central attendait ce moment pour entrer en scène.

C'est en effet, on s'en souvient, le 15 février, que fut lancé l'appel à la garde nationale par les habitants du xve arrondissement et que commencèrent les négociations pour réunir les différents comités en une fédération unique. Le 16, au moment où l'Assemblée nommait son bureau, le général Clément Thomas, sentant qu'il n'avait plus aucune action sur la garde nationale, enti-

rement livrée à ses comités, et ne voulant pas conserver une autorité de parade, résignait ses fonctions; le général Vinoy, qui commandait l'armée de Paris, fut chargé provisoirement du commandement de la garde nationale. Ce choix était loin d'être populaire. On disait dans les conciliabules : « C'est un sénateur de l'Empire! » On ne criait pas moins contre le général Valentin, nommé préfet de police, et contre « ses gendarmes ». On apprit avec irritation la nomination de M. Thiers, considéré comme monarchiste, et la présence de trois membres du Gouvernement de la Défense dans le Gouvernement nouveau. M. Thiers crut qu'il satisferait la garde nationale en lui donnant pour chef M. d'Aurelles de Paladines. Il écrivait le 24 février à M. Jules Simon : « M. Jules Favre, M. Picard et moi, nous avons fait un choix que vous approuverez, je l'espère, pour le commandement de la garde nationale de Paris. On nous disait que c'était une mesure urgente à prendre, et on avait certainement raison. J'ai pris le consentement du général Vinoy, qui se conduit ici à merveille, et qui a la confiance générale. Le choix dont je vous parle est celui du général d'Aurelles de Paladines, qui est estimé partout, mais particulièrement ici, parce qu'il a été le seul à remporter un avantage incontesté, à Coulmiers. Il a consenti avec réflexion, mais a mis une condition, c'est de n'entrer en charge qu'après la solution d'une question qui occupe ici tout le monde, le passage des Prussiens à travers Paris. La question n'est pas résolue, et les propos des journaux,

les manifestations de certains de nos amis, sont loin de faciliter la solution. L'avis des gens compétents est que la question n'est pas aussi grave qu'on veut la faire. Mais les bravades d'un certain côté montent au plus haut point l'amour-propre prussien et nous gênent beaucoup.

» Nous aurions bien voulu, MM. Jules Favre, Picard et moi, pouvoir vous consulter sur le choix du général d'Aurelles ; mais l'urgence étant constatée ici, particulièrement par les autorités locales, qui disaient qu'on laissait Paris sans gouvernement, et que l'espérance d'un bon choix a rassurées, il a fallu prendre son parti, surtout le candidat étant irréprochable, et se trouvant à Paris au sein de la commission. »

M. Thiers se trompait en croyant que la nomination du général d'Aurelles serait bien accueillie. On ne se souvint pas de la bataille de Coulmiers ; on ne voulut voir en lui que le général révoqué par M. Gambetta. Tout autre choix aurait été accueilli avec la même défaveur. La garde nationale voulait élire son chef, tous ses chefs, et déclarait, par l'organe de son Comité, qu'elle en avait « le droit absolu. » Le 18 février, l'ennemi, qui était en possession des forts, en retourna les défenses, de manière à diriger toute l'artillerie sur l'enceinte, dans le cas où la paix ne serait pas conclue. Cette démonstration, très-superflue et très-intempestive, produisit une grande irritation, non contre les Prussiens, mais contre le Gouvernement de la Défense, « qui nous



avait livrés », et contre l'Assemblée, complice de sa trahison. Il faut toujours, au peuple, une victime et une idole. La victime, en février, était le Gouvernement de la Défense. On avait tant de colère contre lui, qu'on en oubliait de haïr les Prussiens. Une mesure d'économie, très-sage en elle-même, fut très-mal reçue. Le 19, la solde de 1 fr. 50, allouée jusque-là à tous les ouvriers servant dans la garde nationale, cessa d'être accordée de plein droit par les conseils de famille des compagnies. Il fallut, pour l'obtenir, la demander par écrit et prouver qu'on ne pouvait pas se procurer du travail. En même temps, le bruit se répandit dans les bataillons que les Prussiens entreraient dans Paris et que l'Assemblée n'y siégerait pas, qu'elle transférerait ailleurs le gouvernement. La loi sur les échéances irritait; la loi sur les loyers, impatiemment attendue, n'était pas en discussion.

L'agitation des quartiers populeux, Belleville, Montmartre, allait croissant; les promenades avec accompagnement de cris et de menaces se multipliaient. La date du 24 février parut opportune pour une grande démonstration. Il fut décidé, dans une réunion tenue au Vaux-Hall, que les bataillons fédérés se rendraient en armes au pied de la colonne de Juillet en criant: « Vive la République! » On prit en même temps deux résolutions très-graves; la première était ainsi formulée: « La garde nationale proteste, par l'organe de son Comité central, contre toute tentative de désarmement, et déclare

qu'elle y résistera au besoin par les armes. » La seconde résolution, adoptée malgré les énergiques protestations de la partie raisonnable de l'assemblée, portait que les délégués soumettraient à leurs compagnies respectives le projet de loi suivant : « La garde nationale, lors de l'entrée des Prussiens à Paris, se portera à leur rencontre, en armes, pour s'y opposer. » Le jour précis de l'entrée de l'ennemi n'était pas connu ; on crut généralement que ce serait le 27. En attendant, on se compterait dans la démonstration pacifique du 24 février. Le mot d'ordre fut immédiatement donné dans les clubs.

L'affluence fut considérable autour de la colonne de Juillet dans la journée du 24. On vit dans la foule des marins, des soldats. Les gardiens de la paix qui se présentèrent sans armes pour faire leur service, furent hués et sifflés ; il n'y eut pas, ce jour-là d'incident plus grave. La matinée du lendemain fut assez tranquille. La foule ne commença à se montrer que vers deux heures. A trois heures, on comptait sur la place environ 3,000 personnes. Les députations de la garde nationale apportèrent des couronnes d'immortelles. Quelques-unes venaient en corps, conduites par leurs officiers, précédées de clairons ou de tambours. L'arrivée de deux mille hommes de la garde mobile de la Seine fut saluée par de grandes acclamations ; des clairons montés sur l'esplanade de la colonne sonnèrent la charge. On vit aussi défiler un bataillon de chasseurs à pied, portant sur

leur képi le numéro 137. La foule se montra plus turbulente et plus malveillante que la veille. L'exaltation fut même très-grande dans la soirée. Quelques femmes bien vêtues furent poursuivies ; les gardiens de la paix furent réduits à se cacher. La place ne se vida que vers dix heures.

Deux incidents déplorables signalèrent la journée du 26. A une heure, le drapeau rouge fut arboré sur la colonne ; à trois heures, un agent de police en bourgeois, nommé Vincenzini, est reconnu sur la place ; on le poursuit, il s'enfuit à toutes jambes ; il est atteint sur le quai ; des artilleurs, des marins, des chasseurs à pied s'emparent de lui, l'entraînent vers le parapet. « A l'eau ! à l'eau ! » crie la foule, où les femmes ne manquent pas. On l'attache à une planche, on le précipite dans le fleuve. La planche surnage, le malheureux implore du secours. On lui jette des pierres, on le tue.

Le Comité central avait réussi à compter ses forces ; il les avait pour ainsi dire, passées en revue sur la place de la Bastille. Il poursuivait maintenant un autre but : les bataillons n'avaient que des fusils, et peu de cartouches ; il voulait leur donner des munitions et de l'artillerie. L'entrée des Prussiens lui fournit pour cela un prétexte. Il est vraisemblable que le Comité avait compris, dès le commencement, l'absurdité d'engager une lutte avec l'armée prussienne, mais qu'il voulut profiter de l'agitation que ce projet avait fait naître, pour compléter l'armement de la future insurrection. L'idée mise

en avant à la réunion du Vaux Hall avait enflammé les imaginations, et pendant les deux derniers jours de février, on ne rêva plus que la bataille. Des canons « appartenant à la garde nationale, puisqu'elle les avait payés de ses deniers au moyen de souscriptions volontaires pendant le siége », se trouvaient sur la route que les Prussiens allaient suivre, à Neuilly et dans l'avenue de Wagram. Impossible de les laisser prendre par l'ennemi ! Cette pensée court dans tous les bataillons. Le Comité central fait sonner le tocsin. Les compagnies partent à mesure qu'elles sont rassemblées, et se hâtent de mettre en sûreté « l'artillerie du peuple». Il n'y eut pas de résistance. Les artilleurs qui gardaient les canons prêtèrent la main à l'enlèvement. Il était environ six heures du soir lorsque les premiers arrivés s'attelèrent aux pièces, et se mirent à les traîner vers les faubourgs en traversant la place de la Bastille, encore encombrée de monde. On plaça les canons ainsi accaparés, un peu partout, place des Vosges, à Belleville, aux Buttes-Chaumont, à Charonne, à la Villette, à Montmartre. Les dépêches de toute la nuit, adressées à M. Thiers par les généraux, furent inquiétantes :

« — 9 heures 20 minutes du soir.

» On bat le rappel dans Belleville ; les bataillons se groupent en armes. »

« — 11 heures 40.

» Deux mille gardes nationaux armés, munis de cartouches, sont réunis sur le boulevard de Belleville ; les

tambours disent que le rendez-vous est fixé place du Château-d'Eau. Le mot d'ordre est donné par le Comité central qui siége rue de la Corderie. »

« — 11 heures 50.

» On vient d'enlever les canons du parc de la Muette, on les traîne au Trocadéro et au Champ-de-Mars. La réunion de *la Marseillaise* a résolu d'opposer la force à l'entrée des Prussiens, elle attend les ordres du Comité central de la rue de la Corderie. »

« — 11 heures 50.

» Les bataillons se rassemblent en armes et disent vouloir s'opposer à l'entrée des Prussiens. L'animation est grande, le mouvement essentiellement patriotique et uniquement dirigé contre l'ennemi. La prolongation de l'armistice suspendra ce mouvement ; mais il est certain qu'il se reproduira si les Prussiens doivent entrer dans Paris. N'y a-t-il pas là un danger véritable, et n'y aurait-il pas lieu d'en tenir compte dans les négociations ? »

C'est le général commandant le 6e secteur qui parle ainsi à M. Thiers, le 26 février. M. Thiers était arrivé le 20 à Paris ; c'est précisément entre le 20 et le 26 qu'il avait négocié la paix avec M. de Bismarck ; la convention supplémentaire qui réglait l'entrée des Prussiens à Paris porte cette même date du 26. Les négociateurs n'avaient pas manqué d'avertir M. de Bismarck ; ils ne connaissaient que trop les désordres de Paris; lui-même

s'en montrait troublé, mais il se disait hors d'état de résister sur ce point à la volonté de son armée. M. Thiers dut partir pour Bordeaux le 27, allant affronter au sein de l'Assemblée des luttes terribles, et ne sachant pas si le sang ne coulerait pas à flots dans Paris. Les promenades commencées le 24 février durèrent jusqu'au 1er mars. Une lutte en règle de la garde nationale pour s'opposer à l'entrée des Prussiens n'était ni probable, ni possible; mais il suffisait d'une attaque partielle, d'un acte de folie isolé, pour amener une catastrophe.

L'enlèvement des canons par les bataillons fédérés fut achevé dans les journées du 27 et du 28 février. L'autorité ne pouvant l'empêcher, puisqu'elle ne disposait plus d'aucune force, essaya d'obtenir que chaque bataillon reprît seulement les canons qu'il avait lui-même donnés; on espérait par ce moyen sauver les canons donnés autrefois par les quartiers riches; mais le Comité central ne voulait pas laisser d'artillerie aux bataillons qui n'étaient pas fédérés. Il s'occupait avec persévérance, et non sans intelligence, d'accumuler des engins de guerre et des munitions. Pendant que la foule agissait au hasard, il provoquait le pillage des bastions et des magasins appartenant à l'industrie privée pour se procurer de la poudre et des balles. Il faisait enlever les fusils des douaniers et des employés de l'octroi dans les postes occupés par eux, et dans les gares où on les avait casernés. Le général commandant le 2e secteur,

ayant voulu s'opposer au pillage des munitions, fut arrêté et gardé à vue.

Préfet de police au général en chef.

« 27 février, 7 heures du matin.

» Le général commandant le 2e secteur est fait prisonnier dans son secteur ; on a coupé les fils télégraphiques ; les gardes nationaux, partout où ils se présentent, invoquent le même prétexte ; ils veulent des cartouches pour s'opposer à l'entrée. »

Le Comité central se préparait à la guerre, mais ce n'était pas contre les Prussiens. Il mettait les munitions de 7 avec les pièces du même calibre, et séparait les cartouches de chassepot des cartouches de fusil à tabatière. Il se faisait remettre, en employant au besoin la violence, les clefs des poudrières. Il avait replacé sur leurs affûts, en violation de l'article 5 de la convention, les canons du bastion 36. Six pièces étaient en batterie devant la porte de La Chapelle. Pour protéger l'artillerie qu'il avait réunie sur les hauteurs de Montmartre, il avait élevé des barricades dans toutes les rues avoisinantes. Il cachait si peu sa présence et sa direction que deux officiers se présentèrent au général commandant le quartier pour réclamer des munitions, en exhibant un ordre écrit du Comité central. Quoique le mouvement étendu sur toute la ville fût nécessairement désordonné, on y sentait cependant, à des signes certains, les traces d'une direction;

le Comité central faisait, à sa manière, de l'ordre avec du désordre.

Le 27, le 28, les nuits ne sont pas plus calmes que les journées. Dans la nuit du 27, des bandes composées chacune de cinq cents hommes environ, affluent sur la place de la Concorde, et remontent les Champs-Élysées, parce qu'on croit que l'ennemi va venir. Le général Vinoy évalue ces bandes à trois mille hommes; il dit que, dans cette nuit du 27, huit mille hommes en armes furent continuellement sur pied, errant dans les divers quartiers de Paris.

On ne signale pas d'autre meurtre que celui de Vincenzini. Trois Prussiens reconnus dans une voiture, rue Turbigo, furent poursuivis par la foule. Les cris : « A l'eau ! » se faisaient entendre. Un officier les sauva, en se chargeant de les conduire, rue de la Corderie, au Comité central. Il y eut, dans les gares, des désordres assez graves, outre l'enlèvement des fusils. On fouilla des trains, on les fit rétrograder. On arrêta les ouvriers du chemin de fer du Nord, au nombre de onze cents, comme ils se présentaient pour entrer dans les ateliers, et on les fit travailler aux barricades et au montage des canons. La réunion tenue à *la Marseillaise* avait nommé général en chef de la garde nationale un certain Darras, qui disparaît ensuite presque complétement. Une affaire plus sérieuse fut l'enlèvement de Brunel et Piazza, détenus à Sainte-Pélagie depuis le 22 février, qui furent portés comme en triomphe, et

qui devinrent, plus tard, des personnages importants dans l'armée de la Commune.

Il est impossible de ne pas se demander, en lisant ces récits, ce que faisait donc l'autorité. On se plaignait partout de sa faiblesse ; on la lui reproche partout aujourd'hui en termes amers. Laisser reprendre les canons, quelle faute ! On ne se demande pas si l'autorité avait un moyen quelconque de s'y opposer. L'autorité était faible, en effet; la question est de savoir si elle l'était par la faute de sa volonté ou de sa situation. M. Ernest Picard, ministre de l'intérieur, était un esprit plein de décision, un cœur très-ferme ; M. Jules Ferry avait prouvé, en deux occasions mémorables, qu'il savait braver le péril matériel et le péril de l'impopularité; le général Vinoy, gouverneur général de Paris, est un officier vigoureux, plus enclin à la lutte sans merci qu'à la soumission. Mais que peuvent quelques hommes de cœur, quand ils sont complétement désarmés ? L'autorité qui se trouvait en face du Comité central et des fédérés comprenait, comme on l'avait compris avant elle pendant le siége, toute l'horreur d'une guerre civile, et dans l'état où se trouvaient la garde nationale et l'armée, elle savait qu'elle ne pouvait tenter un acte de vigueur sans courir des chances de guerre civile, et d'une guerre civile où l'autorité aurait le dessous.

Dans la garde nationale, les bataillons qu'on appelait les bons bataillons, fatigués par le siége, accablés de chagrin et de honte par la capitulation, peu rassurés

par la composition du Gouvernement, décimés d'ailleurs par le départ pour les départements de soixante mille hommes de leur effectif, ne répondaient pas, ou répondaient en nombre insignifiant aux appels fréquemment battus.

On a dit que les gardes nationaux ne descendaient pas, parce qu'on leur avait refusé des munitions en quantité suffisante. Les distributions de cartouches se faisaient avec précaution, parce qu'on ne voulait ni les gaspiller, ni les donner aux suspects. Qui a jamais pu croire qu'une fois la garde nationale engagée, on ne lui distribuerait pas toutes les munitions dont on disposait? Il ne faut pas ruser avec l'histoire. La vérité est qu'à cette date il y avait un esprit de révolte dans les trois quarts de la garde nationale, et un esprit de découragement absolu dans tout le reste. Pour nier l'exactitude de cette proportion entre les bons bataillons et les mauvais, il faut oublier le nombre des absents. Les cadres mêmes des bataillons de l'ordre étaient désorganisés.

Les deux ou trois hommes qui représentaient seuls le gouvernement de Paris, ne savaient pas eux-mêmes à quel point la garde nationale leur ferait défaut. Ils crurent jusqu'au dernier moment qu'elle se réveillerait quand elle comprendrait l'énormité du péril. Ils ne connaissaient pas encore le chiffre énorme des absents. C'était là la plus grande plaie. Cette désertion irréfléchie et peu patriotique au moment du plus grand dange

donna la victoire au Comité central et bientôt à la Commune.

Pendant l'occupation des Champs-Élysées par les Prussiens, on battit le rappel pour former autour d'eux un cordon de gardes nationaux; personne ne se présenta; il fallut offrir une haute paie. Ce moyen même ne réussit pas. Cependant on croyait encore « aux bons bataillons». Le jour de l'évacuation, quand les Gobelins furent sérieusement menacés, à cause d'une quantité considérable de munitions qui s'y trouvait, et dont le Comité central voulait s'emparer, si M. Jules Favre ne voulut pas recourir à la troupe de ligne, c'est qu'il comptait « sur les bons bataillons ». M. Thiers, consulté par le télégraphe, fut du même avis. Il répondit de Bordeaux. : « Il n'est pas possible que la garde nationale n'intervienne à son tour, et ne fasse cesser les désordres qui nous inquiètent. » Quelques jours plus tard, pendant toute l'après-midi du 17 mars, et une partie de la nuit, on battit le rappel dans les quartiers dévoués à l'ordre : personne ne répondit. Cette ressource, de la bonne garde nationale, la meilleure de toutes, parce qu'elle met fin, le plus souvent, aux émeutes par sa seule présence, faisait absolument défaut à l'autorité.

Les anciens sergents de ville, les gardiens de la paix, comme on les appelait depuis le 4 septembre, avaient été enrégimentés pendant la guerre; ils formaient une troupe assez importante. Mais désarmés, comme le reste de l'armée, depuis l'armistice, ils étaient en outre

l'objet de la haine particulière de la population des faubourgs ; ils ne pouvaient se présenter dans une foule sans être insultés, poursuivis, malmenés. Ils n'étaient pas assez nombreux pour tenir tête à des bandes armées. Il leur eût été impossible de faire une arrestation, et surtout d'arrêter les chefs du mouvement, protégés et défendus par de véritables gardes du corps qui ne laissaient approcher personne.

Quant à l'armée, il y eut deux phases différentes dans sa situation. Jusqu'au 15 mars, l'armée de Paris, celle du moins qui avait des armes, se composait de 15,000 hommes (la division Faron et les gendarmes). Les autres soldats présents dans Paris étaient ceux qui avaient combattu pendant le siége, et qui venaient d'être désarmés en vertu de la convention d'armistice. L'effectif total était de 243,000 hommes. En défalquant les 12,000 de la division Faron, et les 3,000 gendarmes qui avaient conservé leurs armes, on peut dire qu'ils formaient une agglomération d'environ 225,000 hommes ; une agglomération et non une armée, agglomération d'ailleurs en voie de dissolution, puisqu'elle comptait dans son sein 103,000 gardes mobiles, les engagés pour le temps de la guerre, les anciens militaires libérés qu'on avait rappelés sous les drapeaux et les libérables dans les premiers mois de 1871. Loin qu'on pût compter sur ces soldats, qui allaient cesser de l'être, il était d'un grand intérêt pour l'ordre de les licencier au plus vite. Les mobiles de la Seine, notamment, n'obéissaient plus à



leurs chefs. Bien plus, ils avaient adopté comme une espèce de mode de les arrêter et de les conduire prisonniers au Comité central, qui la plupart du temps les relâchait. On licencia aisément les 20,000 mobiles de la Seine, et on n'y gagna pas grand'chose puisqu'ils restèrent là. On fit partir les autres, dès qu'on le put, soit à pied, en traversant les lignes ennemies, soit par les voies ferrées à mesure qu'elles furent rétablies. Cette opération difficile fut terminée le 14 mars. Les libérables de l'armée active se trouvèrent aussi licenciés à la même époque; l'ancienne armée de Paris s'évanouissait; mais il en venait, tout à point, une nouvelle que M. Thiers envoyait, à la demande instante du général Vinoy, et avec l'autorisation des Prussiens, qui comprirent l'urgente nécessité de laisser sommeiller l'article 3 des préliminaires de paix.

Cette armée, composée de 4,420 hommes d'infanterie et d'une division de cavalerie, avait été prise tout entière dans les bataillons de marche; elle arrivait avec ses libérables, qu'il fallut sur-le-champ renvoyer dans leurs foyers. Il en résulta une réduction considérable dans l'effectif déjà trop faible des compagnies; les régiments se réduisaient à rien; c'étaient moins des régiments constitués que des corps en formation. On s'occupa de les rétablir sur un pied convenable, en versant leur effectif dans les anciens régiments portant le même numéro, à mesure que ceux-ci revenaient de captivité. Cette opération difficile, et pen-

dant laquelle une armée n'existe que sur le papier, n'était pas terminée le 17 mars. Les soldats qui arrivaient rencontraient les mobiles de la Seine et tous les libérés de l'ancienne armée de Paris qui n'étaient pas retournés dans leurs départements ou qui étaient domiciliés à Paris avant la guerre. Il y en avait un grand nombre : on s'en apercevait dans toutes les émeutes, où ils se rendaient en képi et en pantalon rouge et où leur présence ne manquait jamais de soulever de chaleureuses acclamations. Même avant leur licenciement, on avait dû les loger chez l'habitant, pour rendre aux administrations publiques les écoles, les lycées, les palais, dont on avait fait des casernes pendant le siége. A ces anciens soldats il faut ajouter une nuée de francs-tireurs et de volontaires étrangers, aventuriers plutôt que soldats, pour qui le désordre était une ressource. Voilà dans quel milieu se trouvaient en quelque sorte noyés les régiments que l'on faisait entrer à Paris, et ceux qui composaient la petite armée de Faron. Tous ces hommes, qui avaient cessé d'être soldats, et qui n'avaient pas recommencé à être ouvriers, furent pour leurs camarades de l'armée active une cause incessante de démoralisation. Certes, une armée commandée par des hommes tels que le général Vinoy et le général Faron, était dans des mains vigoureuses; mais elle n'avait ni cohésion, ni esprit de corps, ni discipline. Les désarmés et les libérés eurent bientôt fait de la tourner du côté des fédérés, qui criaient :

« Vive la ligne ! » sur son passage. Ils trouvaient en eux-mêmes un agent puissant d'embauchage pour l'émeute. S'il y avait, dans le Comité central et ses adhérents, une arrière-pensée politique, le plus grand nombre, parmi les manifestants, n'étaient poussés que par la colère contre les Prussiens, l'orgueil du drapeau et du nom de la France ; or, ces sentiments étaient aussi puissants dans le cœur des soldats que dans le cœur des citoyens. Tous les généraux se sentaient impuissants, leurs dépêches en font foi : « Voulez-vous qu'on résiste ? mes hommes ne sont pas sûrs ? » ou encore : « Je ne sais ce que feront mes hommes » ; ou bien : « Ces désordres sont graves, je n'ai aucun moyen pour résister. » Le général Vinoy, voulant en avoir le cœur net, passa une revue ; l'attitude des soldats fut provocante ; on était à deux doigts d'une mutinerie. Le général en chef était si peu en état de résister, que vers le milieu de mars, il replia ses troupes et les ramena vers le centre. Il arrivait fréquemment que les généraux commandants de secteurs, pour résister à l'enlèvement des canons ou pour empêcher le pillage des magasins d'armuriers, envoyaient un détachement de soldats : les hommes ne consentaient pas toujours à marcher ; arrivés sur le terrain, ils n'agissaient pas, ou même fraternisaient ouvertement avec les fédérés. Il y eut de très-honorables exceptions, de magnifiques exceptions ; des gendarmes, des soldats aimèrent mieux se laisser emprisonner pendant toute la durée de la

Commune que de combattre contre l'armée française; quelques-uns payèrent de leur vie ce dévouement au devoir; mais le gros de l'armée de Paris était corrompu. Les gens de la Commune ont pris soin de le démontrer après le 18 mars par leurs félicitations et leurs cris de joie. « Nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. » On parlait ainsi en public. Quand on était entre soi, on jugeait plus sévèrement « nos frères de l'armée », qui s'étaient donnés ou vendus; mais ces jugements méprisants portés à huis clos n'en prouvent que mieux la réalité et l'immensité de la trahison. Le détail vaut assurément la peine d'être donné. Un jour, à l'Hôtel-de-Ville, après le 18 mars, on se demandait ce qu'on ferait des soldats. Un membre proposa de les incorporer dans la garde nationale; un autre, le nommé Rousseau, s'éleva contre la proposition avec énergie, en disant « qu'on ne devait avoir aucune confiance en des hommes qu'on avait vus vendre leurs armes au premier venu pour quelques pièces de monnaie ». Voilà où en était l'armée de Paris. Si le général Lecomte fut tué le 18, c'est que ses hommes l'abandonnèrent; il fut pris au milieu d'eux par les assassins.

Dans une réunion tenue le 1er mars (jour de l'entrée des Prussiens) par le Conseil fédéral de l'Internationale, Bidet donne ce renseignement : « J'ai eu la preuve ce soir que Vinoy n'est plus obéi. La ligne veut éviter tout conflit avec le peuple. Vinoy l'a envoyée

chercher les canons à la Place royale. La garde nationale a refusé de les livrer. La ligne n'a pas insisté. » Et Babick fait cette réflexion : « L'influence de ces événements est considérable dès maintenant; ce peut être là un avantage immense. » Puisque les soldats désobéissaient à leur général quand il ne s'agissait que d'enlever les canons, il est facile de prévoir ce qui serait arrivé si on les avait envoyés dans un quartier de Belleville ou de Montmartre pour arrêter les chefs de la fédération. Quand même on aurait trouvé à compléter une compagnie d'hommes sûrs et dévoués, il aurait été impossible de faire une arrestation sans courir à une lutte sanglante. Pouvait-on s'exposer à un tel danger, au moment de l'entrée des Prussiens? Ni M. Thiers, ni MM. Jules Favre et Jules Ferry, qui restèrent seuls chargés de représenter le Gouvernement à partir du 27, ne le pensèrent. Le général Vinoy et tous les généraux sous ses ordres partagèrent ce sentiment. Il est aisé, quand les événements sont éloignés, d'accuser l'autorité de faiblesse ; ceux qui sont au milieu des faits, qui mesurent la portée de leurs moyens d'action, qui voient les conséquences d'une défaite, montrent souvent plus de courage en temporisant qu'il ne leur en aurait fallu pour lutter. Ce fut l'histoire du nouveau Gouvernement dans ces jours néfastes de la fin de février, comme ç'avait été celle du Gouvernement de la Défense pendant la plus grande partie du siége de Paris.

L'incertitude qui avait régné sur le jour fixé pour l'entrée des Prussiens avait peut-être produit un résultat favorable. La colère s'était usée, le zèle s'était fatigué pendant quatre jours. Une lutte ne pouvait résulter que d'un moment de colère aveugle ; tout le monde, à la réflexion, en avait compris l'insanité. Le Gouvernement était certain de n'avoir pas à craindre un engagement général, mais il redoutait des désordres partiels qui auraient servi de prétexte à l'ennemi. Le Comité central, qui tenait à paraître tout diriger, et qui probablement, résolu dès le principe à subir l'occupation que personne au monde ne pouvait plus empêcher, s'en était servi comme d'un prétexte pour s'emparer des canons et des munitions, et pour établir son autorité sur les bataillons fédérés, fit afficher dans la soirée du 28 la proclamation suivante :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

» Liberté, Égalité, Fraternité.

» *Comité central de la garde nationale.*

» Citoyens,

» Le sentiment général de la population paraît être de ne pas s'opposer à l'entrée des Prussiens dans Paris. Le Comité central, qui avait émis un avis contraire, déclare qu'il se rallie à la résolution suivante :

» Il sera établi, tout autour des quartiers que doit occuper l'ennemi, une série de barricades propres à isoler complétement cette partie de la ville. Les habi-

tants de la région circonscrite dans ces limites, devront l'évacuer immédiatement.

» La garde nationale, de concert avec l'armée formée en cordon tout autour, veillera à ce que l'ennemi, ainsi isolé sur un sol qui ne sera plus notre ville, ne puisse, en aucune façon, communiquer avec les parties retranchées de Paris.

» Le Comité central engage donc toute la garde nationale à prêter son concours à l'exécution des mesures nécessaires pour arriver à ce but, et à éviter toute agression qui serait le renversement immédiat de la République.

» Fait à Paris, le 28 février 1871.

» *Les membres de la Commission :*

» ANDRÉ ALAVOINE, BOUIT, FROUTIER, BOURSIER, DAVID, BOISSON, HAROUD, GRITZ, TESSIER, RAMEL, BADOIS, ARNOLD, PICONNEL, MASSON, AUDOYNEAU, WEBER, LAGARDE, JEAN LAROQUE, JULES BERGERET, POUCHAIN, LAVALETTE, FLEURY, MALJOURNAL, CHOUTEAU, CADOZE, GASTEAU, DUTIL, MATTE, MUTIN. »

Le plan auquel le Comité central se ralliait n'était autre que celui du général Vinoy qui avait publié de son côté une proclamation.

Parmi les noms des membres de « la Commission » du Comité central se trouve celui de Chouteau, qui appartenait à l'Internationale. Le conseil fédéral de l'Internationale avait décidé, après hésitation, que

quatre de ses membres tenteraient de se faire déléguer par les compagnies pour faire partie du Comité central. Il avait été stipulé que ces quatre membres agiraient en leur nom personnel, sans compromettre l'association, mais qu'ils la renseigneraient, et qu'en réalité ils suivraient ses inspirations. Cette association tenait beaucoup à ce qu'elle appelait son influence morale; elle ne voulait être étrangère à rien; elle entendait se mêler à l'action politique, sans permettre toutefois que la politique fût autre chose qu'un moyen de servir sa propagande sociale. MM. Lanjalley et Corriez, auteurs d'une histoire du 18 mars, prétendent qu'avant de rédiger le manifeste du 28 février, « le Comité central s'était adjoint quelques membres du Conseil fédéral de l'Internationale, à titre de membres libres, afin de contrebalancer l'influence de l'élément violent et exalté qui existait en lui. » Le Comité central n'appelait pas les membres de l'Internationale pour lui servir de modérateurs; il ne craignait pas, à ce point, sa propre violence; il faisait le 28 ce qui était déjà dans ses arrière-pensées le 24, mais il acceptait volontiers le concours de l'Internationale pour expliquer et couvrir la transformation apparente de sa politique.

Quant à l'Internationale, dont le comité dirigeant était composé d'hommes très-avisés, elle était fort éloignée des idées de résistance. Voici un document qui le prouve :

« Paris, 28 février.

» De nombreuses délégations se sont présentées à la Corderie depuis qu'il est question de l'entrée des Prussiens et ont déclaré qu'elles pensaient trouver là une organisation militaire toute prête pour marcher contre l'envahisseur lorsqu'il mettrait le pied dans Paris.

» Les membres présents ayant prié les délégués d'indiquer quels groupes ils représentaient, il a été cité des noms de citoyens qui n'ont reçu aucun mandat des comités constituant la réunion de la Corderie : *Association internationale des travailleurs. — Chambre fédérale des sociétés ouvrières. — Délégation des vingt arrondissements.*

» Dans ces circonstances, les trois groupes de la Corderie informent les travailleurs de Paris qu'ils n'ont donné mandat à personne au sujet d'une action contre les Prussiens.

» Les membres présents croient de leur devoir de déclarer que, dans leur pensée, toute attaque servirait à désigner le peuple aux ennemis de la révolution, monarchistes allemands ou français, qui noieraient les revendications sociales dans un fleuve de sang.

» Nous nous souvenons des lugubres journées de juin.

» *Les membres de la commission :*

» HENRI GOULLÉ, PINDY, JULES VALLÈS, ROCHAT, ROUEYROL, LÉO MEILLET, CH. BESLAY, AVRIAL, ANTOINE ARNOUD. »

Le Gouvernement avait formé, autour de la partie

de Paris occupée par les Prussiens, deux cordons de troupes, fournis, le premier, par les régiments du général Faron, le second par la garde nationale. La garde nationale se prêta peu à ce service, malgré une haute paie ; cependant les deux cordons furent formés, et ne furent franchis, surtout pendant la première journée, que par un nombre de curieux tout à fait insignifiant. Il avait été verbalement stipulé que les Prussiens pourraient visiter, individuellement et sans armes, le Louvre et les Invalides ; en conséquence, le gouvernement avait fait fermer toutes les grilles du jardin des Tuileries, de la place du Carrousel et de la cour du Louvre. On avait même tendu des toiles pour isoler plus complétement le Louvre, et dérober à l'ennemi la vue de Paris, aux Parisiens celle de l'ennemi. A l'intérieur de la ville, les cafés, les magasins étaient fermés ; la plupart portaient cette inscription : « Fermé pour cause de deuil national. » Peu ou point de voitures; à peine quelques passants : une ville morte. La Bourse était déserte ; les kiosques sans journaux. Trente-sept journaux, d'opinions les plus diverses, avaient publié une déclaration commune, annonçant qu'ils ne paraîtraient point, et engageant les citoyens au calme et à la dignité. Aucun d'eux ne publia de compte-rendu. Dans la nuit, des mains inconnues avaient couvert d'un voile noir la figure des statues de la place de la Concorde. Quelques maisons avaient aussi arboré des drapeaux noirs.

L'avant-garde des Prussiens entra dans la grande

avenue des Champs-Élysées, le 1er mars, à huit heures, sans passer sous l'Arc-de-Triomphe, dont le grand arc avait été rendu inaccessible au moyen de pierres et de décombres. Elle était précédée d'un état-major fort nombreux, qui poussa jusqu'à la place de la Concorde, et en fit plusieurs fois le tour comme pour en prendre possession. Un régiment, qui semblait être une seconde avant-garde, entra vers dix heures et demie. L'empereur, pendant ce temps-là, passait le gros de l'armée en revue sur le terrain de courses de Longchamp. Il retourna ensuite à Versailles, avec le prince impérial, et n'entra jamais dans Paris. Le corps d'occupation avec ses fifres et ses tambours descendit, vers trois heures, la grande avenue des Champs-Élysées. Énorme affluence d'officiers de toutes armes, parce qu'ils avaient, en grand nombre, demandé l'autorisation de se joindre à l'état-major du général de Kammecke, qui commandait le corps d'occupation. M. de Bismarck ne vint que le lendemain, en calèche, et ne dépassa pas l'avenue de la Grande-Armée.



Les Prussiens arrivèrent avec tout l'appareil de la guerre, comme des soldats qui vont au feu et non à la parade. Leur matériel, ambulances, télégraphes, caissons, voitures à fourrage, encombra le palais de l'Industrie, la rotonde des Panoramas et le Cirque. Une quantité de soldats et d'officiers furent logés chez l'habitant. Le général de Kammecke établit son quartier général dans l'hôtel de la reine Christine. Les soldats allemands, très-

surveillés par leurs chefs, et peut-être se sentant sur un terrain miné de toutes parts, ne se rendirent coupables ni de sévices, ni de provocations, ni de déprédations. Sur le rond-point des Champs-Élysées, pendant que les Prussiens exécutaient la retraite aux flambeaux, un passant les siffla; poursuivi, il escalada une barricade de planches, qui se trouvait là pour une construction. Les Prussiens enfoncèrent la porte de la maison voisine pour le chercher et blessèrent le concierge et quelques personnes, des passants ou des voisins. Du côté de la Manutention, une pierre fut lancée contre un soldat prussien et lui creva l'œil. Le coupable fut saisi et exécuté sur place. Dans la ville, on donna la chasse à des Alsaciens, qu'on prenait pour des Allemands; quelques-uns coururent des dangers sérieux. Des femmes de mauvaise vie furent fouettées pour s'être approchées des soldats prussiens. Les clubs siégeaient en permanence; on y éclatait en menaces; il y eut même quelques folles démonstrations; on roula jusque dans la salle de *la Marseillaise* des tonneaux de poudre, avec lesquels on voulait, disait-on, faire sauter le palais de l'Élysée. Des artilleurs de la garde nationale, aidés de femmes et d'enfants, mirent en batterie cinq pièces de canon sur la plate-forme du Moulin de la Galette, en vue de l'armée prussienne.

Mais le plus grand danger, celui qui effrayait le plus le Gouvernement et le général Vinoy, venait de l'article qui permettait aux Prussiens de visiter le

Louvre et les Invalides. Le général Vinoy se déclara prêt à exécuter la convention en ce qui concernait la visite des Invalides; mais il montra les dangers courus par les visiteurs qui s'aventureraient si loin de la partie occupée, et ajouta que, désarmé comme il l'était, en présence d'une foule irritée et armée, il ne pouvait pas être responsable des suites de leur imprudence. M. de Kammecke céda sur ce point; il insista pour que son armée pût entrer dans le Louvre. Le général Vinoy lui représenta que les galeries n'avaient plus aucun intérêt; que pendant le siége, M. Jules Simon avait fait détacher et rouler les principales toiles pour les déposer dans des galeries à demi souterraines qui paraissaient inaccessibles aux obus et aux boulets. Les Prussiens ne verraient que des cadres vides. Quant aux musées de sculpture situés au rez-de-chaussée, M. Jules Simon en avait fait murer et blinder les fenêtres; ils se trouvaient momentanément transformés en caveaux obscurs.

Il fut, en conséquence, arrêté qu'on visiterait la cour carrée, mais qu'on n'entrerait pas dans les galeries. On y entra pourtant; des officiers, trouvant une porte ouverte, pénétrèrent dans la galerie d'Apollon. Ils eurent même l'imprudence d'ouvrir la fenêtre qui donne sur le balcon de Henri III, et de s'y presser pour contempler l'admirable point de vue que forment les quais, la Seine et la Cité. Dès que la foule, qui encombrait les ponts et les rues, aperçut ces uniformes, une acclamation im-

mense de colère et de défi partit de son sein. On jeta des pièces de deux sous en criant : « Voilà le commencement des trois milliards! » Près de trois cent mille gardes nationaux armés erraient alors par la ville; un seul coup de fusil pouvait amener un massacre et renouveler la guerre.

La paix fut ratifiée à Bordeaux par l'Assemblée le jour même de l'entrée des Prussiens, le 1er mars. On en reçut la nouvelle à Paris à sept heures du soir. L'occupation n'aurait duré qu'un seul jour, si les Prussiens s'étaient contentés de la dépêche télégraphique; elle n'aurait duré qu'un jour et demi s'ils s'étaient retirés à l'heure même où l'instrument authentique de la ratification parvenait au ministère des Affaires étrangères. M. de Bismarck, par des lenteurs et des formalités, parvint à la faire durer deux jours. On a dit que l'empereur Guillaume voulait faire une entrée solennelle aux Champs-Élysées, ayant à ses côtés M. de Moltke et M. de Bismarck, et que le 3 mars était le jour désigné. Qu'il ait eu ou non cette fantaisie cruelle et périlleuse, il fallut y renoncer devant le texte formel de la convention. L'évacuation commença le 3 mars, de bonne heure; elle eut lieu sans incident; à midi elle était terminée. La foule se précipita dans les Champs-Élysées, désertés par l'ennemi. Les cafés où les Prussiens s'étaient attablés, le café Dupont, le restaurant Le Doyen, furent dévastés et pillés par une bande de misérables. Une compagnie de marche d'un des batail-

lons de la garde nationale suffit pour rétablir l'ordre.

Le Comité central n'était pas resté inactif pendant les deux journées de l'occupation allemande. Il se sentait d'autant plus libre d'agir, que tous les soldats de la division Faron étaient employés à entourer et à surveiller les Prussiens. A partir de l'évacuation il déploie une activité nouvelle, comme s'il avait hâte d'achever ses préparatifs de guerre civile. Le 3 mars, il lance quatre bataillons sur le poste des Gobelins occupé par les gardiens de la paix, désarme les soldats, s'empare de leurs fusils et de l'énorme quantité de munitions renfermée dans l'établissement; le 4, il enlève 29 obusiers du parc de La Villette; deux jours après, il met la main sur 2,000 fusils appartenant aux soldats blessés ou malades en traitement à l'hôpital Saint-Antoine. Le 10, il charge trois bataillons de saisir les canons déposés au Luxembourg; l'entreprise ne réussit pas; le 14, il fait arrêter un convoi de treize voitures portant de la poudre, la dernière voiture seulement reste entre ses mains. Le 16, il en veut aux poudrières du neuvième secteur; le 131e de marche, qui est chargé de s'en rendre maître, recule devant l'attitude énergique du 21e bataillon. Le Comité est partout: c'est lui qui suscite des émeutes dans la garde mobile, lui qui met la main sur les poudres de l'État emmagasinées dans les bastions, lui qui, pour mieux organiser la lutte prochaine contre l'armée régulière, fait retirer les canons qu'il avait d'abord déposés place des Vosges, pour les transférer sur

les hauteurs de Belleville et de Montmartre; lui qui fait attaquer Sainte-Pélagie dans le but d'en retirer les prisonniers arrêtés à la suite du 31 octobre et du 22 janvier; lui enfin qui ne cesse de diriger contre la ligne des tentatives d'embauchage, activement secondé dans cette œuvre par les anciens mobiles de la Seine et les libérés des autres catégories. Le 11 mars, on apprend dans Paris que l'Assemblée siégera à Versailles, que Blanqui et Flourens sont condamnés à mort par contumace pour leur participation à l'émeute du 31 octobre; que l'autorité vient de supprimer six journaux : *le Vengeur*, de Félix Pyat, *le Cri du Peuple*, de Jules Vallès, *le Mot d'Ordre*, de Rochefort, *le Père Duchesne*, de Vermersch, *la Caricature*, de Pilotell, et *la Bouche de fer*, de Paschal Grousset. Le général Vinoy pense avec trop de raison que ces nouvelles ne peuvent manquer d'exaspérer les fédérés; il prévient tous les commandants de secteurs de redoubler de vigilance. Dès le lendemain, en effet, le Comité publie une adresse à l'armée, qui est une provocation formelle à la révolte. C'est une affiche rouge, placardée sur tous les murs de Paris; en voici le texte :

« A L'ARMÉE

» *Les délégués de la garde nationale de Paris.*

» Soldats, enfants du peuple !

» On fait courir en province des bruits odieux.

» Il y a à Paris 300,000 gardes nationaux, et cepen-

dant on y fait entrer des troupes que l'on cherche à tromper sur l'esprit de la population parisienne. Les hommes qui ont organisé la défaite, démembré la France, livré tout notre or, veulent échapper à la responsabilité qu'ils ont assumée, en suscitant la guerre civile. Ils comptent que vous serez les dociles instruments du crime qu'ils méditent.

» Soldats citoyens, obéirez-vous à l'ordre impie de verser le même sang qui coule dans vos veines ? Déchirerez-vous vos propres entrailles ? — Non, vous ne consentirez pas à devenir parricides et fratricides !

» Que veut le peuple de Paris ?

» Il veut conserver ses armes, choisir lui-même ses chefs, et les révoquer quand il n'a plus confiance en eux.

» Il veut que l'armée soit renvoyée dans ses foyers pour rendre au plus vite les cœurs à la famille et les bras au travail.

» Soldats, enfants du peuple, unissons-nous pour sauver la République. Les rois et les empereurs nous ont fait assez de mal. Ne souillez pas votre vie. La consigne n'empêche pas la responsabilité de la conscience. Embrassons-nous à la face de ceux qui, pour conquérir un grade, obtenir une place, ramener un roi, veulent nous faire entr'égorger.

» Vive à jamais la République ! »

» Voté dans la salle du Vaux-Hall, le 10 mars 1871.

Il n'y avait point de signatures. L'affiche était lue avec enthousiasme dans les quartiers où les fédérés dominaient, et non sans une certaine sympathie dans les quartiers dévoués à l'ordre. La population parisienne, dans sa très-grande majorité, est républicaine, et les républicains même les plus conservateurs n'étaient pas rassurés sur l'avenir de la République, mis entre les mains de M. Thiers. La perspective d'une lutte sanglante entre la troupe et les fédérés les faisait frémir ; ils se demandaient quel parti ils devaient prendre dans cette collision, eux qui n'avaient point adhéré à la fédération, et qui ne se sentaient pas de confiance pour le gouvernement régulier. Même parmi eux, la suppression des six journaux n'était pas populaire. Les conservateurs de toutes nuances, en y comprenant les conservateurs monarchiques, persistaient à vouloir la liberté de la presse. Il est à remarquer que la population parisienne s'est toujours montrée unanime sur cette question, sans distinction de parti. Pendant le siége, la suppression d'un journal qui livrait les secrets du Gouvernement fut tellement impopulaire qu'il parut impossible d'y persister. Le maire de Paris, le préfet de police, adressent cette dépêche au ministre de l'intérieur et au commandant en chef :

« L'arrêté de suppression excite une agitation sérieuse et qu'il ne faut pas dédaigner. Beaucoup de groupes, même dans les quartiers paisibles. On pose une affiche rouge, à l'armée, qui est un appel à la

désobéissance et à l'insurrection. Les soldats la lisent volontiers, cela peut devenir grave ; ne pourrait-on pas arrêter l'affichage? »

Le préfet de police écrit au général en chef, le 12 mars, à quatre heures du matin :

« Je fais disparaître comme je peux l'affiche à l'armée, mais les adjudants-majors devraient la faire arracher des murs des casernes. »

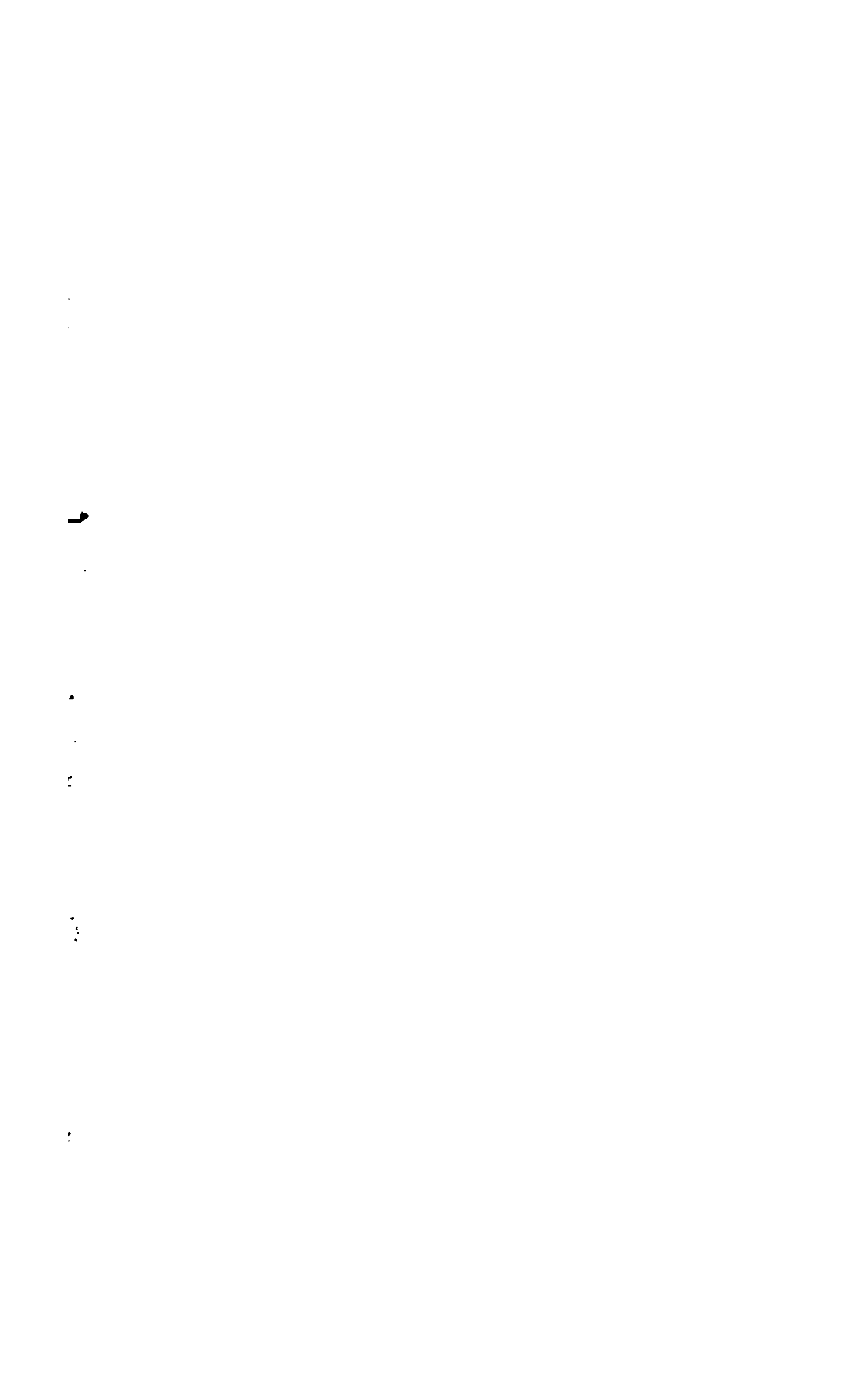
M. Charles Yriarte, dans son livre intitulé : *les Prussiens à Paris*, raconte qu'il tenta d'arracher une de ces affiches, apposée sur un des piliers de la rue de Rivoli. Il fut en un instant entouré par la foule, menacé, heurté et violemment malmené. « Il semblait, dit-il, que la population tout entière fît cause commune avec l'émeute; une sorte de faiblesse poussée jusqu'à la lâcheté nous laissait tous rouler à l'abîme. »

Le général d'Aurelles de Paladines, désigné depuis plusieurs jours pour le poste de commandant supérieur de la garde nationale, mais retenu à Bordeaux par ses devoirs de député et de membre de la Commission des quinze, était accouru à Paris aussitôt après la ratification du traité de paix. Sa nomination officielle est du 3 mars. Elle fut annoncée de Bordeaux au Comité central, par une lettre de Cluseret, où on lit ces paroles : « Le général d'Aurelles de Paladines est, après Gambetta et Trochu, l'homme le plus coupable envers la France. C'est lui qui a livré l'armée de la Loire à l'ennemi sans combattre, car on ne peut donner le nom

de combat à sa fuite honteuse. Il devrait passer devant un conseil de guerre, et c'est lui que M. Thiers choisit pour mettre à votre tête! Et de quel droit cette nouvelle insulte? Où est le mandat de M. Thiers et celui de l'Assemblée qui lui a conféré ses pouvoirs? Élue par les paysans pour un objet déterminé : traiter de la honte de la France aux frais des villes, elle a accompli son triste mandat. Maintenant, elle n'est plus rien qu'un groupe de factieux. La source de tout pouvoir, et le seul pouvoir à Paris, c'est vous, gardes nationaux de la Seine, vous, le peuple avancé... » Le jour même de son arrivée à Paris, 4 mars, le général d'Aurelles convoqua à l'état-major les chefs de bataillon. Un très-petit nombre d'entre eux répondirent à son appel. Le général publia un ordre du jour où il parlait de discipline et de répression. « Mon premier devoir est d'assurer le maintien de l'ordre, le respect des lois et de la propriété. Il est nécessaire que le travail répare le plus tôt possible les malheurs de la guerre. L'ordre seul peut nous ramener la prospérité. J'ai la ferme volonté de réprimer avec énergie tout ce qui pourrait porter atteinte à la tranquillité de la cité. » Il n'y a rien à redire à ces paroles, mais elles n'étaient pas faites pour apaiser les esprits. Le général avait la volonté de réprimer et de punir les fauteurs de troubles; il n'en avait pas le moyen; tout le monde le savait, et les fédérés mieux que personne. Pour bien montrer qu'ils ne tenaient aucun compte du général qu'on leur don-

nait, ils s'empressèrent d'élire des généraux. Ils le firent sans mot d'ordre, à la hâte, en guise de protestation, et dans une telle confusion qu'on ne savait plus si le général en chef était Darras, ou Henri, ou Duval. Darras devint plus tard intendant, ou quelque chose de pareil, sous la Commune. Duval est cet ouvrier transformé en général que Vinoy fit fusiller après une des premières rencontres, et qui eut au moins le mérite de mourir en homme de cœur. Quant à Henri, qui fut plus tard chef de l'état-major de Bergeret, il exerça à la suite de sa nomination, le 5 mars, une certaine autorité; il eut son état-major, et même, à l'imitation de Flourens, ses gardes du corps. C'est lui qui prit le commandement à la Chaussée-du-Maine, dans la journée du 18 mars. Une réunion tenue au Vaux-hall, lieu d'où partaient ordinairement les résolutions sérieuses, acclama Garibaldi comme général en chef. C'était un général *in partibus*, mais on lui donnait des lieutenants très-effectifs dans les personnes de Piazza et de Brunel. Ce qui ressort le plus évidemment de toutes ces élections de généraux, c'est que le général d'Aurelles de Paladines, ou tout autre chef que le Gouvernement nommerait à sa place, ne serait pas obéi. Le Gouvernement avait voulu un homme résolu, il l'avait; mais qu'est-ce que la volonté, sans la force? C'était aussi un homme résolu que le général Valentin, nommé douze jours après préfet de police. Ces deux nominations, d'Aurelles et Valentin, ne paraissaient rassurantes que parce

qu'on ne connaissait ni la puissance des fédérés, ni la désorganisation et l'anéantissement de ce qu'on prenait pour l'armée de l'ordre. Tout s'écroulait. L'Assemblée allait venir, dans quelques jours, siéger à Versailles; la majorité, animée comme elle l'était contre Paris, décidée, comme elle le disait, à ne plus souffrir que Paris envoyât tous les six mois à la province un gouvernement tout fait, ne pouvait manquer de prendre des résolutions violentes. Il fallait en finir avant son arrivée. M. Thiers résolut de tenter un grand effort pour rentrer en possession des canons. S'il réussissait, l'autorité reprenait le dessus, tout devenait facile. S'il échouait, il se retirait à Versailles pour y reconstituer l'armee, et préparer la reprise de Paris. Tout était préférable à la prolongation d'une crise qui mettait le Gouvernement en présence de l'émeute organisée, des conservateurs indifférents, et de l'armée prête à lever la crosse en l'air, ou à fraterniser avec la révolte.



CHAPITRE V.

LE COMITÉ CENTRAL.

M. Jules Ferry, qui remplissait les fonctions de maire de Paris, et dont M. Thiers appréciait hautement l'habileté et le courage, assistait toujours au conseil des ministres. Au conseil qui fut tenu le 17 mars, furent appelés, en outre, le général Vinoy et le général d'Aurelles de Paladines. On y fut presque unanimement d'avis qu'il fallait s'emparer dans la nuit du 17 au 18 des hauteurs de Montmartre et de l'artillerie que les fédérés y avaient accumulée, qu'il y allait de la sécurité de la France et de l'honneur du Gouvernement. Tant que cette menace de guerre civile existerait, le travail ne reprendrait pas, les Prussiens ne partiraient pas, la rançon ne se paierait pas. Le souvenir de la tentative faite quelques jours auparavant par M. Clémenceau, faisait croire qu'on ne rencontrerait pas une

opposition trop vive. M. Clémenceau avait persuadé aux officiers d'un bataillon de son arrondissement qu'ils feraient un acte de patriotisme et de sagesse en laissant le Gouvernement reprendre les pièces; il avait averti le Gouvernement de ces dispositions, indiqué le jour où ce bataillon serait de garde. Au jour dit, à l'heure fixée, on s'était présenté avec des attelages; mais, par suite d'un malentendu ou de l'action occulte du Comité central, les canons n'avaient pas été livrés. Ce n'en était pas moins un symptôme de fatigue ou d'apaisement. On se disait que le Comité central avait résisté tant qu'il avait pu croire qu'on n'en viendrait pas aux mains, mais qu'une fois l'action engagée, il lâcherait pied, ne résisterait pas à la loi par la force. S'il combattait, les premiers coups de fusil feraient sortir de leur apathie les gardes nationaux qui se refusaient à descendre, parce qu'ils se refusaient à admettre la réalité du péril. La division Faron, qui avait déjà acquis de la fermeté sous son habile chef, donnerait l'exemple aux soldats arrivés la veille.

Le général Vinoy ne partageait pas cet avis. Il était depuis longtemps aux prises avec le Comité central; il connaissait à fond les dispositions de la garde nationale non fédérée, et quant à ce qu'on appelait son armée, il répétait avec insistance qu'il n'avait sous ses ordres qu'un corps en formation qu'il serait imprudent d'engager parce qu'il ne donnait aucune garantie. Il aurait voulu qu'on attendit le retour de

quelques-uns des régiments prisonniers en Allemagne.

« Les troupes nouvelles de l'armée de Paris étaient à peine organisées, dit-il, dans le livre qu'il a écrit sur ces événements ; la plus grande partie des hommes ne figuraient dans le rang que depuis deux jours seulement, et les régiments n'avaient point par conséquent l'homogénéité et la cohésion nécessaires. On se préparait donc à engager un combat d'où dépendaient tant de graves et considérables intérêts, avec une petite armée de 25 à 30,000 hommes, en partie de médiocre qualité, contre 300,000 gardes nationaux, les uns indifférents, la plupart hostiles, ces derniers bien armés et possédant des moyens de résistance inattendus. »

Ces raisons étaient très-fortes au point de vue militaire ; mais M. Thiers jugeait la situation en homme politique. Si l'on ne réussissait pas dans la nuit du 17 avec des forces insuffisantes, c'était un échec sans doute, mais un échec explicable et réparable ; il n'en serait pas de même si on engageait l'ancienne armée, l'armée solide. Dans quel état nous revenait-elle ? Plusieurs mois de captivité pouvaient l'avoir transformée, au physique et au moral. C'en était fait de cette armée, si elle était repoussée par l'émeute ; si elle fraternisait avec les émeutiers, c'en était fait de la France. S'il était démontré, après l'épreuve décisive du 18 mars, qu'on n'avait pas pour soi la majorité de la garde nationale, il n'était plus possible de lutter contre Paris dans Paris ; il fallait le quitter et le reprendre. Ces raisons

entraînèrent le conseil. Dans tous les cas, on n'aurait pu attendre plus de trois jours, car les résolutions que prendrait l'Assemblée n'étaient douteuses pour personne.

Les dispositions furent concertées entre M. Thiers, le général Le Flô, le général Vinoy et le général d'Aurelles. Le général Susbielle, ayant avec lui les généraux Paturel et Lecomte, fut chargé de s'emparer de Montmartre; le général Faron se porta à Belleville pour se rendre maître des buttes Chaumont. On plaça de forts détachements à l'Hôtel-de-Ville et aux Tuileries; il y eut aussi un corps de réserve à l'École militaire où les canons repris sur les gardes nationaux devaient être apportés. Toute l'armée de Paris se trouva ainsi sur pied. Les attelages d'artillerie étaient disposés dans les Champs-Élysées et sur la place de la Concorde, prêts à partir au premier signal.

Tout se passa d'abord comme on l'avait espéré; le matin du 18, la butte Montmartre et la butte Chaumont étaient au pouvoir de nos troupes. Mais la joie du Gouvernement fut de courte durée. Nous avions couronné les hauteurs sans difficulté, l'expédition n'ayant pas été prévue. Dès que la présence de nos régiments fut connue, le Comité fit battre la générale; les fédérés se présentèrent, et reprirent leurs positions, comme ils les avaient perdues, sans coup férir; vainqueurs sans avoir combattu. La troupe avait bien voulu marcher, mais devant les gardes nationaux, et surtout devant les fem-

mes, qui accoururent, elle ne voulut ni tirer, ni charger. Le résultat le plus clair de l'opération fut que les fédérés gardèrent leurs canons, et acquirent la certitude que la force était pour eux, et que le Gouvernement était abandonné et impuissant.

On a dit que s'il y avait eu un plus grand nombre d'attelages, et s'ils avaient été rendus sur le terrain en même temps que les soldats, on aurait pu atteler et transporter les pièces en une heure ou deux, et que par conséquent l'insuccès de l'opération avait eu pour cause une erreur commise dans les dispositions du général en chef. Cette opinion est généralement reçue, et on la répète couramment, quoiqu'elle ne supporte pas l'examen. Tous les événements de 1870-71 sont ainsi jugés par des esprits prévenus, mal renseignés, qui ne veulent tenir aucun compte des difficultés et des impossibilités. On ne pouvait, le 18 mars, employer plus de chevaux qu'on ne le fit, puisqu'on employa tous ceux qu'on avait. Le siége avait furieusement décimé notre cavalerie. On ne pouvait faire monter les attelages jusqu'au point d'attaque en même temps que les soldats, sans compromettre le succès de l'opération et la sûreté des troupes ; il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur le réseau des rues qu'il fallait traverser, et sur les rampes qu'il fallait gravir. Enfin, on n'aurait pu atteler et transporter en une heure les canons dont on se disputait la possession, puisque, pour ne parler que de Montmartre, il y avait

là cent soixante et onze pièces d'artillerie, enchevêtrées l'une dans l'autre, et dont une partie manquaient de leurs avant-trains.

Il n'est pas plus conforme à la vérité d'affirmer, comme on le fait, que les troupes furent maintenues dans l'inaction depuis cinq heures du matin jusqu'au moment où un bataillon de fédérés, se présentant avec la crosse en l'air, demanda à entrer en pourparlers. On avait transporté à bras, jusqu'au boulevard Courcelles, une soixantaine de pièces; les gendarmes se hâtaient de les atteler, quand Bergeret accourut à la tête d'un détachement du 128e bataillon. Les forces qu'il amenait étaient trop supérieures pour que la lutte fût possible. La foule se précipita sur les attelages, coupa les traits, et reprit ainsi sans coup férir la majeure partie des canons.

C'est donc en vain qu'on s'efforce de rejeter la responsabilité de la défaite sur de prétendues fautes de l'autorité militaire; le mauvais succès de la journée a pour cause unique l'inertie de la garde nationale et la défection d'une notable partie de l'armée. Là est la vérité, qu'il faut bien comprendre, sous peine de se tromper, non-seulement sur les événements de la journée, mais sur tous ceux qui ont suivi. Le rappel avait été battu sans relâche dans les quartiers riches. Qu'avait-il produit? Le général Vinoy dit : moins de 1,000 hommes; M. Thiers, dans sa déposition, dit : 600 hommes. De leur côté, les soldats marchaient malgré eux, comme

il arrive toujours au début d'une pareille lutte. Quand ils se virent environnés de toutes parts par des gardes nationaux criant : Vive la ligne! et par des femmes descendues en foule, qui se répandaient dans leurs rangs, leur reprochaient doucement leur conduite, et les exhortaient à faire cause commune avec le peuple, ils refusèrent d'obéir à leurs officiers, levèrent la crosse en l'air, ou même livrèrent leurs armes. Les émeutiers se sont vantés, chose odieuse, d'avoir acheté des fusils à des soldats « pour quelques sous ». Bon nombre de soldats se débandèrent, et descendirent dans Paris, disant qu'on était d'accord et que tout était fini. D'autres passèrent dans les rangs de l'insurrection, et on les vit quelques heures après parmi les assassins. Le général Lecomte fut saisi au milieu d'eux, enlevé de terre, et porté ou traîné jusqu'à la rue des Rosiers. Pendant que les soldats se conduisaient ainsi à Montmartre, où le 88e notamment avait levé la crosse en l'air, et livré passage aux fédérés, plusieurs autres régiments, sur d'autres points de la ville, donnaient des marques d'insubordination. Dans la soirée, un rassemblement s'étant porté sur l'Hôtel-de-Ville, le 120e de ligne, caserné au prince Eugène, déposa ses armes sans en avoir fait usage et fraternisa avec les insurgés. Le 135e, caserné au Luxembourg, ouvrit les grilles, passa à l'émeute. On voyait dans les rues les fédérés et les soldats de la ligne bras dessus bras dessous, poussant des cris séditieux, et désarmant les soldats qu'ils

rencontraient quand ils refusaient de se joindre à eux. Le conseil des ministres, réuni en permanence aux Affaires étrangères apprit successivement que les fédérés étaient maîtres de Montmartre et de Belleville, et que le Gouvernement n'avait plus d'armée. Il était littéralement sous la main des insurgés qui pouvaient arrêter les ministres, ou les tuer, comme ils tuèrent, ce même jour, vers cinq heures de l'après-midi, le général Lecomte et le général Clément Thomas, tombés entre leurs mains

Il était environ neuf heures du matin quand le général Lecomte fut enlevé de vive force au milieu de ses soldats. Il ne fut défendu que par ses officiers, dont plusieurs furent saisis et arrêtés comme lui. La maison portant le n° 6 vers laquelle il fut traîné plutôt que conduit, appartient à madame veuve Scribe ; le comité militaire du XVIIIe arrondissement, nommé quelques jours auparavant dans une réunion qui avait eu lieu à la salle Robert, s'y tenait en permanence. Là, on demande au général d'adresser à sa brigade l'ordre écrit d'évacuer la butte; il s'y refuse. Le comité, n'ayant sous la main que quelques hommes, met son prisonnier sous escorte, et le dirige vers le Château-Rouge, chaussée Clignancourt, où se trouvait un poste très-nombreux de gardes nationaux. On criait sur son passage qu'il avait fait tirer sur le peuple. A une heure, un capitaine fédéré se présente avec un ordre écrit, et portant quatre signatures illisibles, pour le réclamer;

il le place, avec dix autres officiers amenés de divers côtés, au milieu d'un peloton d'environ soixante hommes, et le reconduit au n° 6 de la rue des Rosiers, sous les huées et les menaces de la foule. Une fois là, on l'enferme à part; on met dans une autre salle les officiers qui l'accompagnent; la foule entoure la maison, criant : A mort!

Vers trois heures, le général Clément Thomas, sans uniforme (il était remplacé depuis le 3 mars par le général d'Aurelles) descendait d'un fiacre place Pigalle et se dirigeait vers le boulevard Rochechouart. On le reconnaît. « Il a déporté les citoyens en 1848! Il a insulté la garde nationale! Il nous a vendus aux Prussiens! » — Déporté les citoyens en 1848! — C'est une haine tenace. Il devait y avoir là des fils de déportés. La Commune ne fut pas si vindicative pour Cluseret, qui se distingua par sa bravoure contre les insurgés de juin, et fut décoré à cette occasion. La même accusation contre les députés de 1848 s'était déjà produite dès le 28 février dans une proclamation de l'Internationale : « Nous nous souvenons de juin 1848! » Parmi les signataires de cette proclamation est un homme qui, député lui-même à cette date, avait comme tous ses collègues combattu l'insurrection. Ils ont raison, au surplus, ceux qui arrêtent Clément Thomas, de rappeler ce souvenir lugubre. Juin 1848, mars 1871, c'est la même lutte. Le général Clément Thomas doit mourir comme le général Bréa. Des gardes nationaux s'emparent de lui, et le traînent, sous les injures

et les outrages, jusqu'à cette maison de la rue des Rosiers. Plus de deux mille personnes l'avaient suivi. On le jeta dans la chambre où était Lecomte. Pendant plus de deux heures, les officiers fédérés qui se trouvaient là luttèrent pour empêcher d'enfoncer la porte. On les menaçait à leur tour, on leur arrachait leurs galons. Le comité, qui paraissait vouloir éviter un meurtre, s'était transformé en cour martiale, procédait à un semblant d'interrogatoire. On demandait à Lecomte : « Regrettez-vous d'avoir fait tirer sur le peuple ? » — Lui, pensif et calme, répondait : « Ce que j'ai fait est bien fait. »

Pendant que trois ou quatre chefs hésitaient, cherchaient à gagner du temps, ceux qui les entouraient, qui les pressaient, et la foule du dehors, avaient hâte d'en finir. « Pourquoi ces retards ? Nous sommes trahis ! » On se ruait, au-dedans sur les juges, au dehors sur la maison. Les prisonniers étaient perdus. Dans un procès qui s'est déroulé devant le conseil de guerre au mois de mars 1878, le capitaine Franck donne un détail étrange et touchant. « On vint demander au général Clément Thomas s'il voulait être fusillé dans la salle ou dans le jardin. Il était en train de me demander mon âge. « Vingt ans, mon général. — C'est bien jeune pour être fusillé. » Et se retournant du côté des insurgés : « Dehors, » leur répondit-il. Puis se penchant à mon oreille : « Ainsi, me dit-il, ils pourront vous épargner. »

A ce moment (il était cinq heures), une violente pous-

sée fait voler en éclats la porte et les fenêtres. La foule fait irruption. Des forcenés prennent Clément Thomas au collet : « Tu nous as trahis à Montretout ! » Un sergent de la ligne met le poing sous le nez au général Lecomte : « Tu m'as f.... trente jours de prison ; c'est moi qui te tirerai le premier coup de fusil ! » Le général Clément Thomas est expulsé de la chambre, poussé à coups de crosse et à coups de poings dans le jardin. Pendant le trajet, quelques coups de fusil l'atteignent et le couvrent de sang. On l'accule au mur. Il tient son chapeau de la main droite, et essaie de garantir son visage avec le bras gauche. De nouveaux coups tirés irrégulièrement l'abattent sur le côté droit, la tête au mur et le corps plié en deux. On tire encore sur lui à bout portant ; on piétine sur le cadavre ; on lui donne des coups de crosse.

Puis, ce fut le tour de Lecomte. Plein de calme, il remet son argent au commandant Poussargues fait prisonnier avec lui, le charge de ses dernières recommandations pour sa famille, et marche devant les assassins avec une dignité si tranquille que plusieurs officiers insurgés le saluent.

Un fait curieux et significatif, c'est que dans le nombre considérable des bourreaux et dans le nombre bien plus considérable encore des furieux qui avaient applaudi à l'assassinat après l'avoir provoqué et rendu inévitable, il ne se trouva personne pour pousser à un nouvel attentat sur les dix officiers qui attendaient leur sort à quelques pas des victimes. Au contraire, ce fut

à qui leur donnerait les moyens de se sauver. Les sauveteurs se nommaient d'ailleurs, et prenaient leurs précautions pour être reconnus ou retrouvés au besoin, et pour pouvoir invoquer le bénéfice de cette bonne œuvre.

A peu près à l'heure où tombaient les deux généraux, un train venant d'Orléans était arrêté à quelque distance des fortifications, sur l'ordre d'un capitaine fédéré appuyé par un fort peloton de gardes nationaux. Le capitaine faisait descendre de wagon le général Chanzy, qui se rendait à Versailles et dont la présence dans le train avait évidemment été signalée. M. Turquet, député à l'Assemblée nationale, témoin de cette arrestation se mit à côté du général et voulut partager son sort. Ils furent conduits l'un et l'autre, en voiture, au milieu des injures et des mauvais traitements, à la prison du secteur, où ils restèrent deux jours. Ils s'y trouvèrent avec le général Labouriau, de l'armée de la Loire, qui avait été arrêté presque au même moment que le général Chanzy. Plusieurs fois, pendant le trajet du chemin de fer au secteur, les jours du général Chanzy furent en péril; il fut protégé contre les fureurs de la populace par un membre du Comité central, M. Léo Meillet, qui l'avait pris sous sa protection, et le défendit jusqu'au dernier moment avec présence d'esprit et courage. La foule ne parlait de rien moins que de fusiller le général Chanzy contre la chapelle du général Bréa. Elle disait : « Qu'on tire un coup de fusil

contre nous, et ce sera le cadavre de Chanzy que nous leur jetterons à la figure. » Un historien ajoute ces mots, sans dire qui les a entendus : « Il faut que la rive gauche ait son cadavre, comme la rive droite ! »

Ne trouvant plus le général en sûreté dans la prison du secteur, M. Léo Meillet le fit conduire à la prison de la Santé où il fut encore gardé plusieurs jours. On comprit enfin l'insanité de retenir comme otage un homme à qui on ne pouvait rien reprocher que ses victoires. Il fut relâché avec des excuses, et se rendit à son poste à l'Assemblée, où l'avait déjà précédé M. Turquet.

La fin de la journée du 18 et une partie de la nuit furent employés par les Comités d'arrondissement et le Comité central à consolider leur victoire, et à se préparer pour la lutte à laquelle ils s'attendaient pour le lendemain. Belleville et Montmartre, hérissées de barricades et d'artillerie, furent transformées en forteresses. Sur divers points de Charonne, du faubourg Saint-Antoine, du faubourg du Temple, des Gobelins, de Montrouge, de Vaugirard, de Grenelle, des Batignolles, se dressèrent des barricades garnies de canons et de mitrailleuses. Les barricades de Belleville s'étaient élevées le matin, sous les yeux mêmes des soldats du général Faron ; ceux qui les construisaient causaient tranquillement avec les sentinelles, et semblaient des ouvriers occupés à gagner le pain de la journée. Les bataillons fédérés restèrent sous les armes tout le jour

et toute la nuit, les uns gardant les parcs d'artillerie et les barricades, les autres parcourant la ville dans tous les sens, paradant sur les boulevards et remontant jusqu'à la place de la Concorde. Ils n'eurent pas l'idée, ce jour-là, de faire fermer les portes de Paris pour tenir à leur merci le Gouvernement, et la petite armée réunie à l'École militaire, et qui hésitait entre la fidélité et la désertion. De même ils ne songèrent pas le lendemain à marcher sur Versailles où tout était en tumulte et en désordre dans cette première journée. Le Comité n'avait pas lui-même une autorité reconnue, respectée, ni une armée compacte, disciplinée, facile à manier. Il ne pensa qu'à s'emparer des ministères, ce qui est, dans toutes les insurrections parisiennes, la besogne du premier jour. Un bataillon entra, vers trois heures de l'après-midi, le 18 mars, dans la caserne du Château-d'Eau; personne ne fit mine de lui résister. Des individus en bourgeois qui accompagnaient le bataillon, emportèrent les chassepots des soldats. Vers neuf heures du soir, Bergeret, tout fraîchement élu commandant de la légion de Montmartre, et Arnold, comme lui membre du Comité central, pénétrèrent jusque sur la place Vendôme, à la tête de deux bataillons. Le 1er bataillon (non fédéré), y était de garde. Il se retira sans essayer de résister. Il est probable qu'il avait reçu l'ordre de ne pas engager la lutte. Bergeret mit aussitôt des détachements pour barrer les deux issues qui donnent l'une sur la rue de la Paix, l'autre sur la rue Castiglione.

La prise de cette position était importante puisqu elle livrait aux insurgés le ministère de la Justice, et les états-majors de la garde nationale, de l'armée et de la Place.

Les membres du Comité central, divisé ce soir-là en plusieurs groupes, siégeaient rue de l'Entrepôt, chaussée Clignancourt et rue Basfroi. Ils avaient donné à Ch. Lullier, membre du Comité, le commandement supérieur de la garde nationale, « en attendant l'arrivée de Garibaldi », nommé général en chef. Ce fut Lullier qui envahit successivement les Tuileries, la plupart des mairies, et, dans la journée du lendemain, les ministères. On attachait, comme toujours, une grande importance à la possession de l'Hôtel de Ville. Une première tentative pour s'en emparer ne réussit pas, grâce à la fermeté de M. Ferry : mais le soir, le Gouvernement ayant donné partout l'ordre formel de se retirer, quelques bataillons fédérés entrèrent de plain-pied à l'Hôtel de Ville, qu'à leur profond étonnement ils trouvèrent complétement désert. Les membres du Comité central les suivaient à quelques pas. Ils s'installèrent dans le cabinet du maire de Paris, et ne songèrent plus qu'à régner. M. Thiers était déjà à Versailles. Les ministres, l'armée, tous les employés du Gouvernement allaient le suivre.

Ce départ était arrêté dans la pensée de M. Thiers depuis le moment où il avait été constaté que la garde nationale appartenant au parti de l'ordre refusait de marcher. Dès la veille, il avait dit à M. Jules Simon :

« J'espère que la garde nationale, — la nôtre, — se décidera cette fois. Si elle vient en grand nombre, sa seule présence nous assure la fidélité de l'armée. Alors nous sommes très-forts ; les fédérés n'oseront pas même résister ; nous reprendrons les canons sans coup férir, et le Comité central sera dissous. Si la garde nationale ne se montre pas, il ne nous reste qu'une chance très-faible, c'est que le Comité n'ose pas commencer la lutte ; dans ce cas, nous vivrons comme nous le faisons depuis quinze jours, c'est-à-dire à peu près, et nous verrons venir les événements. Mais s'il y a de la résistance, et si l'armée ne montre pas de fermeté, nous n'avons qu'un moyen d'empêcher une révolution qui serait la ruine de la France, c'est de quitter Paris et d'aller refaire l'armée à Versailles. C'est le plan qui a réussi à Windischgraetz lors des événements de Vienne; c'est celui que j'avais conseillé en 1848 à l'époque des journées de juin, pour le cas où l'insurrection triompherait. » En juin 1848, la garde nationale avait compris qu'elle était en face de la guerre sociale, et sa présence à côté de l'armée avait décidé la victoire. M. Thiers espéra encore, pendant la matinée du 18, qu'elle descendrait ; mais quand il apprit qu'il venait à peine quelques hommes aux lieux de rassemblement des compagnies, il dit à ceux qui l'entouraient : « Notre devoir est de nous retirer. » Et comme on murmurait à côté de lui : « Il s'agit de la France, dit-il, et non pas de nous. »

Les maires et les députés républicains de Paris, commençant dès la première heure le rôle de pacificateurs auquel ils furent courageusement fidèles jusqu'à l'élection de la Commune, se réunirent plusieurs fois dans la journée du 18.

Une de ces réunions, qui eut lieu vers trois heures à la mairie du IIe arrondissement, envoya plusieurs de ses membres chez M. Picard et chez le général d'Aurelles de Paladines. Tout se passa en pourparlers; aucune proposition ne fut faite, aucun accord n'eut lieu. Une autre réunion, plus nombreuse, tenue à six heures du soir à la mairie du Ier arrondissement, arrêta des résolutions précises. Elle pensa qu'on pourrait triompher des hésitations de la garde nationale républicaine, mais non socialiste, en nommant M. Dorian maire de Paris, M. Edmond Adam préfet de police, M. Langlois commandant en chef de la garde nationale, et M. le général Billot commandant en chef de l'armée de Paris. La plupart de ces personnages, et notamment M. le général Billot, étaient absents pendant qu'on disposait d'eux. Une commission composée de MM. Tirard, Vautrain, Vacherot, Bonvalet, Méline, Tolain, Hérisson, Millière et Peyrat, fut chargée de porter ces propositions au Gouvernement. La suite a démontré que, quand même le Gouvernement les aurait acceptées, l'insurrection aurait suivi son cours. La garde nationale, décimée par les départs pour la province, découragée par le siége, irritée contre l'Assemblée, man-

quait d'organisation et de cohésion. Le Comité central, enflé de sa victoire, aurait refusé de désarmer.

Quand la commission se présenta au ministère des Affaires étrangères à huit heures et demie du soir, M. Thiers était déjà parti pour Versailles. Les délégués virent un instant M. Jules Favre, qui venait d'apprendre l'assassinat des deux généraux; ils trouvèrent au ministère de l'intérieur M. Ernest Picard. Le ministre leur promit de transmettre leur message. Il savait désormais, expérience faite, et même il voyait ce que les maires de Paris ne voulaient pas voir : c'est qu'il n'y avait ni garde nationale ni armée. La proposition fut pourtant adoptée par le Gouvernement quelques heures après, sur l'avis de M. Picard, mais sans illusion, et pour pouvoir dire que tous les moyens de pacification avaient été épuisés. De retour à la mairie du Ier arrondissement, les délégués délibéraient avec leurs collègues restés en permanence, lorsqu'on introduisit M. Mahias, secrétaire général de la mairie de Paris, qui venait avertir la réunion que l'Hôtel de Ville était désert, et la supplier d'en prendre possession pour ne pas laisser la caisse et les archives à la merci des insurgés. A la différence de M. Jules Ferry, qui n'était que le délégué du Gouvernement, les maires d'arrondissement avaient été élus par le suffrage universel; plusieurs d'entre eux réunissaient à cette qualité celle de représentant de la Seine; on pensait que leur autorité ne serait pas méconnue, surtout lorsqu'ils se présenteraient comme

intermédiaires entre Paris et Versailles. La réunion chargea immédiatement quelques-uns de ses membres de se rendre à l'Hôtel de Ville. Les bataillons fédérés y arrivaient en même temps qu'eux, et presque aussitôt les membres du Comité central, qui refusèrent de les recevoir, en déclarant qu'ils se chargeaient eux-mêmes de prendre les mesures que les circonstances pourraient exiger. Les délégués des municipalités revinrent avec cette réponse à la mairie du Ier arrondissement, où M. Ferry venait d'arriver. A peine étaient-ils rentrés, que la mairie fut cernée par un détachement de fédérés, envoyés par le Comité central. On n'alla pas jusqu'à arrêter les maires et les députés de Paris, ils purent sortir en donnant leurs noms, et se réunirent sur-le-champ à la mairie du IIe. M. Ferry, qui aurait été infailliblement arrêté, sortit inaperçu par une petite porte donnant accès sur la place située entre la mairie et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Vers minuit et demi, M. Labiche, secrétaire général du ministère de l'intérieur, apporta aux maires et aux députés, réunis à la mairie du IIe arrondissement, la nomination du colonel Langlois comme général en chef commandant la garde nationale. M. Langlois était avec lui. M. Labiche annonçait en outre que le Gouvernement avait l'intention de nommer M. Dorian maire de Paris, et de faire procéder sans délai aux élections municipales.

Ces résolutions, conformes aux désirs des maires et

des députés républicains, avaient été prises dans un conciliabule tenu par les ministres, rue Abatucci, au domicile de M. Calmon, sous-secrétaire d'État de l'intérieur. On avait choisi ce lieu de rendez-vous, parce que les ministères étaient envahis par les effarés et les donneurs de conseils. M. Jules Simon y arriva vers neuf heures, accompagné de l'amiral Pothuau et du comte Roger du Nord. Deux inconnus l'attendaient à la porte, quoique le lieu du rendez-vous eût été soigneusement tenu secret. « Ne montez pas, la maison va être cernée ! » Ils lui donnèrent à la hâte quelques détails dont l'exactitude fut ensuite constatée, sur l'assassinat des deux généraux, et s'éloignèrent en réitérant avec instance leur avertissement, et en refusant de donner leurs noms. M. Dufaure, le général Le Flô vinrent une heure après; MM. Jules Favre et Picard, assez avant dans la nuit. On parla d'abord du double assassinat; puis on dit : « Il faut agir. » La nomination du colonel Langlois était déjà convenue, on le fit venir; il accepta, avec son dévouement et son courage ordinaires. Il fut décidé qu'on proposerait le lendemain à M. Thiers la nomination de M. Dorian comme maire de Paris, et qu'on saisirait la Chambre d'un projet de loi sur les élections municipales. Le projet serait déposé à la séance du 20 mars; il s'appliquerait à toutes les communes. On ajournerait toutes les questions d'attributions, afin d'épargner le temps, et on demanderait l'urgence,

M. Picard se chargea de la rédaction du projet, qui ne devait contenir que deux articles; M. Jules Simon écrivit un dernier appel à la garde nationale, qui fut affiché dans Paris le lendemain matin. « Quels sont les membres de ce Comité? disait la proclamation. Personne à Paris ne les connait. Quels qu'ils soient, ce sont les ennemis de Paris, qu'ils livrent au pillage; de la France, qu'ils livrent aux Prussiens; de la République, qu'ils livreront au despotisme. Les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient ou les suivre, ou les subir

» Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des ruines qu'ils vont accumuler? Alors, demeurez chez vous! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés, ralliez-vous au Gouvernement de la République et à l'Assemblée nationale. »

On se sépara à minuit. MM. Picard et Jules Favre passèrent le reste de la nuit chez M. Calmon, où ils reçurent de la part de M. Thiers l'ordre pressant et formel de se rendre immédiatement à Versailles. MM. Dufaure, Jules Simon et leurs collègues de la guerre et de la marine se dirigèrent vers l'École militaire, d'où ils partirent avant le jour en même temps que l'armée. M. Langlois se rendit d'abord, comme nous l'avons vu, avec M. Labiche, à la mairie du IIe arrondissement, où ses collègues, les députés de la Seine,

[illegible] et permanence. Il les quitta pour aller à l'Hôtel de Ville. Le Comité central le reçut immédiatement. Il fit part aux membres présents des décisions du Gouvernement. On lui demanda : « Par qui avez-vous été nommé ? — Par le Gouvernement ; par M. Thiers. — Nous ne reconnaissons pas son autorité ; la garde nationale nommera elle-même son chef. » M. Langlois se retira. Ne pouvant plus espérer d'être reconnu par les fédérés, il pensa avec raison que sa nomination n'avait plus d'objet et pria le *Journal officiel* de reprendre son ordre du jour, déjà composé, et qui devait paraître le lendemain.

Les insurgés ne manquèrent pas, le dimanche matin, de se répandre en injures contre le Gouvernement « qui venait de s'évanouir devant le souffle populaire ». Ils n'eurent pas assez de colère et de mépris pour les « fuyards ». Beaucoup de Parisiens appartenant au parti de l'ordre partagèrent cette indignation. Ils se sentaient livrés entre les mains des insurgés, et accusaient « un gouvernement qui désertait son poste et son devoir ».

Mais on pouvait leur répondre qu'ils ne devaient accuser qu'eux-mêmes. Pendant vingt-quatre heures, le rappel avait battu sans relâche dans les quartiers qu'ils habitaient : combien de gardes nationaux avaient répondu ? Six cents, à peine ; on n'avait pas pu les utiliser. Le Gouvernement, réduit à céder devant l'émeute ou à risquer de lui tenir tête avec la faible

armée dont il disposait, avait pris courageusement, et peut-être imprudemment (c'était l'avis du général Vinoy) le dernier parti. Mais la seule arme qui lui restât avait éclaté entre ses mains. La moitié de l'armée avait trahi ; elle hurlait maintenant dans les rues avec les émeutiers, et se disposait à changer son drapeau contre le drapeau rouge. Certes, le Gouvernement, dans ces conditions, pouvait rester à Paris, comme une sentinelle qui se fait tuer à son poste. Le Comité central aurait fait, le lendemain, arrêter M. Thiers et ses ministres, pour lui servir d'otages, ou les aurait laissé tuer, comme on venait de tuer Lecomte et Clément Thomas. Était-ce pour éviter un pareil sort que le Gouvernement s'était retiré à Versailles? En vérité, ce serait juger bien sévèrement la nature humaine que de s'arrêter à une pareille hypothèse. Tous les ministres étaient hommes à attendre sans peur les événements ; ils avaient tous donné dans leur vie des preuves d'un courage plus difficile. Quelle aurait été la conséquence pour le pays de leur arrestation ou de leur mort, voilà ce qu'ils avaient examiné sans songer un moment à leurs personnes, et la question, étudiée sous cet aspect, ne pouvait être résolue que par le départ : non pas que les ministres, à l'exception de M. Thiers, fussent individuellement des personnes nécessaires, mais parce qu'un changement de gouvernement, dans les circonstances où il se serait produit, devait avoir des conséquences désastreuses. D'abord,

il faut bien constater qu'il n'y a avait plus aucun moyen de lutte ; la tentative, qui était une témérité le 18, aurait été une insanité le 19. Avait-on la garde nationale? Pas du tout. Quand l'amiral Saisset fut commandant supérieur, on estima qu'il pouvait compter sur 20,000 hommes ; mais, en supposant le chiffre exact, c'est à peine si on aurait pu compter sur le quart de cet effectif pour une entreprise un peu énergique. Les bataillons avaient tous une préocupation : défendre leur quartier, maintenir l'ordre dans leur quartier. L'amiral se rendit à Passy, où il était personnellement populaire ; il demanda deux bataillons, pour reprendre le ministère de l'intérieur et l'Élysée : il vint 300 hommes. Ainsi on n'avait pas la garde nationale. Avait-on l'armée ? Règle générale : il est très-difficile d'engager l'armée contre le peuple, quand elle n'a pas au moins une partie de la garde nationale à côté d'elle. Certes l'épreuve était récente le 19 mars. On avait pu apprécier, la veille, les dispositions de l'armée. De l'armée ! Le mot n'est pas juste. Il est injurieux pour l'armée véritable. Était-ce bien une armée qu'il y avait dans Paris ? Non; c'était tout autre chose, c'était une armée en formation. Espérait-on que les 15 ou 20,000 hommes réunis à l'École militaire ne suivraient pas les traces du 88e régiment, du 120e, du 135e ? Il n'y avait qu'à les regarder ! Ces soldats, qui n'étaient pas encore des soldats, voyant le Gouvernement prisonnier ou mort, se seraient infailliblement débandés; le Comité central

n'aurait plus été un gouvernement insurrectionnel à côté d'un gouvernement régulier, il aurait été le gouvernement unique. Pouvait-on croire que l'Assemblée nationale, en qui résidait la souveraineté, et dont M. Thiers n'était que le délégué, nommerait un nouveau chef du pouvoir exécutif assez promptement pour qu'il n'y eût pas d'interrègne ? Quel choix ferait la majorité monarchique ? Comment le nouvel élu serait-il accueilli par les grandes villes, à demi entraînées dans le mouvement de Paris, par l'armée française que les préliminaires de paix avaient cantonnée derrière la Loire, et par cette autre armée que les prisons de l'Allemagne allaient nous rendre ? L'unanimité que le nom de M. Thiers avait produite, quel autre nom la rencontrerait ? Quel était le général qui obtiendrait l'adhésion des républicains ? Quel était le civil qui commanderait l'obéissance de l'armée ? Avant de pourvoir à la formation d'un gouvernement nouveau, l'Assemblée devait se réunir : dans quelles conditions ? dans quel lieu ? Impossible de songer à Versailles, que le Comité aurait occupé sans coup férir dans la journée du 19. Pendant que les députés dispersés auraient cherché dans quelque ville lointaine un asile et la sécurité, que serait-il advenu de la France ? A qui se serait donnée l'armée ? Se serait-elle souvenue des anciennes légendes, ou des dernières défaites ? Qu'auraient fait dans ce terrible interrègne les Allemands, nos ennemis de la veille, qui occupaient un tiers du territoire ? En voyant disparaître le Gou-

vernement avec lequel ils avaient traité, n'auraient-ils pas déclaré la paix rompue? Ils pouvaient prendre Paris, marcher sur la Loire, disperser notre armée alors sans unité et sans commandement, ou traiter avec l'homme qui nous avait perdus, et lui donner un semblant de souveraineté sous la protection de leurs baïonnettes. Personne n'ignorait qu'ils avaient ébauché, quelques semaines auparavant, un projet d'alliance avec l'impératrice. M. Thiers vit tout cela d'un coup d'œil. Il comprit qu'il fallait assurer la sécurité de l'Assemblée, conserver à la France un gouvernement, soustraire à la honte d'une défection nouvelle ou d'un désarmement ce qui restait de l'armée de Paris. La guerre civile devenant inévitable, il voulut la faire avec des chances de victoire assurées. Paris a crié le lendemain : On m'abandonne ! C'est en restant dans Paris que le Gouvernement aurait perdu Paris et la France.

M. Thiers quitta Paris le premier, le 18, vers cinq heures de l'après-midi, après avoir donné par écrit l'ordre de faire partir l'armée et d'évacuer les forts de la rive gauche, pour ne pas laisser à l'insurrection des occasions de succès faciles. Plusieurs de ses ministres avaient résisté, M. Jules Favre, M. Picard. Le maire de Paris, M. Jules Ferry, qui depuis quinze jours réclamait un successeur, et qui n'en fit pas moins son devoir avec une énergie indomptable, écrivait qu'il tiendrait indéfiniment dans l'Hôtel de Ville avec 500 hommes. Il reçut l'ordre formel de se retirer, et ne voulut le

faire qu'après le dernier homme de service. Le départ de l'armée ne s'effectua pas sans péril. Les derniers régiments hésitaient à avancer, regardaient en arrière. Le général Vinoy fut plus d'une fois obligé d'aller de sa personne les rallier et les porter en avant. Il mit des gendarmes, dont on était sûr, à l'arrière-garde, pour empêcher les désertions. La neige couvrait la terre comme un linceul. La nuit durait encore quand les derniers soldats traversèrent la Seine. A partir de Sèvres, le général plaça des postes, et disposa tout pour la défense de Versailles. Un régiment qui n'avait pas été averti à temps, resté à Paris, enfermé dans le jardin du Luxembourg, résista à toutes les tentatives d'embauchage, ouvrit les grilles par force, traversa Paris tambour battant, et vint à Versailles rejoindre l'armée française. C'est le 63e régiment de marche, dont presque tous les hommes appartenaient à l'infanterie de marine et au 45e de ligne.

En arrivant à Versailles, le 19, à quatre heures du matin, M. Jules Simon descendit à la préfecture chez le président du conseil, qu'il trouva debout. Il lui demanda s'il avait pensé à envoyer des troupes au Mont-Valérien, qui n'avait, pour toute garnison, comme il venait de l'apprendre à l'École militaire, que deux bataillons de chasseurs à pied désarmés. M. Thiers le remercia vivement, et lui dit qu'une forteresse comme le Mont-Valérien ne pouvait être emportée par une attaque de tirailleurs et un assaut à la baïonnette,

qu'il y avait là des canons, un commandant résolu, et qu'un seul coup de canon suffirait pour mettre en fuite un rassemblement tumultueux de gardes nationaux; qu'une attaque en règle et avec des forces suffisantes n'était pas à craindre dans cette première journée, mais qu'il comprenait la nécessité d'agir promptement. La difficulté n'était pas d'envoyer un régiment, si on l'avait eu, elle était de le trouver. Plusieurs députés, parmi lesquels M. Buffet, vinrent, dans la matinée, lui exprimer leurs inquiétudes sur le même sujet. Le général Vinoy, averti par une dépêche du colonel Lochner, qui commandait le fort, cherchait avec M. Thiers un régiment qui donnât pleine sécurité. A la fin, le choix s'arrêta sur le 119e de ligne, commandé par le colonel Cholleton. Ce régiment, établi à Versailles depuis le 12, et logé chez l'habitant, était très-reposé et animé d'un excellent esprit. Les ordres furent donnés le 20 mars, à une heure du matin. Les fédérés se présentèrent au Mont-Valérien, dans la soirée du même jour, pour en prendre possession, mais ils le trouvèrent fortement occupé. Ils se retirèrent avec précipitation, et aucune tentative n'eut lieu contre le fort avant le combat du 3 avril.

M. Thiers fit expédier la circulaire suivante dans les départements. A partir de ce jour, et jusqu'à la reprise de Paris, il écrivit, chaque soir, de sa propre main, des bulletins qu'on envoyait aux préfets par le télégraphe.

« Versailles, le 19 mars 1871, 8 heures 25 m. du matin.

» Le Gouvernement tout entier est réuni à Versailles; l'Assemblée s'y réunit également.

» L'armée, au nombre de 40,000 hommes, s'y est concentrée en bon ordre, sous le commandement du général Vinoy. Toutes les autorités, tous les chefs de l'armée y sont arrivés.

» Les autorités civiles et militaires n'exécuteront d'autres ordres que ceux du Gouvernement légal, résidant à Versailles, sous peine d'être considérées comme en état de forfaiture.

» Les membres de l'Assemblée nationale sont invités à accélérer leur retour, pour être tous présents à la séance du 20 mars.

« La présente dépêche sera livrée à la connaissance du public.

» A. Thiers. »

L'ordre fut en même temps transmis à tous les employés des ministères de se rendre à Versailles, aussitôt que possible, pour se mettre à la disposition du Gouvernement. Cette mesure était indispensable pour assurer les services publics, et ôter une arme dangereuse à l'insurrection. On n'excepta que les employés dont la présence à Paris était nécessaire, les médecins des hôpitaux, les proviseurs des lycées où se trouvaient des pensionnaires, les conservateurs des musées ou des bibliothèques, les chefs de service de la Banque,

à l'exception du gouverneur, dont la présence auprès du chef de l'État était absolument indispensable. Tous les services furent rapidement installés dans le palais.

On ne reconnaissait plus la ville de Versailles. Phénomène singulier; rien n'était changé en elle, excepté sa physionomie. On y respirait un air de misère. Les Prussiens, toujours très-réguliers sous l'œil du maître, n'avaient rien détruit. Çà et là, quelques affiches, quelques inscriptions en allemand dans les chemins de fer et sur les casernes, beaucoup de malpropreté dans les rues, voilà tout ce qui restait d'eux au dehors. Ils avaient laissé plus de traces dans les restaurants et les cafés où les arrivants affluaient, et qui avaient pris l'aspect et contracté l'odeur des tavernes allemandes : une odeur de tabac, de bière et de cuir. La ville était d'ailleurs affamée, on ne savait comment se nourrir. Le roi, ou plutôt, puisqu'il s'était donné ce titre à Versailles même, l'empereur avait habité l'hôtel de la Préfecture. Il n'y avait rien changé. En partant, il fit arrêter sa voiture au moment de franchir la grille, et appelant le portier, il lui montra un petit bougeoir doré, sans aucune valeur, qu'il tenait à la main. « J'emporte cela comme souvenir, dit-il, qu'on n'inquiète personne à ce sujet. » M. Jules Simon, accompagné des conservateurs du Musée, parcourut le palais jusqu'aux combles; rien n'avait été distrait; deux cadres seulement, contenant de petits tableaux sans importance, se trouvaient vides; les toiles avaient été

coupées avec un canif au ras de la bordure. M. Thiers s'installa à la Préfecture que l'empereur venait de quitter, comme un nouveau préfet qui prend la chambre et le cabinet de son prédécesseur. Les grandes avenues, et principalement la place située devant le palais, qu'on appelle la Place d'Armes, étaient encombrées de soldats logés sous la tente, les baraquements de Satory, délaissés par les Allemands, n'ayant pu contenir toute l'armée. Des canons, des chevaux, des soldats pêle-mêle au milieu d'une boue inextricable; de grands tas de neige relevés à la hâte; çà et là des fagots allumés, une cuisine en plein vent; nulle apparence d'ordre ou de discipline, un air de colère et de défi sur tous les visages: cela ressemblait plutôt à une horde qu'à des troupes réglées. Les soldats ne saluaient plus leurs officiers, et les regardaient, en passant à côté d'eux, d'un air menaçant. On voyait défiler à travers cette cohue, des familles entières, portant leurs cartons et leurs paquets. C'étaient des bourgeois chassés de Paris par la peur, des employés venant à Versailles se grouper autour de leurs chefs, et des députés arrivant des départements pour la séance qui devait avoir lieu le 20 mars.

Les députés se trouvèrent à leur poste, à l'heure dite, au grand complet. Tous étaient consternés et indignés. Mais il y avait des nuances dans leurs sentiments et leurs résolutions, suivant leur parti. On voyait très-bien que les républicains méditaient une conciliation et les monarchistes une vengeance. La mort de

[illegible]

[illegible]

[illegible] ou ele

se serre autour de ses élus; la force restera au droit. La représentation nationale saura se faire respecter, et accomplir imperturbablement sa mission, en pansant les plaies de la France, et en assurant le maintien de la République malgré ceux qui la compromettent par les crimes qu'ils commettent en son nom. »

La guerre civile, qui existait de fait à Paris depuis la fin de janvier, était, en quelque sorte, officiellement commencée à partir du 18 mars, puisqu'un gouvernement insurrectionnel siégeait à l'Hôtel de Ville. Si les Allemands n'intervenaient pas pour tirer parti de nos nouveaux malheurs, l'issue du conflit ne pouvait être douteuse. L'immense majorité du pays était avec l'Assemblée et le Gouvernement légal. Le Comité central essayait bien d'entraîner dans son mouvement les grandes villes; il disait dans ses lettres et dans ses proclamations que « les ruraux » avaient voulu conclure la paix aux frais des grandes villes; qu'ils voulaient nous ramener à la monarchie; que c'était à la population avancée des grandes villes qu'il appartenait de régler les destinées de la France; il envoyait des émissaires à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, dans tous les grands centres; le 23 mars, la Commune fut proclamée à Lyon et à Marseille, le 24 à Toulouse; il y avait des troubles à Béziers, à Narbonne; Saint-Étienne s'agitait; il eut, comme Paris, son assassinat: le nouveau préfet, M. de l'Espée, fut assassiné le jour même de son arrivée. Malgré tout, personne dans l'Assemblée ne doutait de la

victoire. M. Thiers, surtout, était très-affirmatif. « Les Prussiens ne bougeront pas, tant que les conditions du traité seront exécutées. L'insurrection de deux ou trois villes sera l'affaire de quelques jours. La France tout entière est avec nous. — Je referai l'armée, disait-il; je réponds d'elle. Nous reprendrons Paris, ou Paris se rendra. Nous avons, même dans Paris, la majorité. » Tel était son langage, dans l'intimité, au conseil, dans les couloirs de la Chambre, à la tribune, dans sa correspondance avec les généraux, les préfets et nos agents diplomatiques. Il ne cessa pas une minute de travailler au succès, et d'y compter. Nous verrons toutes ses prévisions se réaliser de point en point.

A Paris, dans l'Assemblée, dans toute la France, mais à Paris surtout, il se forma deux courants d'idées. Les uns pensaient que la lutte était trop engagée pour pouvoir être résolue autrement que par la force; les autres croyaient, malgré tout, à la possibilité d'une conciliation. L'idée même d'une conciliation, quelles qu'en pussent être les bases, paraissait criminelle à la majorité de l'Assemblée dont la colère était allée grandissante, à mesure que l'insurrection parisienne se développait.

Les maires de Paris, (il y en avait plusieurs parmi les membres de l'Assemblée), montant à la tribune pour réclamer des mesures d'apaisement en faveur de cette immense population parisienne, victime et non complice du Comité central, étaient reçus comme des partisans de l'émeute, eux qui, depuis le 18 mars, ne cessaient d'ex-

poser leur vie pour la combattre. La majorité répondait aux propositions les plus justes, les moins révolutionnaires, à la proposition, par exemple, de voter d'urgence une loi sur le conseil municipal, par des interruptions comme celles-ci : « Il faut d'abord que Paris désarme et l'on verra après! — Il faut que Paris se soumette, entendez-vous? Oui, il faut que Paris se soumette! — Appelons la province, et marchons s'il le faut sur Paris; il faut qu'on en finisse! » On n'attaquait pas seulement Paris, on injuriait personnellement les maires. On criait à M. Tirard, qui déployait un grand courage dans sa lutte contre l'insurrection : « Blâmez *vos amis* au moins. — Blâmez ceux qui égorgent! » Dans la séance du 28 mars, le comte de la Rochethulon, après avoir montré à l'Assemblée une bande de papier qui avait été collée sur la porte de sa maison, à Paris, et qui portait ces mots imprimés en gros caractères : « Bon à fusiller, » prononça ces paroles :

« Je prie mes honorables collègues de la gauche, aujourd'hui maîtres de Paris, de vouloir bien dire à leurs collègues que je me considère comme en état de légitime défense. » Et comme un violent tumulte s'éleva, M. de la Rochethulon, sommé de s'expliquer, ajouta, en montrant une affiche signée par les maires de Paris : « Il est un fait positif, c'est qu'il y a certains membres de cette Assemblée, démissionnaires ou autres, qui ont pactisé avec l'émeute. »

M. Prax-Paris, parlant des maires de Paris dans la

lons fédérés de l'arrondissement, soit par les prétoriens de l'Hôtel de Ville. Plusieurs maires publièrent des protestations énergiques : « Le maire et les adjoints du XVIIe arrondissement dépossédés par la force, déclarent qu'à partir de ce jour tout acte municipal est suspendu dans l'arrondissement. L'usage du cachet de la Mairie, les réquisitions, l'emploi des fonds par les envahisseurs seront considérés comme autant d'actes criminels. La municipalité conserve les pouvoirs qui lui ont été délégués par le suffrage universel pour en user suivant son droit incontestable, aussitôt que l'usurpation éphémère aura pris fin. » M. Henri Martin, « résolu à défendre énergiquement la République et à seconder les efforts conciliateurs des députés de Paris », organisa, de concert avec les officiers du 38e et du 72e bataillon, un service de protection et de surveillance : il appela à lui « tous les citoyens dévoués à la République et amis de l'ordre ». Cet exemple fut suivi par plusieurs arrondissements, notamment par le IIIe. La protestation de M. Clémenceau doit être citée en entier : « Citoyens, aujourd'hui, à midi (le 22 mars), la mairie du XVIIIe arrondissement a été envahie par une troupe armée. Un officier de garde nationale a osé sommer le maire et ses adjoints de remettre la mairie aux mains d'un délégué du Comité central de la garde nationale. Le maire et ses adjoints, revêtus des insignes municipaux, ont, en présence de tous les employés

de la mairie, sommé le chef de poste d'expulser les envahisseurs. Celui-ci, après en avoir conféré avec son commandant, a répondu qu'il se refusait à obtempérer à cet ordre, et qu'il était disposé à prêter main-forte aux violateurs de la loi. Le chef des envahisseurs a alors mis en arrestation le maire et deux de ses adjoints, qui ont été conduits au poste entre deux haies de gardes nationaux. Quelques minutes après, on venait déclarer au maire et aux deux adjoints élus du XVIIIe arrondissement qu'ils étaient LIBRES de se retirer. Citoyens, nous avons à cœur d'éviter un conflit dont les résultats désastreux nous épouvantent. Voilà pourquoi nous cédons à la force sans en appeler à la force. Mais nous protestons hautement contre l'attentat dont la garde nationale du XVIIIe arrondissement s'est rendue coupable sur la personne de magistrats républicains librement élus, et qui se rendent ici le témoignage qu'ils ont accompli leur devoir. »
Ainsi, on ne se bornait pas à expulser les maires, on les emprisonnait. Le 23 mars, on afficha dans le IVe arrondissement une proclamation de la commission chargée par le Comité central de procéder aux élections municipales ; elle débutait par ces mots: « La municipalité du IVe arrondissement ayant déserté la mairie, et presque tous les services étant en complète désorganisation... » Dans le XIIe arrondissement, le Comité central avait remplacé la municipalité élue par une commission provisoire. De même dans le

Vᵉ arrondissement. Le maire provisoire, Régère, acceptait, disait-il, la délégation du Comité central « dans un but de conciliation et d'ordre ». Faire une révolution au nom des libertés communales, et en même temps expulser les maires élus de leurs mairies, les emprisonner, les remplacer par des commissions provisoires, ce n'était qu'un jeu pour le Comité central.

Mais les maires de Paris qui avaient déjà rendu tant de services pendant le siége, s'étaient mis dans l'esprit qu'ils avaient un nouveau devoir à remplir, celui d'empêcher l'effusion du sang, et ni les colères de la droite, ni les menaces des insurgés ne purent les en distraire un moment. Ils avaient devant les yeux, comme objet constant de leur sollicitude, non les fauteurs de l'insurrection, qu'ils combattaient pied à pied, mais la population républicaine honnête, à laquelle eux-mêmes appartenaient, et qui, réclamant pour la ville de Paris le droit commun, inquiète pour la République à cause des opinions de la majorité et du passé de M. Thiers, n'en était pas moins remplie d'horreur pour le prétendu gouvernement qui pratiquait ou glorifiait l'assassinat, soumettait Paris à une tyrannie imbécile, et se vantait de faire la guerre à la bourgeoisie au nom du prolétariat. A côté des meneurs, il y avait les dupes, et à côté des dupes, les victimes. On parlait sans cesse de « l'insurrection de Paris » ; il aurait fallu dire : d'une moitié de Paris ; non pas

même de la moitié, car c'est tout au plus si les insurgés pouvaient compter sur le quart de la population. La proclamation d'un gouvernement insurrectionnel qui substituait Paris à la Commune, et l'assassinat des deux généraux, avaient ouvert les yeux aux abstenants, aux réfractaires du 18 mars. Ils comprenaient maintenant dans quels abîmes ils avaient roulé par leur faute, et ne demandaient que les moyens de concourir à leur propre salut. Cependant, dans cette guerre qu'on allait entreprendre, si on en venait à la guerre, Paris souffrirait tout entier, les bons comme les mauvais, et peut-être les bons plus que les mauvais.

Cette population honnête avait commis une faute contre la patrie et contre elle-même en s'abstenant le 18 mars : mais il ne faut pas user, en politique, d'une justice impitoyable, il faut tout peser au poids de l'humanité. Soixante mille absents dans les rangs de la garde nationale bien intentionnée, la constituaient en état de minorité ; il n'était que juste d'en tenir compte aux abstenants. On doit leur tenir compte aussi de la composition de la garde nationale. On avait armé tout le monde pendant le siège, les mauvais comme les bons, les nomades et même les étrangers, comme les résidents. Il y avait dans toutes les compagnies, même dans les meilleures, beaucoup de mélange. Les officiers, notamment, avaient été choisis en vue de la guerre, comme pour une armée, et non en vue du maintien de l'ordre, comme pour une garde nationale. L'insur-



rection ayant été faite au nom de la garde nationale, par des délégués et des officiers de la garde nationale, l'armée de l'ordre et celle de la révolution avaient des cadres communs, et plus d'une compagnie, composée en majorité d'ennemis de la Commune, se trouvait placée sous les ordres d'un communard. Difficulté encore plus inextricable : la situation manquait de clarté, ce qui rendait le dévouement impossible. Les gardes nationaux sur lesquels le Gouvernement avait compté, se croyaient abandonnés par l'Assemblée, par l'armée et par le Gouvernement : par l'Assemblée qui avait voulu siéger à Versailles, et qui, sans M. Thiers, aurait reculé jusqu'à Fontainebleau ; par l'armée, dont une partie notable avait fait défection le 18 ; par le Gouvernement, qui s'était retiré pour des motifs impérieux sans doute, mais que tout le monde n'était pas en mesure de connaître et d'apprécier. Enfin, et c'était là la préoccupation du plus grand nombre, ils croyaient n'avoir à choisir qu'entre l'anarchie et la monarchie. La Commune à Paris, le roi à Versailles : dure alternative pour des républicains conservateurs. Ils se trompaient ; leurs alarmes sur le Gouvernement n'étaient pas fondées, leurs alarmes sur l'Assemblée étaient exagérées ; ils ne voyaient pas, derrière le Comité central, le communisme et la barbarie ; ils prenaient, en s'abstenant, la résolution la plus funeste : leur erreur n'en est pas moins une excuse sur laquelle il était aussi injuste qu'impolitique de fermer les

yeux. Les maires croyaient, ils ne cessèrent de croire, que le parti de l'ordre se lèverait en armes, avec une unanimité imposante, dès que l'Assemblée, en proclamant les franchises municipales de Paris, ôterait aux hésitants leurs derniers scrupules, et à l'insurrection le prétexte dont elle s'était couverte. S'agissait-il, après tout, de juger des hommes ? Il ne fallait voir que l'intérêt du pays, et l'intérêt du pays criait que tout devait être mis en œuvre pour éviter la guerre civile. Tels étaient les sentiments des maires de Paris, lorsqu'avec un dévouement que rien ne rebutait, ils s'interposaient entre des haines également violentes, quoique très-inégalement justifiées.

Tous leurs efforts tombèrent devant le parti pris de l'Assemblée qui, dans sa haine trop légitime pour la Commune et dans sa malveillance pour Paris et la République, repoussait les mesures conciliatrices, ou les dénaturait sous prétexte de les amender, ou les acceptait trop tard ; et devant l'obstination criminelle du Comité central, qui voulait faire la Commune, en être le maître, et, par elle, gouverner la France. Gouvernement de combat de part et d'autre. Soit dit sans aucune comparaison entre les causes et entre les personnes.

Le Comité central avait eu des pourparlers avec les maires pendant la nuit du samedi au dimanche, tantôt leur parlant en maître, et tantôt s'efforçant d'obtenir leur connivence pour certaines opérations déterminées.

Il n'avait pu se mettre d'accord avec eux sur aucun point. Il avait fait paraître, le dimanche matin 19 mars, deux courtes proclamations, l'une au peuple, l'autre aux gardes nationaux. Elles étaient signées de vingt noms seulement, et il est à remarquer que, de soixante noms dont le Comité central aurait dû se composer à raison de trois délégués par arrondissement, il n'en a jamais paru, sur les diverses proclamations, que quarante-huit. Il n'y a aussi que quarante-huit noms sur la liste fournie par le général Vinoy, des membres qui composaient le Comité à la date du 5 mars. Le nom d'Assi figurait le premier sur les affiches du 19, de sorte qu'on disait sur les boulevards de la Madeleine et des Italiens : « Le gouvernement de M. Assi, » non sans se souvenir qu'Assi avait joué le principal rôle dans les grèves d'Anzin et du Creuzot.

Ces deux affiches renouvelaient les attaques contre le Gouvernement et l'Assemblée qu'on accusait de vouloir renverser la République ; elles annonçaient la levée de l'état de siége, et « la convocation du peuple de Paris dans ses sections pour faire ses élections communales. » Le Comité ajoutait : « Notre mandat est expiré. »

Les maires et les députés se réunirent à deux heures à la mairie du IIIe arrondissement. Une quarantaine de chefs de bataillon assistèrent à la réunion. On pourrait définir l'esprit de la réunion en disant que l'Assemblée l'inquiétait, et que le Comité l'indignait. Pardessus tout, on voulait éviter une lutte fratricide dans

Paris. On tomba d'accord que les défiances s'apaiseraient si l'Assemblée accordait les élections municipales immédiates, le droit pour la garde nationale d'élire ses chefs et la révision de la loi sur les échéances. Les maires se flattaient avec ces concessions d'obtenir la retraite du Comité. Ils voulurent être investis de toute l'autorité administrative. Le Gouvernement, sans partager toutes leurs opinions, mais animé comme eux de l'ardent désir de dénouer pacifiquement la situation, leur donna pleins pouvoirs pour administrer. Au fond, les maires ne faisaient que reprendre la politique de temporisation et d'apaisement dont il avait usé lui-même jusqu'au 18 mars, qu'il ne pouvait plus continuer après une lutte ouverte, mais qui, essayée avec mesure et prudence par les élus du suffrage universel, conservait peut-être encore quelques faibles chances de succès.

La première démarche devait être de renouer les communications avec les chefs de l'insurrection. Précisément le Comité central, soit qu'il fût inquiet de sa situation, ou qu'il cherchât à gagner du temps, ou qu'il voulût ménager le pouvoir municipal issu du suffrage universel, proposa lui-même une entrevue. Elle eut lieu à l'Hôtel de Ville. La réunion du IIIe se fit représenter par deux députés et six maires ou adjoints. La discussion fut très-vive, et se prolongea pendant une partie de la nuit, du dimanche au lundi. Le Comité se montrait inflexible pour ce qu'il appelait ses droits sur la garde nationale; il voulait conserver en conséquence l'autorité militaire, mais

il paraissait disposé à céder aux maires les pouvoirs administratifs. Il voulut, avant de donner son dernier mot, délibérer séparément. A minuit, Varlin, Jourde, Boursier, et un quatrième dont le nom est resté inconnu, vinrent déclarer aux représentants des municipalités que le Comité ne se réserverait que l'autorité militaire. Les délégués des maires insistèrent pour que l'Hôtel de Ville leur fût remis, afin de marquer, en quelque sorte, par un signe sensible, que l'autorité administrative retournait entre leurs mains. Ils obtinrent encore ce point, et l'on se sépara, vers quatre heures du matin, d'accord sur une convention que MM. Lanjalley et Corriez qui semblent avoir puisé ce renseignement à une source officielle, résument ainsi :

« L'administration municipale devait être remise, à neuf heures du matin, aux officiers municipaux élus, représentés par une délégation. Les citoyens Bonvalet, maire du IIIe arrondissement; Murat, adjoint du Xe, et Denizot, adjoint du XIIe, devaient s'installer à ladite heure, à l'Hôtel de Ville.

» Le Comité central devait quitter l'Hôtel de Ville et se transporter place Vendôme, à l'état-major, où il aurait continué à gouverner la garde nationale.

» Enfin les députés et maires, ne pouvant accorder les élections municipales, que l'Assemblée seule peut établir législativement, devaient publier une affiche où ils promettaient de s'interposer auprès de l'Assemblée pour obtenir ces élections, et aussi par la même raison,

[illegible] des officiers de la garde nationale pour tous les grades.

Le gouvernement de l'Hôtel de Ville, MM. Lanjalley et Corriez le disent aussi, le Comité central devait, quelques heures après cette affiche apposée, en apposer une, où il aurait de son côté annoncé les résolutions qui précèdent.

Il semblait bien cette fois qu'on marchait à une transaction, pourvu que le gouvernement et l'Assemblée n'y missent pas obstacle, et les députés partirent pour Versailles, avec la résolution d'y tenir leur promesse. Ils firent, avant leur départ, placarder l'affiche suivante sur les murs de Paris :

« Citoyens.

» Pénétrés de la nécessité absolue de sauver Paris et la République en écartant toute cause de collision, et convaincus que le meilleur moyen d'atteindre ce but suprême est de donner satisfaction aux vœux légitimes du peuple, nous avons résolu de demander aujourd'hui même à l'Assemblée nationale l'adoption de deux mesures, qui, nous en avons l'espoir, contribueront, si elles sont adoptées, à ramener le calme dans les esprits.

» Ces deux mesures sont : l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par tous les citoyens.

» Ce que nous voulons, ce que le bien public ré-

clame en toute circonstance, c'est l'ordre dans la liberté et par la liberté.

» Vive la France ! Vive la République ! »

» *Les représentants de la Seine,*

» LOUIS BLANC, VICTOR SCHŒLCHER, A. PEYRAT, EDM. ADAM, FLOQUET, MARTIN BERNARD, LANGLOIS, ED. LOCKROY, FARCY, H. BRISSON, GREPPO, MILLIÈRE.

» *Les maires et adjoints de Paris,* »

(Suivent les signatures).

Les conditions convenues étant remplies de leur côté, MM. Bonvalet, Murat et Denizot se présentèrent le 20 mars à neuf heures du matin, pour prendre possession de l'Hôtel de Ville. Mais le Comité central s'était ravisé. Il fit donner lecture aux commissaires d'une note écrite, portant que, « dans les circonstances actuelles, le Comité était responsable des conséquences de la situation, et ne pouvait se dessaisir ni du pouvoir militaire, ni du pouvoir civil ».

Le *Journal Officiel* qui paraissait pour la première fois sous l'autorité du Comité central contenait : 1° une note où le Comité justifiait sa propre conduite; 2° un arrêté du Comité central portant que les élections du conseil communal de la ville de Paris auraient lieu le mercredi 22 mars au scrutin de liste et par arrondissement, à raison d'un conseiller par vingt mille habitants ou fraction excédant de plus de 10,000 ; 3° une déclara-

[illegible] Versail- [illegible] mars. [illegible] immédiate- [illegible] persistent [illegible] proposition de [illegible] Lockroy. [illegible]

[illegible] pour la ville de Paris.

Art. 2. [illegible] de 80 membres.

Art. 3. [illegible] fonctions de [illegible] de Paris.

Art. 4. [illegible] fonctions de [illegible]

conseiller municipal et celles de maire ou d'adjoint de l'un des arrondissements de Paris. »

Voici le texte de la seconde proposition :

« Art. 1. Les caporaux, sergents et officiers, jusques et y compris le grade de capitaine, seront élus au suffrage direct par les gardes nationaux.

» Art. 2. Les chefs de bataillon et porte-drapeaux seront élus par les officiers du bataillon, et par des délégués nommés dans chaque compagnie en nombre égal à celui des officiers.

» Art. 3. Les colonels et les lieutenant-colonels seront élus par les capitaines et les chefs de bataillon.

» Art .4. Le général en chef des gardes nationales de la Seine sera élu par les colonels, les lieutenant-colonels et les chefs de bataillon.

» Art. 5. Le général nomme son état-major. Les colonels nomment également leur état-major. Les chefs de bataillon nomment les capitaines adjudants-majors et les adjudants sous-officiers. »

Ces deux propositions portaient les mêmes signatures que la proclamation affichée à Paris le matin, et, en outre, celles de MM. Jean Brunet, Tolain, Clémenceau, Tirard, Edgard Quinet, Cournet et Razoua.

M. Millière déposa ensuite une proposition dont voici les termes :

« Les délais accordés par la loi du 10 mars pour le paiement des effet de commerce qui y sont désignés, sont prorogés de trois mois. »

L'Assemblée, d'accord avec le Gouvernement, vota l'urgence du projet sur les élections municipales, et du projet sur les effets de commerce. L'urgence ne fut pas demandée pour les élections de la garde nationale.

Ainsi, la majorité elle-même, malgré de trop légitimes griefs, accordait ce jour-là tout ce quelle pouvait accorder, c'est-à-dire l'urgence des deux projets de loi. En outre, le Gouvernement renouvelait officiellement l'autorisation déjà donnée aux maires de Paris dans la nuit du 18 d'exercer tous les pouvoirs administratifs. M. Tirard et ses collègues, malgré le manque de parole dont ils avaient été victimes le matin même, se déclaraient prêts à continuer leurs efforts pour terminer pacifiquement la sédition de Paris.

Leur premier acte devait être d'empêcher les élections fixées au 22 par le Comité central. M. Tirard s'y était engagé à la tribune.

« Si nous pensions, avait-il dit, à pactiser avec l'émeute, nous nous prêterions à la résolution prise par le Comité central de faire des élections mercredi prochain. La convocation est affichée sur les murs de Paris. Eh bien ! nous avons déclaré, nous, municipalités, que nous nous opposerions à cette élection. Quant à moi, je m'y opposerai.... (*Très-bien! très-bien!*)

M. Clémenceau.—Et moi aussi!

M. Tirard. — Nous nous y opposerons tous. Nous ne fournirons ni les listes d'électeurs, ni les locaux, ni les

urnes, rien de ce qui est nécessaire ordinairement pour les élections. (*Très-bien! très-bien!*) »

Cette promesse de M. Tirard fut tenue. Une affiche, signée par les députés et les maires, parut le 21. On y annonçait le vote de l'urgence pour les élections municipales. « La garde nationale, disaient les signataires, ne prendra conseil que de son patriotisme; elle tiendra à honneur d'écarter toute cause de conflit, en attendant les décisions qui seront prises par l'Assemblée nationale. »

Le même jour, trente-cinq journaux de toute nuance politique, publiés à Paris, contenaient la déclaration suivante :

« AUX ÉLECTEURS.

» Attendu que la convocation des électeurs est un acte de souveraineté nationale;

» Que l'exercice de cette souveraineté n'appartient qu'aux pouvoirs issus du suffrage universel;

» Que par suite, le Comité qui s'est installé à l'Hôtel de Ville n'a ni droit ni qualité pour faire cette convocation;

» Les représentants des journaux soussignés considèrent la convention affichée pour le 22 mars comme nulle et non avenue, et engagent les électeurs à n'en pas tenir compte.

« Ont adhéré :

» *Le Journal des Débats*,—*le Constitutionnel*,—*l'Élec-*

teur libre, — *le Petit Moniteur,* — *la Vérité,* — *le Figaro,* — *le Gaulois,* — *la Petite Presse,* — *le Petit Journal,* — *Paris-Journal,* — *le Petit National,* — *la Presse,* — *la France,* — *la Liberté,* — *le Pays,* — *le National,* — *l'Univers,* — *la Cloche,* — *la Patrie,* — *le Français,* — *la Gazette de France,* — *l'Union,* — *le Bien public,* — *l'Opinion nationale,* — *l'Avenir libéral,* — *Journal des villes et des campagnes,* — *le Journal de Paris,* — *le Moniteur universel,* — *la France nouvelle,* — *le Monde,* — *le Temps,* — *le Soir,* — *l'Ami de la France,* — *le Messager de Paris,* — *le Peuple français.* »

Cette démarche des journaux était d'autant plus courageuse que le Comité central ne se montrait pas très-respectueux pour les droits de la presse. *L'Officiel* du 20 mars contenait un entre-filet, qui ressemblait fort à une menace : « Les autorités républicaines de la capitale, disait cette note, veulent faire respecter la liberté de la presse, ainsi que toutes les autres; elles espèrent que tous les journaux comprendront que le premier de leurs devoirs est le respect dû à la République, à la vérité, à la justice et au droit, qui sont placés sous la sauvegarde de tous. » « Les autorités républicaines de la capitale » s'étaient chargées elles-mêmes de fournir un commentaire à ces paroles ambiguës en interdisant le 19 mars la publication du *Gaulois* et du *Figaro*. Elles ne firent pas subir le même sort aux trente-cinq journaux qui avaient adhéré à la protestation; elles se bornèrent à

les en menacer. « C'est un véritable attentat commis par la presse réactionnaire contre la souveraineté du peuple de Paris, disait *le Journal officiel* du 22. C'est une provocation directe à la désobéissance. Une répression sévère sera la conséquence de tels attentats s'ils continuent à se produire. » *Le Journal officiel* recommence ses menaces le lendemain : « Nous ne pouvons pas attenter à la liberté de la presse ; seulement, le Gouvernement de Versailles ayant suspendu le cours ordinaire des tribunaux, nous prévenons les écrivains de mauvaise foi auxquels seraient applicables en temps ordinaire les lois de droit commun sur la calomnie et l'outrage, qu'ils seront immédiatement déférés au Comité central de la garde nationale. »

Malgré ce ton arrogant, le Comité reculait devant les protestations réunies de la presse, des maires élus par le suffrage universel et des députés de la Seine. Il avait déjà remis au 23 les élections annoncées d'abord pour le 22. Des manifestations du parti de l'ordre, qui eurent lieu sur les boulevards et la place Vendôme le 21 et le 22 mars, et dont la seconde fut ensanglantée, contribuèrent à rendre un plus long ajournement nécessaire pour l'accomplissement des projets du Comité.

La population des quartiers habités par la banque et le haut commerce commençait à sortir de sa torpeur. L'énergie des maires lui rendait le courage. Un certain nombre de chefs de bataillons non fédérés assistaient à leurs délibérations. Des gardes nationaux dé-

voués à l'ordre stationnaient pendant la journée sur la place de la Bourse, devant les mairies restées libres du Ier et du IIe arrondissement. Ils s'étaient maintenus en possession de la gare Saint-Lazare; il est vrai que leur présence y était inutile pour faciliter les communications entre Paris et Versailles, parce que les fédérés faisaient visiter les trains à Asnières, où ils avaient établi un poste. Une réunion avait été tenue au Grand-Hôtel, le mardi 21. Quelques personnes en étaient sorties en criant : Vive la paix ! Les promeneurs du boulevard les avaient suivies en poussant le même cri. On résolut de recommencer cette procession le lendemain en y appelant un plus grand nombre de manifestants.

On se réunit à cet effet le mercredi, vers midi, devant le Grand-Hôtel. Les promoteurs de la manifestation portaient un grand drapeau tricolore; ils étaient suivis par environ 600 personnes appartenant à la bourgeoisie, et criant : Vive la paix ! comme la veille. La foule suivait étonnée, mais sympathique et confiante. La manifestation remonta jusqu'à la Bourse, où les gardes nationaux lui présentèrent les armes. Elle revint ensuite sur ses pas, et s'engagea dans la rue de la Paix.

La place Vendôme était le quartier général de l'insurrection. Le Comité siégeait à l'Hôtel de Ville; mais les officiers supérieurs de la garde nationale se tenaient constamment à la place Vendôme, où ils étaient en force. Un cordon de sentinelles en barrait les deux

entrées sur la rue de la Paix et la rue de Castiglione. La manifestation rencontra d'abord deux sentinelles avancées, qui voulurent s'opposer à son passage; mais la manifestation passa outre, et les sentinelles furent obligées de se replier. Que se passa-t-il alors? Il est absurde d'imaginer qu'une bande de 6 à 700 personnes qui étaient sans armes, aient songé à engager une lutte avec des gardes nationaux beaucoup plus nombreux, armés jusqu'aux dents, et qui les couchaient en joue. Mais il est probable que les plus hardis, parmi les manifestants, pensèrent que les fédérés ne tireraient pas sur des citoyens désarmés; qu'en tous cas ils voulurent en courir le risque. Ce qui est certain, c'est que les insurgés firent des sommations, avec roulement de tambour, et que les manifestants ne se dispersèrent pas. Tout à coup une décharge retentit. Les insurgés prétendent qu'un coup de pistolet, tiré d'une fenêtre, avait blessé un garde national. Si le fait est vrai, il est l'acte d'un fou. Ce coup de pistolet, tiré d'une fenêtre, aurait justifié une perquisition dans la maison d'où le coup était parti : il n'explique ni ne justifie une décharge générale sur un attroupement désarmé. La manifestation n'avait pas tiré; la manifestation n'avait pas de fusils; l'ordre de tirer sur elle fut donné par les mêmes hommes qui, dans le journal de la veille, avaient justifié les assassins de Lecomte et de Clément Thomas. Toute cette foule inoffensive, pacifique, prise à l'improviste par une volée de coups de fusils, s'enfuit à toutes jambes

dans toutes les directions, laissant dans la rue de la Paix huit blessés et treize cadavres.

Le lendemain, jeudi 23 mars, parut à *l'Officiel* la proclamation suivante :

« Citoyens,

» Votre légitime colère nous a placés, le 18 mars, au poste que nous ne devions occuper que le temps strictement nécessaire pour procéder aux élections communales.

» Vos maires, vos députés, répudiant les engagements pris à l'heure où ils étaient des candidats, ont tout mis en œuvre pour entraver ces élections que nous voulions faire à bref délai.

» La réaction soulevée par eux nous déclare la guerre.

» Nous devons accepter la lutte et briser la résistance, afin que vous puissiez y procéder dans le calme de votre puissance et de votre force.

» En conséquence, les élections sont remises à dimanche prochain 26 mars.

» Jusque-là les mesures les plus énergiques seront prises pour faire respecter les droits que vous avez revendiqués. »

C'est à la suite de cette proclamation que les dernières mairies restées libres furent envahies, à l'exception des mairies du Ier et du IIe arrondissement. Des délégués du Comité central se présentaient, et sommaient les maires de se retirer. Les maires protestaient, et décla-

raient qu'ils ne céderaient qu'à la force. On appelait alors le chef de poste, et on lui posait cette question : « Obéirez-vous à la municipalité, ou au Comité central? » Il répondait invariablement: « au Comité central », et la municipalité se retirait.

Cette guerre ouverte aux municipalités, les menaces de la proclamation, la fusillade du 22, inspirèrent aux maires de Paris la résolution de tenter une démarche qui eut lieu, le 23, à Versailles. Ne pouvant plus rien espérer du Comité central, ils résolurent de faire à l'Assemblée un dernier et solennel appel.

Les événements se précipitaient, pendant cette fatale semaine, avec une telle rapidité, et les moindres mouvements de la rue prenaient soudain une telle importance, qu'avant de partir pour Versailles et de quitter Paris pour quelques heures, ils crurent indispensable de donner un chef à la garde nationale.

L'amiral Saisset avait été nommé député de la Seine le mois précédent à une très-forte majorité. Il n'avait pas réuni moins de 154,347 suffrages. Il était populaire à Paris, non-seulement par son courage et ses services personnels, mais par le sang de son fils, tué pendant le siége. Il se promenait sur les boulevards le lendemain de l'émeute; il fut reconnu et acclamé par la foule. Des officiers de la garde nationale, en grand nombre, l'entourèrent: « Mettez-vous à notre tête! » Quelques-uns partirent immédiatement pour Versailles afin de demander sa nomination à M. Thiers. Ils disaient:

« Tout le monde se ralliera à un pareil chef. » M. Thiers consentit sur-le-champ, signa la nomination qui fut notifiée à l'amiral le dimanche 19 mars, à dix heures du soir. Le premier soin de l'amiral Saisset avait été de se mettre en rapport avec les maires, élus par le suffrage universel, persuadé que leur assentiment lui donnerait de la force. De leur côté, les maires de Paris, partageant ce sentiment, et croyant qu'une désignation venant de leur initiative serait plus populaire qu'une nomination émanée directement du pouvoir exécutif, voulant d'ailleurs entourer l'amiral de quelques hommes populaires à Paris par leurs opinions et leur courage, firent placarder, dans la matinée du 23, l'affiche suivante :

« L'assemblée des maires et adjoints de Paris,

» En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés,

» Au nom du suffrage universel dont elle est issue, et dont elle entend faire respecter le principe,

» En attendant la promulgation de la loi qui conférera à la garde nationale de Paris son plein droit d'élection ;

» Vu l'urgence ;

» Nomme provisoirement :

» L'amiral Saisset, représentant de la Seine, comme commandant supérieur de la garde nationale de Paris,

» Le colonel Langlois, représentant de la Seine, chef de l'état-major général,

» Le colonel Schœlcher, représentant de la Seine, commandant en chef de l'artillerie de la garde nationale. »

En même temps qu'ils prenaient cette mesure, les

maires partaient ensemble pour Versailles, résolus à se rendre en corps à la séance de l'Assemblée, où l'un d'eux, parlant en leur nom, exposerait la situation de Paris, et demanderait aux représentants de voter d'urgence les lois électorales, et de fixer les élections à une date très-rapprochée.

Le parti républicain avancé est quelquefois un peu théâtral. Les maires auraient dû se borner à être reçus par le bureau, et remettre leurs propositions entre les mains de M. Grévy, qui était homme à leur rendre justice et à leur prêter appui. Mais tout pleins de l'importance de leur démarche et du sentiment de leur dévouement, ils voulurent et cherchèrent la solennité. Hantés par les souvenirs de la première Révolution, quelques-uns d'entre eux auraient voulu paraître à la barre et avoir les honneurs de la séance. Ils se contentèrent d'une tribune, mise à leur disposition avec empressement, mais ils y entrèrent en corps, avec leurs écharpes, et en criant : « Vive la République ! » La gauche répondit à ce cri qui lui était cher ; la droite, en voyant ces honnêtes gens qui luttaient pour l'ordre avec tant de courage, crut voir l'émeute en personne se dresser devant elle ; elle se crut, comme les maires, mais avec des sentiments bien différents, revenue aux temps de la première révolution ; elle n'avait pas besoin du spectacle qu'on lui donnait pour évoquer ces fantômes toujours présents à son souvenir. Elle cria : « à l'ordre ! » demanda l'expulsion de ces intrus qui paraissaient

devant elle avec leurs écharpes, et criant : « Vive la République ! » dans les tribunes et dans les [illegible] interdits. Il s'ensuivit une scène de tumulte qui fut de courte durée, parce que M. Grévy se hâta de lever la séance en vertu d'une délibération prise antérieurement, et de la renvoyer à deux heures du soir. A la reprise de la séance, M. Arnaud (de l'Ariège), député, l'un des maires de Paris, lut à la tribune la déclaration de ses collègues. Elle était ainsi conçue :

« Messieurs,

« Nous avons des communications très-importantes à vous faire. Paris est à la veille, non pas d'une insurrection, mais de la guerre civile, — de la guerre civile dans tout ce qu'elle a de plus affreux. La population attend avec une anxiété inexprimable, je vous l'avoue, Messieurs, et je vous supplie ensuite, des mesures qui [illegible] éviter une plus grande effusion de sang.

« Nous [illegible] l'état des esprits et [illegible] de l'Ordre et [illegible] de la République [illegible] qui suit.

« [illegible] indispensable, nécessaire :

« [illegible] que l'Assemblée nationale se mît en communication permanente avec les maires de Paris par les moyens que, dans sa sagesse, elle jugera les meilleurs.

Seulement [illegible] les

maires à prendre au besoin les mesures que le danger public réclamerait impérieusement, sauf à vous rendre compte de leur conduite et à en répondre;

» Troisièmement, que l'élection du général en chef de la garde nationale par la garde nationale fût fixée au 28 de ce mois:

» Quatrièmement, que l'élection du conseil municipal de Paris eût lieu, même avant le 3 avril, si c'est possible;

» Et enfin, en ce qui concerne la loi relative à l'élection municipale, que la condition d'éligibilité fût réduite à six mois de domicile, et que les maires et adjoints procédassent de l'élection. »

L'orage de l'après-midi fut, comme il arrive souvent, suivi d'une accalmie. L'adresse fut accueillie avec déférence. Quoique délibérée par les maires et présentée en leur nom, elle n'était signée que par des députés, en même temps maires ou adjoints des arrondissements de Paris. L'urgence fut votée sans opposition. M. Grévy prononça quelques paroles destinées à diminuer l'effet des démonstrations hostiles de la droite. Malgré ces atténuations et ces remèdes, les maires durent emporter de cette séance la conviction que leur rôle de pacificateurs les condamnait à subir l'injustice des deux partis. Ils avaient déclaré à la tribune (paroles de M. Clémenceau) qu'ils ne conservaient plus d'illusions sur le Comité central; ils ne pouvaient plus, après la séance du 23, en conserver sur la droite de l'Assemblée.

Ils s'étaient bien avancés, dans leurs déclarations aux Parisiens. Annoncer publiquement, par des affiches, ce qu'on va demander, c'est presque promettre de l'obtenir. M. l'amiral Saisset, qui était d'accord avec eux dans leurs espérances et dans leurs nobles efforts, avait été jusqu'à déclarer que tous ces vœux de pacification étaient dès lors accomplis. Voici ce qu'on affichait, par ses ordres, dans la matinée du 24 :

« Chers concitoyens,

» Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du Gouvernement de l'Assemblée nationale :

» 1° La reconnaissance complète de vos franchises municipales ;

» 2° L'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le général en chef ;

» 3° Des modifications à la loi sur les échéances ;

» 4° Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires, jusques et y compris les loyers de 1,200 fr.

» En attendant que vous me confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur, pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir, et contribuer ainsi à l'affermissement de la République. »

Le « Gouvernement de l'Assemblée » dont parle l'amiral dans cette proclamation, c'était M. Thiers. Ce n'était pas

l'Assemblée. M. Thiers ne pouvait pas s'associer ouvertement aux démarches des maires, d'abord parce qu'il n'aurait pu le faire dans sa position, sans donner une sorte de consécration à l'émeute, et ensuite, parce qu'il connaissait les sentiments de la majorité, avec laquelle il était d'autant plus obligé de compter, que le pays ne pouvait pas supporter une crise gouvernementale ajoutée à tous ses autres périls. Mais désirant avec une passion extrême d'éviter l'effusion du sang, il favorisait dans la limite du vrai et du possible les efforts des maires, et poussait aux mesures d'apaisement. Les maires l'avaient donc trouvé disposé à entrer jusqu'à un certain point dans leurs vues. Il pensait que des lois devaient être faites dans le plus bref délai (il avait dit lui-même à la tribune : dans les quarante-huit heures) sur les élections municipales, sur la garde nationale, sur les échéances et sur les loyers. Il les voulait libérales, ce qui ne veut pas dire qu'il acceptât les bases posées par l'amiral Saisset, surtout en ce qui touchait l'élection du commandant de la garde nationale. Il ne promettait que son appui, parce qu'il ne pouvait donner que cela. Aucun gouvernement ne promet de faire des lois, il promet seulement d'en proposer. Quelle que fût l'influence de M. Thiers sur l'Assemblée, il n'était plus, à cette date, tout-puissant. Malgré toute sa réserve, il laissait voir un penchant à la conciliation, qui inquiétait et irritait le côté droit. On savait pourtant, à n'en pas douter, qu'il ne montrerait de douceur que pour les égarés, et qu'il était

[illegible] [illegible] [illegible] aux [illegible] le
[illegible] [illegible] leurs [illegible].
[illegible] [illegible]nsances. Affirmer
[illegible] [illegible] [illegible] es le-
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] le
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] le
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] le
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

qui causa dans Paris une véritable panique. Malgré cet appareil, oubliant même la proclamation du 23, où le Comité leur déclarait la guerre, les maires acceptèrent la discussion. Elle eut lieu dans l'après-midi. Commencée à la mairie du Ier arrondissement, elle se poursuivit à la mairie du IIe, où Brunel se rendit avec sa troupe, et où se trouvaient réunis douze maires et adjoints, avec plusieurs députés. Pendant la délibération, qui fut longue, les gardes nationaux réunis autour du palais de la Bourse, et ceux que Brunel avait amenés avec lui restaient en présence, et l'on pouvait prévoir une lutte sanglante si l'accord ne se faisait pas.

On était surtout divisés sur la date des élections municipales. Le Comité maintenait la date du 26 mars; les maires auraient préféré le 3 avril, parce qu'ils pensaient qu'à ce moment le projet de loi municipale présenté par M. Ernest Picard pouvait être voté. Ils se crurent autorisés à proposer, comme transaction, la date du 30 mars, que « le général Brunel » finit par accepter après une sérieuse résistance. Ce point étant réglé, l'accord parut complet à tout le monde. Il y eut bien quelques difficultés sur l'élection du général en chef. M. Schœlcher l'aurait voulue à deux degrés ; M. Brunel déclara qu'elle serait faite par le suffrage universel direct, ou que les négociations seraient rompues. Sur cette menace, les objections tombèrent. On fixa le 30 mars pour l'élection municipale, le 2 avril pour l'élection du général en chef par le suffrage universel direct. Brunel parut sur

le seuil de la mairie avec les maires, et déclara que la paix était conclue. Son escorte poussa des acclamations auxquelles répondirent avec entrain les gardes nationaux du parti de l'ordre. La nouvelle courut aussitôt dans Paris où elle répandit l'allégresse.

Pendant qu'on était en joie à Paris dans l'après-midi du 24, à Versailles on se préparait à délibérer sur la proposition des maires dont l'urgence avait été déclarée la veille. La commission avait été nommée à deux heures; elle avait choisi pour président M. de Peyramont et s'était mise immédiatement à l'œuvre. Son rapport n'étant pas terminé à six heures du soir, M. Jules Simon proposa une séance de nuit qui fut immédiatement résolue. Tout allait donc pour le mieux jusque-là à Versailles et à Paris.

Mais tout fut perdu à la fin de la soirée. L'Assemblée, réunie à dix heures, attendit quelque temps la commission, qui était chez M. Thiers; puis M. de Peyramont monta à la tribune pour demander l'ajournement, et enfin M. Thiers vint en personne faire la même demande, sans donner de motifs. « Si la discussion a lieu, dit-il, on verra que le Gouvernement n'a pas lieu de la redouter pour lui-même; mais il la redoute pour le pays Une parole imprudente peut faire couler des flots de sang. » L'Assemblée d'ailleurs ne pouvait pas discuter, puisque le rapport n'était pas fait. M. Arnaud de l'Ariége retira purement et simplement sa proposition à la séance du lendemain.

Que s'était-il passé ?

Il s'était passé que les violents, à Paris et à Versailles, l'avaient une fois de plus emporté sur les hommes de bon sens. A Versailles, en apprenant la nouvelle de la proclamation de l'amiral Saisset, les membres les plus remuants de la droite avaient crié à la trahison. Ils s'étaient réunis à la hâte dans un bureau, et ne pensaient à rien moins qu'à donner tous les pouvoirs du Gouvernement au prince de Joinville. A Paris, le Comité central avait refusé sa ratification au traité conclu par son délégué. « L'amiral Saisset fait des propositions acceptables, avait dit Assi qui présidait, comme toujours, la séance de l'Hôtel de Ville; mais qui nous dit qu'elles seront tenues après l'élection ? Commençons par élire la Commune. Nous sommes maîtres de la situation; nos adversaires, bien que décidés en apparence à la lutte, n'ont ni organisation, ni communauté d'idées. » Bergeret insista dans le même sens. Les maires étaient réunis à la mairie du IIe arrondissement, quand Ranvier et Arnold vinrent les avertir que la convention était rompue, et que les élections auraient lieu le 26.

Le Comité central fit connaître sa volonté à la population par une affiche ainsi conçue :

« Citoyens, entraînés par votre ardent désir de conciliation, heureux de réaliser cette fusion, but incessant de tous nos efforts, nous avons loyalement ouvert à ceux qui nous combattaient une main fraternelle. Mais la continuité de certaines manœuvres, et notamment le

transfert nocturne de mitrailleuses à la mairie du IIe arrondissement, nous obligent à maintenir notre résolution première.

» Le vote aura lieu dimanche 26 mars.

» Si nous nous sommes mépris sur la pensée de nos adversaires, nous les invitons à nous le témoigner en s'unissant à nous dans le vote commun de dimanche. »

Les maires étaient en droit, assurément, de cesser toute communication avec un Comité qui accordait d'abord et refusait ensuite, dont les concessions n'étaient jamais qu'une comédie, et qui, pour marcher plus aisément à son but, ne cessait de leurrer ses adversaires par des semblants de négociations. Leur première pensée fut de tenir le 26 la même conduite que le 22 et le 23, c'est-à-dire de ne pas se prêter à l'élection et de protester à l'avance contre les résultats. Puis ils se dirent encore une fois que le Comité central n'avait pour lui qu'une minorité. Si tous ceux qu'il effrayait voulaient voter avec unanimité, il aurait nécessairement le dessous, et serait obligé de disparaître. Les maires obtiendraient ainsi de la population elle-même, le salut de Paris et la conservation de la paix qu'ils avaient vainement demandée au Comité central. Ils savaient d'ailleurs que leurs propres adhérents étaient divisés sur la question de l'opportunité du vote, et que beaucoup de gardes nationaux étaient décidés à aller au scrutin, quelle que fût la résolution prise par les maires. Le chef du 10e bataillon avait dit devant M. Schœlcher : « Nos hommes ne se battront

pas, et on votera dimanche. » Ranvier et Arnold revinrent dans la journée du 23, et offrirent de rendre aux maires les dix-huit mairies dont ils avaient été expulsés, s'ils consentaient à convoquer les électeurs et à présider au vote. S'ils refusaient, les élections n'en auraient pas moins lieu, et elles auraient lieu sans leur concours. La réunion qui se composait à ce moment de sept maires, vingt-sept adjoints et six députés, après une longue discussion, et avec beaucoup d'hésitation, se résigna. C'était pousser bien loin l'oubli des injures, mais le désir ardent d'échapper à la guerre civile rendait tout acceptable. » Que ne souffrirait-on pas, se disaient entre eux les membres de la réunion, pour empêcher l'effusion du sang et ne pas fournir d'occasion aux Prussiens ! La convention fut rédigée dans les termes suivants :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

» Liberté, Égalité, Fraternité.

» Les députés de Paris, les maires et adjoints élus, réintégrés dans les mairies de leurs arrondissements, et les membres du Comité central fédéral de la garde nationale, convaincus que le seul moyen d'éviter la guerre civile, l'effusion du sang dans Paris, et, en même temps, d'affermir la République, est de procéder à des élections immédiates, convoquent pour demain dimanche, tous les citoyens dans les colléges électoraux.

» Les bureaux seront ouverts à huit heures du matin et seront fermés à minuit.

» Les habitants de Paris comprendront que, dans les circonstances actuelles, le patriotisme les oblige à venir tous au vote, afin que les élections aient le caractère sérieux qui seul peut assurer la paix dans la cité.

» Vive la République !

» *Les représentants de la Seine présents à Paris*

» CLÉMENCEAU, FLOQUET, GREPPO, LOCKROY, SCHŒLCHER, TOLAIN.

» *Les maires et adjoints de Paris :*

» Ier arrondissement : AD. ADAM, J. MÉLINE. — IIe : BRELAY, LOISEAU-PINSON. — IIIe : BONVALET, MURAT. — IVe : VAUTRAIN, DE CHATILLON, CALLON, LOISEAU. — Ve : COLLIN, JOURDAN. — VIe : LEROY. — IXe : DESMAREST. — Xe : A. MURAT. — XIe : MOTTU, BLANCHON, TOLAIN. — XIIe : GRIVOT, DENIZOT, DUMAS, TURILLON. — XIIIe : COMBES, LÉO MEILLET. — XVe : JOBBE-DUVAL. — XVIe : SEVESTE. — XVIIe : F. FAVRE, MALON, VILLENEUVE, CACHEUX. — XVIIIe : CLÉMENCEAU. — XIXe : DEVEAUX, SARTORY.

» *Les membres du Comité central délégués*

G. RANVIER, G. ARNOLD.

Cette proclamation fut envoyée à l'imprimerie nationale, où elle fut falsifiée par le Comité central. Au lieu de ces mots : « les députés de Paris, les maires et adjoints élus réintégrés dans les mairies de leurs arrondissements, et les membres du Comité central, convaincus, etc. », on mit : « Le Comité central de la garde nationale, auquel se sont ralliés les députés de Paris, les maires et adjoints, convaincus, etc..., convoque, etc.... » En outre, on supprima la signature de M. Callon, et on ajouta celles de MM. E. Ferry, André, Nast, adjoints du IXe; Poirier, adjoint du XIe; Sextius Michel, adjoint du XVe; Chaudet, adjoint du XVIe; Lafond, Dereure et Jaclard, adjoints du XVIIIe.

MM. Tirard, Arnauld de l'Ariége et Brisson, qui ne connurent le texte de la convention qu'à Versailles, déclarèrent qu'ils n'y adhéraient pas.

M. André Murat adressa le jour même du vote, la lettre suivante à tous les journaux.

« Monsieur le rédacteur,

» Il faut, au moment de l'ouverture du scrutin et en présence du fait inqualifiable de la falsification du texte de la convention signée par les maires, adjoints, représentants du peuple présents à Paris, et MM. Ranvier et Arnold, membres du Comité central, que la vérité soit connue sur les rapports entre la réunion des maires et le Comité central.

» Dimanche, 19, une délégation de maires et de

députés se rendit à l'Hôtel de Ville pour inviter le Comité central à laisser aux municipalités élues l'administration générale de la ville de Paris, en même temps que celle de leurs arrondissements respectifs; après une longue discussion, le Comité voulant en délibérer, la délégation se retira à la mairie du IIe, où quatre délégués du Comité vinrent peu après; et là, d'un commun accord, il fut convenu que l'Hôtel de Ville serait rendu le lendemain à neuf heures, à une commission des maires; *cette promesse n'a pas été tenue.*

» Après ce refus, et comme il était impossible aux municipalités de reconnaître l'autorité civile du Comité, elles protestèrent et se virent expulsées l'une après l'autre de leurs mairies.

» Vendredi, alors que la situation était des plus tendues, que les municipalités faisaient des efforts inouïs pour faire accepter du Gouvernement et de l'Assemblée les élections réclamées avec raison, le général Brunel, du Comité, vint investir la mairie du Ier arrondissement avec plusieurs bataillons et des canons.

» Là, et pour éviter l'effusion du sang, une transaction intervint. La municipalité s'engagea à faire faire les élections le 30. Le général se rendit ensuite à la mairie du IIe, où les maires réunis donnèrent leur approbation à cette nouvelle convention. Le Comité central, protestant la signature de son général, *refusa de la ratifier.*

» De nouvelles négociations dans le but de la conciliation furent tentées officieusement d'abord, et officiellement ensuite, et samedi, à midi, une affiche fut faite par les maires et acceptée par le Comité central.

» L'on pouvait croire que tout était terminé, et pour ma part je me rendis à ma mairie vers deux heures et demie pour reprendre mes fonctions et prendre les mesures nécessaires pour que les élections pussent avoir lieu dimanche, ce qui me fut refusé, le Comité central ne voulant pas accomplir la convention. Le soir, une affiche apposée par ledit Comité annonce que les maires se sont ralliés au Comité, *ce qui est faux*, et pour mieux tromper l'opinion publique, le signe de nos noms.

» Ces violations de conventions faites, et l'apposition de nos signatures sur une affiche n'émanant pas de nous, constituent la moralité et nous indiquent la confiance qu'il est possible d'avoir dans la bonne foi et l'honorabilité de pareilles gens.

» A. MURAT,

» *Adjoint au Xe arrondissement.* »

Cette lettre, qui fait infiniment d'honneur à M. Murat, parut le matin. Dans la soirée, le Comité central, ne pouvant répondre autrement, mit M. Murat en prison.

Les maires étaient allés bien loin dans leurs conces-

sions. Ils avaient accepté le Comité central comme une autorité honnête, sinon régulière; ils s'étaient en quelque sorte déclarés prêts à subir son voisinage, si seulement il voulait bien leur rendre leurs mairies et leur laisser l'autorité administrative en toute matière civile. Pour répondre à ces procédés par trop conciliants, le Comité, de propos délibéré, commettait un faux, dont les conséquences n'allaient à rien moins qu'à déshonorer les signataires de la proclamation. Néanmoins, M. Murat fut le seul à protester et à se retirer; ses collègues réservèrent leurs protestations pour une heure plus clémente. Ils ajoutèrent encore cette marque d'abnégation à tant de sacrifices qu'ils avaient faits dans l'intérêt de la paix publique

Il ne restait plus qu'à voter.

Le scrutin allait faire disparaître ensemble le Comité central et les maires; le Comité, qui avait fait l'insurrection du 18 mars, les maires qui avaient courageusement lutté contre sa dictature, et dirigé à la fois la conciliation et la résistance.

Le parti de l'ordre s'abandonna encore une fois lui-même. Le scrutin, si tout le monde avait fait son devoir. aurait pu donner la paix : il donna la Commune.

M. Louis Blanc avait proposé à l'Assemblée de décider qu'en approuvant les élections du 26, les maires de Paris avaient agi en bons citoyens. La commission d'initiative fit son rapport le 27, le lendemain même du vote. Elle concluait à ne pas prendre la proposition en

considération. M. Thiers et M. Jules de Lasteyrie, président de la commission de quinze membres, nommée pour recevoir les confidences du Gouvernement et lui faire celles de l'Assemblée pendant la durée de l'insurrection, prirent seuls la parole, et ce fut pour prier l'Assemblée de voter sans commentaire les conclusions de la commission. Le discours de M. Thiers, quoique très-court, est mémorable. Il traita de misérables calomniateurs ceux qui l'accusaient de vouloir renverser la République. « Je veux, dit-il, je veux uniquement rétablir la santé de la France. Quand cela sera fait, je vous la rendrai avec la forme de gouvernement qu'elle a aujourd'hui. Vous discuterez alors, les partis discuteront sur la forme définitive à lui donner. Tout dépendra de la conduite que chacun d'eux aura tenue jusque-là ! La victoire sera au plus sage. » Revenant alors sur la question même, il se borna à déclarer que la France ne serait pas opprimée par Paris, ni Paris par la France ; que toutes les communes de France, Paris compris, jouiraient de tous leurs droits et de la plénitude de la liberté. Il pria l'Assemblée de s'occuper sans délai de la loi municipale. M. Jules de Lasteyrie ne voulut pas manquer à la discrétion que M. Thiers attendait des membres de la commission. Sa dernière phrase laissait pourtant deviner la politique du Gouvernement qui, tout en maintenant les principes d'ordre et de légalité, ne voulait pas décourager les efforts qui tendaient à empêcher l'effusion du sang. « Nous ne voulons em-

pêcher aucune mesure modérée et conciliatrice, s'écria-t-il; mais nous disons au Gouvernement : Si jamais le crime, le pillage et l'assassinat se donnaient carrière dans Paris, il faudrait être prêts à Versailles. »

A peine l'Assemblée avait-elle clos la discussion en refusant de prendre en considération la proposition de M. Louis Blanc, que M. Louis de Saint-Pierre porta à la tribune une protestation, signée par 81 députés, contre les élections de la veille. L'Assemblée consultée refusa l'urgence. Même dans la droite, tous les esprits sensés comprenaient le danger des discussions publiques dans un moment pareil.

La proposition de M. Louis Blanc avait été inspirée par un bon sentiment ; elle n'exprimait rien qui ne fût de toute justice. Mais approuver officiellement les maires d'avoir conseillé le vote, n'était-ce pas approuver le vote lui-même, et donner une sorte de consécration à la Commune ?

Tout le monde comprenait et tout le monde sentait que, malgré le vote émis dans la séance du 27, les maires de Paris emportaient l'estime du Gouvernement, de l'Assemblée et de tous les patriotes.

Le Comité central, au contraire, s'était signalé, par tous ses actes, au mépris de l'histoire.

Nommé, dans l'origine, par un grand nombre de bataillons de la garde nationale pour s'occuper exclusivement des intérêts de la garde nationale, il pouvait assurément exprimer le vœu que tous les officiers

fussent élus, il fit tout autre chose ; il décida que les officiers seraient élus, ce qui était usurper le pouvoir législatif. Il déclara qu'il n'obéirait pas aux chefs régulièrement nommés par le Gouvernement, ce qui était se mettre en état de rébellion. Lui qui ne voulait que des chefs élus, et qui faisait, soi-disant, une révolution pour cela, il nommait généraux, de sa propre autorité, Garibaldi, Cluseret, Bergeret, Eudes, Duval, Henry, Gasnier, Brunel, Raoul du Bisson. Flourens, selon sa coutume, s'était nommé lui-même : le Comité se hâta de le pourvoir d'un commandement.

Il avait, dès le mois de février, réclamé les canons donnés par la garde nationale pendant le siége ; ce fut là son entrée de jeu. Il les revendiquait à titre de propriété de la garde nationale, ce qui est une mauvaise raison, car on n'est pas propriétaire de ce qu'on a donné. On lui proposa, dans un esprit de conciliation, non pas de rendre en masse tous les canons à toute la garde nationale; mais de confier à chaque bataillon les canons donnés par lui, achetés de ses deniers. Ce n'était pas là son compte. Il voulait avoir des canons et il les eut, avec des projectiles et des fusils, que la garde nationale n'avait jamais donnés et qu'il s'adjugea. Il éleva des barricades autour de ses parcs d'artillerie. Il y plaça des canons la gueule tournée contre la ville.

Il fit, dans le même mois de février, battre le rappel : désordre et usurpation. Il attaqua Mazas, Sainte-Pélagie,

la Santé, et délivra des prisonniers, dont il fit dans la suite des généraux.

Il placarda, le 12 mars, sur les murs de Paris, une affiche qui provoquait les soldats à la rébellion.

Le 18, il fit marcher un bataillon fédéré contre la ligne ; il fit descendre des hauteurs de Montmartre et de Belleville un troupeau de femmes qui entourèrent les soldats, pénétrèrent dans leurs rangs, les poussèrent d'abord à la désobéissance et ensuite à la défection. Il entra dans les casernes, donna du vin aux soldats, et leur prit ou leur acheta leurs fusils. Dans la séance tenue le 22 mars, à l'Hôtel de Ville, « le citoyen Viard ayant proposé l'envoi à Versailles d'émissaires secrets chargés d'instruire la troupe de ses véritables devoirs », le citoyen Assi, président, lui répondit que « les émissaires étaient partis depuis plusieurs jours ». Il alla de l'embauchage à [illegible] forcée. Un décret du 22 mars [illegible] à Paris seront [illegible] et en toucheront [illegible]

[illegible]

dôme; Kadanski, menuisier, qui avait la haute main au poste de la rue des Rosiers, entra dans l'état-major. Verdagner, sergent de la ligne, qui avait passé un des premiers à l'insurrection, et qui se vantait d'avoir tiré un coup de fusil au général Lecomte, obtint le commandement d'un bataillon.

Il n'en coûtait pas au Comité de justifier les assassinats, ou d'y provoquer. On lit dans le *Journal officiel* du 28 mars, en tête de la partie non officielle, la note que voici :

« Nous reproduisons l'article suivant du citoyen Ed. Vaillant, qui nous paraît répondre d'une façon satisfaisante à une des difficultés du moment.

» *Le rédacteur en chef du* Journal officiel,
» CH. LONGUET. »

Cet article, « qui répondait d'une façon satisfaisante à une difficulté du moment, » se terminait par ces paroles : « La Société n'a qu'un devoir envers les princes : la mort. Elle n'est tenue qu'à une formalité : la constatation d'identité. Les d'Orléans sont en France ; les Bonaparte veulent revenir : que les bons citoyens avisent ! » Le *Journal officiel*, dans son numéro du 31 mars, constate que les journaux réactionnaires firent grand bruit de cet article. « Cet article étant signé, dit-il, n'exprime qu'une opinion individuelle, opinion d'ailleurs très-soutenable. »

Le Comité avait tiré sur le peuple le 22 mars ; tiré



sur une manifestation inoffensive, désarmée, criant : Vive la paix. Averti par une première manifestation qui avait eu lieu la veille, et par la convocation qui était publique, ce qui suffirait pour prouver qu'on n'avait nulle idée de recourir à la force, il avait chargé Lullier et Moreau « de prendre les mesures énergiques pour empêcher, sans effusion de sang, *si faire se pouvait*, cette manifestation. » Vers quatre heures, on apporte au Comité, à l'Hôtel de Ville, un rapport du général du Bisson sur les événements de la place Vendôme : 13 morts, 8 blessés. « Le citoyen Avoine offre de voter des remerciements au général et à tout l'état-major, qui ont bien mérité de la patrie. La proposition est votée à l'unanimité. »

C'est aussi à l'unanimité qu'on vote la suppression des conseils de guerre. « Les conseils de guerre sont et ne peuvent être autre chose que des tribunaux d'exception. Devant eux on est condamné d'avance : la justice en est illusoire. Il est de notre devoir d'émanciper l'armée ; c'est à sa solidarité avec la garde nationale que nous devons la victoire de la liberté. » Le vote eut lieu dans la séance du 19. On trouve cette mention dans le résumé officiel de la séance du 23 : « Le Comité ratifie les condamnations à mort prononcées la veille sur la proposition des généraux Henri et du Bisson. »

Le Comité avait affiché sur les murs de l'Hôtel de Ville : « Tout individu pris en flagrant délit de vol sera fusillé. » L'intention est louable, la peine énorme,

la procédure plus que sommaire. Autre affiche : « Le Comité central apprend que des hommes, vêtus d'uniformes de gardes nationaux et reconnus pour d'anciens gendarmes et sergents de ville, ont tiré sur les lignes prussiennes. Le Comité prévient que, si un cas semblable se représentait, il prendrait lui-même les mesures nécessaires pour s'assurer des coupables et les ferait immédiatement passer par les armes. » Ainsi, après avoir supprimé l'état de siége et les conseils de guerre de l'armée permanente, le Comité se transformait lui-même en haute cour de justice ; il édictait les peines, et il les appliquait. Il avertissait les journaux que s'ils avaient le malheur de broncher, ils seraient déférés « devant lui ». Il les menaçait de « peines sévères » s'ils s'opposaient de nouveau à la volonté du peuple. S'agissait-il aussi pour les journalistes récalcitrants d'être passés par les armes ?

Le Comité (on ne s'en étonnera pas) avait des opinions avancées en matière de répartition des charges publiques. Il publie dans le numéro du 24 mars, la curieuse statistique que voici ; les élucubrations de cette force constituent ce qu'on appelait pompeusement « la science » dans le langage des clubs et des réunions publiques.

« En étudiant le jeu de nos institutions économiques, on constate que les diverses fortunes se forment et se développent dans les proportions suivantes : 1, 2, 4, 8, 16 et, inversement, que les ménages possédant ces diverses fortunes sont dans le rapport de 16, 8, 4, 2, 1.

Il ne peut pas en être autrement, sans quoi la misère ou l'opulence seraient générales.

» L'ensemble de ces deux proportions constitue la loi qui préside à la répartition de la richesse entre les cinq groupes de la population, dont la situation est : misérable, tolérable, aisée, riche et opulente.

» La richesse mobilière et immobilière de la France étant d'environ 310 milliards et le nombre des ménages de 13,950,000, une simple proportion arithmétique donne les résultats suivants :

» Premier groupe, 7,200,000 ménages. Indigents de toute espèce, travailleurs au salaire minime, possédant des hardes, instruments de travail : 10 milliards.

» 2e groupe, 3,600,000. Ouvriers possédant la terre ou le métier qui leur permet de travailler à leur compte : 20 milliards.

» 3e groupe, 1,800,000. Petite bourgeoisie, commerce de détail : 40 milliards.

» 4e groupe, 900,000. Moyenne bourgeoisie, commerce de gros : 80 milliards.

» 5e groupe, 450,000. Grands propriétaires, gros capitalistes : 160 milliards.

» Eh bien ! que les fortunes de ce dernier groupe, composé en grande partie des organisateurs ou des favoris du banditisme, soient taxées d'une remise de 3 à 4 0/0, et on réalisera immédiatement la somme nécessaire à la rapacité allemande. »

Le citoyen Grollard, membre du Comité, avait trouvé

un moyen plus simple, et selon lui, plus pratique, de payer les cinq milliards d'indemnité; il s'agissait tout simplement « de confisquer et de vendre au profit de la Commune les biens de tous les députés, sénateurs et ministres, ayant voté la guerre contre la Prusse. » Le citoyen Grêlier, délégué à l'intérieur, qui se rend mieux compte de ce que c'est qu'une somme de cinq milliards, se contente d'annoncer à *l'Officiel* que « les auteurs de la guerre paieront la majeure partie de la rançon ».

Le Comité prenait en main les intérêts des locataires. « Jusqu'à nouvel ordre, et dans le seul but de maintenir la tranquillité, les propriétaires et les maîtres d'hôtel ne pourront congédier leurs locataires. » Il n'était pas bienveillant pour les propriétaires et les maîtres d'hôtel; il les condamne solidairement avec les auteurs de la guerre au paiement intégral de l'indemnité. « Le citoyen Blanchet approuve la proposition de vendre les biens des députés, sénateurs et ministres ayant voté la guerre; mais il est d'avis que l'on doit ajouter à cette mesure de salut public un impôt sur le montant des loyers, payés ou non. La proposition est adoptée. Il sera statué ultérieurement sur la quotité de l'impôt à payer. »

Les triomphateurs de la journée du 18 mars qualifiaient la révolution qu'ils croyaient faite de son véritable nom : ils l'appelaient l'avénement du prolétariat. « Le prolétariat a compris qu'il était de son devoir impérieux et de son droit absolu de prendre en main ses destinées et d'en assurer le triomphe en s'emparant du pouvoir. »

Le Comité avait déclaré que le mouvement qui venait d'avoir lieu était purement municipal et purement local. A peine vainqueur, il se donne des ministres. Il envoie des délégués pour révolutionner Lyon, Marseille, Bordeaux, toutes les grandes villes.

Amouroux lui écrit de Lyon, le 24 mars, au nom de la délégation :

« Nous sommes arrivés à Lyon et immédiatement introduits à l'Hôtel de Ville. Nous avons dû paraître au balcon, aux acclamations de plus de 20,000 citoyens.

» Dix-huit bataillons sur 24 sont heureux de se fédéraliser avec les 215 bataillons de Paris.

» Le Gouvernement de Versailles n'est pas reconnu.

» En somme, la cause du peuple triomphe, et Paris seul est reconnu comme capitale. »

Le Comité disait, dans son *Journal officiel :* « C'est à Paris qu'incombe le devoir de faire respecter la souveraineté du peuple, et d'exiger qu'il ne soit point porté atteinte à ses droits. » Il regardait le peuple de Paris comme investi du droit de gouverner la France, en vertu de ses opinions avancées. C'était du moins l'avis de Cluseret, son général : « La source de tout pouvoir, et le seul pouvoir à Paris, c'est vous, gardes nationaux de la Seine, vous, le peuple avancé. » Le Comité comptait sur la presse, sur les départements « éclairés ou désabusés ». Il comptait sur les grandes

villes pour faire marcher les petites. « Les grandes villes ont prouvé qu'elles sont animées du même esprit républicain que Paris ; les nouvelles autorités républicaines espèrent donc qu'elles lui apporteront leur concours sérieux et énergique. » Il est vrai qu'il ajoute dédaigneusement : « Les campagnes seront jalouses d'imiter les villes. »

Nous l'avons vu déclarer, dès le 20 mars, qu'il ferait respecter les préliminaires de paix, résolution admirable de la part d'un Comité qui s'était tant de fois prononcé pour les sorties torrentielles et la guerre à outrance, qui avait traité de trahisons et de marchés faits à prix d'or la reddition de Paris, et ces mêmes préliminaires de paix qu'il était, disait-il, fermement décidé à faire respecter. Le général prussien qui commandait le troisième corps d'armée à Compiègne, ayant fait entendre que si les événements prenaient un caractère d'hostilité contre les troupes allemandes, la ville de Paris serait traitée en ennemie, le Comité s'empressa de répondre que « la révolution accomplie à Paris étant essentiellement communale, » ne pouvait en aucune façon être agressive contre les armées allemandes.

Le général Von Schlotheim, dans la note qu'il adressa aux chefs de l'insurrection, promettait de garder une attitude *pacifique* s'il n'était pas provoqué. Le Comité, publiant ce document, altéra le mot, et parla d'une attitude *amicale*. Il ose dire, dans sa proclamation du 24 mars : « Les Prussiens nous jugeant à notre valeur,

ont reconnu notre droit. » Il mentait. Quand même il aurait dit la vérité, il n'aurait pu parler ainsi sans déshonneur. C'est avec la même bonne foi qu'il affirmait, dans ses proclamations officielles, que le roi était à Versailles, que l'armée de M. Thiers était composée de zouaves pontificaux, et qu'elle était commandée par Charette.

Assi disait un jour à son Comité : « Les maires et les députés de Paris ne méritent aucune confiance; les ministres sont des canailles; les députés, des imbéciles féroces ; il est difficile de mettre une ombre de confiance dans des gens pareils. » On traitait les maires en conséquence. Le Comité leur promet, le 22 mars, à six heures du soir, de leur livrer l'Hôtel de Ville; à minuit, il le refuse. Il consent, le 24, à fixer au 30 les élections ; le 25, il reprend la date du 26. Il obtient l'adhésion des maires pour ces élections du 26, à la condition de leur restituer leurs mairies; mais il falsifie odieusement l'affiche dont les termes avaient été arrêtés en commun, il ne tient pas la parole donnée pour la restitution des mairies, en sorte que les premiers mots de la proclamation : « Les maires réintégrés dans leurs mairies, » deviennent un mensonge. Il déclare tous les jours, le 19 mars, le 20, le 21, le 24, le 26, qu'il va se retirer, qu'il se retire, qu'il laisse la place à la Commune; mais il dresse des listes de candidats officiels sur lesquels il a soin d'inscrire les noms de tous ses membres. Une fois la

Commune nommée et installée, au lieu de disparaître suivant sa promesse, il se transforme en sous-comité en gardant Assi pour président, et il n'attend que le moment de ressaisir le pouvoir. Voilà le Comité central de la garde nationale.

Ceux qui ont pénétré dans la salle de l'Hôtel de Ville où il tenait ses séances, en ont remporté une impression de dégoût et presque d'horreur. Cela ne ressemblait guère à un conseil de Gouvernement ; non, pas même à un corps de garde. Des victuailles partout, de la boisson, des pipes, des gens débraillés, le fusil en bandoulière, une malpropreté révoltante, des cris assourdissants, des airs et des propos farouches. Un membre du Comité, selon un témoin peu suspect, a l'aimable habitude de vous coucher en joue avec son fusil chargé tout le temps qu'il vous parle ; il remet son fusil sous son bras pendant que vous lui répondez. C'est grotesque, sans doute; n'est-ce que cela ? N'est-ce pas l'indice d'un état mental particulier ? De ce bouge sortaient les apologies de l'assassinat, les provocations à la guerre civile et à la guerre sociale. M. Tirard disait le 21 mars à la tribune de l'Assemblée : « Quand on va à l'Hôtel de Ville, on sait bien quand on y entre, mais on ne sait pas si on en sortira. »

Les élections ne répondirent ni aux espérances du Comité ni à celles des maires.

Les maires s'étaient flattés que le parti de l'ordre voterait, et qu'il voterait avec ensemble ; le parti de

l'ordre, presque tout entier, s'abstint. Les adversaires du Comité qui votèrent ne purent faire passer que 16 de leurs candidats. La partie était perdue, les 16 candidats élus donnèrent aussitôt leur démission. La Commune, après ces démissions, et en tenant compte de quelques élections doubles, se trouvait réduite à 66 membres; après le 6 avril, par suite de démissions nouvelles, elle tomba à 62.

Le Comité central n'avait fait passer que 13 de ses membres. Il pouvait compter, comme lui appartenant, les 17 membres élus de l'Internationale. Cela faisait, en tout, 38 membres, parce que deux des élus, Varlin et Assi, appartenaient à la fois au Comité central et à l'association internationale. Les autres membres de la Commune étaient des journalistes, de l'école de Delescluze ou de celle de Blanqui, et des orateurs de clubs. Ce résultat était fâcheux pour le Comité qui prévoyait un antagonisme entre sa politique et une majorité dont Delescluze serait le chef.

Mais si, au lieu de compter les élus, on tenait compte du nombre des votants, les résultats prouvaient que le parti de l'ordre était une fois de plus battu par sa faute.

En effet, le nombre des inscrits était de 481,970. Sur ce nombre, 224,197 électeurs, soit 46 0/0 du chiffre total, avaient pris part au vote; 89,731 votants avaient donné leurs voix aux 16 élus opposés à la révolution du 18 mars qui donnèrent leur démission immédiatement.

Ces 89,731 voix, jointes aux 257,773 abstentions, forment un total de 347,504 voix sur 482,970 électeurs inscrits. Il faudrait encore déduire du nombre des voix restées fidèles au Comité central, celles qui se portèrent sur d'anciens membres des municipalités qui n'avaient pas accepté la candidature. M. Hérisson, 2,279; M. Jozon, 2,202; le docteur Loiseau, 4,849; M. Carnot 1,922; M. Denormandie 1,806, etc., etc.

CHAPITRE VI.

LA COMMUNE.

Quelques jours après le scrutin du 26 mars, un important journal de Paris exprimait ses regrets de n'avoir pas poussé ses amis à prendre part au vote. Tout le monde se disait que si le parti de l'ordre n'avait pas déserté le 18 dans la rue, ou le 26 au scrutin, la Commune n'aurait pas eu lieu.

Il ne pouvait venir à la pensée de personne l'ordre de regarder la convocation des électeurs comme régulière.

D'abord, elle était faite par le Comité central.

Ce Comité se prétendait élu par la majorité de la garde nationale. En fait, il ne le prouvait pas; en droit, la garde nationale n'avait pu le nommer qu'au mépris des lois. Ce Comité, dont l'origine même était séditieuse. avait accumulé les actes séditieux depuis plusieurs semaines. Si les membres qui le composaient

avaient été traduits en justice, même avant le 18 mars, ils auraient été justement et infailliblement condamnés. Ils avaient, dans la journée du 18, résisté, les armes à la main, à l'autorité légale du pays. Ils avaient embauché des soldats; ils s'étaient emparés d'armes de guerre appartenant à l'État; ils avaient fermé les yeux sur l'assassinat des deux généraux, assassinat commis par leurs partisans, et même ils avaient fait, dans leur *Journal Officiel,* l'apologie du crime. Ils avaient usurpé l'autorité, et nommé aux diverses fonctions publiques. Ils avaient mis la main sur les finances de la ville et sur celles de l'État. Ils avaient substitué le drapeau rouge au drapeau national. Ces criminels commettaient un crime de plus en convoquant les électeurs. Se rendre à leur appel, déposer des bulletins dans l'urne présentée par ces mains impies, n'était-ce pas donner son adhésion à la révolte ? Comment, si on votait, invoquer, après le vote, la nullité de l'opération ? Comment contester l'autorité du Comité central après l'avoir volontairement subie ? Ces raisons étaient invincibles. Elles l'étaient surtout pour l'Assemblée et le Gouvernement issus du suffrage universel et qui ne pouvaient humilier la volonté de la nation devant une poignée de factieux. Que serait-il resté du suffrage universel, après cet abaissement, et de la France, après la chute du suffrage universel? On remarquera que l'amiral Saisset, en donnant sa démission des fonctions de général en chef de la garde nationale, allégua comme motif princi-

pal la conduite des maires qui, en mettant leur signature à côté de celles des insurgés, dans le dernier appel aux électeurs, semblaient adhérer à ce qui s'était fait le 18 mars et depuis.

D'autre part, on pouvait dire que ce qui était impossible au Gouvernement et à l'Assemblée, ne l'était pas au même degré aux maires de Paris et aux simples citoyens. Les maires regardaient la participation des citoyens honnêtes au vote qui allait avoir lieu, non comme une acceptation de la légalité du vote, mais comme l'unique moyen de jeter la lumière sur la situation en faisant le dénombrement des voix. Ils entendaient bien que le scrutin ne donnerait de droits à personne. S'il n'y avait en effet que ce seul moyen d'empêcher la guerre civile, dans un moment où la guerre civile pouvait être la fin de la France, était-il permis, était-il possible de ne pas en user ? Dans quelle circonstance, si ce n'est dans celle-là, pourrait-on invoquer le cas de force majeure ? Il est hors de doute que, si tous les amis de l'ordre avaient voté, l'insurrection du 18 mars aboutissait, après un règne de huit jours, à une défaite éclatante et irrémédiable. Le Comité central qui, le 18, avait eu pour lui la défection, aurait eu contre lui, le 26, l'élection. Plus des deux tiers de Paris votant contre le désordre, c'était à la fois la proclamation éclatante du droit, et la possession immédiate de la force. La Commune était perdue avant de naître. L'Assemblée victorieuse sans avoir combattu, aurait eu

le droit de se montrer clémente. Elle pouvait poursuivre les chefs de la rébellion et les assassins, ignorer tous les autres, donner une constitution libérale à la ville de Paris, et sans même prendre la peine de déclarer la nullité des élections du 26, procéder sans aucun délai à des élections régulières. Malheureusement on n'avait pris qu'une demi-résolution. C'est ce qui pouvait arriver de pire. Il fallait, ou s'abstenir tous ensemble par respect pour la légalité, ou voter tous ensemble par respect pour la vie humaine. L'abstention, hautement préférable, parce qu'elle était seule conforme à la légalité, à l'éternelle justice, et parce qu'elle aurait prouvé avec évidence la faiblesse numérique des insurgés, ne pouvait pas être obtenue; personne n'avait assez d'autorité pour la commander; les maires avaient tâté le terrain, et ils avaient constaté chez beaucoup d'ennemis de la Commune la résolution d'aller au vote. A toutes les raisons qu'ils alléguaient, on répondait par ces seuls mots : « Nous voterons! » Trois d'entre eux certainement, et peut-être cinq, étaient également de cet avis. L'abstention ne pouvant être que partielle, ils prirent le parti de l'action. Ils ne réussirent pas davantage à établir une discipline dans ce sens. Ils ne purent pas dire les motifs de leur conduite; les journaux se divisèrent, la population fit comme les journaux. Les absents n'étaient pas revenus; parmi les présents un grand nombre avait persisté à s'abstenir; enfin les votants ne s'étaient pas entendus sur une liste unique. Ce désarroi et

cette inertie dans le parti de l'ordre contrastaient singulièrement avec l'esprit de décision et de discipline qui se faisait remarquer dans ses adversaires. Il est vrai que tout changea chez eux après la victoire. Leur assemblée et leur parti tombèrent dès le premier jour dans un désordre inexprimable.

Le nombre des votants n'atteignait pas la moitié du nombre des inscrits. D'après le décret de convocation, il devait y avoir 90 élus; il n'y en eut que 86. Sur ce nombre, 16 membres, appartenant au parti de l'ordre, donnèrent leur démission aussitôt que le résultat fut connu. MM. Ranc, Ulysse Parent, Robinet, Lefèvre et Goupil se retirèrent le 6 avril. Il y avait trois élections doubles. L'assemblée se trouva donc réduite à 62 membres. Ces 62 membres, dont quelques-uns n'avaient pas même obtenu un nombre de voix égal au huitième des électeurs inscrits, se réunirent. Ils se déclarèrent régulièrement constitués, et annoncèrent que des élections auraient lieu au premier jour pour remplir les places vacantes.

Leur premier acte fut de proclamer la Commune et de concentrer dans la Commune la totalité des pouvoirs publics. Il ne fut plus question de dire qu'on ne réclamait pas autre chose que les franchises municipales de Paris. Les élections faites, cette comédie devenait inutile. Le *Journal Officiel* déclara « que ce serait une illusion étrange et même puérile, de penser que la révolution du 18 mars avait pour but unique d'assurer

à Paris une représentation communale élue, mais soumise à un pouvoir central despotique ». Illusion puérile en effet. C'était bien un gouvernement qu'on venait de faire, avec des aspirations très-vagues, des haines très-positives, et dans l'ignorance absolue des premiers principes de l'administration.

Le Comité central qui, dans la victoire de la Commune, essuyait personnellement un échec par la défaite de la plupart de ses membres, se donna au moins le plaisir d'installer ses successeurs. Il le fit avec pompe, et avec un grand luxe de drapeaux rouges et d'écharpes rouges frangées d'or. Assi pontifia en cette occasion, comme chef du gouvernement qui disparaissait ou faisait semblant de disparaitre. On tira force coups de canon, et on cria : Vive la Commune ! sur la place de l'Hôtel-de-Ville pendant une journée entière. La Commune déclara que le Comité central avait bien mérité de la patrie. Après s'être bien félicités, bien complimentés, bien réjouis, il fallut songer à soi ; car on n'était maître de Paris qu'à moitié, et à la porte de Paris, on avait d'un côté les Prussiens, et de l'autre Versailles.

Les membres de la Commune avaient un siége à soutenir, une armée à faire, des généraux à trouver. Ils n'avaient pas d'argent. Ils devaient créer un gouvernement, et le faire obéir par la moitié de Paris qui venait de voter contre eux. En outre, ils se

sentirent, dès le premier jour, profondément divisés. Ils n'étaient d'accord que sur ce mot : la Commune, que chacun entendait à sa façon. Ils savaient bien ce qu'ils combattaient; mais sur ce qu'il s'agissait de fonder, ils n'avaient que des idées confuses, extravagantes et divergentes. Il y avait parmi eux un Prussien, un ancien capucin banqueroutier, un ancien agent de la police impériale, un saltimbanque, un assassin condamné comme tel, un fou, un illuminé. Voilà dans quelles mains nos malheurs nous avaient mis. Dans cette condition, les insurgés, avec la jactance ordinaire à leur parti, et un peu à notre pays, ne doutaient pas de la victoire.

Ils criaient de tous côtés qu'il fallait marcher sur Versailles. Ils avaient un axiome, qu'on leur avait prêché sur tous les tons pendant le premier siége, et dont à présent ils ne voulaient plus démordre ; c'est que, quand le peuple marche tout entier, il est absolument et nécessairement invincible. C'est en vertu de cet axiome que le Gouvernement de la Défense était regardé comme criminel; en effet, il avait la victoire dans les mains, si seulement il avait voulu les ouvrir : il lui suffisait d'ordonner la sortie en masse. De même à présent, la Commune n'avait qu'à lancer le peuple sur « les ruraux ». L'armée ne résisterait même pas. Les soldats sont nos frères ! Ils l'avaient montré le 18 mars. Sur la fin du Comité central, il y avait eu, on le reconnaissait, quelques difficultés dans

l'intérieur de Paris; les bataillons qui restaient dévoués à l'Assemblée avaient formé, sous les ordres de l'amiral Saisset, une petite armée qui occupait la Bourse et les rues avoisinantes, la gare Saint-Lazare et les quartiers de l'Élysée et de Passy; mais l'amiral découragé, disait-on, par le mauvais succès de sa proclamation et le petit nombre de ses adhérents, avait déserté la partie le jour même de l'élection, et était retourné à Versailles après avoir licencié ses troupes; on n'avait donc plus rien à craindre dans la ville; la révolution était seule maîtresse; le chemin de Versailles était ouvert. La Commune allait-elle imiter Trochu, et condamner la garde nationale à l'inaction et à la défaite? Ces propos couraient sur les boulevards, dans les casernes, dans les clubs, dans les cafés et les brasseries. Les journaux de l'insurrection les répétaient. Des détachements armés défilèrent devant l'Hôtel de Ville, en criant : à Versailles! comme on avait autrefois crié : à Berlin! Des groupes de citoyennes les accompagnaient, décidées, elles aussi, à combattre et à vaincre. La Commune hésitait, sentant mieux la gravité et la difficulté de l'entreprise. Où les téméraires croyaient voir une armée, elle ne voyait qu'une multitude. Elle ne manquait pas de généraux, il y en avait foule ; Delescluze et quelques autres se demandaient si ces généraux étaient en état de commander une armée, un bataillon, voire même une escouade.

Le Comité central avait confié tous les pouvoirs militaires à trois généraux de sa façon : Brunel,

Eudes et Duval. Le premier avait été un instant dans sa jeunesse sous-lieutenant aux chasseurs d'Afrique; Eudes était un jeune homme de trente-deux ans, ancien étudiant en médecine, devenu depuis commis de magasin et gérant de *la Libre pensée;* Duval, après avoir exercé l'état de fondeur en fer, s'était fait, en dernier lieu, marchand de pantoufles. Cette trinité inspirait une confiance sans bornes à cette partie de la garde nationale qui croyait aux généraux improvisés et à la toute-puissance des sorties torrentielles. La Commune, ou plutôt la commission exécutive qu'elle avait mise à sa tête, était moins crédule, et par conséquent moins pressée. Elle songeait à organiser le gouvernement, les finances, l'armée, à faire un choix entre les généraux, quand les hostilités s'engagèrent sans son ordre, le 2 avril, par suite d'un accident imprévu.

Une colonne de fédérés suivait la grande avenue qui conduit directement au rond-point de Courbevoie, et marchait sur Versailles à l'aventure. Le général Vinoy fit partir une division et deux brigades, pour intercepter la route. Le rendez-vous assigné par lui était au rond-point des Bergères, où on arriva à onze heures du matin. Un homme très-distingué, et très-populaire parmi les soldats, le docteur Pasquier, médecin en chef de l'armée de Versailles, était parti le matin pour organiser le service médical. Il suivait, seul, à cheval, et sans armes, la grande route de

Saint-Germain entre le rond-point des Bergères et le rond-point de Courbevoie, lorsqu'il se trouva à portée d'un avant-poste de fédérés, qui fit feu sur lui et le tua. Une opinion qui se colportait le soir même à Versailles, et qui n'était contredite par personne, c'est qu'il s'était volontairement porté au-devant des insurgés, pour les conjurer de ne pas tirer sur l'armée et de reprendre le chemin de Paris. Quoi qu'il en soit, le meurtre d'un médecin, commis avant le combat, indigna le régiment qui arrivait, en ce moment même, sur le théâtre de l'événement, et contribua peut-être à former ses résolutions. Le général Vinoy donna sur-le-champ des ordres pour l'attaque, et la fusillade s'engagea de part et d'autre avec vigueur. Les insurgés montrèrent un grand courage, mais ils ne purent tenir devant des forces supérieures. Le canon du général de Galiffet acheva de décider la journée. L'avenue fut en un clin d'œil couverte de fuyards, que foudroya une batterie établie au rond-point de Courbevoie. La barricade qui commandait le pont de Neuilly fut enlevée par les marins et l'infanterie de marine. A trois heures, le combat étant terminé, l'armée reçut l'ordre de regagner ses campements.

L'effet de cette journée fut très-grand dans Versailles. On savait que l'armée avait été refaite avec une rapidité qui tenait du prodige; son moral avait été remonté par l'énergie du commandement, et le soin attentif et minutieux de veiller à son bien-être. Mais il reste toujours un

doute sur la solidité d'une armée tant qu'elle n'a pas vu le feu, et cela est deux fois, vingt fois vrai dans les guerres civiles. A partir du 2 avril, on sut que les chefs seraient obéis, et tout le monde comprit que la victoire n'était plus qu'une affaire de temps.

A Paris, si les nombreux spectateurs de la déroute groupés sur les hauteurs de l'Arc-de-l'Étoile, surent parfaitement à quoi s'en tenir, dans les quartiers éloignés, où les informations furent incertaines et contradictoires, on voulut croire à un succès. Quelques membres de la Commune entrèrent à la séance en criant : Victoire ! Victoire ! Delescluze les fit taire, et les ramena au sentiment de la réalité.

Dans la nuit, les trois généraux, c'est-à-dire Brunel, Eudes et Duval, se rendirent devant la Commission exécutive.

Ils venaient lui proposer un plan pour marcher de nouveau sur Versailles et se rendre maîtres de l'Assemblée.

Le plan était d'une simplicité extrême. La garde nationale devait être divisée en trois corps ; le premier sortirait par la porte de Vaugirard et se dirigerait sur Versailles par Issy, Châtillon, Sèvres et Meudon ; le second suivrait la route de Courbevoie, Puteaux et Buzenval ; le troisième gagnerait Rueil en passant sous le mont Valérien. On n'avait pas réglé la composition et la force des trois corps d'armée ; on connaissait à peine la topographie des environs de Versailles ; on

ignorait si l'armée avait construit des ouvrages, si elle occupait les ouvrages construits par les Prussiens ; on ne savait pas où on trouverait ses avant-postes. Les trois généraux, convaincus, malgré les événements de la veille, que l'armée fraterniserait avec la garde nationale, ne s'effrayaient même pas de passer sous les canons du mont Valérien. Ils parlaient de l'expédition comme d'une promenade.

La Commission exécutive fut loin de partager leur opinion. Elle leur enjoignit d'attendre, de ne rien faire avant d'avoir reçu ses ordres et ceux de la Commune. Quoiqu'elle se rappelât les défaillances du 18 mars, et qu'elle ne pût connaître les prodiges accomplis à Satory par l'activité de M. Thiers, des généraux et de tous nos officiers, elle savait ce que produit sur l'esprit de deux armées en présence le premier sang versé; elle comprenait que la supériorité du nombre peut être compensée par la discipline et la tactique ; que le nombre même, sans ordre et sans commandement, est une cause de faiblesse, surtout dans un combat d'artillerie ; elle était effrayée de l'aspect de ses propres troupes, et de l'incroyable naïveté de ses généraux. Delescluze leur parla avec sévérité, et compta qu'il serait obéi. Ni dans la Commune, ni à la Commission, on ne crut à un mouvement agressif immédiat.

Mais les faubourgs et les quartiers révolutionnaires de Paris avaient senti la poudre. On s'étouffait dans les clubs ; il y avait des orateurs en plein vent à tous les

coins de rue. Presque tous affirmaient qu'on avait remporté une première victoire « sur les soldats de Cathelineau et de Charette ». Une compagnie de Bellevillois qui avait été fort étrillée et qui, chose rare, en convenait, fut menacée des plus rudes châtiments « pour avoir répandu de fausses nouvelles, et tenté de refroidir l'ardeur des citoyens ». Peut-être, après tout, car on voulait bien se résigner à cette concession, « la victoire du 2 avril » n'était-elle pas décisive; mais pourquoi? parce que tous les bataillons n'avaient pas donné; la sortie n'avait pas été torrentielle. Pour qu'on fût bien averti cette fois-ci, la générale fut battue avec persévérance pendant toute la nuit. Les secteurs furent assiégés par des processions qui se succédaient sans intervalle; les citoyennes y figuraient en grand nombre, quelques-unes avec des fusils et en uniforme. Vers quatre heures du matin arrivèrent de toutes parts des compagnies à peu près formées. Elles se hâtèrent, en débouchant sur les remparts, de replacer les canons sur leurs affûts et de les remettre en position à force de bras. Elles demandaient, ou pour mieux dire, exigeaient des munitions. Quant aux provisions et aux ambulances, c'est à peine si quelques officiers y avaient pensé.

La Commune, qui ne voulait pas commencer la lutte avant de s'y être préparée, mais qui n'avait pas prévu cet entraînement, avait enflammé davantage une population déjà affolée en faisant placarder, à la tombée de la nuit, la proclamation suivante :

« A LA GARDE NATIONALE DE PARIS.

» Les conspirateurs royalistes ont *attaqué*.

» Malgré la modération de notre attitude, *ils ont attaqué*.

» Ne pouvant plus compter sur l'armée française, ils ont *attaqué* avec les zouaves pontificaux et la police impériale.

» Non contents de couper les correspondances avec la province, et de faire de vains efforts pour nous réduire par la famine, ces furieux ont voulu imiter jusqu'au bout les Prussiens et bombarder la capitale.

» Ce matin, les chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu, flanqués des gendarmes de Valentin, ont couvert de mitraille et d'obus le village inoffensif de Neuilly et engagé la guerre civile avec nos gardes nationaux.

» Il y a eu des morts et des blessés.

» Élus par la population de Paris, notre devoir est de défendre la grande cité contre ces coupables agresseurs. Avec votre aide, nous la défendrons.

» *La Commission exécutive.* »

La Commission sentait la responsabilité « d'engager la guerre civile » : c'était s'y prendre bien tard. Elle voulait rejeter cette responsabilité sur le Gouvernement : c'était pousser bien loin l'audace du mensonge. Est-ce que les auteurs du 18 mars n'avaient pas « engagé la guerre civile » ? Est-ce que la France devait se laisser

faire? A ne considérer que l'affaire du 2 avril, le Gouvernement n'avait pas attaqué ce jour-là. Le premier coup de fusil tiré avait tué le docteur Pasquier; l'armée de Versailles avait riposté par une attaque générale; en bonne justice, l'agression ne venait pas de son côté Qu'était-ce d'ailleurs que cette troupe de gardes nationaux qui couvrait l'avenue de la Grande-Armée, la grande rue et le pont de Neuilly? Où allait-elle? A Versailles. Sa marche était la plus formelle des agressions. Quand il n'y aurait eu que cela, l'agression venait du côté de la Commune, l'Assemblée et le Gouvernement ne faisaient que se défendre. Mais ce n'était pas le 2 avril que la France était attaquée pour la première fois; elle l'avait été le 18 mars, et même avant le 18.

Si, le 2 avril, l'Assemblée avait attaqué la première, elle n'aurait fait qu'user de son droit. Beaucoup trouvaient que c'était trop d'avoir attendu quatorze jours, et criaient qu'il aurait fallu attaquer dès le 19. A Versailles, ce sentiment était celui de tous ceux qui, ne connaissant pas les faits, s'imaginaient que le général Vinoy avait ramené de Paris, dans la nuit du 18 au 19, de véritables soldats et une véritable armée. Les plaintes de la Commission exécutive étaient tout juste aussi légitimes que celles d'un homme qui vous aurait donné un coup de poignard, contre lequel vous défendriez votre vie, et qui vous dirait: « Vous m'attaquez! »

Est-ce que par hasard l'élection du 26 avait changé la situation réciproque des partis? Est-ce qu'elle avait

effacé les droits créés par l'élection du 10 février? C'était bien là en effet la prétention de la Commune, et il faut avouer qu'il n'y en eut jamais de plus énorme. Les membres de la Commune, élus le 26 mars, en vertu d'une convocation illégale et coupable, par un quart tout au plus de la population de Paris, si on tenait compte des voix données au parti de l'ordre, affectaient de se dire les élus du peuple, les représentants de la volonté nationale; non-seulement ils opposaient leur prétendu droit à celui de l'Assemblée nationale élue par le reste de la France, et par Paris lui-même; mais ils disaient, ils semblaient croire que le devoir de l'Assemblée était de se retirer devant eux, de disparaître. Cet incroyable sophisme se retrouve dans toutes leurs proclamations pendant deux mois. Trois jours après l'entrée des troupes dans Paris, quand déjà leur chute était un fait accompli, ils offrirent de donner leur démission, à condition que l'Assemblée nationale donnerait la sienne en même temps. Un certain nombre de « conciliateurs » que nous verrons tout à l'heure à l'œuvre, tenaient à peu près le même langage, en tout cas, faisaient les mêmes propositions. Dès l'origine, le Comité central avait traité la résistance des maires de rebellion contre la volonté du peuple. On parlait couramment, dans les proclamations, des « insurgés » de Versailles.

Il est certain que Versailles n'avait pas attaqué le 2 avril; mais il avait le droit d'attaquer, il en avait le

devoir et il allait le faire, quand le meurtre du docteur Pasquier précipita les événements : voilà la vérité en fait et en droit. M. Thiers n'avait quitté Paris le 16 mars que pour le reprendre par la persuasion ou par la force. L'Assemblée, au commencement d'avril, l'accusait déjà de lenteur. Mais lui, ferme dans ses résolutions, sachant parfaitement ce qu'il voulait, incapable de se laisser aller à de vains entraînements, il avait arrêté dans son esprit qu'il n'engagerait pas l'armée avant de l'avoir refaite. Il avait amélioré et augmenté les baraquements de Satory ; il y avait logé l'armée, il l'y avait isolée ; il avait fait camper ses officiers avec elle ; il avait veillé personnellement à la quantité et à la bonne qualité des approvisionnements ; il avait augmenté la ration ; il avait réparé l'équipement, sachant bien que le soldat bien vêtu, et portant un uniforme régulier, est plus disposé à subir et à aimer la discipline. Il ne se passait pas de jours qu'il ne se rendît aux baraquements, déployant dans ses inspections et dans ses conversations avec les officiers la même sollicitude et la même variété de connaissances qu'un homme du métier. Il est juste de dire qu'il était secondé avec un patriotique dévouement par tous nos officiers, depuis le général en chef jusqu'au plus jeune sous-lieutenant. Il aimait à rendre justice à l'activité et à l'habileté de notre corps d'officiers. Tous ceux qui l'approchaient de près pendant ces jours de mortelles angoisses, l'entendirent revenir sans cesse, avec un grand sentiment d'espérance et d'admi-

ration, sur cette transformation rapide de notre armée. Déjà sensible dans les premiers jours, elle marcha, pour ainsi dire, à pas de géants dès qu'on put encadrer les recrues ramenées de Paris le 19 mars à l'aide des anciens régiments que l'ennemi nous rendait, ou qu'on appelait des départements. « Rien, disait M. Thiers, ne démontre mieux tout ce qu'il y a de puissance et de vitalité dans notre pays. » Malgré cela, il ne se pressait pas d'engager la lutte; il avait peur du premier feu. Il ne doutait déjà plus de la vigueur de l'armée, mais il doutait encore un peu de sa bonne volonté. Tout fut décidé par ce premier coup de fusil tiré avant l'action, et qui tua un officier, un médecin, un homme aimé et populaire. A partir de ce moment, et jusqu'à la fin de la campagne, il ne fut plus question d'exciter l'ardeur des troupes, mais de la retenir. C'est l'histoire des guerres civiles : des frères peut-être, avant le combat; après le premier sang, des ennemis.

Les généraux fédérés ne tenant pas compte des ordres de la commission exécutive, et obéissant aux manifestations des faubourgs, avaient lancé leur armée en avant, dès les premières heures de la journée du 3 avril. Bergeret et Flourens commandaient deux colonnes qui devaient se réunir à Neuilly; Duval et Eudes prenaient leur route par Vaugirard. Chaque bataillon s'était rallié auprès du général qui lui convenait le mieux; Flourens, dont le prestige était énorme, et la popularité ancienne, puisqu'elle datait de six mois,

avait avec lui la plus grosse armée. Le commandant du Mont-Valérien n'évaluait pas à moins de trente mille hommes le chiffre des forces qui marchaient sous son commandement. Cette masse d'hommes traînait avec elle trois pièces d'artillerie et s'avançait sans ordre, à l'aventure, pleine d'une confiance puérile. Elle avait compté sur la neutralité et la complicité du Mont-Valérien. Elle atteignait le rond-point des Bergères, quand la forteresse ouvrit son feu, dont l'effet fut foudroyant. Une moitié des insurgés s'enfuit à toutes jambes, et rentra dans Paris par la route de Neuilly; les autres essayèrent de résister et pointèrent leurs trois canons contre le fort; mais l'artillerie démonta deux de leurs pièces et dispersa les hommes dans toutes les directions. Un nombre considérable se reforma cependant en deçà de la colline, et poussa jusqu'à Rueil en faisant une pointe sur Bougival, à six kilomètres de Versailles. Là, ils furent cernés par plusieurs divisions de l'armée, écrasés par l'artillerie, et s'enfuirent à la débandade. La division de cavalerie du général Du Preuil chargea les fuyards dans la plaine qui s'étend entre Nanterre et Rueil. C'est pendant cette charge que Gustave Flourens fut rencontré par des gendarmes dans une maison de Chatou au bord de la Seine. Il cassa la tête au premier qui se présenta. Un capitaine le tua d'un coup de sabre.

Les colonnes qui avaient suivi Eudes et Duval par la porte de Versailles, parvinrent jusqu'à Meudon et ne

purent s'y maintenir. Elles furent délogées de cette position par la garde républicaine et la brigade La Mariouse, qui les forcèrent de se replier en désordre sur Châtillon. Une autre troupe de fédérés avait poussé jusqu'au hameau de Villacoublay; elle fut mise en déroute par le général Derroja et la division Pellé, et rejetée avec perte sur la redoute de Châtillon, où elle arriva vers la nuit. La tentative des fédérés sur Versailles, malgré le courage déployé par un grand nombre d'entre eux sur le champ de bataille, avait échoué misérablement, comme il fallait s'y attendre, grâce à la présomption et à la profonde incapacité de leurs généraux.

L'échec était trop profond pour ne pas être irrémédiable. Cependant ces foules désordonnées étaient parvenues assez près de Versailles, puisqu'elles avaient occupé un instant Bougival, Villacoublay et les hauteurs de Meudon. Mieux conduites, elles pouvaient devenir un danger sérieux pour l'Assemblée. M. Thiers donna l'ordre au général Vinoy de s'emparer du plateau de Châtillon, et d'occuper fortement la presqu'île de Gennevilliers. Le général se rendit maître du plateau le 4 avril après un combat acharné dans lequel le malheureux Duval, un des généraux improvisés de la Commune, trouva la mort.

On raconte que le général en chef, arrivant sur le champ de bataille, aperçut plusieurs prisonniers parmi lesquels on lui désigna Duval. Il le fit sortir des rangs.

« Comment me traiteriez-vous, si j'étais à votre place? — Je vous ferais fusiller. — Menez-le au mur. » Il y avait entre deux un fossé ; Duval le franchit lestement, fit face à la troupe d'un air délibéré, et tomba en criant : Vive la Commune ! C'est mourir en héros. Le dialogue est visiblement apocryphe ; mais la mort courageuse de Duval est un fait bien établi. La guerre ne durait que depuis deux jours, et elle avait déjà toutes ses horreurs.

La presqu'île de Gennevilliers coûta plus de temps et de peine que le plateau de Châtillon. Il fallut livrer une série de petits combats très-meurtriers, qui se prolongèrent depuis le 5 jusqu'au 10 avril.

Le 10 avril, l'opération était terminée par l'occupation d'Asnières où les troupes du général Ladmirault s'établirent. La ligne d'avant-postes de l'armée de Versailles se trouvait alors appuyée sur la Seine, depuis Saint-Denis, où elle confinait aux avant-postes prussiens, jusqu'au bas Meudon. Les insurgés étaient désormais hors d'état de rien entreprendre contre Versailles, et se trouvaient réduits à une guerre défensive.

Deux grands faits ressortaient avec évidence de ces quelques jours de lutte : l'un, c'est que, sous le second siége comme sous le premier, Paris, n'ayant pas d'armée de secours au dehors, pouvait se défendre et ne pouvait pas attaquer ; l'autre, c'est qu'il avait une artillerie formidable, des canonniers habiles et des

soldats intrépides. La guerre, dans ces conditions, ne pouvait manquer d'être longue.

Il est vrai que la Commune accumulait les fautes. La première, au point de vue militaire, avait été de conserver les généraux du Comité central, et de ne pas savoir se faire obéir par eux le 3 avril. La commission exécutive, avertie par ses premiers revers, prit à la hâte quelques dispositions indispensables.

Cette commission, dans sa première formation, comprenait les citoyens Eudes, Tridon, Vaillant, Lefrançais, Duval, Félix Pyat et Bergeret. Elle devait constituer, à proprement parler, le gouvernement. Neuf autres commissions représentaient les ministères, et avaient chacune un délégué qui remplissait à peu près les fonctions de ministre. Les sept membres qui composaient la première commission exécutive n'avaient pas été choisis pour leurs connaissances militaires. Eudes, Duval et Bergeret avaient le titre de généraux ; on le leur avait donné ou ils l'avaient pris. Nous connaissons Eudes. Duval, ouvrier d'abord, et ensuite petit marchand, n'avait jamais servi que dans la garde nationale. Il avait à peine trente ans. Il ne savait pas commander, mais il montra qu'il savait mourir. Bergeret, qui n'avait aussi que trente-deux ans, avait été, dit-on, garçon d'écurie. Cependant, il ne savait pas monter à cheval, et marchait à la victoire en fiacre. Il avait été en outre correcteur d'imprimerie, ce qui suppose au moins quelque instruction. Il était sergent de la garde

nationale; il avait eu le même grade dans l'armée. De sergent, il passa général, et même ministre, car il fut quelque peu ministre de la guerre. Leurs quatre collègues de la commision étaient de simples civils: Tridon, trente ans, propriétaire assez riche, homme de lettres assez distingué, disciple de Blanqui ; Vaillant, trente ans, médecin, docteur ès sciences, ingénieur, élève des Universités de Heidelberg, de Vienne, de Tubingue, homme très-instruit, qui n'avait su s'attacher ni à un pays, ni à une carrière, ni à une doctrine, si ce n'est peut-être à la philosophie de Hegel, et qui semblait n'être rentré en France que pour être membre de l'association internationale, du Comité central et de la Commune; c'est lui qui disait : « La société ne doit aux princes que la mort; » Lefrançais, ancien instituteur, ancien négociant, républicain convaincu et ardent, mêlé à toutes les émeutes, un des orateurs des clubs de Paris; Félix Pyat enfin, l'auteur célèbre de quelques drames déclamatoires, et de quelques pamphlets violents. Représentant du peuple en 1848, il avait siégé sur la Montagne. Il fut un des condamnés de juin dans l'affaire des Arts-et-Métiers où Ledru-Rollin fut impliqué. Pendant le siége, il attaqua, comme journaliste, le Gouvernement de la Défense, et demanda la sortie torrentielle. Élu député en 1871, il ne parut à Bordeaux que pour déclarer l'Assemblée dissoute, en raison de son vote sur les préliminaires de paix. Il avait soixante-un ans, six ans de plus que Lefrançais. C'était

le doyen de la commission exécutive. Tel était le gouvernement qui voulait s'imposer à la France, et qui devait soutenir la guerre contre l'armée de Versailles.

Il était aidé dans cette dernière tâche par la commission militaire. Cette commission militaire était, comme l'autre, assez mal composée. Nous y trouvons d'abord Eudes, Bergeret et Duval, les trois généraux : Duval venait de mourir sur le champ de bataille; puis Flourens, qui, lui aussi, était mort dès le premier engagement; fils d'un savant illustre, savant lui-même, quelque temps suppléant de son père au Collége de France, amoureux des révolutions et des aventures qu'il alla chercher jusqu'en Crète, idole des Bellevillois, un peu fou, très-dangereux, jamais méchant. C'est lui qui demandait au général Trochu de lui céder le commandement de l'armée. « Nous n'avons que ce moyen de vaincre », disait-il; et il le croyait.

Les autres membres de la commission militaire étaient Pindy, Chardon et Ranvier; Pindy, ouvrier menuisier, membre influent de l'Internationale ; Chardon, ancien chaudronnier, engagé pendant le siége dans les cavaliers de la République; Ranvier, d'abord peintre paysagiste sans talent, puis décorateur habile; grand clubiste, qui avait été un instant maire de Belleville pendant le siége, et dont la Commune fit plus tard un de ses colonels.

La commission exécutive avait commencé la série de ses opérations militaires en décrétant l'abolition de la conscription : pure affaire de forme pour des gens qui

avaient déjà supprimé l'armée permanente. Ce décret est du 29 mars. Le 1er avril un nouveau décret, plus important par ses conséquences, partagea les commandements entre les trois généraux qui devaient en faire, le lendemain et le surlendemain, un si bel usage.

« Paris, le 1er avril 1871.

» La Commune de Paris décrète ;

» 1° Le titre et les fonctions de général en chef sont supprimés ;

» 2° Le citoyen Brunel est mis en disponibilité ;

» 3° Le citoyen Eudes est délégué à la guerre, Bergeret à l'état-major de la garde nationale, et Duval au commandement militaire de l'ex-préfecture de police.

» *La Commission exécutive.* »

Brunel avait écrit de sa main, au bas d'un ordre émanant du Comité central : « Cet ordre, ayant été envoyé sans autorisation du général en chef, est annulé. » Le Comité central, dont l'influence était toute-puissante, ne pouvait souffrir plus longtemps ni ce titre, ni cet homme. On supprima le titre; on se contenta de mettre l'homme en disponibilité. La Commune était encore dans la période de miel. Elle usa de la même douceur envers Eudes et Bergeret, après leur désobéissance et leurs malheurs des 2 et 3 avril. Il y avait séance, le 3, à l'Hôtel de Ville, pendant que « les généraux » marchaient sur Versailles au mépris des ordres les plus formels. Delescluze était

arrive tort ému. Il demanda si les généraux étaient au-dessus de la commission exécutive et de la Commune. Il cita l'opinion de Cluseret, qui disait partout : « Le mouvement commencé est un enfantillage, une véritable gaminerie.. » Il réclama une punition sévère. La majorité convenait de la désobéissance, mais c'était une désobéissance heureuse qui allait mettre fin, dans la journée, à l'insurrection versaillaise. Elle lisait avec enthousiasme des dépêches comme celles-ci, que lui adressaient les généraux :

« 11 heures 20.

» Bergeret et Flourens ont fait leur jonction; ils marchent sur Versailles. Succès certain. »

« 2 heures.

» Vers quatre heures du matin, les colonnes commandées par le général Bergeret et le colonel Flourens ont opéré leur jonction au rond-point de Courbevoie. A peine arrivées, elles ont essuyé un feu nourri ouvert par le Mont-Valérien.

» Les troupes se sont alors abritées derrière les murs et les maisons. Ainsi garantis, les commandants ont pu organiser un mouvement qui a complétement réussi, et les deux colonnes ont pu franchir les lignes et se mettre en marche sur Versailles.

» Le général Bergeret, en tête de ses troupes, les a entraînées au cri de : Vive la République ! et a eu deux chevaux tués.

» Le feu de l'armée de Versailles ne nous a occasionné aucune perte appréciable. »

Ces audacieux bulletins étaient démentis à mesure par d'autres témoignages, et sur la fin de la séance on sut que la déroute était complète. Delescluze reprit alors la parole avec une nouvelle vigueur, et demanda nettement la destitution des généraux qui venaient de désobéir à la Commune et de faire battre son armée. Mais les accusés étaient populaires dans la garde nationale et dans l'assemblée à laquelle Delescluze s'adressait. Les condamner, quand leur faute était d'avoir cédé à l'ardeur de la garde nationale, n'était-ce pas condamner la garde nationale elle-même? Après des débats orageux, où Delescluze tint constamment tête à la majorité, on résolut de remplacer les généraux dans la commission exécutive, et, sans leur retirer leurs commandements, de leur donner Cluseret pour chef en le nommant délégué à la guerre. Ces changements leur furent notifiés par la lettre suivante, qui ne contient pas un mot de blâme. Au moment où elle fut écrite, la mort de Duval n'était pas encore connue. Eudes, Bergeret et Duval eurent pour successeurs dans la commission exécutive Delescluze, Cournet et Vermorel.

« *Aux citoyens Bergeret, Duval et Eudes.*

» Citoyens,

» Nous avons l'honneur de vous prévenir qu'afin de vous laisser toute liberté pour la conduite des opérations

dont ne se sont même pas souillés les envahisseurs du sol français;

» Considérant que les représentants de la Commune de Paris ont le devoir impérieux de défendre l'honneur et la vie de deux millions d'habitants qui ont remis entre leurs mains le soin de leurs destinées; qu'il importe de prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par la situation;

» Considérant que des hommes politiques et des magistrats de la cité doivent concilier le salut commun avec le respect des libertés publiques;

» Décrète :

» Art. 1er. Toute personne prévenue de complicité avec le Gouvernement de Versailles, sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.

» Art. 2. Un jury d'accusation sera institué dans les vingt-quatre heures pour connaître des crimes qui lui seront déférés.

» Art. 3. Le jury statuera dans les quarante-huit heures.

» Art. 4. Tous accusés retenus par le jury d'accusation seront les otages du peuple de Paris.

» Art. 5. Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris, sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus en vertu de l'article 4, et qui seront désignés par le sort.

» Art. 6. Tout prisonnier de guerre sera traduit devant le jury d'accusation, qui décidera s'il sera immédiatement remis en liberté, ou détenu comme otage. »

Les auteurs de l'*Histoire de la révolution du 18 mars*, MM. Lanjalley et Corriez, assurent que ce décret fut l'œuvre des modérés de la Commune, de Delescluze notamment, qui était le sage, le tempéré. Il le proposa et le fit voter pour empêcher la Commune de fusiller immédiatement un certain nombre d'otages, choisis de préférence parmi les ecclésiastiques. A les en croire, ce décret sauvage était avant tout une habileté. Il ordonnait l'assassinat, mais il le réglementait; il permettait de l'ajourner. Il donnait aux suspects la garantie d'une procédure instruite et vidée en quarante-huit heures, et la chance d'un tirage au sort entre condamnés à mort. En fait, nous verrons que les profonds calculs des « modérés » ne servirent à rien. Le carnage eut lieu. Il n'y eut pas de tirage au sort. Rigault et Ferré choisirent arbitrairement leurs victimes. Ils tuèrent dans le tas.

On a remarqué, comme une coïncidence étrange, que le jour même (6 avril) où la Commune promulguait ce décret, le peuple se donnait la joie de brûler la guillotine au pied de la statue de Voltaire. L'office de bourreau fut aboli par décret. Ce n'est pas la première fois qu'on voyait ensemble cette sauvagerie et cette philanthropie. Il y avait eu sous la Terreur, il y eut sous la Commune des proscripteurs qui étaient en même

temps des philanthropes. La différence entre les deux époques est surtout dans l'instrument. La Terreur abusait de la guillotine ; la Commune la brûla ; mais elle avait le peloton d'exécution.

En même temps qu'elle menaçait de ses terribles représailles les « royalistes » de Versailles, la Commune rendait un décret pour adopter la famille des citoyens qui avaient succombé ou succomberaient pour la défendre. Elle promettait aux veuves une pension de 600 francs. Dans l'excès de sa sensibilité, elle étendait sa sollicitude aux familles des Versaillais, restées sans ressources à Paris pendant que leurs chefs combattaient sous les ordres de Charette et de Cathelineau. « La République a des secours pour toutes les veuves, et des baisers pour tous les orphelins. »

Cluseret, que la Commune venait d'appeler à la direction de la guerre, était un aventurier, mais ce n'était pas, comme ses collègues en généralat, un incapable. Il n'était pas de la Commune, au moment de sa nomination comme délégué à la guerre, il ne fut élu qu'aux élections complémentaires; mais on sentait le besoin de renoncer aux généraux improvisés. Élève de Saint-Cyr, chef de bataillon dans la garde mobile en 1848, capitaine aux chasseurs d'Afrique, très-brave, très-habile dans son métier, Cluseret avait devant lui une carrière honorable ; mais sa conduite irrégulière l'avait forcé de quitter l'armée française. Il vécut depuis au hasard. On le trouve un moment régisseur des biens de

M. Carayon-Latour. Il était en Amérique au début de la guerre pour l'unité italienne; il y recruta une légion de volontaires, et la mena à Garibaldi, qui le fit colonel, puis général. Il retourna ensuite en Amérique et servit dans l'armée du Nord, comme colonel d'état-major, pendant la guerre de sécession. Entre deux guerres, il se faisait journaliste à New-York, Londres ou Paris, n'écrivant jamais que dans les journaux les plus avancés. Il entra de bonne heure dans l'Internationale. Il s'était même affilié aux fenians, pendant un de ses séjours en Angleterre. S'il est exact, comme on l'assure, qu'il prit part à l'expédition contre le château de Chester, il était vraiment prédestiné à devenir le général de la Commune. Après le 4 avril, il accepta la direction qu'on lui offrait, et eut peut-être l'arrière-pensée de devenir dictateur. En tout cas, il voulut être maître absolu dans son service, et il l'aurait été en effet, s'il avait suffi pour cela d'une volonté ferme, unie à une capacité réelle.

Deux jours après son entrée en fonctions, il adressa à la commission exécutive un rapport dont voici le passage principal.

« La situation se résume ainsi : soldats excellents, officiers mêlés, les uns très-bons et les autres très-mauvais. Beaucoup d'élan, assez peu de fermeté. Quand les compagnies de guerre seront formées et dégagées de l'élément sédentaire, on aura une troupe d'élite dont l'effectif dépassera cent mille hommes. Je ne saurais

trop recommander aux gardes de porter toute leur attention sur le choix de leurs chefs...

» Actuellement les positions respectives des deux troupes peuvent se résumer ainsi : les Prussiens de Versailles occupent les positions de leurs congénères d'outre-Rhin ; nous occupons les tranchées, les Moulineaux, la gare de Clamart.

» En somme, notre position est celle de gens qui, forts de leur droit, attendent patiemment qu'on vienne les attaquer, se contentant de se défendre.

» ... En terminant, citoyens, je pense que si vos troupes conservent leur sang-froid et ménagent leurs munitions, l'ennemi se fatiguera avant nous. »

Le passage sur les officiers mêlés, « les uns très-bons, les autres très-mauvais; » l'avertissement de ne pas gaspiller les munitions, et surtout la déclaration qu'il faut attendre patiemment l'attaque de l'ennemi et s'en tenir à la défensive, sont d'un homme qui ne craint pas de dire la vérité. Il ne la ménagea point aux membres de la Commune, qu'il appelait carrément des imbéciles.

La Commune eut devant elle, jusqu'au 11 avril, l'ancienne armée de Paris, renforcée par les régiments venus de l'autre côté de la Loire, et commandée par le général Vinoy. C'est seulement à partir du 11 avril que la véritable armée de Versailles, patiemment organisée par M. Thiers, et dans laquelle étaient compris plusieurs des régiments rendus par l'Allemagne, entra en cam-

[illegible] sous le commandement supérieur du maréchal de Mac-Mahon, tandis que le général Vinoy, qui venait d'être nommé grand chancelier de la Légion d'honneur, prenait le commandement du corps de réserve. A cette date, les corps de troupe étaient arrivés; l'effort allait devenir plus vif et plus général. Mais jusque-là les chefs de l'armée de Versailles s'étaient trouvés presque exclusivement absorbés par des travaux d'organisation. [illegible] avait profité pour organiser la résistance. Les premiers jours pendant lesquels l'armée de Vinoy, en pleine transformation, [illegible] son attaque. Le rempart [illegible] aux alentours de la porte Maillot, la porte elle-même [illegible] remise en état, le pont-levis rétabli. Les communeux, complètement armés, allèrent s'embusquer autour du viaduc du chemin d'Auteuil de manière à protéger [illegible] du Sud. On commença à voir circuler sur les chemins de fer des wagons blindés, véritables ambulantes portant des canons et des mitrailleuses.

[illegible]

[illegible]

et rendit le service obligatoire pour tous les hommes de 19 à 40 ans, mariés ou non. Paris frémit de cette décision, qui contraignait les ennemis de la Commune à se battre pour elle. Il avait été également réglé, « vu l'abolition des armées permanentes », que tous les soldats présents à Paris seraient de plein droit versés dans la garde nationale. Il y eut comme on devait s'y attendre, un nombre immense de réfractaires. Cluseret fit appel à la dénonciation ; il chargea les gardes nationaux de donner la chasse aux réfractaires. « Faites, entre vous, la police patriotique. » Il fit en conséquence attribuer aux gardes nationaux le droit de faire des perquisitions à domicile. On finit par établir des bureaux d'arrondissements, armés des pouvoirs les plus étendus et les plus redoutables. Diverses peines furent édictées, de plus en plus sévères, à mesure que le recrutement devenait plus difficile : le désarmement, l'interdiction des droits civils, le renvoi devant les conseils de guerre ou devant la cour martiale. Un arrêté d'une municipalité, postérieur à Cluseret, dit, en parlant des réfractaires : « La peine encourue est celle de mort. » On voulut prendre les écoliers dans les colléges, les séminaristes et les moines dans les couvents. Le proviseur de Saint-Louis, M. Joguet, s'honora par sa courageuse résistance. Les dominicains d'Arcueil, qui refusèrent de prendre le fusil et de travailler aux barricades, mais en offrant de se faire brancardiers ou ambulanciers, furent jetés en prison et finirent par être massacrés.

On recourait, pour éviter les enrôlements, à la fuite, au déguisement, au changement de domicile : Cluseret fit décider qu'on ne sortirait plus de Paris sans passe-port. On fraudait sur les passe-ports ; il règla que les hommes de 19 à 40 ans ne sortiraient plus. Les trains furent minutieusement surveillés ; les arrestations dans les gares de départ se multiplièrent. Quelques réfractaires obtinrent à prix d'argent de monter sur les tenders, vêtus en chauffeurs et tout barbouillés de suie. D'autres imaginèrent de suivre les corbillards d'un air contrit jusqu'aux cimetières extérieurs ; ils jetaient une couronne d'immortelles sur le cercueil, et prenaient allégrement la route de Versailles. Cluseret éventa la manœuvre ; il ne fut plus permis qu'aux femmes de suivre les convois. Des jeunes gens se laissèrent glisser le long des murailles et s'évadèrent de Paris comme d'une prison. On cite un poëte qui loua l'équipage d'un vieux cocher, changea d'habits avec lui, le mit dans la voiture, monta sur le siége, et conduisit son homme jusqu'à Versailles. Les changements de domicile étaient un moyen scabreux, parce qu'on ne quittait le territoire d'une légion que pour entrer sur celui d'une autre. Quelques-uns imaginèrent de prendre des uniformes de fantaisie, ou plus simplement l'uniforme régulier des légions, mais sans numéro au képi. Cluseret décida qu'un garde national qui ne porterait pas au képi le numéro de son bataillon, serait arrêté, puni des peines disciplinaires, et traité comme réfractaire s'il y avait lieu. Il

exigea, mais, cette fois, sans aucun succès, la régularité et la sévérité de l'uniforme; les fédérés les plus exaltés ne rêvaient que galons, écharpes, plumets, sabres traînants; ils se costumaient en héros de mélodrame. Pour lui, il donna le bon exemple, en ne portant jamais, pendant sa délégation, que le costume civil. Il essaya aussi de supprimer les corps d'exception, qui facilitaient les déguisements. Les services publics, les grandes compagnies, avaient armé leurs employés, qui formaient des corps indépendants; il les versa dans les bataillons réguliers. Il fut moins heureux avec les innombrables volontaires, enfants perdus de Paris, éclaireurs de Bergeret, vengeurs de Flourens, turcos de la Commune, etc., les Parisiens persistant jusqu'au bout dans leur manie des uniformes, leurs goûts d'indépendance, et leur attachement à des héros de quartier ou d'estaminet. Il y eut pendant toute la durée de la Commune, « des corps en formation, » sous les dénominations les plus diverses, et quelquefois les plus extravagantes. Malgré tous ces obstacles, Cluseret déploya tant d'activité qu'au bout de peu de jours il pouvait mettre en ligne plus de 60,000 hommes déterminés, sans compter une bonne réserve.

Il prit un soin particulier de séparer la garde nationale sédentaire et les bataillons de marche; mais cette tâche se trouva finalement trop forte pour lui; on voulait bien être sédentaire, mais à la condition de garder toutes ses munitions, et les fusils à tir rapide. Cluseret fut

[illegible]

[illegible] du 18 mars était pré[illegible] par la garde nationale du [illegible] ses officiers, tous ses officiers, y compris le général en chef. Il avait dit dans sa première proclamation, le 4 avril : « En obéissant à vos

chefs élus, vous vous obéissez à vous-mêmes. » Il acceptait donc les chefs élus, parce qu'il ne pouvait faire autrement ; mais il entendait les accepter aussi peu que possible. Dès le 6 avril, le *Journal officiel* publiait les deux pièces suivantes, dont la seconde surtout est très-significative.

« Considérant qu'il importe que les bataillons de marche aient à leur tête des chefs qui les commandent effectivement;

» Considérant que dans les événements récents un certain nombre de chefs ont fait défaut;

» Vu le décret du 4 avril du délégué à la guerre;

» Le Comité central arrête :

» Dans chaque bataillon, un commandant sera nommé par les quatre compagnies de guerre et les conduira. Les compagnies sédentaires resteront sous son contrôle et seront administrées, en son absence, par un capitaine commandant hors cadres.

» Tous les commandants devront se présenter en dernier délai, samedi 8, aux bureaux du Comité central, au ministère de la guerre, avec leurs titres de nomination.

» A la date du dimanche, 9 avril, le service des secteurs est supprimé.

» Par délégation :

» ARNOLD, GANDIER, PRUDHOMME, BOURSIER, GROLARD.

» Vu et approuvé,

» *Le délégué à la guerre :*

» CLUSERET. »

Immédiatement après cet arrêté, le même numéro du *Journal officiel* publiait un entrefilet ainsi conçu :

« Considérant que, dans les circonstances actuelles, il importe, surtout au point de vue militaire, de voir à la tête des légions des officiers supérieurs ayant des connaissances reconnues ;

» Dans les arrondissements qui n'en sont pas pourvus, le chef de légion sera nommé provisoirement par le délégué à la guerre, et sanctionné par le Comité central. »

Ce n'était qu'un commencement assez timide. Cluseret se sent plus sûr à la date du 26 avril. Il prend un arrêté décisif :

« *Ministère de la guerre.*

» Le ministre etc.., considérant que l'organisation des bataillons de la garde nationale nécessite de la part de l'état-major de la légion une aptitude spéciale,

» Arrête :

» L'état-major de la légion, composé de :

» Un chef d'état-major,

» Un major de place,

» Deux capitaines d'état-major,

» Et quatre adjudants,

» Est nommé par le délégué à la guerre.

» *Le délégué à la guerre :*

» CLUSERET. »

Le 27, c'est le tour de l'artillerie. Un ordre du jour, signé Cluseret, décide que « les nominations d'officiers

seront soumises par le comité central d'artillerie à l'approbation du délégué à la guerre ». Et le délégué ajoute, par manière d'apologie : « Cette mesure est prise en vue de l'aptitude spéciale que requiert le service d'artillerie. » En ce qui concerne les chefs de légion, il n'osa pas aller au delà de son arrêté du 6 avril, qui lui réservait le droit de nomination directe, dans les légions qui n'avaient pas de chef élu, mais dans celles-là seulement. Il reconnaît même, à la date du 26, par l'organe du colonel Mayer, que « le chef de la légion, commandant en chef du service actif, doit être élu dans la légion conformément aux principes de la fédération. » Mais il fait cette déclaration à contre-cœur, et il ajoute tout aussitôt : « Ce poste exige des connaissances militaires suffisantes pour vérifier et constater la valeur des chefs de bataillon, et une influence capable de faire exécuter les ordres du délégué à la guerre. »

Les chefs de légion étaient de gros personnages, la plupart membres de la Commune, avec lesquels il fallait compter. La difficulté était encore plus grande avec les généraux. La Commune avait une première fois supprimé le titre de général, ce qui n'empêchait pas un grand nombre d'officiers, et même certains chefs de légion, de s'en décorer. Cluseret vint aisément à bout de Lullier. Ce « général » avait été arrêté à la fin de mars à la suite d'une violente altercation avec le Comité central. On l'avait retenu en prison deux jours ; puis, « son innocence ayant été reconnue, » il avait été élargi,

et incorporé, comme simple garde, dans un bataillon des faubourgs. La situation de simple garde ne lui paraissant pas conforme à son importance, il s'improvisa un beau jour commandant de la flottille. Ce commandement ne fut pas de longue durée. Cluseret fit insérer la note suivante à l'*Officiel* du 18 avril :

« Il est absolument faux que le citoyen Ch. Lullier ait reçu un commandement quelconque dans la flottille.

» La Commune ne peut pas donner de commandement à l'homme par la faute duquel, de son propre aveu, le Mont-Valérien est entre les mains de l'ennemi. »

Cluseret ne se débarrassa pas aussi aisément de Bergeret. Fier de ses services dans la journée du 18, de son titre de général, de celui de membre de la Commune, et de la fonction de délégué à la guerre qu'il avait occupée pendant quatorze jours, Bergeret n'entendait pas rentrer dans le rang, encore moins servir sous Cluseret, dont il était jaloux. On lui avait donné, en guise de compensation, le titre de commandant de la place de Paris. Il aurait bien voulu, en cette qualité, diriger l'armée à sa guise. Cluseret décida que le général Bergeret signerait tous les ordres relatifs au mouvement des troupes, « mais après s'être entendu avec le délégué à la guerre ». Cet arrêté est du 5 avril. Il ne plut pas à Bergeret, qui ne gagna rien à se plaindre. Dès le lendemain, Cluseret obtenait de la commission exécutive, ou, pour mieux dire, lui dictait un décret ainsi conçu :

« Considérant que les grades de généraux sont incompatibles avec l'organisation démocratique de la garde nationale et ne sauraient être que temporaires :

» Art. 1er. Le grade de général est supprimé.

» Art. 2. Le citoyen Jaroslas Dombrowski, commandant de la douzième légion, est nommé commandant de la place de Paris, en remplacement du citoyen Bergeret, appelé à d'autres fonctions. »

Le citoyen Bergeret finit par être arrêté. Il resta en prison quelques jours, et fut élargi le 22 avril.

Cluseret avait pourtant mis la main sur quelques officiers d'un certain mérite, Jaroslas Dombrowski, La Cécilia. Wrobleski, ancien garde forestier, lieutenant-colonel dans l'insurrection de 1863; puis musicien ambulant en France, commanda un instant la seconde armée. Très-inférieur sous tous les rapports à Dombrowski, il n'était guère remarquable que par sa bravoure.

Cluseret, au milieu des difficultés inextricables de la situation, avait montré de l'habileté et de l'énergie. La prolongation de la lutte lui était due. Il se croyait, non sans raison, nécessaire. Il ne s'en cachait pas, et traitait tout le monde avec hauteur, même les membres de la commission exécutive. Quand cette commission disparut, le 20 avril, et fut remplacée, sous le même titre, par le conseil des délégués, Cluseret, déjà élu membre de la Commune aux élections du 16 avril, par le Ier et le XVIIIe arrondissement, fut confirmé dans sa situation à la guerre, et devint ainsi membre du gouvernement de la

Commune, en vertu de l'organisation nouvelle. Il était alors à l'apogée de sa fortune. Il avait obtenu, pour être maintenu à la guerre, 42 voix sur 54 votants. Il n'en fut pas moins arrêté dix jours après par ordre de cette même commission exécutive dont il faisait partie. Son crime était de n'avoir pas pu rendre imprenable le fort d'Issy, contre lequel l'armée de Versailles avait dirigé pendant quinze jours une artillerie formidable. Il avait fait, pour le défendre, tout ce qui dépendait de lui. Il eut le sort de Raoul du Bisson, de Lullier, de Brunel, de Bergeret ; le sort de Rossel, qui lui succéda. Il fut mis en prison comme tous les autres. On cria contre lui à la trahison. Le décret suivant parut, le 1er mai, en tête du *Journal officiel* :

« La commission exécutive

» Arrête :

» Le citoyen Rossel est chargé, à titre provisoire, des fonctions de délégué à la guerre.

» JULES ANDRIEU, PASCHAL GROUSSET, ED. VAILLANT, COURNET, JOURDE.

Le décret ne porte pas la signature de Delescluze.

On lit ensuite les deux entrefilets suivants :

« Le citoyen Cluseret est révoqué de ses fonctions de délégué à la guerre. Son arrestation, ordonnée par la commission exécutive, est approuvée par la Commune. » — « Il a été pourvu au remplacement provi-

soire du citoyen Cluseret; la Commune prend toutes les mesures de sûreté nécessaires. »

Une note publiée le lendemain est un peu plus explicite :

« L'incurie et la négligence du délégué à la guerre ayant failli compromettre notre possession du fort d'Issy, la commission exécutive a cru de son devoir de proposer l'arrestation du citoyen Cluseret à la Commune, qui l'a décrétée.

» La Commune a pris d'ailleurs tous les moyens nécessaires pour retenir en son pouvoir le fort d'Issy. »

Rossel, dont la fin tragique a inspiré un intérêt universel, à cause de sa jeunesse et de son talent comme officier dans son arme, n'était peut-être pas supérieur à Cluseret comme général. Ses écrits prouvent qu'il aurait pu être un écrivain; c'était surtout un journaliste plein de verve et d'originalité. Il a laissé dans l'armée la réputation d'un officier instruit et capable. Sa vie privée est sans tache. Il n'avait été employé qu'en sous-ordre pendant la délégation de Cluseret. Sa principale fonction était alors de présider la cour martiale. Il s'en acquitta avec une sévérité qui alla plus d'une fois jusqu'à la cruauté. Le commandant Giraud du 74e bataillon (quartier de Charonne) avait refusé de marcher à la porte Maillot, parce que ses hommes n'avaient pas mangé depuis vingt heures; la cour martiale, pour faire un exemple, et pour se rendre du premier coup redoutable, le condamna à la peine

de mort. Une des affaires qui fit le plus de bruit fut celle du 105e bataillon, qui s'était mutiné à la place Vendôme, et avait refusé de marcher à l'ennemi. C'était un bataillon qui avait eu autrefois pour chef le père de Rossel, et ne l'avait pas réélu. On croyait que le père et le fils en avaient gardé du ressentiment. « Attendu, disait l'arrêt, que la faiblesse générale des chefs élus et la lâcheté collective des soldats du 105e bataillon peuvent être imputés à tout le bataillon...... le 105e sera dissous et son numéro rayé des contrôles de la garde nationale. Les officiers, sous-officiers et gardes de ce bataillon seront versés comme simples gardes dans les autres bataillons, incapables de se présenter à une élection civile ou militaire, sous peine de nullité de l'élection. » Il y avait en outre dans le dispositif des condamnations aux travaux forcés à perpétuité. La Commune elle-même s'émut. Une commission de révision fut chargée par elle d'examiner à nouveau l'affaire. L'arrêt fut cassé, les inculpés renvoyés devant le conseil de guerre de la 15e légion. Cette décision, rendue le 25 avril, est précédée de considérants flétrissants pour Rossel. « La commission de révision considérant... que la cour ne se composait que de trois membres nommés régulièrement, auxquels étaient adjoints deux membres arbitrairement désignés; que le président de ladite cour était chef d'état-major du délégué à la guerre, partie plaignante; que de plus, comme fils de l'ancien commandant du 105e bataillon,

la délicatesse autant que la justice imposaient au président Rossel le devoir de se récuser... » Malgré cette aventure, le président Rossel devenait, cinq jours après, délégué à la guerre, grâce à l'appui de Delescluze.

Rossel ne dirigea la guerre que pendant dix jours, du 30 avril au 10 mai. Pendant ce court espace, il montra qu'il connaissait à fond son métier, qu'il était laborieux et intrépide; il ne fut ni moins orgueilleux ni moins hautain que Cluseret. Il subit, comme lui, et même plus que lui la collaboration des incapables et la domination des civils.

Son premier acte d'autorité fut de modifier les commandements. Entre Dombrowski et Wrobleski, commandant, le premier, l'aile droite, le second, l'aile gauche de l'armée, il forma un commandement du centre, qui allait de la Seine à la rive gauche de la Bièvre, et le confia à La Cécilia. C'était une opération excellente, puisqu'elle mettait La Cécilia, officier de talent, bien en ligne. Par le même arrêté, il institua deux brigades de réserve, sous les ordres du général Bergeret et du général Eudes, choix déplorables, qui probablement lui furent imposés. On peut dire, pour sa défense, qu'il fut constamment gêné par la Commune et le Comité central, qui ne cessaient de lutter entre eux et contre lui. A part quelques anciens officiers, lieutenants ou capitaines, et des Polonais, comme les deux Dombrowski, Wrobleski, Okolowitz, et quelques autres, tous les officiers qu'il avait au-

d'agression aussi misérable que celle dont l'état-major de la 17e légion a été l'objet dans la nuit du 5 au 6 mai. »

Quand Rossel fit procéder à des examens pour les places d'officiers d'état-major, il inséra dans son arrêté la phrase suivante, qui montre bien la pénurie où il se trouvait : « Attendu, dit-il, que les connaissances et les aptitudes militaires sont très-peu répandues dans la garde nationale, l'examen actuel portera principalement sur les aptitudes intellectuelles et la valeur morale et politique des candidats. » C'était se contenter de peu. Le président du jury, chargé de composer le jury d'examen, est Arnold, membre du Comité central et de la Commune; un jeune homme de trente ans, architecte, qui n'a jamais servi, et qui était, avant le 4 septembre, sous-inspecteur des travaux de Paris.

Si les officiers étaient pour Rossel des auxiliaires incapables, les membres du Comité central étaient des auxiliaires envahissants, qui ne tendaient à rien moins qu'à devenir des maîtres.

L'*Officiel* du 5 mai contenait la circulaire suivante :

« *Aux généraux, aux colonels et chefs de service dépendant de la délégation de la guerre.*

» J'ai l'honneur de vous informer que, d'accord avec le Comité de Salut public, (le Comité de Salut public venait de remplacer la commission exécutive), j'ai admis en principe et je vais mettre immédiatement en pratique le concours complet du Comité central de la

fédération de la garde nationale pour tous les services administratifs, et pour la plus grande partie des services d'organisation dépendant de la délégation de la guerre.

» Cette séparation de pouvoirs pourra amener dans le personnel un changement dont je tiens à vous avertir.

» Cet accord a été motivé de ma part par les raisons suivantes :

» L'impossibilité de recruter en temps utile le personnel administratif nécessaire au service ;

» La convenance de séparer absolument l'administration du commandement ;

» La nécessité d'employer de la façon la plus efficace, non-seulement la bonne volonté, mais la haute autorité révolutionnaire du Comité central de la fédération.

» Salut et fraternité. »

Il est clair que, dans cette pièce, Rossel se présente comme ayant fait lui-même la séparation des deux services, en conservant la haute main sur l'un et sur l'autre. Il n'en était rien. La séparation lui avait été imposée, et elle était complète. L'*Officiel* du 6 contient l'arrêté suivant du Comité de Salut public, qui lui enlève très-nettement toute ingérence dans l'administration :

« Le Comité de Salut public arrête :

» Art. 1er. La délégation à la guerre comprend deux divisions :

» Direction militaire ;

» Administration.

» Art. 2. Le colonel Rossel est chargé de l'initiative et de la direction des opérations militaires.

» Art. 3. Le Comité central de la garde nationale est chargé des différents services de l'administration de la guerre, sous le contrôle direct de la commission militaire communale.

» *Le Comité de Salut public,*

» ARMAND, GÉRARDIN, FÉLIX PYAT, LÉO MEILLET,
» RANVIER. »

Cet arrêté limitait étrangement le pouvoir de Rossel. Il n'était plus que la moitié d'un ministre. Quelques jours après, nouvel abaissement.

« Le citoyen Moreau, membre du Comité central, est nommé commissaire civil de la Commune auprès du délégué à la guerre. » Et la Commune ne s'en tint pas là ; elle en vint à placer des commissaires auprès de tous les généraux, pour se conformer de plus en plus aux traditions révolutionnaires et aux pratiques de la Convention. Le cordonnier Dereure fut chargé de contrôler les opérations de Dombrowski. Le Comité central, ainsi rétabli dans la place, se mit à faire des nominations directes, sans plus se soucier ni du délégué, ni de la commission militaire communale. La Commune, sentant que si le Comité central redevenait tout-puissant sur la garde nationale, elle se trouverait sous sa main. et craignant peut-être un com-

plot dont Rossel et Moreau seraient les chefs, publia le décret suivant, dont les considérants montrent qu'elle savait avoir affaire à forte partie :

« La Commune de Paris,

» Considérant que le concours du Comité central de la garde nationale dans l'administration de la guerre, établi par le Comité de Salut public, est une mesure nécessaire, utile à la cause commune ;

» Considérant, en outre, qu'il importe que les attributions en soient nettement définies, et que, dans ce but, il convient que la commission de la guerre soit appelée à définir ces attributions, de concert avec le délégué à la guerre,

» Décrète :

» Article unique. La commission de la guerre, de concert avec le délégué à la guerre, réglementera les rapports du Comité central de la garde nationale avec l'administration de la guerre. »

En vertu de ce décret, la commission de la guerre arrêta immédiatement que le Comité central ne nommerait plus à aucun emploi ; on lui laissa seulement le droit de proposer des candidats à la commission de la guerre. En outre, le Comité central fut astreint à rendre compte chaque jour de la gestion de chaque service.

Mais, finalement, à qui resta l'autorité ? Est-ce au Comité central, à la Commune ou à Rossel ? Par qui

furent faites les nominations? Chacun tirait de son côté. Rossel étant le plus ferme, était le plus obéi, et pourtant il ne l'était guère. On le voit par les destitutions qu'il était obligé de prononcer contre des officiers, pour s'être adressés directement au Comité central ou à la commission. La garde nationale était composée de légions, commandées, les unes par des colonels élus, les autres par des chefs que le Comité central leur avait donnés : organisation parfaitement absurde. Rossel prit un grand parti. Il y avait dans chaque légion des bataillons de marche et des bataillons sédentaires ; il prit les bataillons de marche, et en forma des régiments, dont il nomma les commandants. Cette mesure radicale ne passa pas sans soulever des orages. Il répondit qu'il conservait la légion comme centre administratif, mais qu'il avait voulu créer une unité tactique. Cette raison était indiscutable. On peut juger de la différence qu'il y avait entre les légions par deux chiffres. Plusieurs légions n'atteignirent pas le chiffre de 2,000 hommes ; la légion de Popincourt (onzième légion) en comptait 22,000. Rossel s'efforçait, par la création des régiments, de remédier à cette inégalité, et de diminuer l'autorité des chefs élus, ne pouvant pas la détruire. Il voulait réduire les chefs de légions à des écritures et à des parades. Là ne se bornèrent pas ses réformes. Il se montra terrible contre les réfractaires, ce qui était à la fois une iniquité et une imprudence. Ce fut lui qui imagina le système des cartes

d'identité. Tout citoyen était obligé de présenter sa carte d'identité, à toute réquisition d'un magistrat ou d'un officier de la garde nationale. Ces cartes d'identité étaient délivrées par un bureau de quartier. Les citoyens qui ne pouvaient pas prouver, par la présentation de leur carte, qu'ils appartenaient au service régulier de la garde nationale, étaient immédiatement incorporés dans le bataillon de leur quartier. La Commune hésita d'abord à voter un pareil décret ; elle se borna à prescrire des mesures pour la recherche et la punition des réfractaires. La carte finit pourtant par être exigée. La gloire d'avoir inventé cette nouvelle forme de persécution appartient sans conteste à Rossel. Pour montrer que les révolutionnaires les plus ardents n'avaient pas le droit de l'accuser de faiblesse ou de « modérantisme », on peut citer cet ordre du jour émané de lui :

« Il est défendu d'interrompre le feu pendant un combat, quand même l'ennemi lèverait la crosse en lair ou arborerait le drapeau parlementaire.

» Il est défendu sous peine de mort de continuer le feu après que l'ordre a été donné de le cesser, ou de continuer à se porter en avant lorsqu'il a été prescrit de s'arrêter. Les fuyards et ceux qui resteront en arrière isolément seront sabrés par la cavalerie; s'ils sont nombreux, ils seront canonnés. Les chefs militaires ont pendant le combat tous pouvoirs pour faire marcher et pour faire obéir les officiers et soldats placés sous leurs ordres. »

Il ne s'agissait pas de prendre ces déclarations pour des menaces vaines. Le président de la cour martiale avait prouvé que ce n'était pas seulement en paroles qu'il était impitoyable.

Dans la séance du 28 avril, deux jours avant la chute de Cluseret, Billioray disait : « Il ne nous faut pas de dictature à la guerre. Dans cette partie du service, on se moque véritablement de la Commune en ne tenant pas compte de ses décisions. L'administration de la guerre est l'organisation de la désorganisation. » Le mot était dur, mais il était juste. Il l'était sous Rossel tout autant que sous Cluseret. Le désordre n'était imputable ni à l'un, ni à l'autre. Il était partout; il naissait de la situation elle-même. La Commune n'avait trouvé la précision et la fixité en rien. Elle ne savait pas, au bout de six semaines, pourquoi elle était, ni ce qu'elle était. Rossel était surveillé par Moreau, délégué civil à la guerre, par la commission militaire communale, par la Commune elle-même, par le Comité central de la fédération. Il avait sous ses ordres des généraux et des colonels membres de la Commune; Eudes fit même partie du Comité de salut public dans l'organisation du 8 mai. La commission communale, le comité de la fédération, le comitè central d'artillerie, les chefs de légion, les municipalités, les comités et sous-comités d'arrondissements lui disputaient pied à pied son autorité. Le gouvernement changeait chaque jour, et chaque gouvernement nouveau était plus incapable, plus tracassier et

plus odieux que le précédent. La liste des comman dants du fort d'Issy suffirait pour faire comprendre la situation militaire de la Commune. Le fort fut commandé d'abord par Mégy, puis par Larroque, colonel d'état-major. Au commencement de mai, la Commune y envoya Dombrowski ; le Comité central, de son côté, y envoya Wrobleski. Rossel, ne pouvant souffrir ces empiétements, les fit repartir l'un et l'autre pour leur quartier général. Il appela Eudes au commandement de la forteresse ; ce n'était pas avoir la main heureuse. Eudes, dès qu'il comprit de quoi il s'agissait, rentra dans Paris, abandonnant tout à son chef d'état-major Collet. Rossel alla plusieurs fois à Issy de sa personne. Il voulut même un moment y reprendre l'offensive ; il lui fallait pour cela 12,000 hommes, qu'on lui avait promis. Il les attendit vainement. Sur ses réclamations pressantes, il en vint enfin 7,000. Ce n'était pas la même chose. Tout s'effondrait. Rossel avait dû s'y attendre. Il est étrange qu'avec ses connaissances militaires, jugeant ses confédérés avec une sévérité extrême, il ait pourtant accepté de jouer cette partie. Avait-il compté sur un soulèvement des grandes villes? Sur une défection de l'armée? Il était au moins persuadé que son autorité ne serait pas entravée, ou que, par son énergie, il briserait les résistances. Il avait toujours méprisé la Commune. Son plan était de l'annuler, par le moyen du Comité central avec le concours de deux ou trois hommes d'action, qui finalement lui firent dé-

faut. Il s'isolait de plus en plus, dans les derniers jours, comme un homme qui achève son rôle, et qui veut tomber avec dignité. Il n'envoyait même plus de rapports. A la séance du 8 mai, Miot se plaint que la Commune n'ait plus reçu de rapport militaire depuis trois jours. « — *Le citoyen Dereure.* Depuis huit jours nous n'en avons pas eu. — *Le citoyen président* (c'est, ce jour-là, le général Eudes). Voulez-vous envoyer deux membres au Comité de salut public? — *Le citoyen Régère.* A quoi bon? Le Comité est comme nous. Il n'a rien reçu. »

Les nouvelles de guerre que Rossel aurait pu donner, n'étaient pas de nature à réconforter la Commune. Les Versaillais avançaient chaque jour; à Neuilly, à Auteuil, ils couvraient les remparts d'une pluie de feu. Le fort d'Issy, qui était comme perdu pour l'insurrection depuis la fin d'avril, et dont la situation désespérée avait entraîné la chute de Cluseret, prolongeait de quelques jours sa résistance, mais les hommes compétents ne pouvaient plus s'y tromper. On perdait du monde de part et d'autre, il aurait mieux valu en finir.

Le jour même où Rossel prenait possession du ministère, le colonel d'état-major Leperche, major de tranchée, avait adressé au commandant du fort d'Issy la sommation dont voici le texte:

« Au nom et par ordre de M. le maréchal commandant en chef de l'armée, nous, major de tranchée, sommons le commandant des insurgés réunis en ce

moment au fort d'Issy, d'avoir à se rendre, lui et tout le personnel enfermé dans le fort.

» Un délai d'un quart d'heure est accordé pour répondre à la présente sommation.

» Si le commandant des forces insurgées déclare, par écrit, en son nom et au nom de la garnison tout entière du fort d'Issy, qu'il se soumet, lui et les siens, à la présente sommation, sans autre condition que d'obtenir la vie sauve et la liberté, moins l'autorisation de résider à Paris, cette faveur sera accordée.

» Faute par lui de répondre dans le délai indiqué plus haut, toute la garnison sera passée par les armes.

» *Tranchées devant le fort d'Issy, 30 avril 1871.* »

Le colonel Rossel, délégué à la guerre, répondit le lendemain :

« Mon cher camarade,

» La prochaine fois que vous vous permettrez de nous envoyer une sommation aussi insolente que votre lettre autographe d'hier, je ferai fusiller votre parlementaire conformément aux usages de la guerre.

» Votre dévoué camarade.

» ROSSEL.

» *Delegué de la Commune de Paris* »

La Commune, amoureuse des fanfaronnades, battit des mains à cette réponse, et fit à peine attention à la sommation du colonel Leperche, qui annonçait très-clairement la défaite.

Il fallut encore quelques jours pour achever la prise du fort. La division Faron s'empara du château d'Issy dans la nuit du 1er au 2 mai. La gare de Clamart fut prise le 5 Enfin, le 38e de ligne entra le 9 mai dans le fort qu'il trouva évacué, bien qu'encore garni de son matériel.

Le 9 mai à midi, Rossel expédie la dépêche suivante :

« Le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy abandonné hier au soir par la garnison. »

Il fait immédiatement afficher sa dépêche à profusion. Dans quel but? On n'eût pas plus fait pour une victoire.

Le même jour Delescluze interrompt la séance de la Commune par ces paroles : « Vous discutez, quand on vient d'afficher que le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy. Citoyens, il faut aviser sans retard. J'ai vu ce matin Rossel, il a donné sa démission ; il est bien décidé à ne pas la reprendre.

» Tous ses actes sont entravés par le Comité central. Il est à bout de forces. J'ai été témoin de son désespoir. »

Rossel écrivit la lettre suivante, qui mérite d'être conservée.

« Paris, 9 mai 1871.

» Citoyens membres de la Commune,

» Chargé par vous à titre provisoire de la délégation de la guerre, je me sens incapable de porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et où personne n'obéit.

» Lorsqu'il a fallu organiser l'artillerie, le comité central d'artillerie a délibéré et n'a rien prescrit. Après deux mois de révolution, tout le service de nos canons repose sur l'énergie de quelques volontaires dont le nombre est insuffisant.

» A mon arrivée au ministère, lorsque j'ai voulu favoriser la concentration des armes, la réquisition des chevaux, la poursuite des réfractaires, j'ai demandé à la Commune de développer les municipalités d'arrondissement.

» La Commune a délibéré et n'a rien résolu.

» Plus tard, le Comité central de la fédération est venu m'offrir presque impérieusement son concours à l'administration de la guerre. Consulté par le Comité de salut public, j'ai accepté ce concours de la manière la plus nette, et je me suis dessaisi, en faveur des membres de ce Comité, de tous les renseignements que j'avais sur l'organisation. Depuis ce temps-là, le Comité central délibère, et n'a pas encore su agir. Pendant ce temps, l'ennemi enveloppait le fort d'Issy d'attaques aventureuses si imprudentes, que je l'en punirais si j'avais la moindre force militaire disponible.

» La garnison, mal commandée, prenait peur, et les officiers délibéraient, chassaient du fort le capitaine Dumont, homme énergique, qui arrivait pour les commander, et tout en délibérant, évacuaient leur fort, après avoir sottement parlé de le faire sauter, chose plus impossible pour eux que de le défendre.

» Ce n'est pas assez. Hier, pendant que chacun était au travail ou au feu, les chefs de légion délibéraient pour substituer un nouveau système d'organisation à celui que j'avais adopté, afin de suppléer à l'imprévoyance de leur autorité, toujours mobile et mal obéie. Il résulta de leur conciliabule un projet au moment où il fallait des hommes, et une déclaration de principes au moment où il fallait des actes.

» Mon indignation les ramena à d'autres pensées, et ils me promirent pour aujourd'hui, comme le dernier terme de leurs efforts, une force organisée de 12,000 hommes, avec lesquels je m'engage à marcher à l'ennemi. Les hommes devaient être réunis à onze heures et demie. Il est une heure, et ils ne sont pas prêts. Au lieu d'être 12,000, ils sont environ 7,000. Ce n'est pas du tout la même chose.

» Ainsi la nullité du comité d'artillerie empêchait l'organisation de l'artillerie ; les incertitudes du comité central de la fédération arrêtaient l'administration ; les préoccupations mesquines des chefs de légion paralysaient la mobilisation des troupes.

» Je ne suis pas homme à reculer devant la répression, et hier, pendant que les chefs de légion discutaient, le peloton d'exécution les attendait dans la cour. Mais je ne veux pas prendre seul l'initiative des mesures énergiques, endosser seul l'odieux des exécutions qu'il faudrait faire pour tirer de ce chaos l'organisation, l'obéissance et la victoire. Encore si j'étais protégé par la

publicité de mes actes et de mon impuissance, je pourrais conserver ce mandat. Mais la Commune n'a pas le courage d'affronter la publicité. Deux fois déjà je vous ai donné des éclaircissements nécessaires, et deux fois, malgré moi, vous avez voulu avoir le comité secret

» Mon prédécesseur a eu le tort de se débattre dans cette situation absurde.

» Éclairé par son exemple, sachant que la force d'un révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de sa situation, j'ai deux partis à choisir : Briser l'obstacle qui entrave mon action, ou me retirer. Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle, c'est vous et votre faiblesse ; je ne veux pas attenter à la souveraineté publique.

» Je me retire, et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas.

» ROSSEL. »

Cette longue lettre est un article de journal bien fait, et un peu déclamatoire. Elle contient un mot atroce : « le peloton d'exécution attendait dans la cour ». L'avoir fait est d'un criminel ; s'en vanter, même s'il l'a fait, n'est pas d'un homme politique. Il a pu le faire. C'est lui qui a fait installer les réfractaires du XIXe arrondissement dans les fossés du fort de Vanves pendant que le fort était bombardé à outrance.

Il voulait être arrêté, il le fut.

La Commune, formée en comité secret, renouvela son Comité de salut public, se mit en quelque sorte

dans ses mains, en décidant qu'elle ne tiendrait plus que trois séances par semaine, et remplaça Rossel par un délégué civil, qui fut Delescluze.

Elle prenait ainsi la direction de la guerre. Ce fut la dernière de ses fautes. Elle n'avait cessé d'en commettre depuis le jour de son installation.

Qu'était-elle cette Commune qui, à l'heure décisive, acceptait, après tant d'autres responsabilités, celle des opérations militaires? Quels étaient sa raison d'être et son but?

Paris avait des griefs, fondés ou non, contre le Gouvernement et l'Assemblée; c'était assez peut-être pour expliquer une émeute, mais, pour fonder un gouvernement, il faut une idée. On cherche vainement celle de la Commune dans ses déclarations et dans son histoire.

On voit bien ce qu'elle voulait renverser; elle voulait renverser le Gouvernement et l'ordre social existant. On ne voit pas ce qu'elle voulait fonder.

Elle avait beau déclarer, quand elle avait intérêt à se faire petite, qu'elle n'était qu'une assemblée municipale, qu'elle ne réclamait que les franchises de Paris; elle voulait renverser et remplacer le Gouvernement. Elle en faisait un de toutes pièces, ayant ses ministres, ses finances, son armée, son drapeau. Elle proscrivait en ces termes le drapeau national, qu'elle avait remplacé par le drapeau rouge : « Les citoyens devront faire disparaître dans le plus bref délai le drapeau tricolore, qui,

encore, on la renverse, mais en supprimant les deux générateurs de la civilisation, qui sont la propriété et le foyer domestique. La Commune n'y manque pas. Elle laisse percer dans tous ses actes le dédain de la propriété et de la famille. Elle n'a ni système, ni principe; c'est ce qui la réduit à détruire sans fonder, et à n'attaquer que faiblement, maladroitement, avec des contradictions et des incohérences. Le peu de lois qu'elle a faites montrent à la fois l'existence d'une rancune, et l'absence d'une doctrine.

La loi sur les échéanees, la loi sur les loyers, lois de circonstance si l'on veut, ont pourtant ce double caractère. C'est certainement du socialisme, et du socialisme à l'état d'expédient.

La loi sur les échéances donne aux débiteurs un sursis de trois ans, à partir du 15 juillet 1871, et sans intérêts pendant ces trois ans. La loi sur les loyers fait cadeau de trois termes aux locataires, même aux locataires en garni; elle leur donne le droit exclusif de résilier leurs baux pendant une période de six mois, et proroge de trois mois les congés donnés par les propriétaires

La Commune ne se contente pas de rendre gratuitement tous les objets engagés au Mont-de-Piété pour un prêt ne dépassant pas 20 francs, ce qui comprenait plus de 800,000 articles; elle annonce l'intention de liquider le Mont-de-Piété et de le remplacer par une institution communale de crédit au travail, dont per-

[illegible]

La Commune [illegible] dans les [illegible] entre les [illegible]. Elle [illegible] les [illegible] par leurs [illegible] Elle [illegible] sur [illegible] ; le travail de nuit est [illegible] pour les boulangers [illegible] Elle est [illegible] aux [illegible] ; dans les [illegible] avec [illegible] la Commune [illegible] Elle [illegible] de leurs [illegible] qui ne [illegible] du 18 mars. Plus [illegible]

[illegible] « Les [illegible] de Paris [illegible] à leur domi[illegible] quarante-huit heures ; passé ce délai, leurs [illegible] de [illegible] seront brûlés.

» Pour le Comité central,

» Gallier. »

Quelle imprudence! Jourde se retirera, si Grêlier n'est pas désavoué et puni. Plusieurs membres partagent son indignation. Un seul livre le secret de la comédie. « Il faudra sans doute le faire; mais il est imprudent de le dire à présent. » Après tout, ce Grêlier, auteur de la note, n'est pas le premier venu. Il était, avant le 26 mars, délégué du Comité central à l'intérieur. On savait bien, dans la Commune, que Grêlier n'avait agi que par ordre du Comité. On n'osait pas le dire, parce que le Comité était le vrai maître. On ne parla jamais que de Grêlier. Un membre se hasarda à dire. « Il faut punir Grêlier *et ses complices.* » Le mot parut imprudent; il fut étouffé.

Il y eut aussi des décisions, et surtout des propositions qui touchaient à la famille.

Il fut décidé que, pour l'indemnité allouée aux femmes de gardes nationaux, les concubines seraient assimilées aux femmes mariées.

Le citoyen Vésinier fit la proposition suivante, à la séance du 17 mai : le temps manqua pour la discuter.

« La loi du 8 mai 1816 est rapportée; le décret du 21 mars 1803, promulgué le 31 du même mois, est remis en vigueur. (Ceci n'est que le rétablissement du divorce.)

» Tous les enfants reconnus sont légitimes et jouiront de tous les droits des enfants légitimes.

» Tous les enfants, dits naturels, non reconnus, sont reconnus par la Commune et légitimés.

» Tous les citoyens âgés de dix-huit ans, et toutes les citoyennes âgées de seize ans, qui déclareront devant le magistrat municipal qu'ils veulent s'unir par les liens du mariage, seront unis, à la condition qu'ils déclareront en outre qu'ils ne sont pas mariés, ni parents jusqu'au degré qui, aux yeux de la loi, est un empêchement au mariage.

» Ils sont dispensés de toute autre formalité légale.

» Leurs enfants, s'ils en ont, sur leur simple déclaration seront reconnus légitimes. »

Si cette belle proposition avait été mise en délibération, nul ne saurait dire ce qui serait advenu. L'habileté des grands politiques consistait à écarter les discussions de cette sorte, à les réserver pour les temps heureux où la Commune de Paris dicterait en paix ses lois à la France.

Le socialisme de la Commune n'est pas plus savant que sa politique, et sa politique ne vaut pas mieux que sa tactique militaire. On avait pris le nom de Commune dans l'histoire de la Révolution comme on y avait pris le drapeau rouge, et avec ce nom, sous ce drapeau, on allait à l'aventure.

Cette tragédie, qui faillit perdre la France et qui coûta tant de sang, commença, comme un mélodrame, par des tirades et des mascarades. On ne fait pas un soldat avec un plumet, ni un législateur avec une écharpe. Jamais on ne vit plus de confusion, d'incertitude, d'ignorance, de présomption, de contradictions.

Pendant le siége, après la capitulation, au lendemain du 18 mars, depuis l'avénement de la Commune, on ne cessait de crier contre les Prussiens. Mais la Commune comptait parmi ses membres un Prussien non nationalisé, Frankel; elle en fit même un de ses ministres; elle exempta du service militaire les Alsaciens-Lorrains, et eux seuls; elle fit des avances aux généraux prussiens: sa première parole fut pour déclarer qu'elle observerait scrupuleusement le traité avec la Prusse. Paschal Grousset, délégué aux relations extérieures, écrivit au commandant en chef du 3e corps de l'armée allemande une lettre qui resta sans réponse et dont voici le texte :

« Général,

» Le soussigné, membre de la Commune de Paris, délégué aux relations extérieures, a l'honneur de vous soumettre les observations suivantes :

» La ville de Paris, engagée au même titre que toutes les autres parties de la République française par les préliminaires de paix signés à Versailles, a le devoir de connaître comment le traité s'exécute.

» Il est pour elle de la plus haute importance de savoir notamment si le gouvernement de Versailles a effectué entre les mains du plénipotentiaire allemand un premier versement de 500 millions de francs ou de toute autre somme à valoir sur l'indemnité stipulée, et si, par suite de ce versement, les chefs de l'armée alle-

mande ont arrêté la date de l'évacuation par les troupes placées sous leurs ordres, des forts de la rive droite qui font partie intégrante et inséparable du territoire de Paris.

» Le soussigné vous demande, général, de vouloir bien lui communiquer les renseignements dont vous disposez à cet égard. »

On avait déclaré, pendant le siége par les Prussiens, qu'il suffirait pour débloquer Paris de faire marcher le peuple entier dans une sortie torrentielle. Ce moyen était infaillible, et on y recourut contre l'armée française dans la mémorable journée du 3 avril. Dès le lendemain, Cluseret déclara que la guerre serait purement défensive : on se soumit; on se disposa pour n'être plus. jusqu'à la fin, que des assiégés.

La première revendication avait été pour les franchises communales, et pour le droit que s'attribuait la garde nationale d'élire elle-même ses chefs. Plus de maires imposés ! Plus d'officiers non élus ! A peine installée, la Commune impose à la garde nationale ses généraux, aux arrondissements leurs municipalités.

On peut dire assurément qu'elle s'impose elle-même à Paris. Au 28 mars, malgré le concours des anciens maires, les abstentions furent de 54 sur 100 ; et le 16 avril, quand la Commune eut fait ses preuves et se trouva réduite à elle-même, les abstentions furent de 80 sur 100. (Votants, 53,679 ; abstenants, 205,173.) Il fut décidé, après coup, que le huitième des électeurs

ne serait plus nécessaire pour rendre une élection valable. On fut élu avec 1,000 voix. « Valider ces élections, s'écria Arthur Arnould, c'est le plus grand croc-en-jambe que jamais gouvernement ait donné au suffrage universel. Vous tombez dans le ridicule et l'odieux. »

Un des griefs antérieurs au 18 mars était la suppression de six journaux par le général Vinoy. Le Comité central en laisse supprimer deux le 18 mars ; la Commune, le 18 avril, en supprime quatre; le 18 mai, elle en supprime dix. S'il faut en croire Vermorel, Félix Pyat aurait proposé ces suppressions, qu'il blâma ensuite dans son journal : détail d'un mince intérêt. La liberté de la presse trouva pourtant des défenseurs, même dans les rangs de l'insurrection. Des bataillons écrivirent à la Commune pour réclamer.

Autre grief d'avant le 18 mars : l'arrestation de Piazza et de Brunel, la condamnation de Blanqui et de Flourens. L'insurrection, fidèle à ses anciennes revendications, abolit les conseils de guerre : « Elle devait cela à nos frères de l'armée » ; elle brûla la guillotine devant la statue de Voltaire : « Le comité du XIe arrondissement a fait saisir cet instrument servile de la domination tyrannique, et en a voté la destruction pour toujours. » Mais la Commune emprisonna Lullier, du Bisson, Bergeret, Brunel, Cluseret, Rossel ; elle laissa Raoul Rigault remplir les prisons ; il allait avec Ferré passer ses soirées aux Folies-Dramatiques et dressait ses listes pendant les entr'actes : elle donna aux maires, aux

adjoints, aux membres des sous-comités d'arrondissements, aux officiers, sous-officiers et délégués des compagnies, le droit d'arrêter dans la rue les réfractaires et de fouiller les maisons pour les y trouver. Les concierges étaient tenus de les dénoncer, sous peine d'emprisonnement. Après avoir hésité à voter la mesure des cartes d'identité, réclamée par Rossel, elle la vota pourtant, après la chute de Rossel ; tout citoyen, âgé de 19 à 40 ans, fut contraint d'avoir constamment sur lui sa carte d'identité et de l'exhiber à tout requérant. Un simple garde national non gradé qui vous rencontrait dans la rue, (tout le monde était garde national), pouvait exiger la production de votre carte, et si vous ne l'aviez pas, vous conduire en prison comme suspect

En prison ! Tout le monde y allait et tout le monde y envoyait. Tous les généraux de la Commune furent mis en prison l'un après l'autre. Bergeret, emprisonné à Mazas, avait écrit sur les murs de sa cellule : « Cluseret, je t'attends ici dans huit jours. » La prédiction ne manqua pas de s'accomplir. On arrêtait des passants comme Chanzy, Langoriau, Turquet ; des républicains avérés, des patriotes éprouvés comme Schœlcher ; les auteurs mêmes de la révolution du 18 mars, comme Assi. Un va-et-vient continuel d'arrestations et de libérations. Un jour que Dombrowski venait de se signaler dans un engagement où il avait eu l'avantage sur les Versaillais, il fut arrêté, sur le chemin de son quartier général, par un garde national ivre et conduit au poste.

Il y resta quelques heures. On compte 3,632 entrées au dépôt, du 18 mars au 27 mai, rien que pour les hommes.

La Commune, qui avait aboli, en grande pompe, les conseils de guerre, décida ensuite qu il y aurait un conseil de guerre par légion. Il fallait du temps pour organiser tant de conseils; elle créa, en attendant, la cour martiale, qui fonctionna sur-le-champ. La cour fit sa jurisprudence : code de procédure, code pénal. Rossel opina pour qu'il n'y eût qu'une seule peine : la mort. La cour préféra d'y mettre un peu de variété. La Commune s'érigea elle-même en cour de justice pour les délits de presse. Elle déclara qu'elle jugerait ses propres membres. Elle fit le procès de Bergeret, celui d'Assi, celui de Cluseret. Elle signala sa modération, disent quelques-uns de ses défenseurs, par le décret sur les otages.

Elle avait aussi aboli la conscription et les armées permanentes. En revanche, elle incorpora de force dans la garde nationale tous les soldats présents à Paris, et tous les hommes de 19 à 40 ans, mariés ou non. Les soldats qui ne voulaient pas servir étaient emprisonnés. Il y en avait en nombre dans toutes les prisons. Il y en eut jusqu'à 1,333 à la Petite-Roquette. Cela finit pour beaucoup d'entre eux par un massacre. Rossel avait inventé de parquer les réfractaires dans un lieu où pleuvait la mitraille. Un chef de légion déclare (assez tard, le 21 mai) que « la peine encourue par les

réfractaires est celle de mort ». Un autre, nommé Spinoy, décide que les magasins, débits et établissements de commerce, tenus par des réfractaires ou par leurs représentants, seront immédiatement fermés et mis sous scellés.

La Commune avait annoncé qu'elle réduirait les dépenses. Elle était par excellence le gouvernement du peuple, le gouvernement à bon marché. Le Comité central n'avait touché que ses trente sous. La Commune ne s'était alloué que 15 fr. par jour. Plus de traitement au-dessus de 6,000 fr., plus de général en chef, et même plus de généraux ! Jamais pourtant, sous aucun régime, il n'y eut autant de généraux, ni autant de gaspillage d'argent et des ressources en tout genre, ni un nombre si extravagant d'officiers et de fonctionnaires. Ceux qui n'étaient ni officiers d'état-major, ni officiers de place, ni officiers de légion, ni officiers de corps franc, ni officiers d'intendance, étaient au moins commissaires ou délégués de quelque chose. Quelques jours après avoir réduit tous les traitements à 6,000 fr. et supprimé le grade de général, on régla que le général de l'artillerie toucherait 33 fr. par jour : une addition mal faite. Tous ces généraux avaient des aides de camp et des officiers d'ordonnance. Tout ce monde avait des appointements, portait des galons, se chamarrait d'aiguillettes. Non-seulement du faste, mais du scandale. Les officiers traversaient les foules au galop, écrasant les piétons ; ils avaient leurs voitures où ils étalaient des filles. Rigault,

pour l'exemple, en faisait de temps à autre une razzia. Il campait les filles à Saint-Lazare, les beaux officiers, en vareuses, à la queue d'une brouette : adieu les galons ! L'orgie recommençait le lendemain. Rien ne coûte si cher que le désordre. Malgré les efforts de Jourde, étudiant en médecine de vingt-huit ans, qui était à peu près, avec Delescluze, le seul homme de la maison, la dépense s'éleva, en un seul jour, à 1,800,000 fr. Elle était de 600,000 fr. en moyenne pendant le premier mois. Après avoir dépensé l'argent trouvé dans les ministères et absorbé l'encaisse du ministère des finances (4 millions), le produit des recettes journalières, (octroi, douanes, enregistrement, tabacs, etc.) ne suffisant pas, on emprunta 20 millions à la Banque, qui ne put refuser de les donner, on frappa un impôt de deux millions sur les compagnies de chemins de fer, avec cette clause : « payable dans les vingt-quatre heures ». La dépense totale jusqu'au 27 mai s'éleva à 47 millions.

La Banque à Paris était un danger énorme, permanent. Elle pouvait être pillée ou brûlée. Elle ne fut que rançonnée. Il faut s'en estimer heureux. Le Gouvernement avait appelé à Versailles le gouverneur, M. Rouland, dont la présence à côté du ministre des finances était indispensable. M. Rouland maintint l'ordre dans les succursales, et, de Versailles même, put veiller sur la Banque, et contribuer à son salut. Le sous-gouverneur, M. de Plœuc et les régents, restèrent à Paris, et luttèrent contre les prétentions de la Commune,

avec un ensemble de concessions habiles et de fermeté libérale, quand l'occasion se présentait, qui leur fit le plus grand honneur. M. Thomas Besley, qui avait été le premier président de la Commune, et qui en était le [illegible] un grand service. C'était un homme [illegible], qui s'était successivement [illegible] et [illegible] socialisme, les systèmes les plus absurdes, mais qui n'avait jamais [illegible] sur ses principes d'une probité absolue. Son âge, il avait [illegible] ans, son passé, il avait été longtemps [illegible] et de [illegible] avait donné des preuves [illegible] cette probité [illegible] aux étrangers [illegible] avait donnés. On ne l'aimait pas [illegible] et n'es- [illegible] des grandes [illegible] lesquelles on [illegible] de finances [illegible] Banque [illegible] Avec [illegible] la Banque [illegible] que [illegible] faire donner les millions que la Commune en aurait besoin; mais il avait des idées trop arrêtées sur le crédit et la finance pour se prêter à ces dispositions. Il y [illegible] pour le

Banque un moment terrible : c'est quand la Commune et Jourde lui-même prétendirent qu'elle détenait les diamants de la couronne, et entreprirent de se les faire livrer. Si le siége s'était prolongé, il est probable que cette revendication aurait été le commencement de la fin, car une fois l'ennemi dans la place, il aurait tout dévasté. Heureusement, on en fut quitte pour la peur, et tout l'argent qui fut pris par la Commune passa par le guichet.

La Commune mettait la main sur nos grands établissements en attendant l'heure de les brûler. « Elle les protégeait, disait-elle. » Elle nomma doyen de la faculté de droit un professeur libre, M. Accolas ; doyen de la faculté de médecine, M. Naquet ; administrateur du muséum d'histoire naturelle, M. Ernest Mollé. Ni M. Accolas, ni M. Naquet ne prirent possession de leurs dignités nouvelles. M. Jules Simon, en rappelant les fonctionnaires à Versailles, avait excepté de cette mesure les médecins, les administrateurs des pensionnats et les gardiens des dépôts publics. Les conservateurs des musées, la plupart des bibliothécaires étaient à leurs postes. La Commune remplaça ceux qui étaient partis ; elle ne chassa pas ceux qui étaient restés, elle se borna à leur imposer des chefs. M. Vincent d'abord, M. Élisée Reclus ensuite furent préposés à la Bibliothèque nationale ; on adjoignit plus tard à ce dernier M. Guigard.

Les églises furent déclarées propriétés communales

et mises à la disposition des municipalités. Il y eut à ce sujet de curieuses discussions dans le sein de la Commune. Un membre pouvait démontrer, preuves en main, que M. Haussmann avait vendu deux églises. Un autre affirma que certaines églises appartenaient « à des associations nommées fabriques ». Toutes les églises furent envahies, beaucoup furent pillées, deux ou trois seulement furent détruites. M. le général Appert donne la liste des églises envahies dans le courant d'avril, avec la date de l'envahissement : Saint-Eustache, envahie le 11 avril, Notre-Dame-de-Lorette, pillée le 13, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Jean Saint-François, le 9, Saint-Martin, le 24, Saint-Pierre le 10, Notre-Dame-de-Clignancourt le 12, Saint-Leu le 13, Saint-Bernard le 13, Saint-Roch le 15, Saint-Honoré, Saint-Médard, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, la chapelle Bréa, le 15 et le 16, Notre-Dame-de-la-Croix le 17, Saint-Ambroise le 22, Notre-Dame-de-Bercy (brûlée plus tard), Saint-Lambert, Saint-Christophe, Saint-Germain-l'Auxerrois, Sainte-Marguerite, Saint-Pierre-de-Montrouge du 28 au 30 avril. Le jour du vendredi-saint, un délégué pénétra avec une escouade dans la sacristie de Notre-Dame-de-Paris, fit ouvrir toutes les armoires, emballa les objets précieux, et se mit en devoir de les empiler sur une voiture de déménagement qu'il avait amenée. Un bedeau courageux s'échappe pendant l'opération, et va tout courant prévenir la Commune de ce qui se passe. On était, ce jour-là, en veine de tolérance à l'Hôtel de Ville,

et puis, on n'y aimait pas ces empiétements; car enfin, d'où venait-il, ce délégué? De qui tenait-il ses pouvoirs? Peut-être du Comité central! On envoya sur l'heure un autre délégué, plus autorisé, qui enleva le chargement presque achevé, ouvrit les paquets et replaça les bijoux et les ornements dans les armoires du chapitre : triomphe complet pour la Commune, le bon sens et la sacristie. Le bedeau reconnaissant donna à la Commune un *satisfecit* dont le style et l'orthographe eurent quelque succès, même dans ce temps où l'on ne savait plus rire.

Le sort des églises variait selon l'esprit des municipalités Dans quelques arrondissements, on en fit des salles de clubs. « On les dirait faites exprès. » L'orateur montait dans la chaire pavoisée de drapeaux rouges; le bureau siégeait au banc d'œuvre. Certaines églises servirent à deux fins : on faisait le culte dans le sanctuaire; on tenait le club dans la nef. Au XXe arrondissement, le citoyen Le Moussu prit l'arrêté qu'on va lire :

« Attendu que les prêtres sont des bandits et que les églises sont des repaires où ils ont assassiné moralement les masses, en courbant la France sous la griffe des infâmes Bonaparte, Favre et Trochu;

» Le délégué civil des Carrières près de l'ex-préfecture de police, ordonne que l'église Saint-Pierre-de-Montmartre sera fermée, et décrète l'arrestation des prêtres et des ignorantins. »

Ce décret et ce style ne furent pas du goût de la

Commune, et le délégué civil des Carrières près de l'ex-préfecture de police eut la douleur de se voir désavoué. Mais à mesure que le temps marchait, la colère contre le clergé allait croissant. L'archevêque de Paris, ses grands vicaires, des curés de paroisse, des aumôniers, des jésuites, des dominicains, des missionnaires furent jetés en prison ; des sœurs de Charité, les sœurs de Picpus, furent conduites à Saint-Lazare ; les biens des communautés furent séquestrés. A l'hôpital Beaujon, les sœurs furent remplacées par des citoyennes. Sur la fin, le culte fut interdit partout. Il avait été supprimé dans les prisons dès les premiers jours. Pour exciter la colère du peuple, qui n'avait pas besoin d'aliments, on publia les plus étranges sottises sur des squelettes séculaires trouvés dans un charnier près de l'église Saint-Laurent. La chapelle Bréa fut condamnée par décret à être rasée. C'était une chapelle élevée en mémoire du général Bréa, assassiné en juin 1848. Le même sort était réservé à la chapelle expiatoire de Louis XVI ; mais on n'eut pas le temps de mettre le décret à exécution.

On pense bien que l'instruction fut déclarée laïque et que les maitres et maitresses congréganistes furent chassés. L'opération fut longue et difficile. Il fallut renouveler les arrêtés, répéter et aggraver les menaces. On proscrivit aussi les crucifix. Ceux qui étaient en métal précieux furent portés à la Monnaie pour être convertis en lingots.

La maison de M. Thiers fut rasée.

Un premier décret n'avait pas été suivi d'exécution On s'en plaignait, aux bons jours, dans le sein de la Commune. « Il faut en finir! » On en finit par le décret que voici :

« Le Comité de salut public,

» Vu l'affiche du sieur Thiers, se disant chef du pouvoir de la République française ;

» Considérant que cette affiche, imprimée à Versailles, a été apposée sur les murs de Paris par les ordres dudit sieur Thiers ;

» Que, dans ce document, il déclare qu'il ne bombarde pas Paris, tandis que chaque jour des femmes et des enfants sont victimes des projectiles fratricides de Versailles ;

» Qu'il y est fait un appel à la trahison pour pénétrer dans la place, sentant l'impossibilité absolue de vaincre par les armes l'héroïque population de Paris,

» Arrête :

» 1° Les biens meubles des propriétés de Thiers seront saisis par les soins de l'administration des domaines ;

» 2° La maison de Thiers, située place Saint-Georges, sera rasée.

» 3° Les citoyens Fontaine et Andrieux sont chargés de l'exécution IMMÉDIATE de cet arrêté.

» *Les membres du Comité de salut public* :

» ANT. ARNAUD, EUDES, F. GAMBON, G. RANVIER.

» 21 floréal, an 79. »

(*Officiel* du 11 mai.)

La colonne Vendôme fut abattue.

« La Commune de Paris,

» Considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symptôme de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente du vainqueur aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la fraternité,

» Décrète :

» *Article unique*. — La colonne de la place Vendôme sera démolie.

» Le 12 avril. »

Les « modérés » atermoyèrent tant qu'ils purent pour empêcher l'exécution de cette sentence de mort. Ils obtinrent d'abord d'attendre l'anniversaire du 5 mai. L'anniversaire passé, les ingénieurs n'étaient pas prêts, nouvel ajournement. Il fallut enfin s'exécuter. La colonne tomba le 16 mai.

Arthur Arnould disait : « Vous tombez dans le ridicule

et l'odieux. » Avrial disait : « Vous votez des décrets et vous n'avez aucun moyen de les faire exécuter. On se renvoie l'un à l'autre la responsabilité et l'on ne fait rien de bon. » Vallès disait : « J'ai visité votre prison du Cherche-Midi ; c'est un va-et-vient continuel d'arrestations et de mises en liberté. » Et Billioray : « L'administration de la guerre est l'organisation de la désorganisation. C'est une dictature incapable. » Delescluze disait, dès le mois d'avril : « Croyez-vous donc que tout le monde ici approuve ce qui s'y fait ? » Il disait le 9 mai : « On est arrivé au Comité de salut public. Que fait-il ? Des nominations particulières au lieu d'actes d'ensemble. Il vient de nommer le citoyen Moreau comme délégué civil à la guerre. Alors, que font les membres de la commission de la guerre ? Nous ne sommes donc rien ? Je ne puis l'admettre. Votre Comité de salut public est annihilé, écrasé sous le poids des souvenirs dont on le charge, et il ne fait même pas ce que pourrait faire une simple commission exécutive. » « Le dégoût me prend, disait Vermorel, au milieu de tant de sottise, de tant de prétention, de tant de lâcheté. Le parti est perdu. L'idée communale était bonne ; mais nous n'avions pour la servir que des imbéciles, des fripons ou des traîtres : instruments vils ou ridicules. Point de caractère ; aucune bonne foi, rien que des personnalités grotesques ou monstrueuses ; de vraies pantalonnades. Je n'espère en rien : je ne crois en rien de ce que je vois et de ce qui

m'approche. » Nous avons vu ce que disait Rossel. Le réquisitoire de celui-là est complet. Voilà comment ils se jugeaient les uns les autres. On lisait dans une correspondance du *Temps*, en date du 14 mai, sur la situation de Paris : « A l'heure où je vous écris, il n'existe plus rien, ou à peu près. La Commune ne se réunit plus, parce qu'elle ne se réunirait que pour s'arrêter. Pyat demanderait la tête de Delescluze ; Delescluze demanderait la tête du colonel Brunel, qui a déserté le fort d'Issy. Le Comité central mettrait en accusation tous ceux qu'on oublierait. Rossel, Delescluze et Pyat jouent à cache-cache. Delescluze veut reprendre Rossel, Pyat voudrait le pendre. Pyat a le Comité pour lui, Delescluze a la Commune ; Rossel a une bonne cachette dont il ne sortira pas, redoutant plus ceux qui veulent le faire dictateur que ceux qui veulent le faire fusiller. »

Avec un tel désordre dans le gouvernement, il ne faut pas s'attendre à une population bien policée. Tous les jours on fait de nouveaux arrêtés contre les promenades des prostituées dans les rues, ce qui prouve seulement que les promenades ne cessaient pas. Rigault, qui avait des accès de sévérité pour les autres, passait les nuits en orgies, à l'ex-préfecture, avec « son état-major ». Jamais on n'avait vu tant d'ivrognes. La solde de 1 fr. 50 y passait ; on était obligé à toutes sortes de mesures pour en donner une partie aux femmes. Les municipalités ordonnaient de conduire en

prison tout garde national qui serait rencontré ivre, ou en compagnie de prostituées. On aurait eu de la besogne. Voici une lettre de Cluseret aux généraux sous ses ordres, du temps de sa dictature : « Général, on se plaint généralement, et spécialement à la Commune, de votre état-major trop somptueux, et qui se montre sur les boulevards avec des cocottes, des voitures, etc. Je vous prie de donner dans tout ce monde-là un vigoureux coup de balai. Vous êtes compromis par eux, et, avec vous, moi et notre principe. » Et voici un portrait de l'officier de la garde nationale, tracé par Rossel de main de maître, du temps de sa dictature aussi : « Ces gueux d'officiers de la Commune, trinquant au comptoir avec quelque sergent ; gueux déguisés en soldats, et qui transforment en guenilles l'uniforme dont on les a affublés ; le pantalon en vrille, le sabre dans les jambes, le ceinturon pendant sur une capote trop large, le képi crasseux couronnant une personne crasseuse, l'œil et la parole avinés : tels étaient les drôles qui prétendaient affranchir le pays du régime du sabre et qui ne pouvaient qu'y instituer le régime du *delirium tremens.* »

Pas trop de probité : des hommes de paille dans les compagnies, des soustractions dans les perquisitions au profit des commissaires, et des perquisitions scandaleuses compensant la modicité des traitements. Il y eut même des pillages organisés. Le général Appert raconte celui de Neuilly, d'après le réquisitoire du commissaire

[illegible] gouvernement. « Le 20 mai, le 35e bataillon vint remplacer le [illegible]. Jusque-là il n'y avait eu que des pillages isolés : la maison [illegible], la maison Bouchet, la pharmacie [illegible] et quelques autres. A partir du 18 mai, le 35e ne connaît aucun scrupule et ne semble plus connaître que les [illegible]. Il y a encore dans le cantonnement des vieillards, des femmes, des enfants ; il faut à tout prix chasser ces témoins indiscrets. Le revolver au poing, on expulse ce qui reste d'habitants ; on brutalise et on menace de mort ceux qui résistent, on les conduit en troupeau à l'état-major sous une pluie de [illegible], pour les expédier de là sur Paris. Une mourante ne trouve même pas grâce devant ces hommes [illegible] par le butin : comme elle ne peut marcher, on la porte sur un matelas à travers les jardins. Dès lors, ce ne sont plus [illegible] et pillages. Comme toutes ces maisons ne sont séparées que par les murs de jardin, on [illegible] de l'une à l'autre par les brèches, et on pénètre dans les appartements en [illegible] les portes et les [illegible]. [illegible] de soie et de velours, châles, [illegible], linge, rideaux, pendules, tableaux, curiosités et objets d'art, tout ce qui peut s'emporter est choisi, [illegible] à Paris. Les caves renferment encore [illegible]. Enfin, aux festins succèdent des bals hideux où ces voleurs se travestissent avec les dépouilles de leurs victimes, conviant à ces saturnales leurs concubines appelées de Paris, et aussi leurs femmes légitimes. »

Les journaux du parti ne contribuaient pas peu par leur aigreur et leurs exagérations aux embarras du Gouvernement. Rigault et les autres ne se gênaient pas pour prononcer des suppressions; ils allèrent même bien loin, en osant supprimer *la Commune*, journal de Millière, suspect, lui aussi, de modérantisme. Cependant il en restait une furieuse quantité : *la Vérité*, de Portalis ; *la Lutte à outrance*, journal du club de l'École-de-Médecine ; le *Mot d'ordre*, de Rochefort, qui soutenait Rossel; (Rochefort se lassa sur la fin ; il s'enfuit déguisé, fut pris et conduit à Versailles où il entra le 20 mai ;) *la Carmagnole*, par Touchatout; le *Cri du peuple*, de Jules Vallès; *le Père Duchesne*, de Vermersh ; *l'Ordre*, *l'Ami du peuple*, publiés l'un après l'autre, mais sans succès, par Vermorel ; *la Sociale*, par André Léo ; *la Montagne* ; *le Salut public*, par G. Maroteau ; *l'Action*, *le Tribun du peuple*, par Lissagaray ; *Paris libre*, par Vésinier ; *le Réveil du peuple*, par Cournet et Razoua ; *le Bonnet rouge*, par Segondigné, etc., etc.

Avec cela, une ville pleine de clubs et de comités, qui font des adresses, qui se donnent des missions, qui s'attribuent un droit de contrôle sur tout et sur tous : l'Union républicaine centrale, l'Union républicaine pour les droits de Paris, le club des Jacobins, la Ligue de la délivrance Alsace-Lorraine, le club Saint-Eustache, le club Saint-Sulpice (clubs d'églises, cités comme exemple ; en mai, il n'y a presque plus d'églises sans club); le club de l'École-de-Médecine, un des plus actifs et des

plus puissants, avant et après le 18 mars ; l'Alliance républicaine des départements, club formé de citoyens originaires des départements et habitants de Paris ; la Commission de conciliation du commerce, de l'industrie et du travail ; le comité central de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les secours aux blessés, la Fédération des francs-maçons de tous les rites, la Charbonnerie de tous les pays, la Fédération des artistes : au-dessus de ces réunions, de ces associations, de ces corporations, l'Association internationale des travailleurs qui poursuivait persévéramment son but socialiste, et, sans se montrer, avait la main dans toutes les affaires politiques, et enfin le Comité central, son allié sinon son instrument, qui avait fait la révolution.

Les « conciliateurs » étaient fort nombreux à Paris, même dans les clubs, où on ne les écoutait pas toujours. C'était pour beaucoup une mission, pour quelques-uns une profession. Ceux et celles qui n'allaient pas dans les clubs, et restaient tristement dans leurs maisons, étaient aussi pour la conciliation, parce qu'ils étaient pour la paix. Les francs-maçons firent une manifestation solennelle à l'Hôtel de Ville ; ils se rendirent processionnellement sur les remparts pour y planter leurs bannières ; ils envoyèrent à Versailles des délégués, qui virent beaucoup de monde, parlèrent avec émotion des maux de la guerre et de la nécessité de la paix, et revinrent à Paris sans avoir rien obtenu. Les autres associations, celles mêmes qui, comme

la Ligue de Paris, multiplièrent pendant deux mois leurs efforts, avec beaucoup d'énergie et un certain courage, n'eurent pas un meilleur succès. Les départements s'en mêlaient aussi. Les villes, grandes et petites, envoyaient des délégués pour négocier la paix, ou quand elles ne visaient pas à un rôle si relevé, pour la demander.

On se leurrait, de bonne foi, avec ces deux mots : la paix, la conciliation. Tout le monde aurait voulu la paix. Mais il y avait, à Versailles, le Gouvernement régulier et l'Assemblée issue du suffrage universel; à Paris, des rebelles; à Versailles, la vieille société française appuyée sur les principes éternels du droit; à Paris, la négation de tout droit et de tout principe. Le Gouvernement de Paris n'avait qu'un moyen de faire la paix : se soumettre. Versailles aussi, c'est-à-dire la France, en avait un : promettre l'indulgence aux égarés, mais quand ils auraient déposé les armes, et en exceptant tous les chefs et tous les assassins. Que venaient faire des conciliateurs dans une situation pareille? S'ils ne faisaient qu'exprimer un vœu platonique, ils étaient presque ridicules; s'ils proposaient de faire des concessions à la rébellion, ils étaient presque criminels. Le rôle de conciliateurs sérieux n'avait été possible que pour les maires de Paris, et pendant la première semaine de l'insurrection. A présent, il fallait se battre. Que parlait-on de ligues de la paix? Le seul moyen d'avoir la paix était d'appuyer le Gouvernement.

Commune, confondant ainsi l'ordre légal et l'insurrection, le pouvoir créé par le vœu de la France et la dictature qui s'était imposée par le crime et régnait par la terreur. Une assemblée solennellement convoquée à Bordeaux, siégeant dans la salle même occupée un mois ou six semaines auparavant par l'Assemblée nationale, et nommée exclusivement par les grandes villes, aurait consacré l'antagonisme que la Commune voulait créer entre les villes et les campagnes. Comment une telle assemblée aurait-elle la sagesse de se renfermer dans le rôle qu'elle affectait de se donner ? Elle recevrait les adhésions des socialistes et des révolutionnaires; elle ne tarderait pas à se croire des droits, une autorité supérieure; elle serait pour Paris une auxiliaire, pour les « ruraux de Versailles » une ennemie. Non-seulement le Gouvernement eut raison de l'interdire, mais il est évident que, quand plus tard M. Thiers pesa sur l'Assemblée pour faire ôter aux conseils municipaux des villes le droit d'élire leurs maires, ces souvenirs étaient présents à son esprit. Il était d'ancienne date partisan de la nomination des maires par le pouvoir. Il se confirma dans ses idées à cet égard en voyant l'attitude des grandes villes du Midi, en écoutant leur langage. Le congrès, qui n'avait pas pu se réunir à Bordeaux, trouva un asile à Lyon. Mais, averti par un premier échec, il ne chercha pas l'éclat, et n'affecta pas les formes d'une assemblée de représentants. Il eut les allures et le langage de l'Union

pour les droits de Paris, avec laquelle il se mit en rapport. Il envoya des délégués à Versailles, avec mission de voir d'abord M. Thiers, et de s'adresser ensuite, s'il y avait lieu, à la Commune de Paris.

M. Thiers recevait tous ceux qui se présentaient. C'était une merveille qu'il en trouvât le temps. Il dirigeait l'armée autant que le général en chef; il ne passait pas un jour sans aller de sa personne aux avant-postes ; il tenait conseil avec les ministres tous les jours pendant plusieurs heures; il avait, avec Berlin et les généraux allemands, des difficultés toujours renaissantes, qu'aggravait et redoublait la guerre civile. L'Assemblée, de son côté, voulait tout savoir, se mêlait de tout, voulait gouverner; à chaque instant, elle envoyait chez lui, ou l'appelait chez elle. Il montait à la tribune, il parlait dans les commissions, il faisait les dépêches avec M. Jules Favre. Au milieu de ce travail écrasant, et de ces soucis de toute nature, il écoutait les discours des délégués avec patience. Il n'était pas facile de leur répondre. Les délégués trouvaient toujours qu'il ne faisait pas assez de concessions, et la droite qu'il en faisait trop. Il répondait pourtant, et d'une façon invariable, que, quant à la République, elle ne courrait aucun risque entre ses mains ; qu'il ne permettrait à aucun parti de l'attaquer ; qu'il rendrait le dépôt tel qu'il l'avait reçu à Bordeaux, honnêtement, fidèlement ; qu'il n'avait aucune arrière-pensée politique, ni aucun autre désir que de guérir les maux de la France. Il promettait pour Paris toute

la liberté compatible avec la sécurité de l'État. Si l'insurrection mettait bas les armes, il s'engageait à ne poursuivre que les chefs et ceux qui s'étaient rendus coupables de délits de droit commun. Il consentait même à payer la solde de la garde nationale jusqu'à ce que les ateliers fussent rouverts. Pouvait-il répondre autrement ? A droite, on aurait voulu qu'il refusât toute audience, ou, s'il en accordait, qu'il ne parlât que de sa volonté d'exterminer l'insurrection. On lui reprochait surtout ses ménagements pour la forme républicaine, qui allaient presque jusqu'à une adhésion. Les négociateurs, au contraire, trouvaient qu'il ne promettait rien, parce qu'il persistait à traiter les chefs de la Commune comme des rebelles. En réalité, presque tous ceux qui venaient à Versailles tenaient, dans leur fond, pour Paris. Les plus sages mettaient Paris et Versailles sur le même rang. Ils proposaient l'abdication simultanée de l'Assemblée et de la Commune, et l'élection d'une Assemblée nouvelle. C'était proposer de déserter le droit, et de légitimer la révolte. Les tentatives se renouvelèrent si souvent, et sous tant de formes, qu'on finit par craindre qu'elles n'altérassent le bon sens public. La Commune, de son côté, ne songea pas un instant à se soumettre. Quand elle accueillit l'idée d'une négociation, c'est qu'il s'agissait, suivant elle, de traiter de puissance à puissance ; encore ne le fit-elle qu'au dernier moment, lorsque l'armée était déjà dans Paris. Le 3 mai, Paschal Grousset

s'écria : « Je demande à la Commune d'en finir avec les négociateurs. » Un autre dit : « Nous ne sommes pas des belligérants ; nous sommes des juges. » Un mot avait cours parmi les violents, à Paris comme à Versailles : « Négociation, c'est trahison. »

Les femmes se mêlèrent à ces efforts, mais dans des sens bien divers ; les unes, désirant ardemment la paix, ne voyant qu'elle, et l'implorant, pour ainsi dire, à genoux ; les autres, la repoussant avec violence, et voulant, comme elles le répétaient sans cesse au milieu des combattants, vaincre ou mourir.

La proclamation qu'on va lire fut affichée à Paris le 3 mai.

« Les femmes de Paris, au nom de la patrie, au nom de l'honneur, au nom même de l'humanité, demandent un armistice.

» Elles pensent que la courageuse résignation dont elles ont fait preuve cet hiver pendant le siége leur a créé un droit d'être écoutées par les partis, et elles espèrent que leur titre d'épouses et de mères attendrira les cœurs à Paris comme à Versailles.

» Lasses de souffrir, épouvantées des malheurs, cette fois sans gloire, qui les menacent encore, elles en appellent à la générosité de Versailles, à la générosité de Paris.

» Elles supplient ces deux villes de déposer les armes, ne fût-ce qu'un jour, deux jours, le temps, pour des frères, de se reconnaître et de s'entendre, le temps de

trouver une solution pacifique. Toutes les femmes, celles qui ont des petits enfants que les bombes peuvent atteindre dans leur berceau, celles dont les maris se battent par conviction, celles dont les maris et les fils gagnent le pain du jour aux remparts, celles qui sont aujourd'hui seules gardiennes du logis, toutes enfin, les plus calmes comme les plus exaltées, au fond de leur cœur, réclament de Paris et de Versailles la paix ! la paix !

» *Un groupe de citoyennes.* »

Voici la réponse, qui ne se fit pas attendre :

« MANIFESTE DU COMITÉ CENTRAL DE L'UNION DES FEMMES
Pour la défense de Paris et les soins aux blessés.

» Au nom de la révolution sociale que nous acclamons, au nom de la revendication des droits du travail, de l'égalité et de la justice, l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés proteste de toutes ses forces contre l'indigne proclamation aux citoyennes, parue et affichée avant-hier, et émanant d'un groupe anonyme de réactionnaires.

» Ladite proclamation porte que les femmes de Paris en appellent à la générosité de Versailles, et demandent la paix à tout prix !...

» La générosité des lâches assassins !

» Une conciliation entre la liberté et le despotisme, entre le peuple et ses bourreaux !

» Non, ce n'est pas la paix, mais bien la guerre à outrance que les travailleuses de Paris viennent réclamer.

» Aujourd'hui, une coalition serait une trahison. Ce serait renier toutes les aspirations ouvrières acclamant la rénovation sociale absolue, l'anéantissement de tous les rapports juridiques et sociaux existant actuellement, la suppression de tous les priviléges, de toutes les exploitations, la substitution du règne du travail à celui du capital; en un mot, l'affranchissement du travailleur par lui-même.

» Six mois de souffrance et de trahison pendant le siége, six semaines de lutte gigantesque contre les exploiteurs coalisés, les flots de sang versés pour la cause de la liberté, sont nos titres de gloire et de vengeance!

» La lutte actuelle ne peut avoir pour issue que le triomphe de la cause populaire! Paris ne reculera pas, car il porte le drapeau de l'avenir. L'heure suprême a sonné... Place aux travailleurs! arrière à leurs bourreaux!

» Des actes! de l'énergie!...

» L'arbre de la liberté croît arrosé par le sang de ses ennemis.

» Toutes unies et résolues, grandies et éclairées par les souffrances que les crises sociales entraînent toujours à leur suite, profondément convaincues que la Commune, représentante des principes internationaux et révolutionnaires des peuples, porte en elle les germes

de la révolution sociale, les femmes de Paris prouveront à la France et au monde qu'elles aussi sauront, au moment du danger suprême, sur les remparts de Paris, — aux barricades, si la réaction forçait les portes, — donner comme leurs frères leur sang et leur vie pour la défense et le triomphe de la Commune, c'est-à-dire du peuple !

» Alors victorieux, à même de s'unir et de s'entendre sur leurs intérêts communs, travailleurs et travailleuses, tous solidaires, par un dernier effort, anéantiront à jamais tout vestige d'exploitation et d'exploiteurs !

» Vive la République sociale et universelle !...

» Vive le travail !...

» Vive la Commune !...

» *La Commission exécutive du Comité central,*

» LE MEL, JACQUIER, LEFÈVRE, LELOUP, DMITRIEF.

» Paris, le 6 mai 1871. »

Les citoyennes Lemel, Jacquier, Lefèvre, Leloup, Dmitrief ne se bornaient pas à faire des proclamations dans ce haut style. Elles purent, à quelques jours de là, mettre en ligne un bataillon de 2,500 femmes, commandées par des hommes, bien armées et bien équipées, qui furent passées en revue le 15 mai dans la cour des Tuileries par deux officiers généraux et un délégué de la Commune. Elles avaient comme les autres 1 fr. 50 de solde, et les vivres. On n'entendit pas parler de leurs

exploits; mais des femmes isolées, attachées aux compagnies en qualité de cantinières, ou qui s'y introduisaient, comme soldats, en uniforme, déployaient un courage dans la lutte, un acharnement que les hommes avaient peine à égaler, et une férocité qui ne contribua pas peu à rendre cette guerre civile particulièrement sanguinaire. On en trouve plus tard un grand nombre derrière les barricades. D'autres se chargèrent d'arroser les maisons avec du pétrole. Les pauvres malheureuses femmes qui prêchaient la conciliation et demandaient la paix en pleurant, avaient là un terrible voisinage.

La Commune avait attendu des grandes villes autre chose que des démonstrations sympathiques et des efforts de conciliation. Tandis qu'à Versailles on avait empêché le congrès de Bordeaux de se réunir, et qu'on se tenait prêt à dissoudre le congrès de Lyon dès qu'il ferait mine d'être autre chose qu'un club, à Paris, on s'indignait de cette intervention plus que timide, qui n'aboutissait qu'à des discours et à des ambassades. Lyon, Marseille, Toulouse n'avaient pas pu maintenir leurs Communes, après les avoir proclamées. Le congrès des villes du Midi qui devait se réunir à Bordeaux, était mort avant de naître. On avait dû, dans les deux cas, céder à la force, la Commune de Paris voulait bien en convenir; mais à présent qu'en rusant un peu, en cachant le but poursuivi, en acceptant pour délégués tous ceux qui se présentaient, on était parvenu à réunir un nombre important de fédéralistes, pourquoi cette

assemblée prenait-elle des airs d'impartialité entre la Commune et la monarchie? Paschal Grousset fut chargé de sermonner ces tièdes amis.

« Qu'attendez-vous pour vous lever? Attendez-vous que les soldats du droit soient tombés jusqu'au dernier sous les balles empoisonnées de Versailles?

» Attendez-vous que Paris soit transformé en cimetière, et chacune de ses maisons en tombeau?

» Grandes villes, le temps n'est plus aux manifestes. Vous avez des fusils et des munitions. Aux armes!

»... Ne l'oubliez pas, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nantes, Bordeaux et autres! Si Paris succombait pour la liberté du monde, l'histoire vengeresse aurait le droit de dire que Paris a été égorgé, parce que vous aurez laissé accomplir l'assassinat. »

Mais les grandes villes restaient sourdes à ces appels désespérés. Le congrès de Lyon n'avait ni généraux, ni soldats. Il faisait tout ce qui était en son pouvoir, en envoyant à Paris et à Versailles ses commissaires, et il ne cessa jusqu'à la fin d'en envoyer. Il y en avait encore à Versailles le 20 mai. Ils s'y rencontrèrent avec des délégués de l'Union des syndicats, venus de Paris pour recommencer une fois de plus leur tentative de conciliation. Ambassadeurs du congrès de Lyon et ambassadeurs des syndicats de Paris se réunirent pour demander tous ensemble une audience au chef de l'État. On était alors au samedi soir, et on touchait le but avec la main. M. Barthélemy Saint-Hilaire remit tous ces

[illegible] lundi 20. Quand ils se présentèrent ce jour-là, ils apprirent que M. Thiers était à Paris depuis quelques heures.

Les conciliateurs, amis passionnés de la Commune, [illegible]. Le Comité central de la garde nationale n'était plus qu'une gêne : c'était un danger. [illegible] le 26 mars, par le vote, [illegible] s'il conservait intacte son action sur la garde nationale, la Commune ne serait qu'un gouvernement de parade qu'il pourrait à son gré diriger ou supprimer. Dès le 4 avril, la Commune sentait le besoin de dire à la population que le Comité central n'était pas le pouvoir dirigeant ; qu'il n'était tout au plus que le grand conseil de famille de la garde nationale. Il semblait que ce ne fût rien, et c'était tout, puisque tout citoyen faisait partie de la garde nationale et qu'il n'y avait pas dans Paris d'autre force armée. Le Comité central, plus clairvoyant que la Commune, avait une idée [illegible] de la situation et il agissait en conséquence.

Le [illegible] comme s'il était [illegible] le gouvernement :

« AU PEUPLE DE PARIS.

» A LA GARDE NATIONALE.

» [illegible] Citoyens, ne vous y trompez pas : c'est la grande lutte ; c'est le parasitisme et le travail, l'exploitation et la production qui sont aux prises...

» Citoyens de Paris, commerçants, industriels, bou-

tiquiers, penseurs, vous tous, enfin, qui travaillez et qui cherchez de bonne foi la solution des problèmes sociaux, le Comité central vous adjure de marcher unis dans le progrès. Inspirez-vous des destinées de la patrie et de son génie universel.

» Le Comité central a la confiance que l'héroïque population parisienne va s'immortaliser et régénérer le monde. »

Les membres du Comité délibèrent comme la Commune ; ils portent les mêmes insignes, visitent les bataillons sur les remparts, où ils sont reçus avec acclamation, font des affiches sur papier blanc, menacent les réfractaires de les renvoyer devant la cour martiale, procèdent à l'élection des délégués de compagnies et des cercles de bataillons. C'est à peine si on obéit aux décrets de la Commune, mais tout le monde prend les ordres du Comité. Le Comité fait nommer un de ses membres délégué civil à la guerre. Il oblige Cluseret et plus tard Rossel à se dessaisir en sa faveur de toute l'administration. Il s'installe avec ses bureaux dans le ministère. Il est ministre de fait, et ne laisse au général que le commandement des troupes. Il va même un jour jusqu'à donner des ordres au général Wrobleski. Il essaie de mettre la main sur la solde de la garde nationale et l'ordonnancement des dépenses. Il envoie ses instructions à Jourde qui sur-le-champ les porte à la Commune et déclare qu'il ne se soumettra pas. Mais le Comité est plus fort ; il réduit tout le monde à capituler, même

la Commune, même le Comité de salut public, nommé tout exprès pour résister à la toute-puissance du Comité central. Le 18 mai, le Comité de salut public avait publié la menace que voici, menace qui aboutit en définitive à démontrer son impuissance :

« Des ordres donnés par le Comité de salut public n'ont pas été exécutés, parce que telles ou telles signatures n'y figuraient pas.

» Le Comité de salut public prévient les officiers de tous rangs, à quelque corps qu'ils appartiennent, ainsi que tous les citoyens, que le refus d'exécuter un ordre émané de lui entraînera le renvoi immédiat du coupable devant la cour martiale, sous l'inculpation de haute trahison.

» Hôtel de Ville, le 28 floréal an 79.

» *Le Comité de salut public :*

» ARNAUD, BILLIORAY, EUDES, F. GAMBON, G. RANVIER. »

Le Comité central, directement attaqué, oblige la Commune, dès le lendemain, à lui envoyer des délégués, ou, pour mieux dire, des ambassadeurs. Il signe avec ces délégués une proclamation. « On dit qu'il y a lutte entre le Comité central et la Commune ? Mensonge de réactionnaires ! » Il fait le jour même un règlement pour l'élection et le fonctionnement des délégués de compagnies, de bataillons et de légions. Il déclare que le Comité central prépare les moyens d'utiliser toutes

les ressources de contrôle, toutes les forces morales et révolutionnaires de la fédération. « Tous les cercles ou groupes de la fédération vont recevoir des instructions précises réglant leurs attributions propres, et établissant les relations nécessaires entre eux et le Comité central. »

La Commune ne cesse ni de réclamer ni de se soumettre. Elle disparut le 23 mai et le Comité central reprit officiellement possession de l'autorité. Le secret de sa force est dans ce seul mot : il était organisé et la Commune ne l'était pas.

Rien de plus lamentable que l'histoire de cette pauvre assemblée. Elle donne son nom à la révolution ; elle en endosse toutes les responsabilités, et elle est constamment à la merci de ses propres généraux et du Comité central. Elle passa son temps à se chercher elle-même, à faire et à défaire des gouvernements. Les électeurs qui l'avaient élue étaient convoqués, en violation de toutes les lois, par le Comité central, qui lui-même tenait son pouvoir de l'émeute. L'élection, frappée de nullité par son origine, ne fut pas même régulière dans la forme. On déclara solennellement qu'il y avait 92 élus, mais en admettant comme élus cinq candidats qui n'avaient pas réuni un nombre de voix égal au huitième des électeurs inscrits. Même aventure en avril. A la suite des démissions, des morts et des élections doubles, il y avait 31 membres à élire. Vingt et un candidats seulement furent déclarés élus, et, sur ce

[illegible] par
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] pas
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] à Bâle. [illegible]
[illegible]
[illegible] à avoir
[illegible] dans
[illegible] socialistes.
[illegible] pas de
[illegible] six
[illegible]
[illegible]
[illegible] sous ses
[illegible]
[illegible]
[illegible] Comité
[illegible] ayant les
[illegible] le pouvoir de
[illegible] cette dictature. Il
[illegible]
[illegible] premier soviet qui ne

portait que sur le nom, donna 26 voix contre 26. On renvoya le vote au lendemain 1er mai. Finalement le nom de Comité de salut public fut adopté par 34 votants contre 28, qui votèrent pour le nom de Comité exécutif. L'ensemble du décret réunit 45 voix contre 23. Neuf jours après, on exigeait la démission des membres du Comité, et on leur donnait des successeurs.

La division entre les membres de la Commune sur cette question de dictature était si profonde, que la minorité exigea des votes motivés et la publication *in extenso* des débats, résolutions très-graves pour une assemblée qui n'avait consenti à publier les procès-verbaux de ses séances que tardivement et sous la pression de l'opinion publique. On crut un moment que la Commune allait se scinder en deux assemblées, car les membres de la minorité s'étaient retirés dans leurs municipalités respectives, et refusaient de revenir siéger à l'Hôtel de Ville. Le Comité central en tremblait de joie. Les dissidents avaient préparé une déclaration qu'ils devaient lire à la séance du 15 mai. La majorité avertie déjoua leur projet en restant chez elle, ce qui rendit la séance impossible. La déclaration fut alors publiée par les journaux car il devenait nécessaire, disait-on, d'éclairer l'opinion publique.

« DÉCLARATION.

« Par un vote spécial et précis, la Commune de Paris a abdiqué son pouvoir entre les mains d'une dictature à

laquelle elle a donné le nom de Comité de salut public.

» La majorité de la Commune s'est déclarée irresponsable par son vote, et a abandonné à ce Comité toutes les responsabilités de notre situation.

» Contrairement à sa pensée, nous revendiquons au nom des suffrages que nous représentons, le droit de répondre seuls de nos actes devant nos électeurs, sans nous abriter derrière une suprême dictature que notre mandat ne nous permet ni d'accepter ni de reconnaître.

» Nous ne nous présenterons donc plus à l'assemblée que le jour où elle se constituerait en cour de justice pour juger un de ses membres.

» Dévoués à notre grande cause communale, pour laquelle tant de citoyens meurent tous les jours, nous nous retirons dans nos arrondissements trop négligés peut-être. Convaincus d'ailleurs que la question de la guerre prime en ce moment toutes les autres, le temps que nos fonctions municipales nous laisseront, nous irons le passer au milieu de nos frères de la garde nationale et nous prendrons notre part de la lutte. »

Cette déclaration était signée de vingt et un noms : Ch. Beslay, Jourde, Theisz, Lefrançais, Eug. Gérardin, Vermorel, Clemence, Andrieux, Serrailler, Longuet, Arthur Arnould, Clément Victor, Avrial, Ostyn, Frankel, Pindy, Arnould, Vallès, Tridon, Varlin, Courbet.

On ne persista pas dans ce projet de dislocation, dont les conséquences auraient été graves pour la Commune. Quelques membres de la minorité revinrent, ils

reçurent une bordée d'injures et rendirent coup pour coup. Tous les autres les suivirent. On bâcla une sorte de réconciliation.

Mais la diversité des aspirations et des tempéraments avait éclaté ; il y avait dans l'assemblée des girondins et des montagnards ; l'action commune n'était plus possible. Les uns voulaient garder quelque mesure ; les autres étaient impatients de toucher au but, fallût-il, comme autrefois, battre monnaie sur la place de la Révolution.

Les violents avaient déjà crié à plusieurs reprises : « Nous ne sommes pas assez révolutionnaires ! » C'est même, nous l'avons vu, pour les apaiser, que les « modérés » avaient fait voter le décret sur les otages. « Passe encore le décret, disait-on sur la Montagne, pourvu qu'on l'exécute. Il n'a servi jusqu'ici qu'aux prisonniers ; il est temps de songer aux intérêts de la révolution. Qu'on fusille sur l'heure dix otages, cinq en grande cérémonie sur la place de l'Hôtel de Ville, et cinq aux avant-postes. » — « Et que devient aussi, disait-on, le décret sur la colonne ? La tactique des modérés est trop claire, elle est percée à jour : ils ajournent tout pour empêcher tout. » On mit bon ordre à ces manœuvres réactionnaires quand on voulut raser la maison de M. Thiers. On inséra dans le décret que la maison serait rasée « immédiatement, » ce qui fut fait. Le parti violent de la Commune ne disait pas comme Delescluze : « Nous mourrons sur les barricades ou sur les marches de l'Hôtel

de Ville ; » mais : « nous nous ensevelirons sous ces ruines ». Quelques jours avant la catastrophe, ce même parti réquisitionnait partout le pétrole.

Il semble que des hommes tels qu'Arthur Arnould, Ch. Beslay, Tridon, Vaillant, Courbet, Theisz, Avrial, Jourde, Babick, Vermorel devaient souffrir profondément d'être tombés dans cette fournaise. Delescluze était aigri contre tous les partis et tous les hommes. Il ne répugnait ni à la guerre civile ni à la dictature ; mais il était austère dans sa vie, courageux, désintéressé, intelligent ; il ne partageait point les passions anti-sociales de ses confédérés. Il accepta, le 9 mai, la direction de la guerre, lui, journaliste, qui n'avait jamais été que journaliste, et ne savait rien des choses de la guerre. Se croyait-il général, pour avoir fait, vingt-huit ans auparavant, l'expédition de Risquons-Tout ? Croyait-il, comme les sots qui l'entouraient, aux généraux improvisés ? Cédait-il à sa vieille haine du « militarisme » ? On a dit qu'il se réservait de suivre les conseils de Rossel, et qu'il le consulta secrètement jusqu'à la fin. Cela est possible, et même probable.

Rossel, qui avait demandé une cellule à Mazas, avait obtenu davantage ; on l'avait déféré à la cour martiale. Il s'évada avec Ch. Gérardin, membre de la Commune qu'on lui avait donné pour gardien, mais il resta caché dans Paris jusqu'à la fin du siége, occupé, même pendant la lutte sur les barricades, à écrire paisiblement ses mémoires. On croit que Delescluze était dans le secret, et

qu'ils se voyaient tous les jours. Delescluze, doublé de Rossel, n'en était pas moins un ministre de la guerre sans consistance. Rossel était certainement un bon officier; il n'y a qu'une voix sur ce point, même dans l'armée; était-il un bon général? C'est une question toute différente. Il fit plus d'ordonnances et de remontrances, pendant son ministère, que d'exploits. Après tout, avec le désordre où l'on se trouvait et l'armée que l'on avait, la plus grande preuve de lucidité d'esprit que pût donner un général, était peut-être de s'en aller. Il le fit, et il en dit publiquement la raison. Aidé ou non par lui, Delescluze ne pouvait plus songer à vaincre, mais à faire une belle fin. Voici comment le juge Rossel, dans ses papiers posthumes. « Delescluze, s'il n'avait pas été affaibli par l'âge et par la maladie, aurait peut-être été l'homme de la révolution. Il a marqué son arrivée au ministère de la guerre par plusieurs mesures heureuses et qui auraient pu remettre de l'ordre dans le gouvernement des affaires militaires; quant aux questions techniques, il y était absolument étranger. Il ne paraît pas non plus qu'il fût administrateur. Tout considéré, c'était un homme usé. Le 7 mars, il s'était relevé de quinze jours de maladie; une longue déportation avait ruiné sa santé; il ne parlait plus, il respirait à peine; c'était un cadavre ambulant. L'acceptation du pouvoir était le sacrifice des misérables restes de sa vie, et cependant il accepta; il accepta de la majorité de la Commune, dont il ne faisait pas partie, mais qu'il dominait de la gran-

deur de son passé, un rôle impossible, condamné d'avance, et dans lequel il ne fut pas soutenu. Il est tombé derrière une barricade ; mais déjà il avait succombé à la tâche. On a retrouvé son corps défiguré par une affreuse blessure que lui avait faite au cou une poutre tombée d'une maison voisine. Ses vainqueurs trouvent des paroles pour insulter sa mort. »

Delescluze, qui avait été élu le 9 mai membre du Comité de salut public (le dernier sur cinq), donna sa démission de ces fonctions pour se consacrer uniquement à la défense. Il avait succédé à Rossel le 10 mai ; il fut le dernier délégué au ministère de la guerre. C'est pendant cette dernière période du siége que la maison de M. Thiers fut rasée (10 mai) ; que la mesure relative aux cartes d'identité, ajournée une première fois, fut votée (14 mai) ; que la colonne Vendôme fut renversée (16 mai) ; que la Commune décréta la mise à exécution immédiate de la loi du 6 avril sur les otages (17 mai) ; que les derniers journaux indépendants furent supprimés (11 et 18 mai). L'armée de Versailles avançait lentement, mais sûrement. La Commune redoublait de fureur, en se sentant acculée et perdue.

Vers le milieu de mai, on cria de toutes parts dans Paris que M. Thiers bombardait. On avait fait aux Prussiens, sous le premier siége, un crime d'avoir bombardé Paris. Lui-même, M. Thiers, avait autrefois signalé à l'indignation de l'Europe le roi de Naples, qui bombardait sa capitale révoltée. Ce fut

pendant huit jours le thème de toutes les déclamations à la Commune et dans les clubs. Mais M. Thiers ne bombardait pas Paris ; il bombardait les remparts de Paris sur les deux points où il voulait donner l'assaut, à Neuilly et à Auteuil. Les quartiers environnants étaient ravagés. C'est la dure nécessité de la guerre. Delescluze, de son côté, faisait bombarder Neuilly et Boulogne. « Le colonel Henry fera établir immédiatement une batterie de trente mortiers du plus gros calibre à la tranchée du chemin de fer et des flancs des bastions 59, 60, 61 et 62. Ces mortiers sont destinés à bombarder Neuilly et Boulogne, ainsi que les ponts de bateaux. » Ni M. Thiers, ni M. Delescluze ne pouvaient faire la guerre sans tirer le canon.

On portait contre M. Thiers une accusation plus odieuse encore. On l'accusait d'avoir fait mettre le feu à la cartoucherie de l'avenue Rapp.

On lisait ce qui suit en tête de l'*Officiel* du 18 mai :

« Le gouvernement de Versailles vient de se souiller d'un nouveau crime, le plus épouvantable et le plus lâche de tous.

» Ses agents ont mis le feu à la cartoucherie de l'avenue Rapp et provoqué une explosion effroyable.

» On évalue à plus de cent le nombre des victimes. Des femmes, un enfant à la mamelle ont été mis en lambeaux.

» Quatre des coupables sont entre les mains de la sûreté générale.

» *Le Comité de salut public,*

» ARNAUD, BILLIORAY, EUDES, GAMBON, RANVIER. »

Il ne pouvait pas y avoir plus de cent victimes, puisque la cartoucherie n'employait que 16 hommes et 14 femmes, et M. Thiers ne pouvait pas y avoir mis le feu, puisque cet acte aurait été à la fois un crime et une stupidité. Delescluze n'hésita pas à répéter ce mensonge.

« Hier, vous appreniez l'épouvantable forfait commis dans nos murs par nos infâmes ennemis, et vos cœurs patriotiques ont frémi d'indignation contre les coupables. Le nombre des victimes est bien au-dessous de ce qu'on avait à craindre. Une cinquantaine de blessés, la plupart des blessures légères, voilà tout ce qu'auront gagné les hommes de Versailles. »

Delescluze n'était pas assez aveuglé par la haine pour croire que « les hommes de Versailles » avaient comploté l'incendie d'une manufacture. Il s'emparait de cette calomnie comme d'une arme de guerre, et s'efforçait jusqu'au bout de diffamer le Gouvernement qui allait le vaincre.

M. Thiers n'incendiait pas les manufactures, il ne bombardait pas Paris; mais il prenait ses mesures pour mettre fin, dans le mois, à la guerre civile. La majorité de l'Assemblée, de plus en plus irritée et impatiente,

l'y contraignait : les Prussiens parlaient de prendre eux-mêmes Paris, si le Gouvernement n'en finissait pas. Un autre motif encore plus pressant, c'était la situation de la France, dont cette guerre prolongée, déjà ruineuse par elle-même, supprimait l'activité et tarissait les ressources. Comment payer la rançon, comment renaître, si on ne ranimait pas l'industrie et le commerce? Comment les ranimer, autrement que par la paix ? Et comment avoir la paix autrement que par la victoire? M. Thiers, poussé par la nécessité la plus urgente, résolut de donner l'assaut, et fit pleuvoir la mitraille sur les deux points où l'on voulait ouvrir la brèche. On ne comptait pas être prêts avant le 24. Cette obligation de donner l'assaut, qui s'imposait à M. Thiers fatalement, le faisait frémir. Non-seulement l'assaut en lui-même serait meurtrier ; mais comment contenir nos soldats après la victoire s'ils étaient entrés par la brèche, c'est-à-dire au prix des plus grands périls et en marchant sur le corps des fédérés ? De toutes les difficultés que peut essayer de vaincre la volonté humaine, la plus énorme peut-être est d'exalter le soldat jusqu'à la fureur pour le lancer à l'assaut, et de le rendre calme et maître de lui, aussitôt qu'il a franchi la muraille. Avant de se résoudre à verser le sang français pendant des heures entières et à créer entre l'armée et la population une longue suite de ressentiments et de vengeances, M. Thiers résolut de tout mettre en œuvre pour qu'une porte lui fût livrée.

Il voulut, en premier lieu, s'adresser à la population parisienne et lui parler le langage du bon sens, de la modération, du patriotisme. Il lança, le 8 mai, la proclamation suivante, qu'il parvint à faire répandre à profusion dans la garde nationale et à laquelle la Commune répondit en faisant raser l'hôtel de la place Saint-Georges :

« LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
aux Parisiens.

» La France, librement consultée par le suffrage universel, a élu un Gouvernement qui est le seul légal, le seul qui puisse commander l'obéissance, si le suffrage universel n'est pas un vain mot.

» Ce Gouvernement vous a donné les mêmes droits que ceux dont jouissent Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux ; et, à moins de mentir au principe de l'égalité, vous ne pouvez demander plus de droits que n'en ont toutes les autres villes du territoire.

» En présence de ce Gouvernement, la Commune, c'est-à-dire la minorité qui vous opprime et qui ose se couvrir de l'infâme drapeau rouge, a la prétention d'imposer à la France ses volontés. Par ses œuvres, vous pouvez juger du régime qu'elle vous destine. Elle viole les propriétés, emprisonne les citoyens pour en faire des otages, transforme en déserts vos rues et vos places publiques, où s'étalait le commerce du monde, suspend le travail dans Paris, le paralyse dans toute

la France, arrête la prospérité qui était prête à renaître, retarde l'évacuation du territoire par les Allemands et vous expose à une nouvelle attaque de leur part, qu'ils se déclarent prêts à exécuter sans merci, si nous ne venons pas nous-mêmes comprimer l'insurrection.

» Nous avons écouté toutes les délégations qui nous ont été envoyées, et pas une ne nous a offert une condition qui ne fût l'abaissement de la souveraineté nationale devant la révolte, le sacrifice de toutes les libertés et de tous les intérêts. Nous avons répété à ces délégations que nous laisserions la vie sauve à ceux qui déposeraient les armes, que nous continuerions le subside aux ouvriers nécessiteux. Nous l'avons promis, nous le promettons encore; mais il faut que cette insurrection cesse, car elle ne peut se prolonger sans que la France y périsse.

» Le Gouvernement qui vous parle aurait désiré que vous puissiez vous affranchir vous-mêmes des quelques tyrans qui se jouent de votre liberté et de votre vie. Puisque vous ne le pouvez pas, il faut bien qu'il s'en charge, et c'est pour cela qu'il a réuni une armée sous vos murs, armée qui vient, au prix de son sang, non pas vous conquérir, mais vous délivrer.

» Jusqu'ici il s'est borné à l'attaque des ouvrages extérieurs. Le moment est venu où, pour abréger votre supplice, il doit attaquer l'enceinte même. Il ne bombardera pas Paris, comme les gens de la Commune et du Comité de salut public ne manqueront pas de vous

le dire. Un bombardement menace toute une ville, la rend inhabitable et a pour but d'intimider les citoyens et de les contraindre à une capitulation. Le Gouvernement ne tirera le canon que pour forcer une de vos portes, et s'efforcera de limiter au point attaqué les ravages de cette guerre dont il n'est pas l'auteur.

» Il sait, il aurait compris de lui-même, si vous ne le lui aviez fait dire de toutes parts, qu'aussitôt que les soldats auront franchi l'enceinte, vous vous rallierez au drapeau national pour contribuer, avec notre vaillante armée, à détruire une sanguinaire et cruelle tyrannie.

» Il dépend de vous de prévenir les désastres qui sont inséparables d'un assaut. Vous êtes cent fois plus nombreux que les sectaires de la Commune. Réunissez-vous, ouvrez-nous les portes qu'ils ferment à la loi, à l'ordre, à votre prospérité, à celle de la France. Les portes ouvertes, le canon cessera de se faire entendre ; le calme, l'ordre, l'abondance, la paix rentreront dans vos murs; les Allemands évacueront votre territoire, et les traces de vos maux disparaîtront rapidement.

» Mais si vous n'agissez pas, le Gouvernement sera obligé de prendre pour vous délivrer les moyens les plus prompts et les plus sûrs. Il vous le doit à vous, mais il le doit surtout à la France, parce que les maux qui pèsent sur vous pèsent sur elle; le chômage qui vous ruine s'est étendu à elle et la ruine également ; parce qu'elle a le droit de se sauver, si vous ne savez pas vous sauver vous-mêmes.

« Parisiens, pensez-y mûrement : dans très-peu de jours, nous serons dans Paris. La France veut en finir avec la guerre civile. Elle le veut, elle le doit, elle le peut. Elle marche pour vous délivrer. Vous pouvez contribuer à vous sauver vous-mêmes, en rendant l'assaut inutile, et en reprenant votre place dès aujourd'hui au milieu de vos frères. »

En même temps qu'il adjurait les Parisiens de se secourir eux-mêmes, M. Thiers faisait entrer dans Paris, sous des déguisements, des soldats qui devaient s'aboucher avec leurs anciens camarades, et des hommes de cœur qui, en courant mille fois le risque de perdre la vie, consentaient à négocier avec les généraux de l'insurrection. Quelques citoyens restés dans Paris, mais ennemis de la Commune et désirant avec passion la fin de cette lutte parricide, avaient réussi à se rendre à Versailles en franchissant les avant-postes; ils parlaient d'officiers de la garde nationale disposés à ouvrir les portes, de citoyens prêts à combattre les fédérés au dedans pendant que l'armée s'approcherait des remparts, et les prendrait entre deux feux. Quelques-uns de ces intermédiaires n'étaient que des intrigants ; les autres, pour la plupart, bien intentionnés, mais peu éclairés, n'apportaient que des promesses équivoques et des projets irréalisables. Il y avait cependant à Paris des ennemis courageux et résolus de la Commune. L'amiral Saisset y avait eu pendant quelques jours une petite armée de 20,000 hommes. Il l'avait licenciée le 25 mars,

à la veille des élections communales ; mais plusieurs de ces bons citoyens étaient restés secrètement affiliés et en correspondance avec leurs chefs, qui eux-mêmes correspondaient avec Versailles. On peut citer le colonel Charpentier, le colonel Domalain, le colonel de Beaufort; les commandants Bonne, Dequevauvilliers, Polard, Durouchoux, Dumay, Galimard, Roulez. M. Lepage, auteur d'une histoire de la Commune de Paris, dit que M. Roulez fit trente-quatre fois la route de Paris à Versailles entre le 2 avril et le 19 mai. M. Barthélemy-Saint-Hilaire, qui se chargeait d'éconduire les intrigants et les naïfs, trouva les propositions de M. Roulez assez sérieuses pour le mettre directement en rapport avec M. Thiers. Il s'agissait de livrer une porte. M. Thiers, confiant dans la personne, mais peu rassuré sur l'entreprise, prit néanmoins toutes ses mesures pour arriver au moment fixé au pied du rempart. Il se rendit lui-même aux tranchées, et y passa la nuit, voulant partager ce grand péril avec l'armée, et ne rien donner au hasard. Mais le délégué à la guerre avait eu des soupçons ; le roulement des bataillons avait été changé. Il fallut se retirer après quelques heures d'attente, en donnant un prétexte au détachement pour éviter de le mettre dans la confidence. Cette tentative se renouvela deux fois. L'un des correspondants de M. Thiers, M. Lasnier, fut arrêté au moment où il rentrait à son domicile, rue de Maubeuge. On saisit chez lui deux grands coffres remplis de brassards tricolores. On eut la preuve plus tard que

M. Charpentier était sur le point d'être arrêté quand les troupes entrèrent dans Paris.

Les négociations avec les généraux insurgés étaient assez actives, mais très-difficiles ; elles ne pouvaient se faire qu'au moyen d'intermédiaires ; le danger terrible encouru par les généraux les empêchait d'écrire, de sorte qu'on n'avait pas de garanties, et qu'on n'a pas aujourd'hui de preuves. Il ne se passait pas de jour que M. Thiers et M. Picard ne rendissent compte au conseil des ministres de propositions qu'on leur avait faites. Les généraux, qui se sentaient perdus, auraient dû se contenter d'un sauf-conduit pour s'enfuir jusqu'en Amérique ; ils demandaient, ou on demandait en leur nom, des sommes énormes. M Lissagaray raconte que Cluseret se vanta un jour à Delescluze d'avoir refusé un million, et que Delescluze lui tourna le dos. Si l'offre a été faite, ce n'est pas par un agent autorisé du Gouvernement. Nous mentionnerons une de ces tentatives, parce qu'elle a eu des conséquences tragiques. M. Georges Vaysset était en relations avec le secrétaire de Dombrowski. Le secrétaire, se disant autorisé par son chef, demandait plusieurs sauf-conduits et une somme de 500,000 francs. M. Vaysset vit plusieurs fois M. Barthélemy Saint-Hilaire qui ne voulut pas donner d'argent sans avoir un gage de la véracité du secrétaire et de la fidélité du général. Un jour fut pris avec le secrétaire, un lieu de rendez-vous désigné, près de Saint-Denis ; M. Georges Vaysset s'y rendit,

avec son ami M. Planat, ancien député de l'opposition au Corps législatif, qui avait voulu prendre sa part du dévouement et du péril. Ils ne trouvèrent que des agents de la Commune. M. Planat parvint à s'échapper. Georges Vaysset fut conduit au dépôt de la préfecture, et fusillé trois jours après.

Le Comité de salut public fit appeler Dombrowski. Coupable ou non, le rendez-vous donné par son secrétaire était indéniable. On avait arrêté d'autres généraux pour bien moins. M. Lissagaray, qui était ce jour-là à l'Hôtel de Ville, raconte ainsi l'entrevue (*les Huit journées de mai derrière les barricades.*) « Introduit devant le Comité, dès la porte, croisant les bras et promenant son regard sur tout le monde, il s'écria violemment : —Il paraît qu'on dit que je trahis ! — Personne ne répondit. Le membre de la Commune Dereure rompit le silence : —Si Dombrowski trahit, je trahis donc aussi ! Je réponds de lui comme de moi. — On laissa sortir Dombrowski. Il alla s'asseoir à la table des officiers, dîna avec eux ; à la fin du repas, il fit le tour de la salle, et, sans mot dire, serra la main à chacun. Tout le monde comprit qu'il se ferait tuer. »

L'événement du 21 mai rendit toutes les négociations avec les généraux inutiles.

Le bataillon chargé ce jour-là de garder la porte de Saint-Cloud, déserta son poste. Était-ce mutinerie ou excès de confiance, ou désordre tout simplement ? Il est certain que le feu de nos batteries rendait les

remparts inhabitables. Quelle qu'en fût la cause, le bataillon disparut. Un courageux citoyen, M. Ducatel, voyant que la porte n'était pas gardée, monta sur le rempart, arbora un mouchoir blanc au bout de sa canne et fit connaître la situation au capitaine de frégate Trèves, qui était accouru à son signal. Paris dut à M. Ducatel de ne pas être pris d'assaut. L'armée et la France lui doivent une solution plus prompte de la crise. La brèche était encore insuffisante, et le maréchal de Mac-Mahon demandait trois ou quatre jours pour la rendre plus praticable. Le capitaine Trèves franchit la premier l'enceinte fortifiée, avec le sergent Coutant, du 91e de marche, qui avait voulu l'accompagner. M. Trèves reconnut la position et éclaira le mouvement des premières colonnes de l'armée. Le 37e de marche entra d'abord; presque toute la division Vergé suivit. A cinq heures et demie les troupes du général Douai s'emparèrent de la porte d'Auteuil en chassant devant elles des bataillons de fédérés qui s'étaient massés sur ce point. A ce même moment, le général Vinoy entrait dans Paris avec l'amiral Pothuau, ministre de la marine, et ils furent témoins de cet engagement qui fut court, mais très-vif. Le général Vinoy donna quelques ordres, et retourna à Versailles où il prit la division Faron et la division Bruat avec lesquelles il pénétra de nouveau dans Paris à deux heures du matin. L'armée avait enlevé dans la soirée la barricade du quai de Grenelle; elle s'était établie sur les hauteurs du Trocadéro et de l'Arc de

l'Étoile, où les insurgés avaient fait des travaux de défense qu'ils abandonnèrent dans l'émotion de cette surprise. Ils s'enfuirent à toutes jambes par l'avenue des Champs-Élysées. Quelques-uns s'efforcèrent de traîner des canons, mais ils les laissèrent en route. L'armée s'en empara, et ne perdit pas un instant pour les mettre en batterie contre les fédérés. Pendant ce temps, des colonnes d'infanterie suivant le viaduc de ceinture ouvrirent au général de Cissey les portes du sud. Il entra par la porte de Sèvres, au débouché de la porte d'Issy, rive gauche, se rendit maître de Grenelle et de Vaugirard et marcha sur l'École militaire où il arrivait le 22 aux premières lueurs du jour.

La plus grande partie de Paris s'endormit le 21 sans savoir la nouvelle de l'entrée des troupes. Ceux qui en entendirent parler ne voulurent pas y croire. Les bataillons de fédérés bousculés par l'armée avaient annoncé, dans les quartiers où ils s'étaient retirés, que l'enceinte était franchie. On accueillit leurs récits avec incrédulité. On croyait à une panique. Delescluze rédigea et envoya au Comité de salut public la note suivante. Les journaux en reçurent communication. Il la fit retirer partout ; mais elle parut cependant le lundi matin, 22 mai, dans le *Cri du peuple*.

« L'observatoire de l'Arc-de-Triomphe nie l'entrée des Versaillais ; du moins, il ne voit rien qui y ressemble. Le commandant Renard, de la section, vient de quitter mon cabinet, et affirme qu'il n'y a eu qu'une panique,

et que la porte d'Auteuil n'a pas été forcée ; que si quelques Versaillais se présentaient, ils ont été repoussés. J'ai envoyé chercher onze bataillons de renfort par autant d'officiers d'état-major qui ne doivent les quitter qu'après les avoir conduits au poste qu'ils doivent occuper. »

Le délégué à la guerre ne tarda pas à recevoir des nouvelles qui mirent fin à son optimisme. Il donna aussitôt des ordres pour la guerre des rues et des barricades. Paris était perdu, mais il n'était pas encore pris. Feu grégeois, mines, fougasses, incendies, barricades nombreuses, immenses, scientifiquement construites, précédées de fossés profonds, luttes sanguinaires engagées de maisons en maisons, voilà ce que l'armée avait encore à vaincre. Il lui fallut pour cela une semaine entière. Toutes les horreurs des siéges les plus cruels dont l'histoire ait gardé le souvenir furent condensées dans ce court espace.

Delescluze écrivit dans la nuit sa dernière proclamation. Elle parut le lundi matin au *Journal officiel*, et fut placardée de tous côtés :

« AU PEUPLE DE PARIS

» A LA GARDE NATIONALE.

» Citoyens,

» Assez de militarisme ! Plus d'états-majors galonnés et dorés sur toutes les coutures.

» Place au peuple, aux combattants aux bras nus !

L'heure de la guerre révolutionnaire a sonné.

Le peuple ne connaît rien aux manœuvres savantes, mais quand il a un fusil à la main, du pavé sous les pieds, il ne craint pas tous les stratégistes de l'armée monarchiste.

Aux armes, citoyens, aux armes! Il s'agit, vous le savez, de vaincre ou de tomber dans les mains impitoyables des réactionnaires et des cléricaux de Versailles, de ces misérables qui ont, de parti pris, livré la France aux Prussiens, et qui nous font payer la rançon de leurs trahisons.

Si vous voulez que le sang généreux qui a coulé comme de l'eau depuis six semaines ne soit pas infécond, si vous voulez vivre libres dans la France libre et égalitaire, si vous voulez épargner à vos enfants et vos douleurs et vos misères, vous vous lèverez comme un seul homme, et, devant votre formidable résistance, l'ennemi, qui se flatte de vous remettre au joug, en sera pour la honte des crimes inutiles dont il s'est souillé depuis deux mois.

Citoyens, vos mandataires combattront et mourront avec vous s'il le faut mais, au nom de cette glorieuse France, mère de toutes les révolutions populaires, foyer permanent des idées de justice et de solidarité qui doivent être et seront les lois du monde, marchez à l'ennemi, et que votre énergie révolutionnaire lui montre qu'on peut vendre Paris, mais qu'on ne peut ni le livrer ni le vaincre!

» La Commune compte sur vous, comptez sur la Commune!

» *Le Comité de Salut public.*

» *Le délégué à la guerre,*

» DELESCLUZE. »

Ce même lundi, la Commune tint de bonne heure à l'Hôtel de Ville sa dernière séance. Les membres étaient peu nombreux et découragés. Félix Pyat montra que la défaite était inévitable et parla de traiter avec les Versaillais. Le mot ne fut pas relevé. On se défiait les uns des autres. On avait peur des Versaillais et on avait peur du peuple, qui aurait crié à la trahison. On voyait la mort de tous les côtés. On s'en remit pour les mesures à prendre au Comité de salut public. Le Comité se sentait impuissant, il pensait à se servir des otages pour obtenir la vie sauve, et Billioray, au nom de ses collègues, s'en était ouvert à l'Union des syndicats, dès le jeudi précédent. Les membres du Comité présents à la séance du 22 ne s'associèrent pas aux insinuations de Félix Pyat. Ils se laissèrent charger de toute l'autorité et de toute la responsabilité sans prononcer une parole. Personne ne proposa un plan d'ensemble. Il fut convenu que chacun se retirerait dans sa municipalité pour activer les efforts individuels. Les quelques hommes énergiques qui se trouvaient là comprirent que l'assemblée ne pouvait plus rien, ni pour la cause ni pour son propre salut. Ils sortirent, les uns pour aller se venger

ou pour aller combattre ; les autres, pour se cacher ou s'enfuir. Delescluze, toujours résolu à lutter, parce qu'il était résolu à mourir, s'établit à la mairie du XIe arrondissement, dont il fit son quartier général.

L'Hôtel de Ville était à peine évacué par la Commune que le Comité central s'y réinstalla. Plus d'un membre du Comité et aussi plus d'un membre de la Commune savaient qu'à deux jours de là l'Hôtel de Ville de Paris ne serait plus qu'une ruine sinistre; mais tant qu'il était debout, c'était le siége officiel et historique du gouvernement révolutionnaire, et le Comité tenait à dater sa proclamation de l'Hôtel de Ville, pour bien montrer qu'il reprenait possession du pouvoir, et qu'il ne se cachait plus derrière ces deux simulacres, la Commune et le Comité de salut public. « Que Paris se hérisse de barricades, et que derrière ces remparts improvisés il jette encore à ses ennemis son cri de guerre, cri d'orgueil, cri de défi, mais aussi cri de victoire; car Paris, avec ses barricades, est inexpugnable. » Grands mots, qui cachaient mal un grand et profond désastre. Le Comité central n'avait pas, plus que la Commune, un plan de défense arrêté. Ces moribonds n'étaient plus capables que de faire des proclamations et des incendies. Pendant que le Comité déclarait Paris inexpugnable, l'armée suivait un plan très-habilement conçu pour écraser l'insurrection en perdant le moins de monde possible. Elle s'avançait sur les deux rives en se fortifiant dans les positions qu'elle prenait et en faisant

main basse sur toutes les armes qu'elle trouvait dans les maisons. Ainsi fut effectué le désarmement de la garde nationale, qu'on jugeait impossible. On reprit plus de 350,000 fusils. Le lundi soir, l'armée occupait, à droite, les Batignolles, la gare Saint-Lazare, le Palais de l'Industrie; à gauche, le Corps législatif, la gare de l'Ouest, les Invalides, Vaugirard.

Le Comité de salut public adressa le 23, dans la matinée, une proclamation aux soldats. Mais qu'on était loin du 18 mars!

« Soldats de l'armée de Versailles,

» Le peuple de Paris ne croira jamais que vous puissiez diriger contre lui vos armes, quand sa poitrine touchera les vôtres; vos mains reculeront devant un acte qui serait un véritable fratricide.

» Comme nous, vous êtes prolétaires; comme nous, vous avez intérêt à ne plus laisser aux monarchistes conjurés le droit de boire votre sang comme ils boivent vos sueurs.

» Ce que vous avez fait au 18 mars, vous le ferez encore, et le peuple n'aura pas la douleur de combattre des hommes qu'il regarde comme des frères et qu'il voudrait voir s'asseoir avec lui au banquet civique de la liberté et de l'égalité.

» Venez à nous, frères; venez à nous : nos bras vous sont ouverts!

» *Le Comité de Salut public.* »

Le Comité publiait en même temps l'arrêté suivant :

« Art. 1. Les persiennes ou volets de toutes les fenêtres demeureront ouverts ;

» Art. 2. Toute maison de laquelle partira un seul coup de fusil ou une agression quelconque contre la garde nationale sera immédiatement brûlée.

» Art. 3. La garde nationale est chargée de l'exécution stricte du présent arrêté. »

Le mardi matin, l'Union républicaine pour les droits de Paris, envoya un de ses membres, M. Bonvalet, à l'Hôtel de Ville, pour demander à la Commune si elle n'essayerait pas de mettre fin à la lutte qui ensanglantait Paris depuis trois jours. Il y fut reçu par le Comité central qui, depuis la veille, avait pris la place de la Commune. La majorité fit mauvais accueil à ses propositions. Cependant, le soir, trois délégués, Rousseau, Grollard et Grélier, vinrent commencer des pourparlers avec l'Union républicaine. Ils ne voulaient négocier, disaient-ils, que si l'Assemblée commençait par changer le Gouvernement. Ainsi, à ce moment de la lutte, ils en étaient à poser leurs conditions, et de telles conditions !

Cela ressemblait à de la démence. Les membres de l'Union répondirent qu'il n'y avait rien à tenter. Rousseau prononça ces paroles : « Nous ne pouvons être vaincus. Au besoin, nous aurons recours à des moyens extrêmes. »

Déjà, le 16 mai, le *Cri du Peuple*, journal de Vallès, avait publié ces menaçantes paroles :



« On nous avait donné depuis quelques jours des nouvelles de la plus haute gravité, dont nous sommes maintenant complétement sûrs.

» On a pris toutes les mesures pour qu'il n'entre dans Paris aucun soldat ennemi.

» Les forts peuvent être pris l'un après l'autre; les remparts peuvent tomber. Aucun soldat n'entrera dans Paris.

» Si M. Thiers est chimiste, il nous comprendra.

» Que l'armée de Versailles sache bien que Paris est décidé à tout plutôt que de se rendre. »

Le même journal publiait ce qui suit à la date du 20 mai.

« Paris, héroïque et désespéré, pourra sauter peut-être, mais s'il saute, ce sera pour engloutir le Gouvernement de Versailles et son armée. »

Rousseau parlait de moyens extrêmes ; le Comité de salut public ordonnait de brûler les maisons. Vallès menaçait de faire sauter Paris. La commission scientifique n'avait cessé de réquisitionner le pétrole. On a trouvé la pièce suivante sur le corps d'un insurgé tué le 28 mai à l'attaque de la mairie du XI°.

« *Comité de salut public.*

» Paris, le 23 mai 1877.

» Ordre aux municipalités de requérir immédiatement tous les produits chimiques inflammables et violents

[illegible] arrondissement et de les con-
[illegible] 20e arrondissement.

Le Comité de salut public.
[illegible] Secrétaire général.
Le Secrétaire-adjoint.
[illegible]

[illegible] par les Versaillais
[illegible]

[illegible] de la Commune, qu'il ne
[illegible] responsabilité collective;
[illegible] délibérations. Sans doute. On ne
[illegible] nulle part. La Commune
[illegible] membres étaient
[illegible] parvenir de l'insur-
[illegible] quelques-uns entrer à la mairie
[illegible] aux nouvelles. Le Comité central
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Paris. A la Commune, [illegible]
[illegible] les hommes qui [illegible]
[illegible] qui [illegible] leurs
[illegible] Beslay, qui
[illegible] Theisz, qui [illegible] des Postes.
[illegible] pour empêcher d'allu-

mer des incendies, Varlin qui risqua sa vie pour sauver les victimes de la rue Haxo, Vallès, Vermorel, qui luttèrent contre Genton et Mégy pour sauver les otages de la Roquette, le pauvre Arthur Arnould, si peu fait pour un voisinage d'assassins et d'incendiaires, d'autres encore ne pouvaient être les complices de pareils forfaits. Il y avait une résolution arrêtée, c'est évident, mais entre un petit nombre de scélérats. M. Maxime Du Camp, qui déclare ne citer aucun texte sans en avoir l'original sous les yeux (*les Prisons de Paris sous la Commune*), a publié la pièce suivante :

« Paris, 3 prairial an 79, (22 mai). Le citoyen Millière, à la tête de 150 fuséens, incendiera les maisons suspectes et les monuments de la rive gauche. Le citoyen Dereure, avec 100 fuséens, est chargé des Ier et IIe arrondissements. Le citoyen Vésinier est chargé spécialement des boulevards, de la Madeleine à la Bastille. Ces citoyens devront s'entendre avec les chefs des barricades pour assurer l'exécution de ces ordres. » Cette pièce ne porte pas de signature.

On a des preuves contre quelques-uns. On a le billet de Ferré : « Faites flamber finances. » On a l'ordre de Parent : (ce n'est pas Ulysse Parent, mais un officier fédéré portant le même nom) : « Incendiez le quartier de la Bourse. Ne craignez pas. » On a cette note du chef de légion Ulric : « Je fais mettre le feu au Grenier d'abondance. » On a le récit de l'incendie des Tuileries par M. V. Thomas, neveu de Clément Thomas. Les incen-

diaires sont Benot et Bergeret. M. Maxime Du Camp cite les noms des incendiaires de l'Hôtel de Ville. « J. Ranvier, Hippolyte Parent, Pindy, Dudach se chargèrent de l'exécution de ce crime inepte et s'en acquittèrent en conscience, aidés par des fédérés du 174e bataillon et deux compagnies des vengeurs de Flourens. Dans la matinée du 26, des fédérés du 174e bataillon passaient sur le quai Saint-Bernard et disaient joyeusement : — Nous venons d'allumer le château Haussmann, et nous allons à la Butte-aux-Cailles cogner sur les Versaillais. »

Dans la soirée du 23 au 24, une partie de Paris fut en flammes. Le Ministère des finances brûla tout entier. (Faites flamber Finances !) Le Palais-Royal et la Bibliothèque du Louvre, situés vis-à-vis, furent incendiés. Dans la journée, la bibliothèque avait été arrosée avec du pétrole. C'était, avant le 4 septembre, la bibliothèque de l'empereur. Il s'y trouvait quantité d'éditions précieuses, de reliures magnifiques, de belles gravures. M. Jules Simon en avait fait la bibliothèque des musées du Louvre, et s'occupait d'y réunir les publications intéressantes pour les artistes. Tout brûla jusqu'à la dernière feuille de papier. Pendant une demi-journée, on trembla pour les musées. Il ne fit pas de vent de ce côté. Les flammes montèrent tout droit. Ce fut un grand bonheur dans ce cruel désastre. On avait aussi mis le feu à quelques maisons de la rue Royale.

M. V. Thomas raconte en ces termes l'incendie des Tuileries :

« Bergeret donna l'ordre à Benot de faire les préparatifs d'incendie et de mettre le feu au palais... Il n'était pas plus tôt désigné qu'il s'écria : « Je m'en charge ! » Aussitôt il se munit de bougies, de balais, de tous les ustensiles nécessaires pour répandre le pétrole contre les murailles et la poudre dans les escaliers et les appartements. Un baril de poudre fut placé au rez-de-chaussée du pavillon de l'Horloge et de grandes quantités de munitions dans la salle des Maréchaux.

» Il fit saturer de pétrole les parquets et les murs de toutes les pièces. Il arrangea une traînée de poudre allant de la cour intérieure au rez-de-chaussée du pavillon....

» De dix à onze heures, Benot revint au Louvre où l'on se mit à souper. Après le café, vers minuit, Benot proposa d'aller jouir du coup d'œil sur la terrasse du Louvre. Vers deux heures du matin, une explosion formidable eut lieu. Tous les fédérés garnissant les postes furent en émoi. Bergeret les rassura en leur disant : « Ce n'est rien ; ce sont les Tuileries qui sautent. »

M. V. Thomas ajoute qu'après l'explosion des Tuileries, Bergeret écrivit ces mots au crayon, et les fit porter au Comité de salut public : « Les derniers vestiges de la royauté viennent de disparaître. Je désire qu'il en soit de même de tous les monuments de Paris. »

A-t-il fait cela ? A-t-il écrit cela ? Est-ce vrai ? Est-ce possible ?

Le 24, les incendies continuèrent et redoublèrent.

Brûlés, sur la rive gauche, le palais de la Légion d'honneur, le palais du quai d'Orsay, où siégeaient le Conseil d'État et la Cour des comptes, la Caisse des dépôts et consignations à l'angle de la rue du Bac, dont plusieurs maisons furent détruites, les hôtels de la rue de Lille, une partie de la Croix-Rouge. Brûlés sur la rive droite, le quartier de la rue de Rivoli qui a vue sur la colonnade du Louvre, la Préfecture de police, le Palais-de-Justice, l'Hôtel-de-Ville, le théâtre de la Porte Saint-Martin, de nombreuses maisons, rue de Bondy, place du Château-d'Eau, boulevard Voltaire. Le Palais-Royal, auquel on avait mis le feu, fut sauvé, ainsi que le Théâtre-Français, par l'arrivée des troupes. On fit sauter la poudrière située dans les terrains vagues du Luxembourg pour ne pas laisser de munitions aux « Versaillais ». Le 25, quand les insurgés furent délogés de la Butte-aux-Cailles par le général de Cissey, ils mirent le feu aux Gobelins en se retirant. Là furent consumées des tapisseries qui n'avaient pas d'égales dans le monde entier. Le 26, incendie de la gare de Lyon, des docks de la Villette, contenant pour vingt millions de marchandises.

Les artistes avaient formé un bataillon sous les ordres du commandant Monplat. Ils pensèrent qu'ils avaient un double droit, comme artistes et comme citoyens, de s'opposer à ces dévastations. Le commandant posa des piquets au Conservatoire des Arts-et-Métiers, aux Archives, à l'Imprimerie nationale, à la

mairie du IIIe arrondissement, au Temple, à Notre-Dame. On doit à ces courageux citoyens la préservation de ces monuments. Les incendiaires se présentèrent et furent repoussés. Ils avaient pénétré dans la place, à la mairie du IIIe arrondissement, et tout aussitôt, se formant en cour martiale, ils avaient jugé les artistes qui venaient de s'opposer à leur entrée, et les avaient condamnés à mort. Pendant que les juges délibéraient, les condamnés s'emparèrent des armes mises en faisceaux, et n'eurent pas de peine à mettre la cour martiale à la porte.

Les assassinats avaient commencé le 23 en même temps que les incendies.

Dès le 22, Raoul Rigault était allé à la Conciergerie s'assurer par ses yeux de la présence de 34 gendarmes, qu'il y avait fait enfermer. Il dit en sortant : « Ce sera pour demain. » Le lendemain, 23, on vint les chercher avec un ordre de lui, pour les fusiller. Un surveillant, nommé Durlin, les sauva au péril de sa vie. Les anciens employés du service des prisons, restés dans Paris par ordre de M. Ernest Picard, furent partout admirables de dévouement.

Le soir du même jour, à l'heure où les flammes commençaient à monter, Raoul Rigault se rendait à Sainte-Pélagie, et faisait venir Chaudey au greffe. Chaudey avait reçu dans la journée la visite de sa femme. Il écrivait dans sa cellule. On entendait le bruit du canon se rapprocher, il pouvait croire à sa délivrance. Il vint comme il était, en robe de chambre et

en pantoufles. Rigault, froidement, lui annonça qu'il allait mourir. « J'ai une femme et un enfant, dit Chaudey. » — « Pas de pleurnicheries ! » Chaudey ne pleurait pas. « Vous allez voir, dit-il, comment meurt un républicain. » Il attendit la mort debout, sans trembler, sans détourner la tête. L'assassin fit encore fusiller trois gendarmes qu'on gardait prisonniers depuis le 18 mars. Puis, sa besogne faite, il se retira, sinistre, songeant peut-être qu'il avait pour le lendemain une autre proie qui l'attendait à la grande Roquette. Mais, le lendemain, ce fut son tour de mourir.

Le 22 mai, Ferré, délégué à la police, le successeur et le disciple de Rigault, avait envoyé au directeur de la Santé un ordre qui resta sans effet grâce au dévouement des gardiens. « Paris, le 22 mai 1871. Le directeur de la Santé a l'ordre de faire fusiller les gendarmes, sergents de ville et agents secrets bonapartistes qui sont détenus en cette prison, si les insurgés de Versailles ont l'audace de l'attaquer et de vouloir la prendre. »

Le 24, à huit heures du matin, il fit fusiller M. Georges Vaysset, détenu à la Conciergerie, un des courageux citoyens qui avaient servi d'intermédiaires entre le Gouvernement et les généraux disposés à se vendre. Le corps fut jeté dans la rivière.

Les otages les plus importants étaient à la grande Roquette. Raoul Rigault était allé lui-même les chercher à Mazas, dans la journée du 22, et avait procédé à leur transfèrement. Il y avait là l'archevêque de Paris,



l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, d'autres prêtres, jésuites, missionnaires, aumôniers, quelques laïques, M. Bonjean, président de chambre à la Cour de cassation, qui avait été sénateur sous l'Empire, M. Chevriaux, aujourd'hui inspecteur de l'Académie de Paris, etc. Des efforts avaient été faits, quelque temps auparavant pour délivrer l'archevêque. Il serait plus exact de dire que des efforts avaient été tentés pour délivrer Blanqui, prisonnier du Gouvernement, en l'échangeant contre l'archevêque, prisonnier de l'insurrection. La lettre suivante, écrite par l'archevêque à M. Thiers, expose la situation avec beaucoup d'exactitude. Elle fut portée à Versailles par un otage, M. l'abbé Lagarde, grand vicaire de Paris, qui avait donné sa parole de retourner à Mazas, et ne se crut pas obligé de la tenir.

« Prison de Mazas, 12 avril 1871.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous soumettre une communication que j'ai reçue hier soir, et je vous prie d'y donner la suite que votre sagesse et votre humanité jugeront la plus convenable.

» Un homme influent, très-lié avec M. Blanqui par certaines idées politiques, et surtout par les sentiments d'une vieille et solide amitié (l'archevêque parle ici de M. Flotte, ancien député de la Seine), s'occupe activement de faire qu'il soit mis en liberté. Dans cette vue, il a proposé de lui-même, aux commissaires que cela

concerne, cet arrangement : Si M. Blanqui est mis en liberté, l'archevêque de Paris sera rendu à la liberté avec sa sœur, M. le président Bonjean, M. Deguerry, curé de la Madeleine, et M. Lagarde, vicaire général de Paris, celui-là même qui vous remettra la présente lettre. La proposition a été agréée, et c'est en cet état qu'on me demande de l'[illegible]er près de vous.

» Quoique je sois en [illegible]ans cette affaire, j'ose la recommander à vot[illegible] bienveillance ; mes motifs vous paraîtront plau[illegible]'espère.

» Il n'y a que trop d[illegible] dissentiment et d'aigreur parmi nous. Puisqu'un[illegible]sion se présente de faire une transaction qui, du reste, ne regarde que les personnes, et non les principes, ne serait-il pas sage d'y donner les mains et de contribuer ainsi à préparer l'apaisement des esprits ? L'opinion ne comprendrait peut-être pas un tel refus.

» Dans les crises aiguës comme celle que nous traversons, des représailles, des exécutions par l'émeute, quand elles ne toucheraient que deux ou trois personnes, ajoutent à la terreur des uns, à la colère des autres, et aggravent encore la situation. Permettez-moi de vous dire, sans autres détails, que cette question d'humanité mérite de fixer toute votre attention, dans l'état des choses à Paris.

» Oserai-je, monsieur le Président, vous avouer ma dernière raison ? Touché du zèle que la personne dont je parle témoignait avec une amitié si vraie en faveur

de M. Blanqui, mon cœur d'homme et de prêtre n'a pas pu résister à ses sollicitations émues, et j'ai pris l'engagement de vous demander l'élargissement de M. Blanqui le plus promptement possible. C'est ce que je viens de faire.

» Je serais heureux, monsieur le Président, que ce que je sollicite ne vous parût point impossible; j'aurais rendu service à plusieurs personnes et même à mon pays tout entier. »

M. Thiers fit attendre deux jours sa réponse. Il voulait consulter les ministres, et ensuite la commission des quinze. Le conseil à l'unanimité, la commission à l'unanimité, opinèrent pour le refus. M. Thiers prépara une lettre en ce sens, qui n'arriva pas à sa destination, mais dont la conclusion et les motifs furent rendus publics.

L'archevêque avait sans doute raison de dire que « des représailles, des exécutions par l'émeute, ajoutent à la terreur des uns, à la colère des autres »; que n'eût-on pas fait pour donner à la lutte un caractère moins sanguinaire! Personne à Versailles ne croyait que les jours des otages fussent menacés; non, personne. On savait, par une cruelle et récente expérience, ce que peuvent, dans un moment d'égarement, les foules ameutées. Mais les otages étaient en prison; ils ne pouvaient périr qu'en vertu d'un ordre du gouvernement insurrectionnel, et quelque criminel que fût ce gouvernement, il n'irait pas jusqu'à ordonner un

massacre de propos délibéré. En supposant qu'il fût assez pervers pour commettre un tel crime, et assez insensé pour se priver lui-même de son unique chance de salut, on ne proposait en échange de M. Blanqui, que cinq otages. Il en resterait encore près de deux mille entre les mains de l'émeute ; les suites d'une exécution, ou pour mieux dire d'un massacre, que redoutait si justement l'archevêque, ne seraient donc pas évitées. Le Gouvernement n'avait pas le droit de faire cet échange, il ne pouvait le faire qu'en violation de la loi et du droit, parce que Blanqui, condamné, mais condamné par contumace, devait nécessairement être jugé, et ne pouvait pas, en l'état, être l'objet d'une grâce. Enfin, la raison politique ne permettait pas de donner à l'insurrection un chef qu'elle regardait elle-même comme un accroissement de force considérable « Accepter cette offre, ne serait-ce pas consacrer et étendre l'abominable système des otages, et permettre aux hommes qui dominent dans Paris de multiplier les arrestations pour contraindre le Gouvernement à opérer de nouveaux échanges... Je suis donc, monseigneur, sans droit et sans pouvoir pour opérer l'échange que vous proposez, et auquel une commission de l'Assemblée a jugé, à l'unanimité, que le Gouvernement devait se refuser. Dans cette pénible position, j'ai du moins la confiance que les hommes qui ont osé vous arrêter, ne seront pas assez pervers pour pousser leurs violences plus loin. »

Cette dernière phrase exprimait la pensée de tout le monde. Lorsque la ligne entra le 27, à la grande Roquette, abandonnée par les fédérés, le premier mot du capitaine fut celui-ci : « Où est l'archevêque? Où est M. Bonjean? » Ils étaient assassinés depuis trois jours. On ne saurait dire de qui vint l'ordre d'exécution. Il y avait eu un simulacre de cour martiale à la mairie du XI[e] arrondissement, où Delescluze s'était établi, et qui était le rendez-vous des membres de la Commune et des officiers insurgés. Qui donna l'ordre de réunir ce tribunal, et en régla la composition? Est-ce Raoul Rigault? ou Ferré? ou le Comité de salut public? Le Président fut un nommé Genton, menuisier, ancien président de clubs à la fin de l'Empire et pendant le siége, personnage illettré dont la Commune avait fait un magistrat. On ne sait pas les noms de ses assesseurs. lui-même peut-être ne les savait pas; il n'y fallait pas tant de façons. « La cour » prit séance à la mairie du XI[e], le 24 mai à deux heures de l'après-midi. Quoiqu'elle fût composée de trois membres seulement, il y avait là des membres de la Commune qui prirent part à la délibération. Il fut d'abord question de fusiller soixante-six otages. On se réduisit à six, en stipulant que l'archevêque et M. Bonjean en seraient. Vallès et Vermorel s'opposèrent de toutes leurs forces à l'iniquité qu'on allait commettre, mais on étouffa leurs voix. Genton partit pour la grande Roquette avec cette sentence. Il était accompagné de Mégy et de Sicard. Il

arriva vers cinq heures. L'ordre ne portait que deux noms, et demandait six victimes. « Il faut les six noms, » dit le greffier, qui ne songeait qu'à gagner du temps.

Genton prit le registre d'écrou et écrivit les six noms dans cet ordre : Darboy, Bonjean, Deguerry, Allard, Clerc, Ducoudray. Le greffier dit encore : « Il faut l'approbation. » Genton partit en courant pour la mairie du XIe et revint au bout de trois quarts d'heure avec l'approbation de Ferré.

Un peloton de 40 hommes, ayant à sa tête François (le directeur de la prison), Genton, Mégy, Picard et Vérig (Vérig était le capitaine qui commandait le poste) monta au premier étage. Nous suivons le récit de M. Maxime Du Camp. « Ramain (un surveillant, non pas de l'ancien service ; un ami de François, amené par lui dans la prison) fit l'appel. — Darboy ! — On entendit une voix très-calme qui répondit : Présent ! — Bonjean ! — Le président répondit : — Me voilà, je prends mon paletot. — Ramain le saisit par le bras, le fit sortir en lui disant : — Ça n'est pas la peine, vous êtes bien comme cela ! — On appela Deguerry. — Nulle voix ne se fit entendre. On répéta le nom, et, après quelques instants, le curé de la Madeleine vint se placer à côté de M. Bonjean. Les pères Clerc, Allard, Ducoudray répondirent immédiatement et furent réunis à leurs compagnons. Ramain dit : — Le compte y est ! — Le peloton s'ébranla... Les chefs délibérèrent pendant un instant sur l'endroit où l'exécution se ferait. On serait

trop en vue dans le petit jardin. Ramain ouvrit la porte donnant sur le premier chemin de ronde. L'archevêque passa le premier, descendit rapidement les cinq marches, et se retourna; lorsque ses compagnons de martyre furent sur les degrés, il leva la main droite et prononça la formule de l'absolution : *Ego vos absolvo ab omnibus censuris et peccatis*. Puis il offrit son bras à M. Bonjean, qui marchait difficilement...

» On les rangea contre le mur, faisant face au peloton d'exécution, Mgr Darboy le premier, puis M. Bonjean, l'abbé Deguerry, le père Ducoudray, le père Clerc, tous deux de la Compagnie de Jésus, et enfin l'abbé Allard, l'aumônier des ambulances, qui, pendant le siége, et lors des combats de la Commune, avait été si secourable aux blessés. Le peloton s'était arrêté à trente pas de ces six hommes restés debout et résignés. Ce fut Genton qui commanda le feu. On entendit deux feux de peloton successifs et quelques coups de fusils isolés. Il était alors huit heures moins un quart du soir. »

Le lendemain, 25, à sept heures du matin, Genton revint à la grande Roquette et se fit livrer le banquier Jecker. On le conduisit à pied, à travers une multitude de rues, dans des terrains vagues, perdus, au delà du Père-Lachaise. C'est là qu'on le fusilla. M. Lissagaray dans son *Histoire de la Commune* dit qu'il parut se résigner assez vite, et causa même chemin faisant. « Vous vous trompez, dit-il, si vous croyez que j'ai fait

une bonne affaire; ces gens-là m'ont joué. » Genton n'avait avec lui que quatre hommes armés. M. Maxime Du Camp en nomme deux : François et Vérig.

Ce même jour, le jeudi 25, un autre massacre eut lieu à l'autre bout de Paris.

On avait fait, le 19, une descente à l'école Albert-le-Grand, dirigée par le P. Captier et les dominicains d'Arcueil. On accusait les dominicains de correspondre à l'aide de signaux avec l'armée ennemie. Ils n'y avaient pas songé. On entra donc dans leur maison; on mit en prison le personnel, on fit main basse sur la caisse et l'argenterie. Il y avait vingt et un moines, quelques domestiques, un très-petit nombre d'enfants que leurs familles n'avaient pu rappeler, et quelques sœurs de charité. Les sœurs et les enfants furent envoyés à Saint-Lazare. On enferma les dominicains dans les casemates du fort de Bicêtre avec deux domestiques belges, et deux enfants au-dessus de quinze ans. Le surlendemain, on les mena à la prison du XIIIe secteur, déjà fort encombrée. L'un d'eux s'échappa dans le trajet; on donna la liberté aux deux jeunes garçons; les deux Belges furent relâchés comme étrangers. Les vingt autres se trouvèrent dans cette nouvelle prison à la discrétion de Serizier, un ouvrier tourneur transformé en colonel et en chef de légion qui, au début de l'insurrection, avait contribué avec Léo Meillet à sauver la vie du général Chanzy, mais devenu maintenant féroce après six semaines de com-

bats, d'autorité absolue, et de surexcitations violentes. Serizier, qui avait horreur des prêtres, accabla ceux-ci de mauvais traitements. Il voulut les contraindre à travailler aux barricades. Ils refusèrent obstinément « Nous sommes des infirmiers, lui dirent-ils, nous soignerons vos blessés, mais nous ne prêterons pas notre concours à la guerre. » On n'avait pu les déshonorer, on résolut de les tuer; mais de les tuer comme un gibier humain, au lieu de recourir au procédé vulgaire du peloton d'exécution, et de les « coller au mur ». Serizier plaça des gardes nationaux à quelque distance du secteur, comme à l'affût; des femmes, en assez grand nombre, se joignirent à eux avec des fusils, pour prendre leur part de cette joie. Quand tout fut prêt, un adjudant entra dans la prison, et dit aux dominicains : « Sortez, vous êtes libres. » Il les fit pourtant sortir un à un. Le père Captier parut le premier sur la porte de la rue. Il vit les fusils braqués sur lui. Il s'écria « ô Dieu, est-ce possible ! » Il tomba sur le degré même, percé de plusieurs balles. Ceux qui vinrent ensuite se mirent à courir dans des directions diverses. Ils trébuchaient fréquemment, gênés par leurs longs vêtements. Huit d'entre eux parvinrent à gagner des rues de traverse et à s'échapper. On était accouru de tout le quartier à ce spectacle. Les fenêtres étaient garnies d'hommes et de femmes qui riaient et applaudissaient.

Il faut encore raconter le massacre de la rue Haxo.

L'âme se glace à ces souvenirs; mais si l'on veut que ces catastrophes soient les dernières, il ne faut pas reculer devant la terrible tâche de les raconter. Ce sont de lugubres annales, qui commencent au meurtre de Vincenzini, de Lecomte, de Clément Thomas...

Dans la journée du vendredi 26, alors que personne ne pouvait plus conserver d'illusions sur l'issue de la lutte, les meneurs songèrent à exécuter le plan qui avait été conçu par Delescluze, de réunir tous les otages à la mairie de Belleville, et de demander au Gouvernement la vie et la liberté, en échange de leur délivrance. Il y avait à côté d'eux une minorité qui ne comptait pas sur la clémence du Gouvernement, ou qui, affolée par la lutte, voulait avant tout se venger. Émile Gois, que l'on choisit pour extraire les prisonniers de la Roquette, appartenait à ce dernier groupe. Il s'entendit aisément avec François, qui avait massacré les otages le 24, et assassiné Jecker le 25. François tenait ses listes prêtes, quand Émile Gois arriva avec son escorte. On fit descendre onze prêtres et quatre laïques de la division à laquelle avaient appartenu M. Bonjean et l'archevêque; du quartier qu'on appelait le quartier des gendarmes, furent extraits trente-sept gendarmes ou gardes de Paris, et quinze sergents de ville. Gois fit remonter les quinze sergents de ville, trouvant son escorte à peine suffisante pour ce qui resterait. Les trente-sept gendarmes se bouclèrent le sac au dos, mirent leurs képis, et descendirent deux à deux, marquant le pas, sous la conduite de leur maréchal



des logis, le nommé Geanty. Ils prirent la tête; les laïques venaient ensuite, puis les prêtres. Émile Gois monta à cheval, et l'on partit.

L'escorte était dérisoire pour un si grand nombre de prisonniers, et sur le parcours, jusqu'à la rue de Puebla, la foule leur était sympathique. Une femme leur cria : « Sauvez-vous donc ! » Ils suivaient tous Geanty, comme s'ils étaient allés à la parade; et soit que Geanty désespérât du succès, ou qu'il se trompât sur les intentions de leurs gardiens, ou enfin qu'il cédât machinalement à l'habitude de la discipline, il marchait en avant, sans avoir la moindre pensée de fuite ou de résistance. A la rue Puebla, la foule se montra hostile. Des pierres furent jetées. On cria : A bas les calotins ! Une foule immense regardait, de cette hauteur, le spectacle horrible et grandiose des incendies de Paris. Des fédérés repoussés des Buttes Chaumont arrivèrent, fuyant à toutes jambes. Se sentant là en sécurité relative et trouvant un aliment pour leur colère, ils demandèrent à grands cris qu'on leur livrât les prisonniers. Ils les auraient massacrés sur l'heure. L'escorte tint bon; on acheva de gravir la rue de Puebla, et la rue des Rigoles qui y fait suite, au milieu d'une affluence énorme. G. Ranvier était sur le seuil de la mairie du XXme. Il fit entrer les prisonniers « dans sa mairie ». Il leur dit : « Vous avez un quart d'heure pour faire votre testament, si cela vous amuse. » En effet on se remit en route au bout d'un quart d'heure. On prête ce propos à Ranvier : « Va me fusiller tout cela au rempart. »

Le cortége avait changé d'aspect. En tête, marchait une vivandière vêtue de rouge, le sabre en main, juchée à califourchon sur un cheval; venaient ensuite des tambours et des clairons sonnant la charge; puis, les otages, entourés, pressés, à peine garantis par leur escorte. On criait: « Ici! ici! n'allons pas plus loin! » Les plus furieux écartaient les soldats, frappaient les prisonniers au visage. On remonta ainsi toute la rue de Paris et la rue Haxo, jusqu'à une cité qui porte aujourd'hui le numéro 83. C'était le quartier général du IIme secteur. Les derniers membres de la Commune et du Comité central, les derniers officiers fédérés s'y étaient retrouvés ce jour-là; ils s'y étaient partagé ce qui restait d'argent dans la caisse; Eudes, Bergeret, Jourde, venaient de partir. Varlin était encore là, Humbert, Latapy, Oudet, Hippolyte Parent. Une clameur immense, dominant le son des clairons et des tambours, annonça l'arrivée des otages. Varlin, qui devait suivre, bien peu de temps après, la même voie douloureuse, se jeta au-devant d'eux, essaya de faire reculer les assassins. Il fallut que ses amis employassent la force pour l'emmener; on parlait déjà de le « coller au mur » comme les autres. Les otages furent poussés dans une petite cour, où il y avait une bâtisse, et un petit mur inachevé, haut de 50 centimètres. La cantinière sauta à bas de son cheval, et porta le premier coup. Geanty découvrit sa poitrine; un prêtre se jeta devant lui; ils tombèrent l'un et l'autre. « A coups de fusil, à coups de revolver, on tirait sur ces malheureux, dit M. Maxime

Du Camp. Des fédérés accourus au bruit s'étaient perchés sur une muraille voisine et chantaient à tue-tête en faisant un feu plongeant. Debout sur un petit balcon en bois, Hippolyte Parent, fumant un cigare et les mains dans ses poches, regardait et regarda jusqu'à la fin.

» Le massacre ne suffisait pas ; on inventa un jeu. On força les malheureux à sauter par-dessus le petit mur ; les gendarmes sautèrent. On les tirait au vol, et cela faisait rire. Un prêtre dit : — Nous sommes prêts à confesser notre foi, mais il ne nous convient pas de mourir en faisant des gambades. — Un fédéré jeta son fusil par terre, saisit chacun des prêtres à bras le corps, et, pendant que la foule applaudissait, les enleva et les poussa au delà de la muraille indiquée. Le dernier prêtre résista ; il tomba entraînant le fédéré avec lui ; les assassins étaient impatients ; ils firent feu, et tuèrent leur camarade. »

Quelques-uns respiraient encore ; la foule dirigea sur eux des décharges générales, les larda à coups de baïonnette, piétina sur leurs cadavres. Quand on fit la levée des corps, le 29 mai, on constata qu'un des cadavres avait reçu soixante-neuf coups de feu.

Le 24 mai, vingt-quatre heures après le commencement des incendies, le lendemain du meurtre de Chaudey, le jour même où l'archevêque et M. Bonjean avaient été assassinés, le Comité central, parlant. à sa manière, de conciliation, faisait afficher et répandre à profusion la déclaration suivante :

« FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE.

» Comité central.

» Au moment où les deux camps se recueillent, s'observent et prennent leurs positions stratégiques;

» A cet instant suprême où toute une population arrivée au paroxysme de l'exaspération, est décidée à vaincre ou à mourir pour le maintien de ses droits,

» Le Comité central veut faire entendre sa voix.

» Nous n'avons lutté que contre un ennemi : la guerre civile. Conséquents avec nous-mêmes, soit lorsque nous étions une administration provisoire, soit depuis que nous sommes entièrement éloignés des affaires, nous avons pensé, parlé, agi en ce sens.

» Aujourd'hui, et pour la dernière fois, en présence des malheurs qui pourraient fondre sur tous,

» Nous proposons à l'héroïque peuple armé qui nous a nommés, nous proposons aux hommes égarés qui nous attaquent, la seule solution capable d'arrêter l'effusion du sang, tout en sauvegardant les droits légitimes que Paris a conquis :

» 1° L'Assemblée nationale, dont le rôle est terminé, doit se dissoudre;

» 2° La Commune se dissoudra également;

» 3° L'armée dite régulière quittera Paris et devra s'en éloigner d'au moins 25 kilomètres;

» 4° Il sera nommé un pouvoir intérimaire composé

des délégués des villes ayant au moins 50,000 habitants. Ce pouvoir choisira parmi ses membres un gouvernement provisoire, qui aura pour mission de faire procéder aux élections d'une Constituante et d'une Commune de Paris;

» 5° Il ne sera pas exercé de représailles ni contre les membres de l'Assemblée, ni contre les membres de la Commune, pour tous les faits postérieurs au 26 mars.

» Voilà les seules conditions acceptables.

» Que tout le sang versé dans une lutte fratricide retombe sur la tête de ceux qui les repousseraient.

» Quant à nous, comme par le passé, nous rempli rons notre devoir jusqu'au bout.

» 4 prairial, an 77.

» *Les membres du Comité central.* »

Mais, le 24, le général de Cissey était maître du Luxembourg, du Panthéon, de la barrière d'Enfer; ses troupes arrivaient sur le quai de la rive gauche en face de l'Hôtel de Ville, pendant que sur la droite l'armée occupait le XIIe et le IIe arrondissements. L'Hôtel de Ville, alors désert, et tout préparé pour l'incendie, était cerné par nos troupes. Il brûla entre deux corps d'armée. Le 25, le général de Cissey s'empare de la Butte-aux-Cailles après un combat sérieux. Le général Vinoy pousse jusqu'à la Bastille. Le Château-d'Eau est aux mains des assiégants. Le gé-

néral Ladmirault occupe la Chapelle et la Villette. C'est le jour même où Jecker fut assassiné, où l'on se donna, au XIII[e] secteur, le plaisir d'une chasse au *tiré* sur les Dominicains. Le 26, Vinoy prend le faubourg Saint-Antoine et la gare de Lyon, que les insurgés incendient en se retirant. Il occupe la place du Trône. Il arrive jusqu'à l'enceinte du Père-Lachaise. Ladmirault est en possession de la rotonde du Temple. Douay prend, le 27, le reste du faubourg. La Commune est délogée du Père-Lachaise. Elle n'y livra pas de combat comme on l'a dit. Les fuyards n'essayèrent pas de s'embusquer dans les taillis et derrière les tombes. L'armée arriva sans obstacle, par les grandes artères, sur les hauteurs. Ladmirault tourna les Buttes-Chaumont, dont il fut maître le dimanche matin. L'insurrection resserrée, dès le 26, dans le faubourg de Belleville et Ménilmontant, signala sa dernière heure par les massacres de la rue Haxo et l'incendie des Docks de la Villette. Ferré retourna le 27 à la rue de la Roquette pour ramener dans Belleville 1,333 soldats, prisonniers à la petite Roquette, et 315 otages, qui restaient encore à la grande Roquette. Ceux-ci se mirent en état de résistance. Ferré, que le temps presse et qui croit avoir les régiments de ligne sur les talons, part avec les 1,300 soldats. Il a le temps de les ramener à Belleville et de les camper à l'église de Saint-Jean-Baptiste, où ils passèrent leur dernière nuit de captivité. Le dimanche matin, 28, il ne restait plus à prendre que quel-

ques barricades. La dernière se rendit à quatre heures de l'après-midi. La proclamation suivante, très-simple et très-digne, annonça à Paris et à la France que cette horrible lutte était terminée :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

» Habitants de Paris,

» L'armée de la France est venue vous sauver. Paris est délivré. Nos soldats ont enlevé, à quatre heures, les dernières positions occupées par les insurgés.

» Aujourd'hui la lutte est terminée; l'ordre, le travail et la sécurité vont renaître.

» *Maréchal de Mac-Mahon.* »

Quelques otages périrent encore par leur faute dans la journée du 27. La prison de la grande Roquette était libre. La plupart des détenus y restèrent pour attendre l'armée. Quelques-uns sortirent dans les rues avoisinantes, encore hérissées de barricades. Mgr Surat, grand-vicaire, M. Bécourt, curé de Bonne-Nouvelle, M. Houillon, missionnaire, et un civil, M. Chaulieu, parvinrent jusqu'à la rue de Charonne, où ils furent arrêtés. Mgr Surat dit : « Je suis prêtre, et je sors de « la Roquette ». On les massacra sur l'heure.

On a reproché à l'armée de n'avoir pas enlevé Paris dans les journées du 22 et du 23. Cette rapidité aurait, dit-on, sauvé la vie aux otages. Les barricades, qu'il fallait prendre une à une, n'existaient

pas encore; elles furent l'œuvre de ces deux journées. 582 barricades furent construites dans l'intervalle du dimanche au mercredi matin. Mais personne ne peut garantir ce chiffre, qui doit être exagéré. Toutes les barricades, quel qu'en fût le nombre, ne furent pas faites en deux jours. Depuis le 18 mars, on s'occupait, dans Paris, d'élever des barricades. Cluseret, Rossel avaient mis une grande énergie à travailler à cette opération. La Commune avait, pour les garnir, plus de canons qu'il ne lui en fallait, dans les forts et sur les remparts; l'intérieur de la ville en était hérissé. L'entrée des troupes, dans la journée du dimanche 21, fut une surprise, et il y eut, chez les insurgés, un moment de panique; Passy, Auteuil, Grenelle furent à peine défendus; l'armée en profita pour avancer rapidement jusqu'au Trocadero. Mais le désarroi ne dura pas même une journée. Dans la nuit du dimanche au lundi, le tocsin sonna dans toutes les églises, la générale retentit dans toutes les rues avec un bruit assourdissant; l'armée, au premier pas qu'elle fit pour pénétrer dans les rues, trouva les fusils et les canons braqués sur elle. On savait que les insurgés tenaient dans leurs mains 1,500 ou 2,000 otages; mais on devait croire, on croyait qu'ils s'en serviraient pour négocier, et ce fut en effet la pensée de la grande majorité des combattants. Les forcenés, qui ont préféré leur vengeance à cette dernière chance de salut, auraient fait leurs assas-

sinats plus tôt, si l'on s'était jeté sur eux avec une impétuosité aveugle, au risque de sacrifier les soldats; ils auraient massacré les détenus en masse, ou mis le feu aux prisons. L'ordre avait été donné par eux d'incendier Mazas. M. Thiers resta fidèle, dans cette dernière semaine, à la règle qu'il s'était imposée dès le commencement: aller lentement, pour aller sûrement. Ceux qui le critiquent après coup ne mesurent pas les conséquences d'une défaite, ou seulement d'un temps d'arrêt dans la victoire. Le mouvement en avant pouvait être lent, sans trop de péril au point de vue politique; le moindre mouvement de recul entraînait tout. Il fallait tenir compte de l'esprit de l'armée, de celui des grandes villes, de l'exaltation en sens contraire d'une partie de l'Assemblée, et enfin, et surtout, de la présence des Prussiens. Il plaît à des historiens, qui n'ont jamais manié la politique ni commandé des armées, de dire qu'on pouvait enlever Paris en deux jours; que rien n'était plus facile. C'est de même qu'on accuse le général Trochu de n'avoir pas débloqué Paris. Le commandant de l'armée et ses généraux pensèrent comme M. Thiers, comme le Gouvernement, que la prise des rues de Paris était une entreprise difficile, redoutable; qu'il y fallait autant d'habileté que de courage, et qu'on ne devait laisser derrière soi, ni combattants présents ni combattants futurs. Ils songèrent à la vie de leurs hommes. Une course précipitée et aveugle à travers Paris ne pouvait réussir, qu'à la

condition d'innombrables sacrifices humains, tandis que les pertes de l'armée furent relativement légères. Cette guerre, ainsi conduite, fait honneur à l'humanité et à l'habileté de nos généraux. Ce sera très-certainement le jugement définitif de l'histoire.

Il est regrettable que des cruautés aient été commises par les vainqueurs. On peut les expliquer; il est impossible de songer à les justifier. Le Gouvernement avait donné l'ordre formel de faire prisonniers tous ceux qui rendraient leurs armes. C'était aussi la volonté du maréchal et des principaux officiers de l'armée. Rien au monde n'est plus difficile que de surexciter l'ardeur du soldat, quand il est de ce côté de la muraille, et d'obtenir qu'il se rende maître de lui, aussitôt qu'il est de l'autre côté.

Il a tué, et il tue. La victoire, pendant la première heure, n'est qu'une vengeance. Les hommes qui voient couler leur sang, qui ont marché sur les corps de leurs camarades, ne sauraient être cléments. Ils sont quelquefois féroces, et cela est profondément déplorable. Ici, la guerre avait été très-meurtrière. On s'était battu, pendant deux mois, tous les jours. L'armée, après la guerre étrangère, avait vu en frémissant d'indignation commencer une guerre civile. Les régiments qui rentraient de captivité, qui avaient tant besoin de repos et d'un bon accueil dans la patrie, s'étaient vus obligés de reprendre le harnais, de donner et de recevoir des coups de canon et des coups de fusil, pendant

qu'ils étaient attendus dans leurs familles. Les incendies de Paris n'étaient pas faits pour adoucir les vainqueurs. Ces flammes qui les enveloppaient montraient à ces intrépides la rage et la fureur des hommes sous une nouvelle forme. Ils oubliaient qu'ils étaient en France, en voyant cette barbarie.

Parmi les chefs de l'insurrection, bien peu moururent en combattant. On peut citer Duval, Flourens, un colonel nommé Burgouin, le général Dombrowski, Delescluze, qui mourut le 25 mai sur une barricade, où il était venu pour mourir, et non pour combattre ; Vermorel, qui reçut, le dernier jour, une blessure mortelle; Millière fusillé sur les marches du Panthéon. Rigault avait été arrêté, le 24, dans une maison où il cherchait à se cacher. Comme on l'entraînait: « Je suis Raoul Rigault, » dit-il. On le tua à bout portant d'un coup de révolver. Beaucoup des membres de la Commune et d'officiers réussirent à s'échapper. On ne mit la main que sur 27 membres de la Commune, 45 membres du Comité central, 2 généraux, 46 colonels et lieutenants-colonels, 11 intendants, 57 médecins. Les autres prisonniers, dont le nombre dépassait 30,000, n'étaient que le troupeau.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie,
RUE BERGÈRE 20, A PARIS. — 8236-8



